PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1.1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE : APPROCHE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE LIGÉRIEN D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole

APPROUVÉ

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2021

POUR LE PRÉSIDENT,
LE VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ,

ROCH BRANCOUR

TRANSMIS AU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
LE 16 SEPTEMBRE 2021

angers loire métropole
communauté urbaine

C.A.U.E de Maine-et-Loire

angers loire métropole
communauté d'agglomération

Approche paysagère du territoire ligérien d'Angers Loire Métropole

afaq ISO 9001

Mars 2013 | ALM-4 | Version définitive | JPD / BW |

Sommaire

I. IDENTIFICATION DES PAYSAGES LIGERIENS DE L'AGGLOMERATION ANGEVINE 7

I.1 - LES CONDITIONS DE PAYSAGE 9
I.1.1 - Reliefs et hydrographie, à l'origine des paysages 9
I.1.2 - Les structures urbaines du territoire ligérien angevin 14
I.1.3 - La diversité des composantes végétales 41
I.1.4 - Les composantes des paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO 44

I.2 - UNITÉS ET SOUS UNITÉS DE PAYSAGE 45
I.2.1 - Méthode de définition des unités paysagères 45
I.2.2 - Description des unités de paysage 46
I.2.2.1 - L'agglomération angevine 46
I.2.2.2 - Le plateau du Segréen 51
I.2.2.3 - Les plaines de la confluence 57
I.2.2.4 - Plateau de l'Aubance 66
I.2.2.5 - Val d'Anjou 70
I.2.2.6 - Le plateau boisé de Verrières 75

I.3 - PARCOURS ET VISIBILITÉS 78

I.4 - RELIEFS ET VISIBILITÉS 83

II. EVOLUTIONS ET 85
DYNAMIQUES TERRITORIALES 85

II.1 - LES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES 87

II.2 - ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : LES GRANDES TENDANCES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE 89

II.3 - ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : LES SITES EMBLÉMATIQUES 90
II.3.1 Bouchemaine et la confluence 91
II.3.2 Les Ponts-de-Cé 92
II.3.3 Les coteaux viticoles de Savennières et de Bouchemaine 93
II.3.4 Sainte-Gemmes-Sur-loire et port thibault 94

III. ENJEUX : VERS UN PROJET DE PAYSAGE DU TERRITOIRE LIGERIEN D'A.L.M. 95

Les conditions d'articulation de l'armature paysagère territoriale et de la trame verte et bleue du SCOT 97

III.1 - PRÉSERVER 101
III.1.1 - Préserver les sites emblématiques 102
III.1.2 - Révéler les sites emblématiques 108
III.1.3 - Maintenir des coupures vertes entre les secteurs urbanisés 110
III.1.4 - Maintenir les continuités agricoles structurantes 111
III.1.5 - Préserver les points de vue exceptionnels sur les paysages 112

III-2 - VALORISER 113
III.2.1 - Le paysage depuis les principaux parcours 114
III.2.2 - Valoriser les entrées des villes ligériennes 138
III.2.3 - Valoriser les parcours existants 139
III.2.4 - Ouvrir les fonds de vallée pour ouvrir les paysages 140
III.2.5 - Limites paysagères à l'étalement urbain et traitement des franges 141

III-3 - ACCOMPAGNER 142
III.3.1 - Les coteaux viticoles de Savennières 144
III.3.2 - Les coteaux de Bouchemaine 145
III.3.3 - La Piverdière 146
III.3.4 - Sainte-Gemmes-sur-Loire 147
III.3.5 - La crête de Frémur 148
III.3.6 - La plaine de Sorges 149
III.3.7 - Le coteau agricole de Trélazé 150
III.3.8 - Les coteaux de l'Aubance 151
III.3.9 - Les coteaux de Mûrs-Erigné 152
III.3.10 - Le plateau de Princé 153

BIBLIOGRAPHIE

PREAMBULE

Le territoire ligérien compris entre Sully-sur-Loire (45) et Chalonnes-sur-Loire (49) a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO le 30 novembre 2000 au titre du Patrimoine culturel et vivant, au regard de trois critères justifiant sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) :
- « le site présente un chef d'oeuvre du génie créateur humain »,
- « le site témoigne des échanges d'influences considérables, pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification de la ville ou de la création de paysage »,
- « Le site offre un exemple éminent d'un type de construction, d'ensemble architectural ou technologique, ou de paysage illustrant une des périodes les plus significatives de l'histoire humaine».

Dans l'objectif de permettre l'évolution du site, tout en répondant aux attentes de l'UNESCO, l'Etat s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan de Gestion, en collaboration avec la Mission Val de Loire et les collectivités concernées.

La Commande

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU Communautaire, Angers Loire Métropole a souhaité mener une réflexion sur l'ensemble de son territoire concerné par le périmètre d'inscription UNESCO.
Cette réflexion s'articule en 3 temps :
• Une analyse paysagère approfondie du territoire (diagnostic/enjeux) ;
• L'élaboration d'un projet ligérien (PADD) ;
• La traduction réglementaire (zonage/orientations d'aménagement et de programmation et règlement).

Le périmètre d'étude

La mission confiée au CAUE de Maine-et-Loire consiste à élaborer, en collaboration étroite avec le service de la DDT d'Angers Loire Métropole, une analyse paysagère du territoire ligérien.
Le périmètre d'étude correspond ainsi au territoire des 7 communes concernées par le périmètre d'inscription : Béhuard, Savennières, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Mûrs-Érigné, Les Ponts-de-Cé, Trélazé.
Ce périmètre s'organise en 2 échelles :
• la zone inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO (ci-contre, en rouge),
• une zone élargie correspondant aux limites communales, permettant de considérer les espaces d'approche et de co-visibilité, menant vers le site inscrit.

La mission

La mission du CAUE répond aux 4 objectifs suivants :
• Identification des caractéristiques du paysage ligérien angevin ;
• Identification des tendances d'évolution, menaces, risques sur la qualité paysagère du territoire ;
• Identification de secteurs de sensibilité paysagère ;
• Identification des enjeux.

L'objet de la mission réside d'abord dans la reconnaissance et la spatialisation des valeurs identitaires du territoire ligérien angevin qui caractérisent la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce secteur. L'analyse fera ensuite émerger des enjeux spécifiques de ce territoire qui seront pris en compte dans le projet territorial.

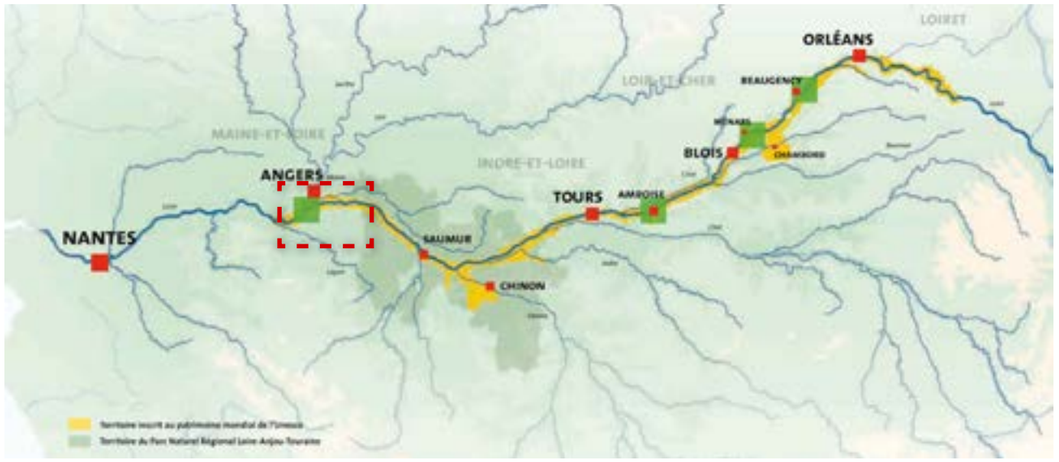

Le périmètre d'inscription s'étend de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49) sur une longueur de 280 km, représentant une surface d'environ 800 km².

Le périmètre d'étude est représenté par les 7 communes ligériennes de l'Agglomération d'Angers.

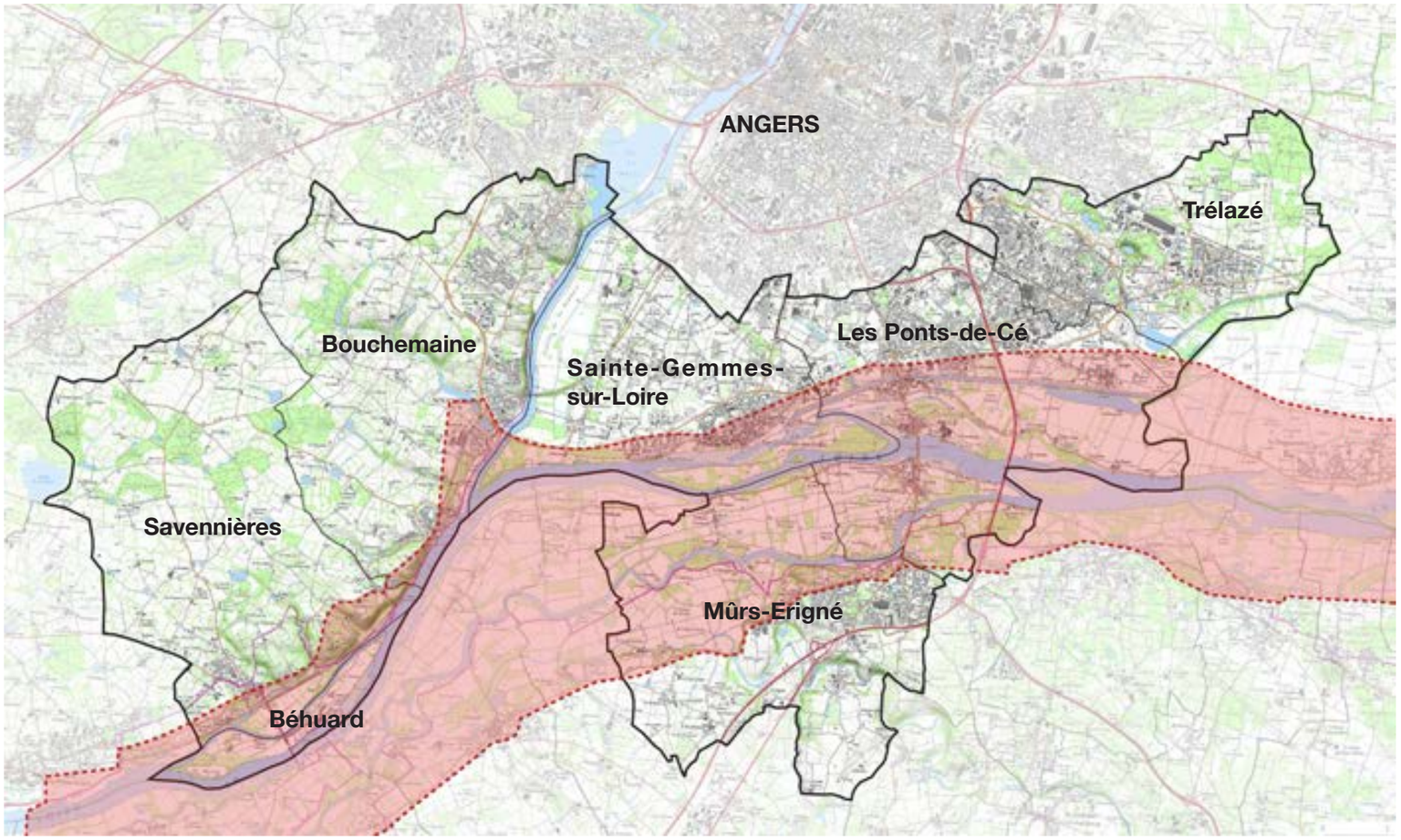

Périmètre d'inscription du Val de Loire au patrimoine Mondial de l'Unesco, au titre des paysages culturels.

I. IDENTIFICATION DES PAYSAGES LIGERIENS DE l'AGGLOMERATION ANGEVINE

Reliefs et hydrographie

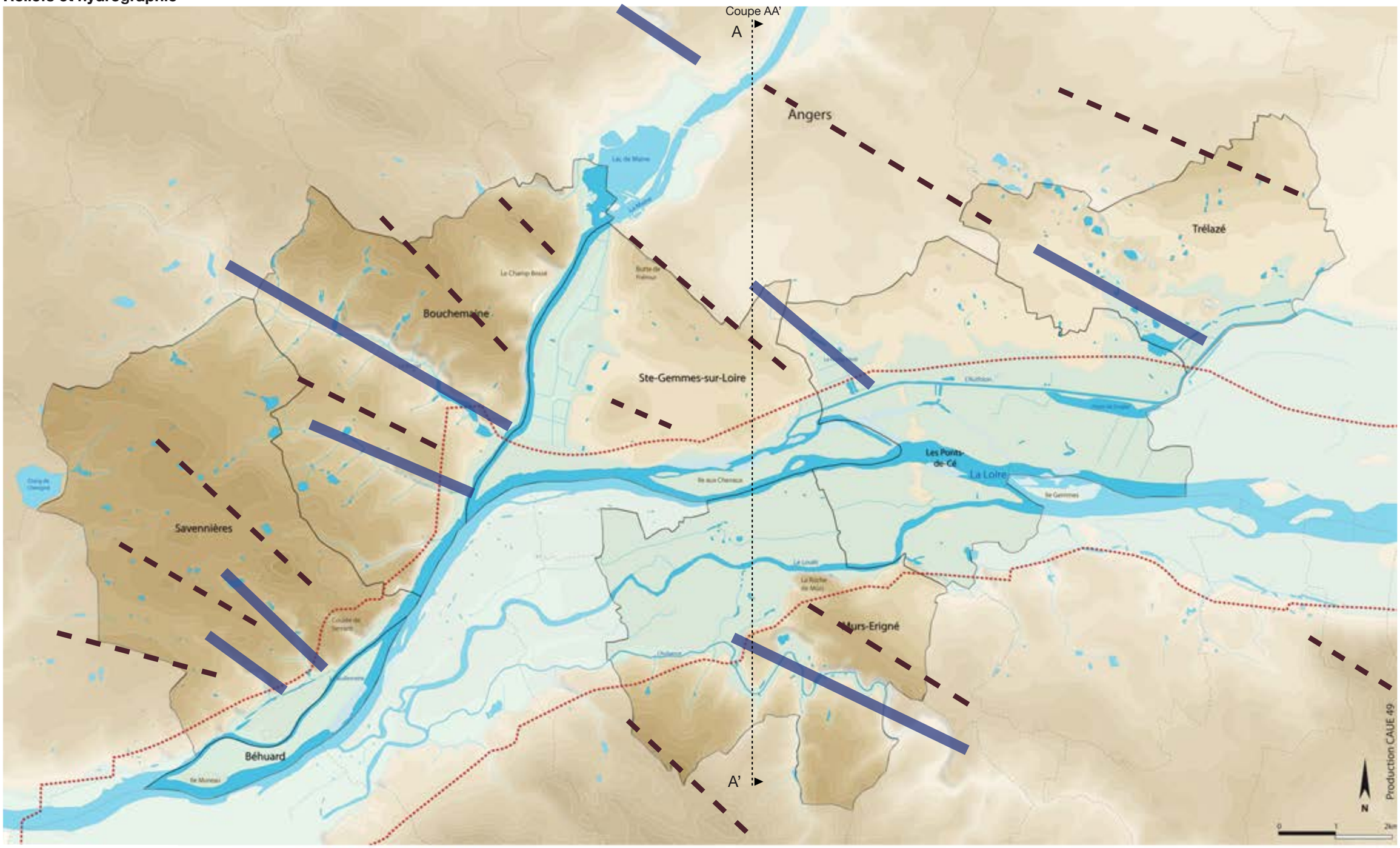

Légende :

- Crête
- Vallée / Vallon
- Périmètre du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Sources : Scan 25® ©IGN 2010, BD Topo

I.1 - LES CONDITIONS DE PAYSAGE

I.1.1 - Reliefs et hydrographie, à l'origine des paysages

Un système de plissements structurant le territoire

Le Département du Maine et Loire est partagé de manière égale entre deux grands ensembles géologiques : le massif armoricain (à l'Ouest) et le bassin sédimentaire parisien (à l'Est).
La rencontre de ces deux ensembles d'âge et de composition très différents a conditionné la morphologie de la vallée de la Loire ainsi que la structure des plateaux dans lesquels elle s'inscrit.
En amont des Ponts-de-Cé, la vallée est installée dans «l'Anjou Blanc» : les roches calcaires pré-dominantes du bassin parisien, meubles, ont laissé le fleuve libre s'installer dans une large vallée de près de 10 Km.
C'est aux Ponts-de-Cé que s'effectue la transition avec les roches schisteuses du massif armoricain aussi appelé «l'Anjou Noir».
Ces roches plus dures resserrent le cadre du fleuve (2 Km), tandis que plis et failles d'orientation NO-SE qui leur sont associés scandent les plateaux alentours et confèrent au territoire d'étude une structure singulière formée d'une succession de crêtes et de vallons.
Cette spécificité du relief caractérise et unit les paysages environnant la vallée, en participant d'un phénomène de covisibilité lointaine, de crête à crête, de part et d'autre de la vallée, au delà du périmètre d'inscription du fleuve.

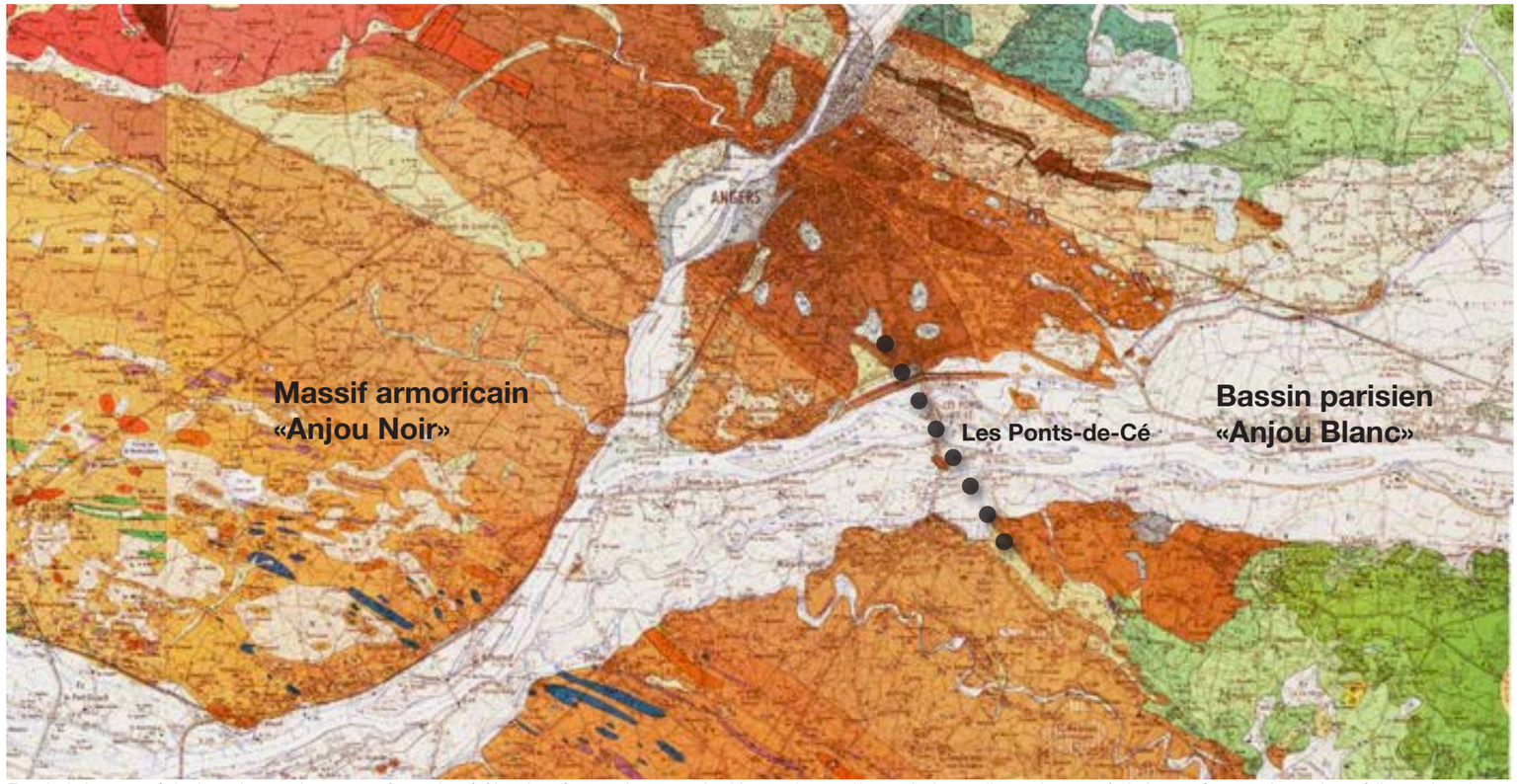

Extrait de la carte géologique. Les couleurs ocres à gauche révèlent la présence du sous-sol schisteux du massif armoricain, tandis que les verts à droite représentent les roches sédimentaires du bassin parisien. Dans la vallée de la Loire, c'est aux Ponts-de-Cé que se lit cette transition entre Anjou noir et Anjou blanc.
Source : BRGM, 2011

L'emboîtement des échelles de perception de la vallée

Les mouvements topographiques organisent une structure complexe dans laquelle la vallée est elle-même perçue au sein d'un ensemble plus vaste d'ondulations, participant d'un phénomène «d'emboîtement» des échelles de paysage.

Cette double échelle de perception (celle de la vallée et celle des plissements des plateaux voisins) se traduit sur le terrain par des relations visuelles lointaines entre la vallée inscrite et les territoires rétro-ligériens. Ces territoires formant «l'écrin» du fleuve seront donc étudiés avec une attention particulière, de sorte à identifier la nature et l'intensité de leurs relations.

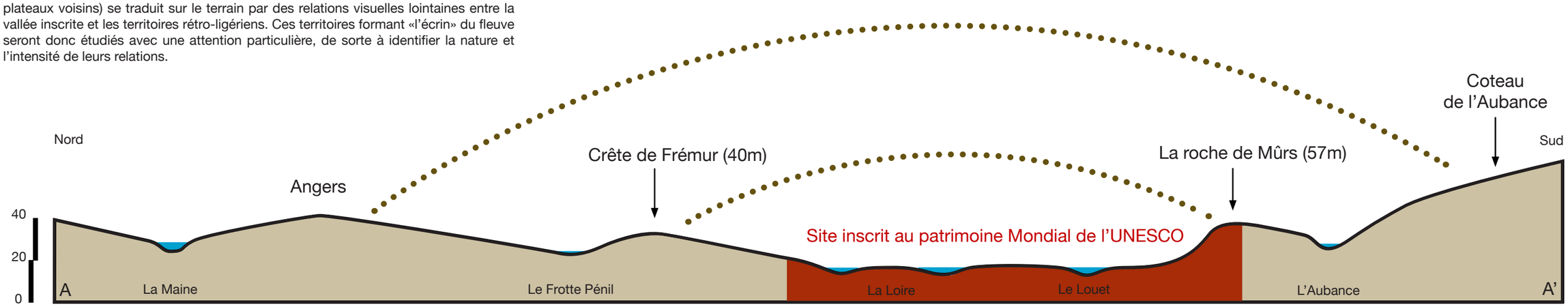

Coupe AA' schématique. La vallée de la Loire s'inscrit dans un système de plissements organisant les perceptions à différentes échelles. La perception de la vallée est emboitée dans un phénomène plus large de perception de crête à crête, impliquant fortement les paysages rétro-ligériens.

Sur le plateau de Savennières et de Bouchemaine, failles et plissements des formations schisteuses du massif Armoricain se traduisent par une succession de vallons qui donnent au paysage un relief caractéristique de «tôle ondulée».

L'effet des plissements du relief à grande échelle.
Une perception de crête à crête depuis le centre équestre de Mûrs-Erigné et l'Hyper-U, avec au premier plan le clocher d'Erigné, et à l'arrière plan, un panorama sur la ville d'Angers révélée par le bombement du relief.

Une vallée, deux paysages

Le contraste de sous-sol s'exprime clairement dans la structure de la vallée, dont le profil est bien différent selon que l'on se situe sur le massif armoricain ou le bassin parisien.
La Loire de l'Anjou noir correspond davantage à l'image mentale commune de la vallée cadrée par des coteaux bien marqués, que l'on peut observer par exemple depuis les coteaux de Savennières.
En Anjou Blanc, le lit du fleuve s'élargit, évoquant une vaste plaine, s'élevant doucement en direction d'Angers. Au cœur de cette « plaine », la Loire, ses affluents, bras et boires des cours d'eau forment un réseau labyrinthique séparé d'îles, formées par les dépôts fluviatiles quaternaires, où se développe une végétation dense de boisements.
Le paysage qui en résulte ne participe pas d'un sentiment de vallée. Les boisements et les peupleraies «écrasent» de leur échelle la faible amplitude du relief et dissimulent la présence de l'eau.
Depuis les principaux points de vue panoramiques alentours, il est difficile de lire la vallée dans son ensemble, de coteau à coteau. L'eau se révèle indirectement, pour l'oeil expérimenté, dans les indices d'une végétation spécifique ou d'une occupation du sol caractéristique. Les représentations picturales majeures ne donnent d'ailleurs que rarement de vue d'ensemble. Elles ont été produites depuis le coeur de la vallée, et s'intéressent au contraire essentiellement aux motifs des fronts urbains ligériens, ponts et quais, de manière plus « rapprochée ».

Deux «images» de la vallée.
A gauche, le cadre resserré de la Loire de l'Anjou Noir, vu depuis le domaine de la Roche aux Moines (Savennières) face au coteau de Denée.
A droite, la vallée perçue depuis la Roche de Mûrs Erigné. La plaine alluviale et ses boisements s'interposent entre le fleuve et son observateur. L'amplitude du fond de vallée et l'absence de coteau à l'horizon perturbent la lisibilité de la vallée. Seules les peupleraies et les prairies témoignent de la présence de l'eau.

Structures urbaines

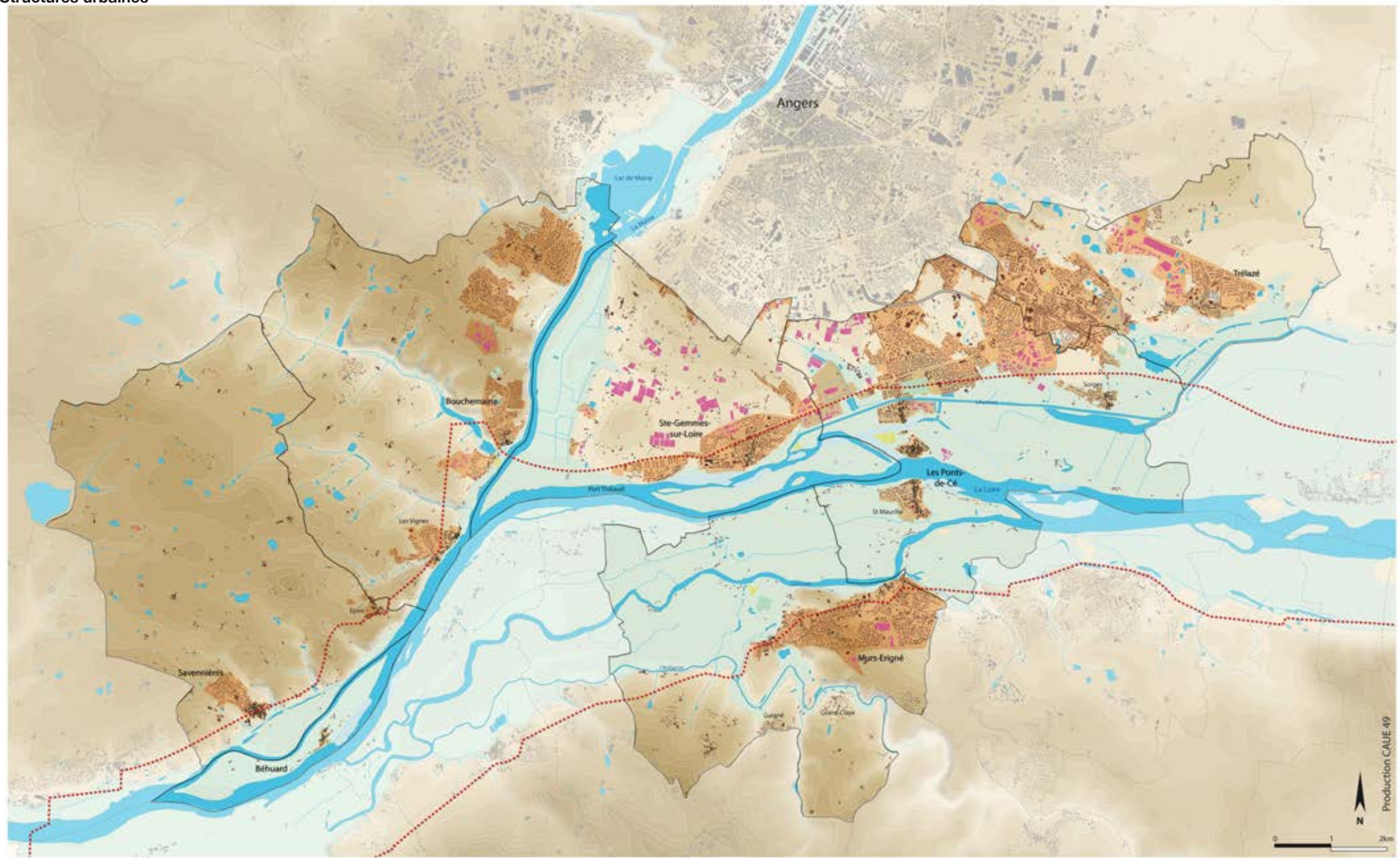

Sources : Scan 25® ©IGN 2010, BD Topo, Cadastre 2011

Les implantations urbaines historiques et leurs typologies

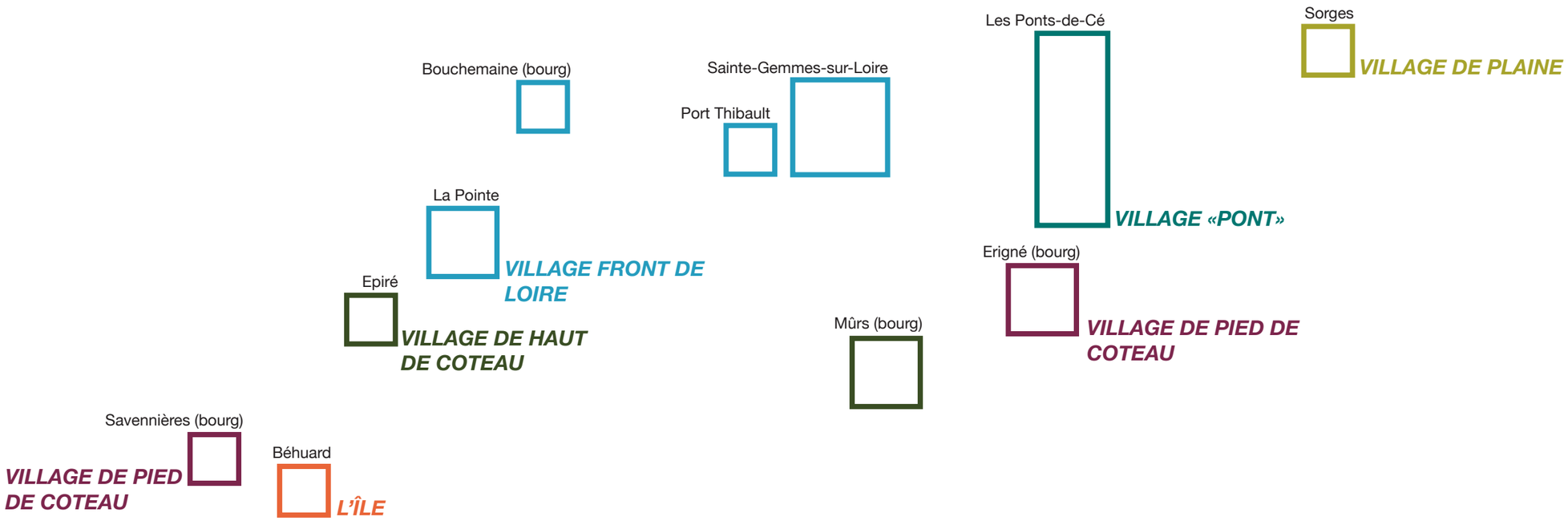

Les composantes bâties

- Habitat ancien (avant 1950)
- Habitat récent (après 1950)
- Activités / industries
- Equipements
- Loisirs
- Tache urbaine (zones U)

I.1.2 - Les structures urbaines du territoire ligérien angevin

Le fleuve au second plan

À la différence des autres agglomérations, Tours, Blois, Orléans, qui ont choisi pour site la vallée de la Loire, Angers est fédérée par la Maine et «tourne le dos» à la Loire.
Ce sont les communes de la première couronne de l'agglomération (Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire) qui se sont établies en étroite relation sur le fleuve.
Aujourd'hui, ces communes doivent composer avec les motifs des «arrières de ville» d'Angers : nappes pavillonnaires aux limites incertaines, infrastructures de transport et d'énergies, zones d'activités et industries...
Ce sont ces composantes qui actuellement côtoient dangereusement le fleuve et se mêlent aux implantations traditionnelles des villages ligériens, notamment en rive droite, dans la plaine de l'Authion.

En haut : vue depuis la RD 112 à l'entrée des Ponts-de-Cé, de certains des motifs périurbains de l'agglomération angevine : activités, serres de productions horticoles, les lignes hautes tension et grandes infrastructures routières.
En bas, à gauche. Au Sud d'Angers, les franges urbaines côtoient les ambiances champêtres de la crête de Frémur, marquant aujourd'hui une limite au Sud de la ville.
En bas, à droite, le nouveau «village commercial» Oxylane, dédié aux sports et aux loisirs, adossé au canal de l'Authion à l'intérieur du périmètre inscrit.

Un modèle ligérien ?

Le dossier d'inscription distingue la structure urbaine des villes de celle des villages installés le long du fleuve.
Les villes sont de manière générale toutes des ports, et sont caractérisées par une organisation urbaine typique en front de Loire, dans laquelle s'enchaînent le fleuve, son quai et ses espaces publics, le front bâti de la ville dominé par son château, lui-même surmonté d'un coteau boisé qui en forme «l'écrin».
De toutes les villes ligériennes emblématiques, c'est sans doute Amboise qui le plus souvent fait référence et exprime le plus fidèlement le modèle d'organisation argumentant notamment le critère II du dossier d'inscription.
Ailleurs, les villages sont de deux types : ceux qui s'installent le long du fleuve sur les langues d'alluvions sablonneuses et limoneuses, légèrement bombées, et ceux qui ont choisi le rebord du coteau à proximité des grandes voies de communication.

Extrait des «cahiers du val de loire n°4, un projet pour les paysages du Val de Loire». L'organisation de la ville d'Amboise vis-à-vis de la Loire sert souvent d'exemple pour décrire la structure urbaine «emblématique» ligérienne.

La réalité du territoire ligérien d'ALM

Les entités urbaines du territoire d'étude ne correspondent qu'en partie à ces modèles établis.
Leur organisation suit assez fidèlement la description faite du dossier d'inscription. En revanche, elles présentent une grande palette de nuances dans leur relation urbaine au fleuve, dont les raisons croisent à la fois des dynamiques géographiques, socio-culturelles et économiques.

Approche morphologique des formes urbaines patrimoniales

SAVENNIERES

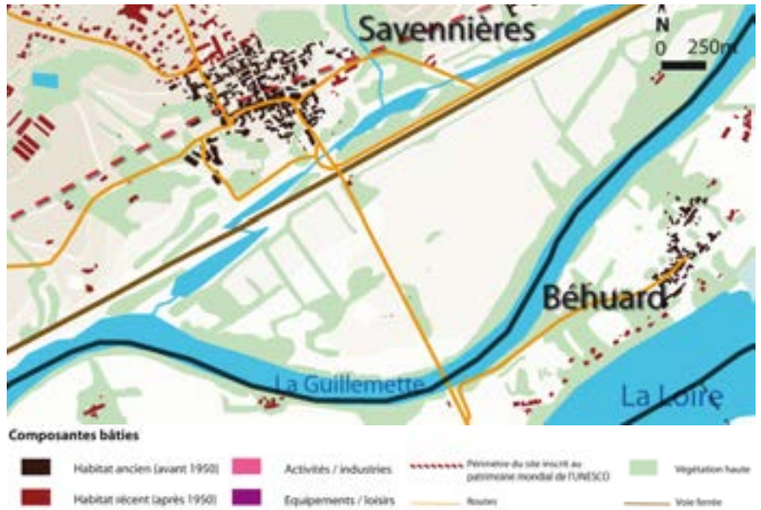

Le village est installé en rive droite de la Loire, tenu à l'écart du fleuve par un environnement végétal dense. Les formes urbaines plus anciennes occupent le pied du coteau, tandis que les extensions plus récentes remontent vers le plateau.
Le centre bourg est irrigué par un réseau de routes Départementales en «étoile» reliant les communes alentours : Saint Martin du Fouilloux, Saint-Georges-sur-Loire, La Possonière, et Bouchemaine.
Le centre historique est cadré par deux grands domaines : à l'Ouest celui de la Guerche (XIXème), et à l'Est, le château des Vaults (XVII-XVIIIème), dont les parcs (respectivement parc du Fresne et Domaine du Closel) composent une transition jardinée progressive avec la «nature sauvage» ligérienne.
Le centre bourg est d'aspect très minéral. La trame viaire est orthogonale et dessinée par un bâti à l'alignement se tenant généralement à une échelle de R+1+C, voire R+2 (maximum), donnant une impression de hauteur supérieure et de densité. L'espace public est confiné entre de hauts murs de moellons, séparant clairement les espaces publics et privatifs. Le végétal s'exprime uniquement en débordement de l'espace privé, et «adoucit» les ambiances en apportant un contraste avec les couleurs minérales des matériaux de construction.
Les extensions récentes ont quant à elles été orientées vers le plateau, contraintes par le classement en AOC des vignobles sur les coteaux, ainsi que par le caractère inondable de la plaine alluviale.

«Les Marronniers» est l'extension urbaine la plus récente de la commune. Sa trame d'implantation (en bleu) est irrégulière et son échelle dénote de celle du coeur de bourg, orthogonale (en rose).
Le nouveau quartier est beaucoup plus aéré, moins dense, et se compose essentiellement de maisons individuelles isolées sur des parcelles de surface plus importante.

Morphologies urbaines

Relation à la Loire

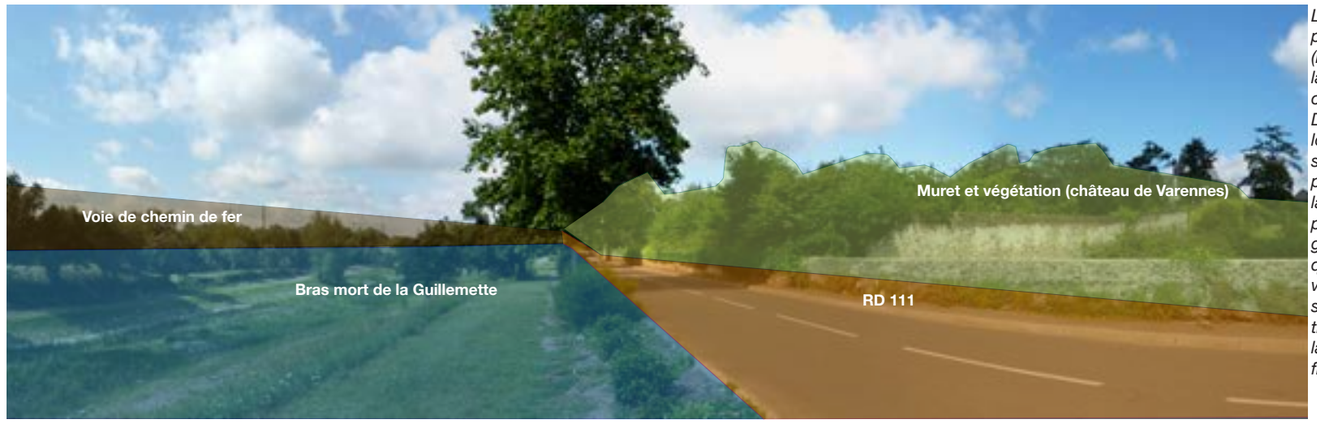

Le village est aujourd'hui séparé de la Loire par la route (RD 111), un bras mort de la Guillemette, et la voie de chemin de fer.
Difficile d'accès et peu valorisés, les abords du fleuve sont à cet endroit peu propices à la promenade ou à la contemplation; aucun espace public n'y est aménagé. Le village se perçoit par quelques ouvertures dans la végétation, offrant des vues sur les bâtiments emblématiques «repères» (château de la Guerche et des Vaults) en frange du centre bourg.

Morphologie urbaine

Le vieux centre de Savennières offre peu d'espaces publics (hormis sur la place du Mail). Les ruelles sont dessinées par les continuités bâties des façades (dépendance ou construction à usage d'habitat principal), pignons, et clos de murets masquant des cours, depuis lesquelles émergent la végétation.

Eglise Saint-Pierre

Château des Vaults

Maisons de maître : rue Beau Soleil...

...Place du Mail...

...ou rue du Puits Gauthier

Reportage photographique du patrimoine bâti de la commune. (3) L'église Saint-Pierre, construite au Xème siècle en moellon, briques, et tuffeau, marque le coeur du village, à l'intersection des routes départementales 106 et 111. (4) Le château des Vaults (XVIIème), organise son parc paysager autour d'une vaste pièce d'eau dessinée sur le bras de la Guillemette. (5, 6, 7) De belles maisons de maître ponctuent le bourg et contribue par certains de leurs motifs architecturaux, à la richesse du patrimoine de la commune.

Extrait cadastral du centre ancien.
La forme urbaine est caractérisée par :
- une trame viaire générale orthogonale, axée sur la Loire
- des orientations bâties variées
- Des parcelles de taille et de forme variées, imbriquées les unes aux autres
- des implantations bâties en accroche sur l'espace public, développant des jardins en coeur d'îlots ou en limite d'espace public (délimitation par un muret)

Détails de matériaux, couleurs et motifs.

Association du schiste et du tuffeau dans les constructions

Détail d'une lucarne avec arc de chaînage en tuffeau sur l'église Saint-Pierre

Motif original de brique en opus romain dit «spicatum» (église St Pierre - X ème siècle). Le matériaux est retrouvé ponctuellement dans le centre ancien , notamment dans les construction de style balnéaire.

Motif de damier de tuffeau et moellon enduit sur maison à étage

Motif de Chaîne d'angle et corniche en tuffeau

Epiré

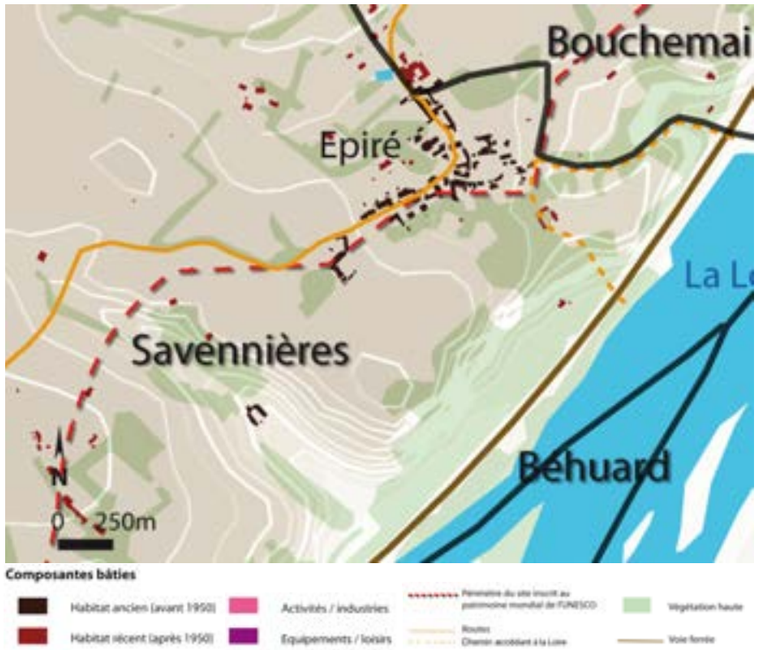

Au Nord-Est de Savennières, le village d'Epiré occupe les hauteurs du coteau et domine la Loire. Depuis le centre bourg, quelques chemins arborés descendent vers le fleuve. Le village est groupé et se concentre autour de la RD 111, route longeant le coteau.
On retrouve dans le centre les ruelles étroites et les ambiances «minérales» évoquées à Savennnières.
Le coeur du bourg est marqué par des édifices remarquables : l'église Saint-Aubin (XVIIème et XIXème siècles) faisant face à l'ancienne église (XIIème siècle) ainsi qu'au château d'Epiré (XVIIème et XIXème siècles), qui développe à l'Ouest un vaste parc ouvrant sur le paysage viticole alentours et structurant le bourg.
A l'image du château, l'organisation urbaine du village adopte ce modèle «concentrique» où l'habitat se tourne vers la rue principale et s'entoure d'une couronne de jardins, eux-mêmes ceinturés par la «campagne jardinée» des vignobles.
L'espace public est concentré entre les deux églises, partagé entre leurs parvis et le parc paysager. Ombrage et intimité sont apportés par les grands arbres accompagnant les édifices majeurs.
Ailleurs on remarque une organisation urbaine en «courée» (entrée Nord) avec un habitat en alignement à R+1+C, ou en léger recul de la voirie (entrée Sud), en R+1 ou R+1+C, laissant parfois la place à de petits jardins clos de murets à l'entrée des habitations.
Au Sud, le domaine de Chambourreau, manoir au milieu des vignes, marque physiquement l'entrée Sud du village.

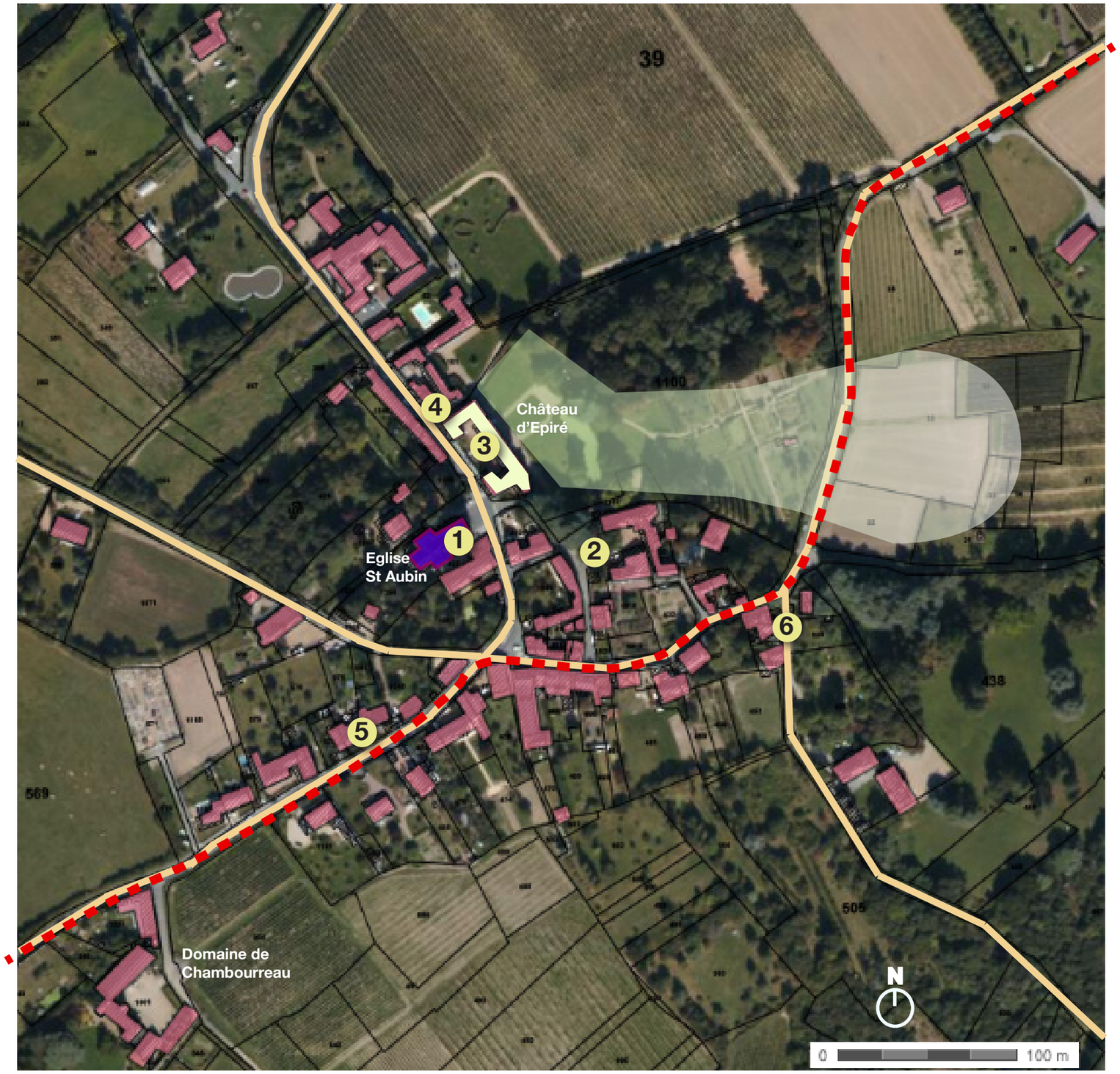

Relation à la Loire

Epiré, un village en rebord de coteau, dans un écrin de vignes. (vue depuis le domaine de Chambourreau).

Morphologie urbaine

1 Eglise Saint-Aubin

2 Ancienne église

3 Le château d'Epiré, sa pièce d'eau ..

...et son parc paysager. Au delà, l'horizon du coteau viticole

4 Une organisation urbaine en «courée»

5 Des implantations en léger recul de la voie (entrée Sud)

6 Un chemin rural au départ du centre bourg

Détails de matériaux, couleurs et motifs

Des matériaux et des modes constructifs semblables à Savennières : moellons apparents et joints clairs en sable de Loire pour les murs, ardoises en toitures, tuffeau et briques pour les chaînages d'angles ou les cheminées...)

Béhuard

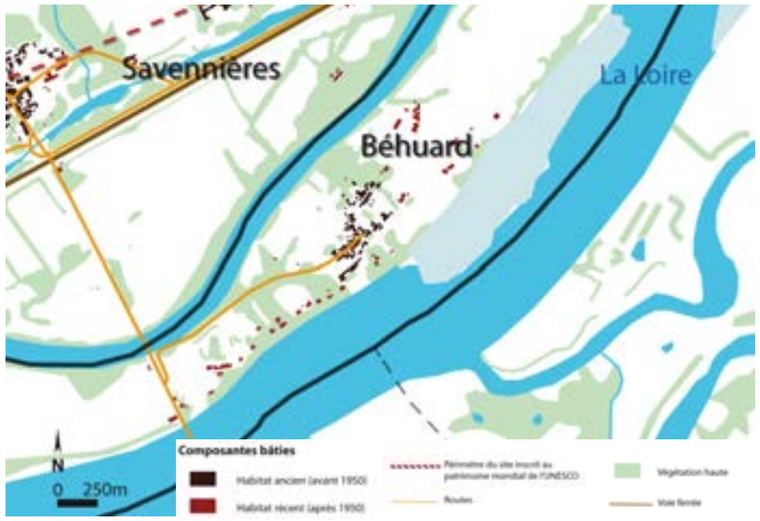

Le village est groupé au centre de l'île qui s'étire dans l'axe du fleuve. Le village s'entoure d'une couronne de pâtures, animées par le bocage et quelques boqueteaux. L'accès au fleuve est cependant assez difficile depuis le coeur du village en raison d'une végétation de berge très dense. A l'usage, certains promeneurs ou habitants se sont créés des passages.
Le bourg compte aujourd'hui 127 habitants (2008) et est entièrement piétonnier.
Le village est à échelle humaine, les ruelles sont très étroites (rue Chevalier Béhuard, rue de la prairie). L'espace public est traité comme un jardin aux limites incertaines avec les accès, cours, et terrasses privés, ce qui confère une certaine intimité au village.
L'habitat implanté en accroche à l'espace public, en R+C et R+1+C et l'architecture est adaptée aux contraintes d'inondations de l'île.
La plupart sont d'anciens corps de ferme possédant un grenier pour stocker les récoltes à l'abri des crues. D'autres maisons ont été rehaussées suite à une crue exceptionnelle et beaucoup possèdent un escalier extérieur permettant un autre accès à l'étage en cas d'inondations.
Les constructions de plain-pied servent quant à elles, la plupart du temps, de garage ou d'espace de stockage.
Les matériaux utilisées sont le moellon de schiste parfois enduit à la chaux en rez de chaussée, le tuffeau est réservé pour les chaînages d'angles et des ouvertures ainsi que pour les étages (maintenu ainsi à l'abri de l'humidité).

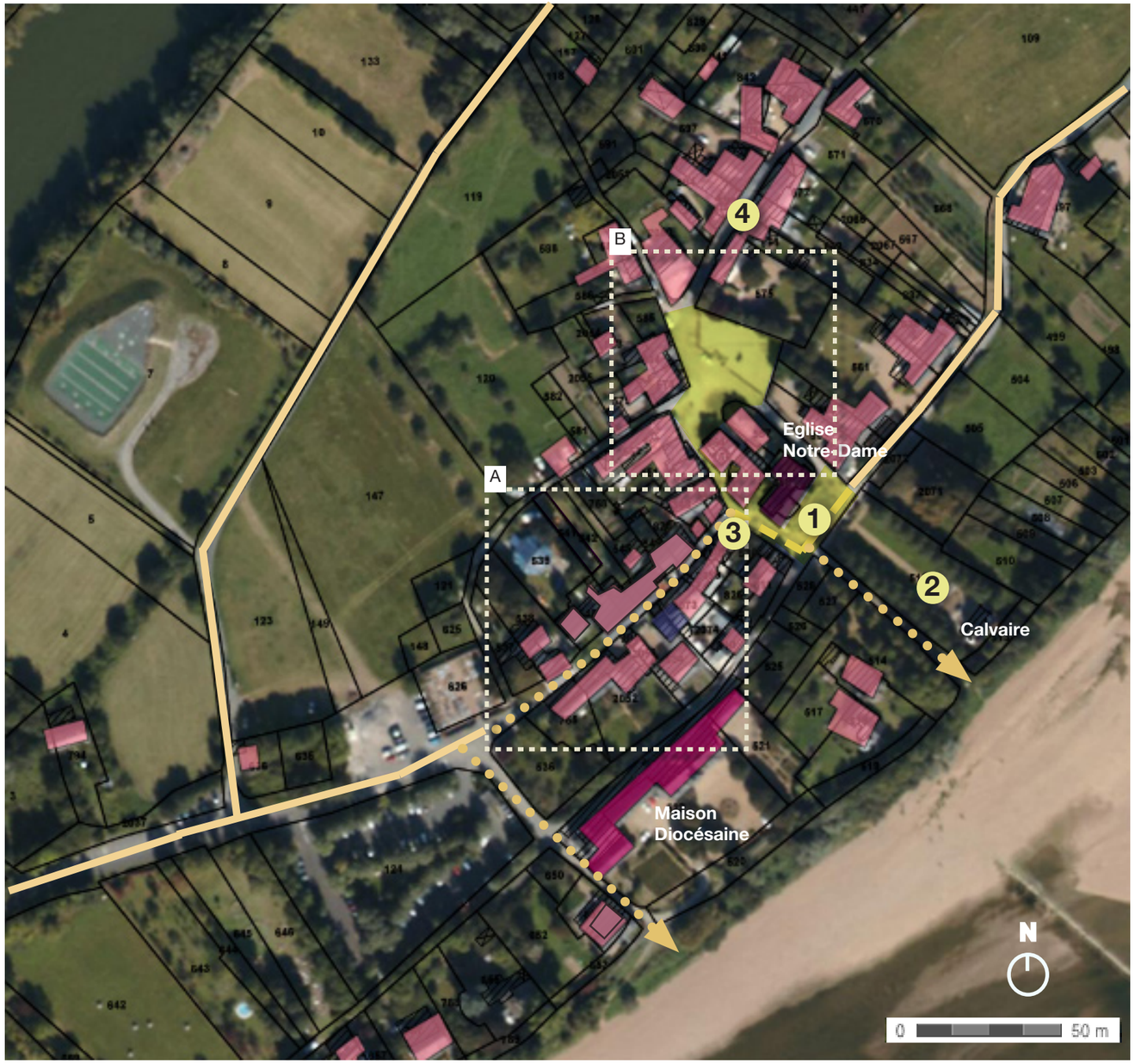

Relation à la Loire

L'île et son «écrin» d'arbres fluviatiles. Les seuls points d'accroche au fleuve sont la maison Diocésaine, en façade sur la Loire et le calvaire, ou le fleuve transparaît à travers les vitraux. Cette relation au fleuve est moins évidente aujourd'hui en raison de l'importante végétation.

Eglise Notre-Dame

Eglise Notre-Dame

Escalier donnant sur l'entrée à l'étage en cas de crue de Loire

La végétation des jardins privés débordant sur les espaces publics

A

Rue du chevalier Béhuard. La ruelle étroite (<4m) offre l'ambiance d'un jardin, dans le choix de revêtements naturels et les plantations de vivaces et de grimpantes en pied de façades. Les «vrais» jardins sont invisibles depuis l'espace public, dissimulés à l'arrière des habitations.
Les implantations bâties en retrait offrent ponctuellement de petits espaces intimes (terrasses privatives, courées...) qui ajoutent au charme et la convivialité du lieu.

Terrasses, courées, et accès privatifs en accroche sur l'espace public

B

Place de l'Eglise.
L'espace public est concentré autour de l'église Notre Dame.
Côté Nord, c'est la variété des limites qui donne la qualité de la place : l'arrière de l'édifice religieux s'associe aux façades et aux pignons des habitations ainsi qu'aux murets bas des jardins, le tout habillé d'une végétation «libre» qui ajoute à l'ambiance de nature ressentie.

Façades et pignons sur espace public

Clôtures de jardins sur espace public (muret bas, grille, haie...)

Eglise Notre Dame

Détails de matériaux, couleurs et motifs.

Les façades des maisons traditionnelles de Béhuard sont caractérisées par l'utilisation de schiste enduit et de tuffeau, dont les proportions varient d'une maison à l'autre. Le motif de tuffeau «en damier» est couramment utilisé en pignon étages des habitations.

L'utilisation du pavé de grés associé au gravier évoque le fleuve, ses bancs de sable et les ouvrages liés à la navigation.

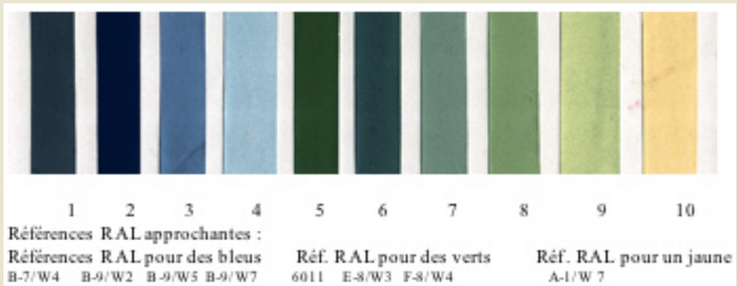

Ce nuancier est le résultat d'une recherche sur la palette des couleurs naturelles des paysages de Béhuard (ZPPAUP, prescriptions architecturales)

La Pointe

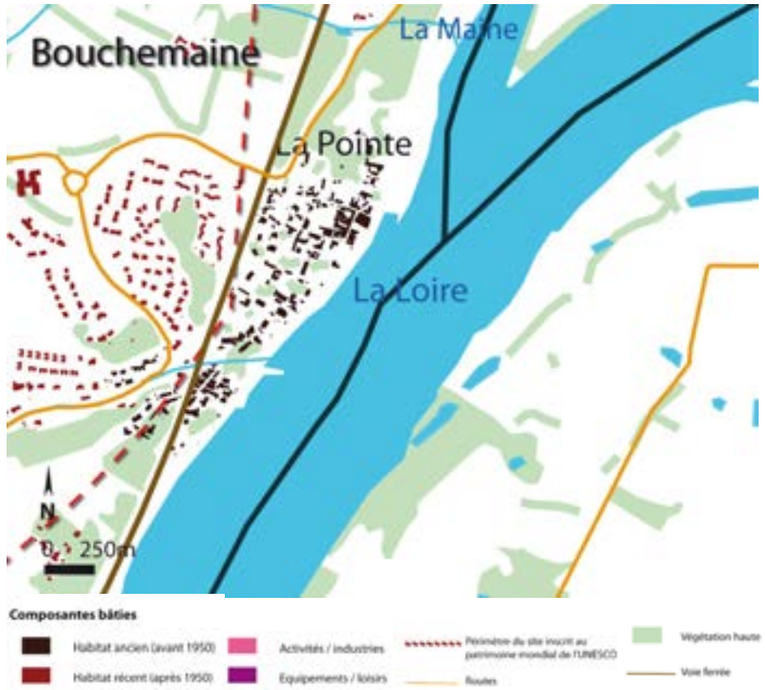

A l'inverse de Savennières en aval du fleuve, le village de La Pointe de Bouchemaine (situé à la confluence de la Loire et de la Maine), est un village tourné vers la Loire et dont le centre ancien est délimité à l'Ouest par la voie de chemin de fer.
Auparavant village de pêcheurs et lieu de vacances de la bourgeoisie, le centre bourg se compose de grandes demeures, avec coté Loire, à la manière des parcs de châteaux, une gloriette destinée à la contemplation du paysage qui occupe l'angle des jardins.
Les espaces publics sont de grande qualité, aménagés ou réaménagés (comme les anciens quais) récemment, invitant à la promenade et à la contemplation.

De manière général l'espace public est très minéral. La végétation ne s'exprime qu'en «débordement» des jardins clos de murets, renforçant le caractère d'une nature «libre» du site.
Le coeur du village est relié aux quais via des venelles, qui se distinguent des rues par leur étroitesse et la qualité des matériaux de sol.
A remarquer le château «Le Petit Serrant» du XVIIIème siècle, le Prévôté en schiste et tuffeau du XVIIIème et XXème siècle et la nef du XVIème siècle, rénovée récemment. L'architecture moderne se rencontre ponctuellement en extension des maisons.

Relation à la Loire

La Pointe (Bouchemaine) vue depuis la rive opposée. Une véritable façade urbaine sur le fleuve : quais et cales soulignent les murets des jardins en terrasse sur la Loire, eux-mêmes surmontés des belles demeures composant un front discontinu, rythmé par des arbres de parcs aux silouhettes remarquables.

Morphologie urbaine

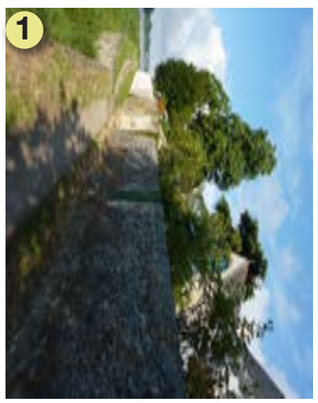

Une grande variété de situations urbaine, un vocabulaire riche d'espaces publics alimenté par des orientations bâties variées, le tracé irrégulier d'une voie ou le léger recul du bâti par rapport à voie.

Manoir, rue du Port-Boulet

Nef de la chapelle de Ruzebouc

Prévôté

A

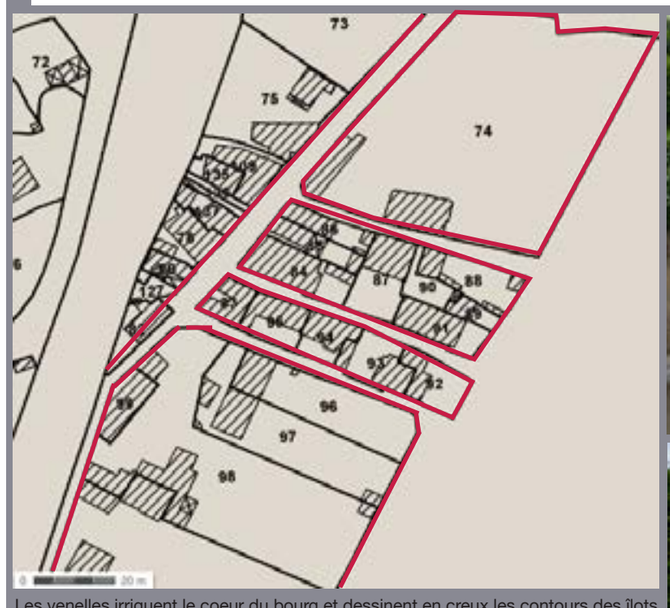

Les venelles irriguent le coeur du bourg et dessinent en creux les contours des îlots construits. Elles se distinguent des rues par leur étroitesse et la qualité des matériaux de sol : pavés, béton, enrobé clair...

B

Place Ruzebouc. Espace public emblématique du bord de Loire, la place prolonge le quai à l'intérieur du village et développe le linéaire de façades en relation avec le fleuve, profitant aux restaurants et commerces.

Détails de matériaux, couleurs et motifs.

Les lucarnes offrent une grande diversité d'ornementations en pierre de tuffeau, auxquelles s'ajoutent ferronneries et balustrades...

Maison de villégiature et gloriette, rue du Port-Boulet

Les pavés de grés dans l'espace public évoque les quais de bord de Loire.

Cheminement en ardoise au bord de la Loire

Bouchemaine

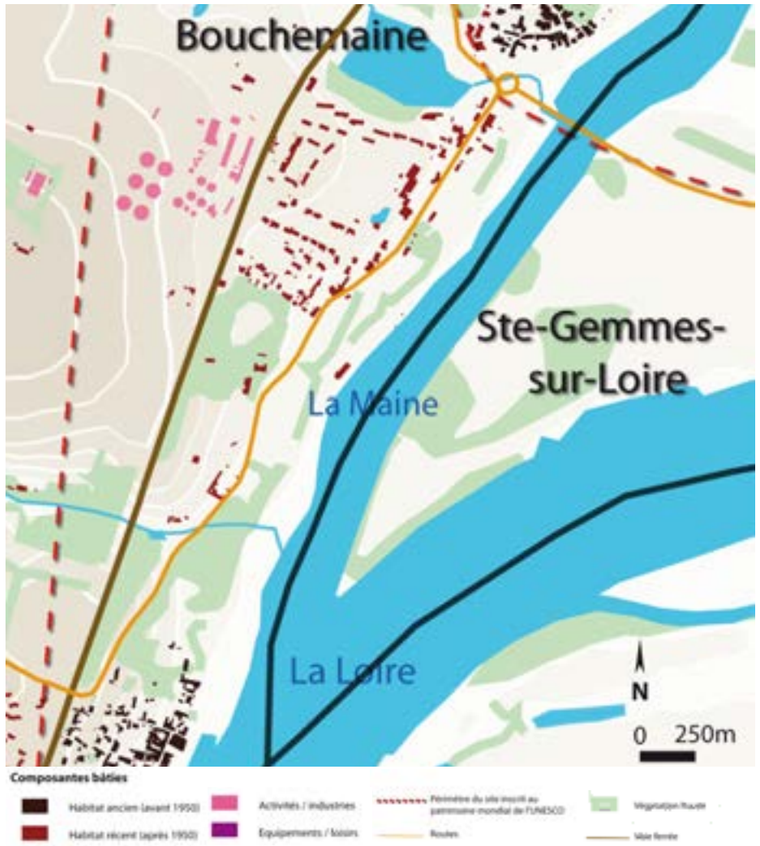

De la même façon qu'à La Pointe, le centre bourg de Bouchemaine s'organise en relation avec la Maine.
Le centre bourg est marqué par une architecture en R+1 à R+1+C, structurée par la rue Chevrière qui descend vers l'église, puis, sur le parvis partagé avec la nouvelle médiathèque (les Boîtes à Culture), un réseau de venelles irrigue les bords de Loire.
Côté Loire, de grandes demeures de villégiature regardent le fleuve, et développent des jardins en terrasses, soutenues par des murets de schiste marquant la limite avec l'espace public du quai.
Le coeur de bourg est historiquement très minéral, ce qu'ont préservé les aménagements urbains récents. Les maisons de bord de Loire sont en revanche accompagnées d'un patrimoine de jardins remarquables, signalé par les grands arbres dominants les habitations.
Les échelles urbaines du bourg historique sont plus dilatées qu'au village de La Pointe, mais l'on retrouve des espaces plus réduits à l'arrière de l'église, en articulation avec les venelles piétonnes.

Relation à la Loire

A

Le bord de Maine est caractérisé par de plus grandes parcelles associées à des jardins reprenant les motifs des grands parcs paysagers (gloriettes, arbres specimen...).

C

Entrée de bourg : rue Chevrière. La rue descend jusqu'à la place de l'Eglise, laissant entrevoir en arrière plan le côteau de Denée. Les constructions s'inscrivent dans la topographie du site, et la rue cadre la perspective vers l'église dont le volume répond à celui des habitations qui lui font face.

Morphologie urbaine

B

Eglise et médiathèque: le patrimoine liégrien ré-interprété de façon moderne. L'inscription dans le site est résolue par un respect de la topographie, le travail de continuité avec les venelles existantes, un gabarit maîtrisé s'inscrivant en continuité des constructions alentours, ainsi que par l'emploi de matériaux et de couleurs en dialogue avec l'architecture plus ancienne.

Passage vers la Loire sous habitation

Venelle: le sol est traité en accord avec les matériaux de façade, la végétation met en valeur le cadre minéral.

Détails de matériaux, couleurs et motifs.

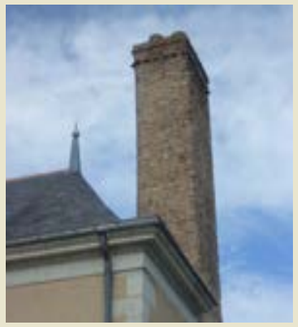

Cheminée en brique, appuyée sur le mur pignon, terminée par une moulure typique du Val de Loire

Variations architecturales : formes, gabarits, matériaux...un patrimoine d'une grande diversité.

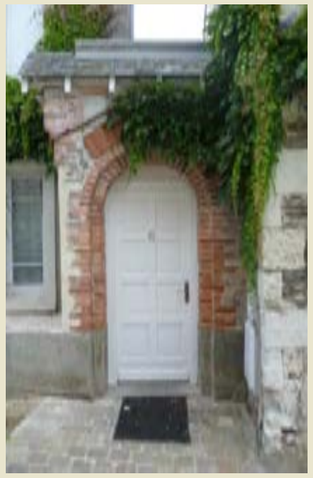

Deux encadrements de porte soignés: à gauche, arrondi, en brique; à droite, un encadrement droit en tuffeau

Schiste affleurant et muret de soutènement

Port-Thibault

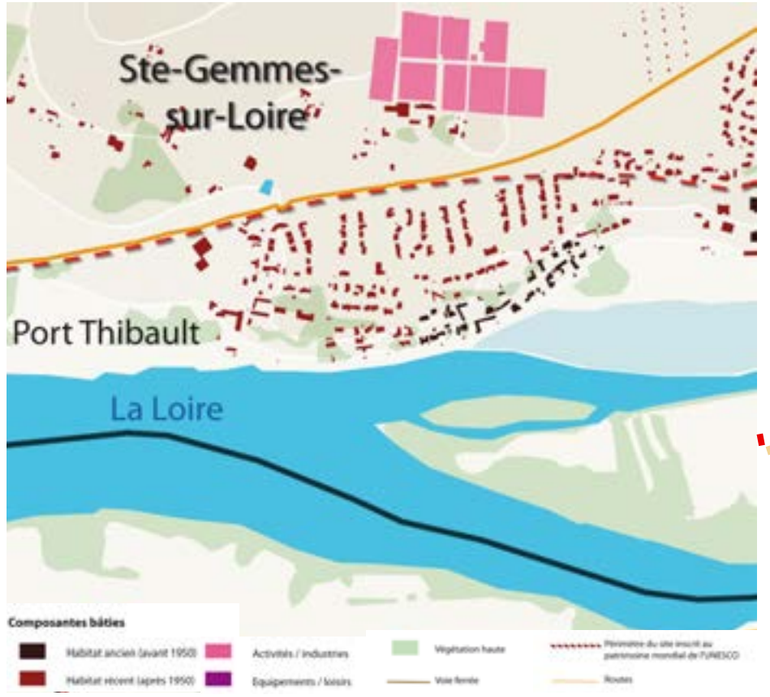

Initialement un petit port entouré de quelques fermes, Port Thibault devient au XVIIème siècle un lieu de villégiature de la bourgeoisie Angevine, qui y bâtira de grandes demeures de tuffeau, de pierres et de briques, tournées vers la Loire.
La structure urbaine est identique à celle de La Pointe que l'on perçoit d'ailleurs depuis le jardin méditérrannéen. Le village historique, linéaire, s'organise autour de la rue principale (route du Port Thibault), et les plus grandes demeures se tournent vers le fleuve, en surplomb d'un jardin en terrasse clos d'un muret, que longe le quai de promenade.
La rue principale est irriguée par des venelles assez courtes, reliant les berges.
D'un point de vue architectural, ce sont à nouveau de grandes demeures et leurs gloriettes qui sont les plus présentes face au fleuve.
A l'arrière, et à l'ombre, la rue est calme et la végétation très présente. Les habitations, malgré leur isolement et leur faible densité, donnent le sentiment d'une continuité bâtie en raison des murets ceinturant les jardins et délimitant les espaces publics. Le bâti (le plus souvent R+1+C) s'implante différemment de part et d'autre de la rue principale :
- Au Nord, il est alternativement en accroche à l'espace public ou en retrait de la rue isolé par un jardin
- Au Sud, il s'implante en façade sur la voie ou sur la venelle, afin de libérer un jardin plus important côté Loire.
L'architecture traditionnelle est étayée d'un patrimoine vernaculaire intéressant (puits à manivelle, ou piliers de tuffeaux signalant anciennement l'entrée d'un clos de vigne ou d'une habitation...). Le paysage offre une large palette de couleurs, reprises par les reflets que nous permettent l'eau les beaux jours d'été.
Les nouveaux quartiers (Hauts de Port Thibault) ont tenté de reprendre les caractéristiques urbanistiques du village historique. Les venelles, la continuité de certains murets (fait de schiste), en sont des exemples. En revanche, les échelles sont beaucoup plus dilatées, l'habitat pavillonnaire reste la plupart du temps isolé sur des parcelles en retrait systématique de l'espace public, et une large place est dédiée à la voiture. Entre les lots, les grands «espaces verts» collectifs reprennent le motif «de peigne» ligérien mais n'ont pas d'usage défini et semblent délaissés.

Relation à la Loire

Vue depuis Ste-Gemmes-sur-Loire

Muret de cloture des jardins sur les quais.

Venelle étroite en déclivité vers le fleuve.

Le quai s'élargit en une place dont les limites sont dessinées par un bâti en R+1+C, en belvédère sur le fleuve.

Morphologie urbaine

Ambiance de la rue de Port Thibault. Une rue étroite, un bâti à R+1 voire R+1+C construit en moellons de schiste et de tuffeau en accroche sur l'espace public ou en retrait derrière un muret. La végétation s'exprime en débordement de l'espace privé, par dessus les murets de schiste, ou en pied de façade (arbustes et vivaces). De grands arbres de parc déploient ponctuellement leurs couronnes au delà des propriétés privées et font profiter la rue de leur ombrage.

Détails de matériaux, couleurs et motifs.

Couleurs contrastées mettant en valeur l'association de la végétation au schiste

Détail de la route ornementée de pavés

La pierre de tuffeau est utilisée aussi bien pour l'encadrement de porte et de fenêtres, pour les lucarnes que pour les chaînages des murs.
A gauche, on retrouve l'alignement traditionnel des lucarnes au-dessus des fenêtres.

Sainte-Gemmes-sur-Loire

Le centre bourg est signalé par l'Église Sainte-Gemmes, mise en valeur sur son éperon rocheux et entourée de maisons basses généralement à R+C, qui semblent former une masse compacte autour d'elle.
Contrairement à la plupart des villages étudiés, Sainte-Gemmes-sur-Loire présente des couleurs plus «communes». Les bâtiments anciens et ceux plus récents étant intégrés les uns aux autres, le village se modernisant, on perd peu à peu les couleurs traditionnelles au profit d'enduits actuels plus monotones. Il reste cependant quelques endroits bien préservés de cette urbanisation.
Dans ce village, on peut admirer les travaux architecturaux de l'Église Sainte-Gemmes dont la première proposition date du XIIeme siècle, le château de Sainte-Gemmes, en tuffeau, construit entre 1701 et 1706, devenu aujourd'hui le centre hospitalier CESAME.

Relation à la Loire

Côté Est, Sainte-Gemmes est tenue à l'écart du fleuve par les prairies alluviales inondables.

Jardins en terrasse sur les quais

Morphologie urbaine

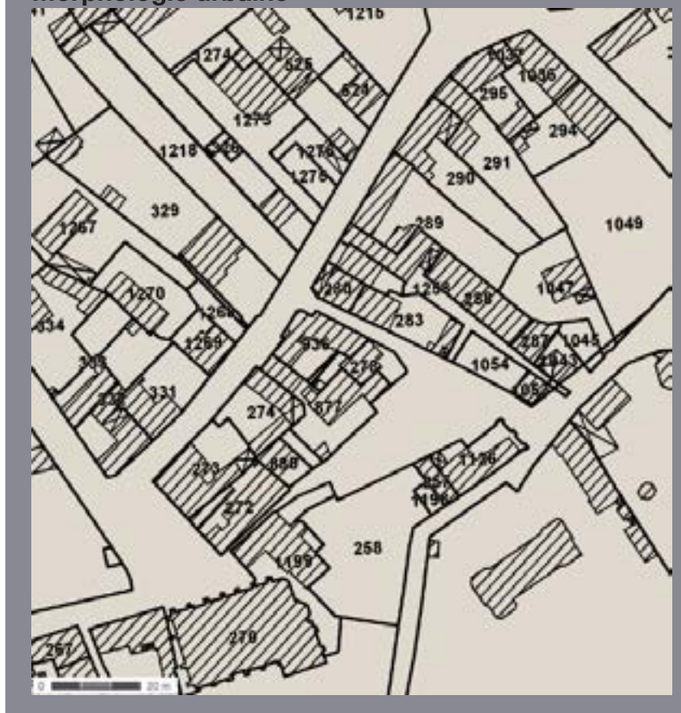

Place publique en centre bourg : des limites organisées par des habitations en R+C au premier plan, accompagnées de leur murets de schiste cloturant les jardins.

A gauche, Une rue en descente vers la Loire; à droite, une entrée du bourg rue de l'Eglise : la voie assez large dessert des habitations en R+C implantée en limite d'espace public. L'architecture est assez classique, avec un moindre souci du détail. La végétation est présente mais davantage sous forme arbustive ou vivace en débordement des jardins.

Ruelles et venelles complètent le réseau des espaces publics du centre bourg.

Hôpital

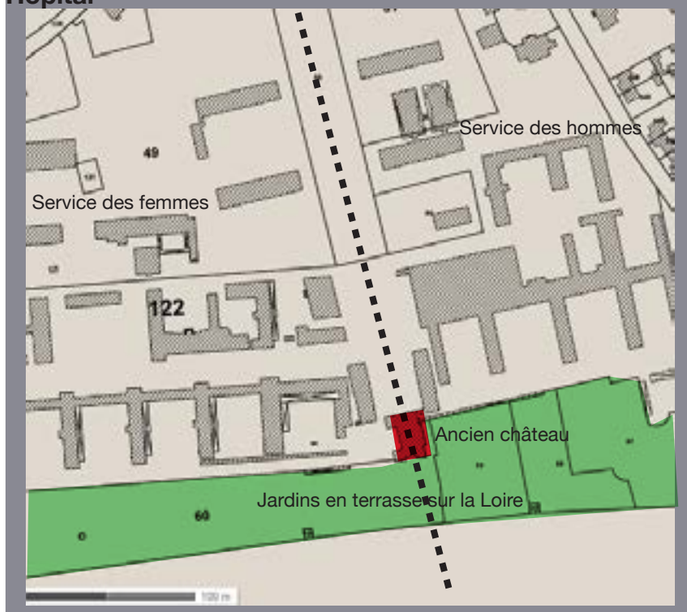

Quai de l'hôpital

L'hôpital de Sainte-Gemmes-sur-Loire est traité comme un village. L'architecture est néo-classique, sobre, et compose un ensemble de bâtiments à R+1 ou R+2 isolés les uns des autres, et orientés vers des cours intérieures.
Une extension a récemment été réalisée associant une architecture contemporaine à des éléments anciens et aux venelles «traditionnelles» révélant des percées visuelles sur la Loire. Côté Loire, le jardin due l'ancien château occupe les terrasses en surplomb sur la Loire.

Détails de matériaux, couleurs et motifs.

Mise en valeur des différents matériaux (schiste, enduits, pavés) par la végétation en pied de mur ou recouvrant les murs.

Chemin de terre au pied de l'Eglise, longeant le mur de schiste du jardin de l'Hôpital.

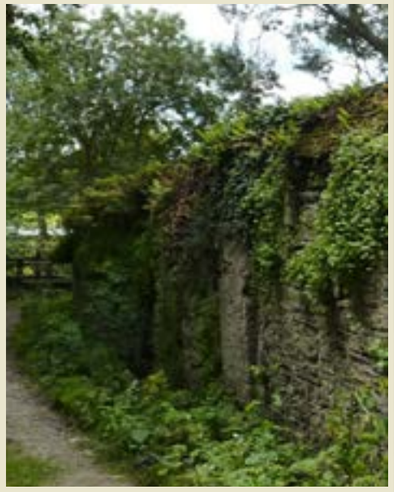

Pierres de tuffeau en encadrement de fenêtre en chaînage de mur, accompagnées d'enduit sur moellons de schiste.

Saint-Aubin, l'Ile et Saint-Maurille

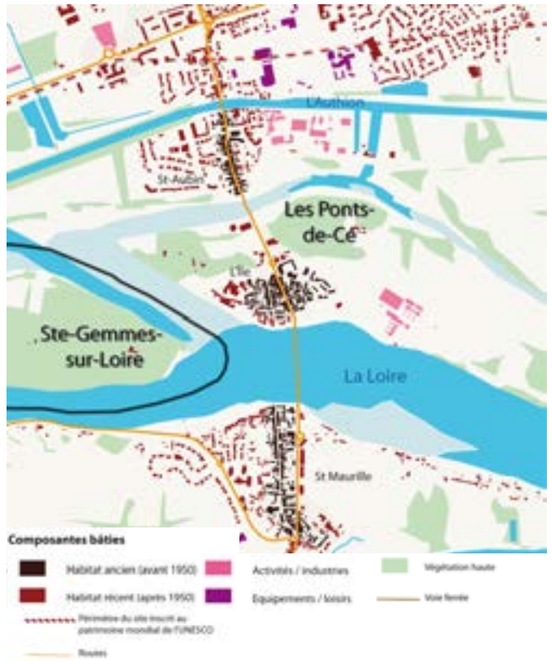

Le centre historique des Ponts-de-Cé s'organise en trois quartiers, Saint-Aubin, l'Ile, et Saint-Maurille, implantés le long d'un seul axe fédérateur et reliés par des ponts. Le bâti est condensé par la RD 160, dominant sur la Loire.
La commune possède encore de beaux éléments de patrimoine, des édifices tels que ses églises ou son château, ses ponts, ses venelles qui descendent vers les anciens quais de Loire, ses petites ruelles et rues rasants le bâti, l'aspect très minéral de son centre.
Les structures urbaines des trois quartiers se ressemblent : habitations à R+1+C en front continue sur rue, venelles traversantes donnant accès aux jardins, édifices remarquables implantés le long de l'axe principal, espaces publics développés sur berge, malgré une forte domination automobile.
Les façades sont la plupart du temps enduites et habillées de tuffeau (lucarnes, chaînages d'angle)
Les constructions récentes face au fleuve ont tenté de ne pas trahir les traditions par une architecture «d'analogie» (copies de lucarnes, modénatures, toitures doubles pentes et venelles traversantes...) et par une typologie commune, s'échelonnant souvent à hauteur de R+1+C, et plus à l'extérieur de la voie principale, des maisons à hauteur de R+C ou des immeubles atteignant rarement plus de quatre étages.

Saint Aubin

L'Ile

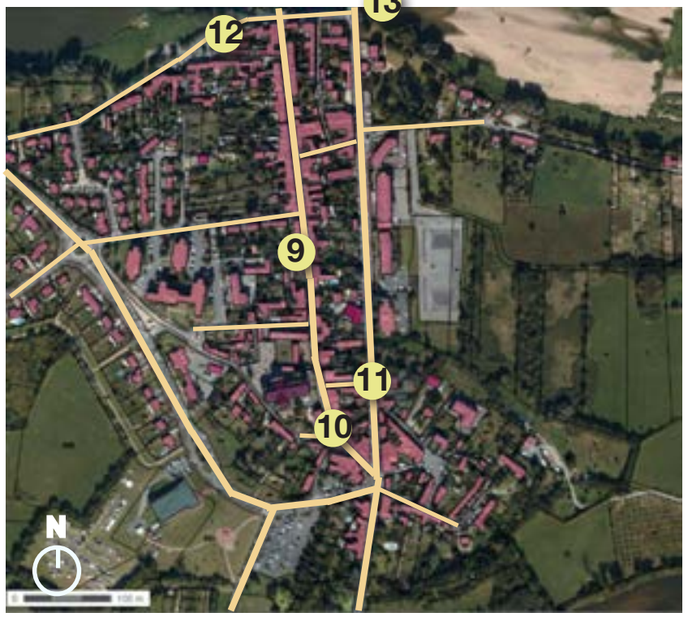

Saint-Maurille

Relation à la Loire

Les Ponts-de-Cé, une succession de façades urbaines produites par une organisation transversale au fleuve.

Morphologie urbaine

Saint Aubin

Ecluse sur l'Authion, entrée nord du quartier

Rue principale continue et dense à R+1+C

Rue secondaire, discontinuité bâtie et émergence du jardin

Place de l'Eglise

Parcellaire en lanière à Saint-Aubin. On retrouve une structure similaire dans les autres quartiers, avec une voie principale connectée à des voies de desserte secondaires qui lui sont perpendiculaires. Les jardins sont invisibles depuis la rue principale, et transparaissent dans les voies secondaires en débordement des murets de clôture.

L'Ile

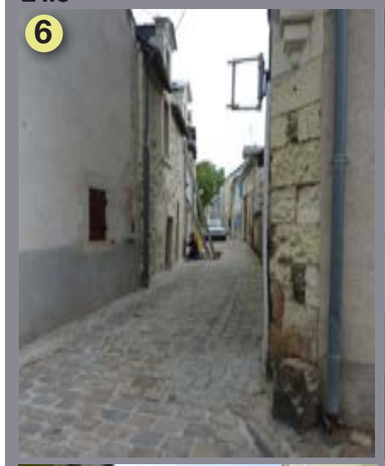

Exemples de venelles et ruelles très minérales, alliant pavés, tuffeau et différents enduits.

Saint-Maurille

Rue principale, en perspective vers le clocher

Exemple de rue secondaire perpendiculaire à la rue principale : commerces en rez de chaussée.

Fronts bâtis tournés vers la Loire, une architecture plus travaillée : encadrements, lucarnes, corniches, chaînage d'angle et tourelle habillent les façades.

Mûrs-Erigné

Erigné, contrairement aux autre sites ligériens, est en retrait du fleuve.
Implanté initialement en pied de coteau, en bord de Louet, bras de la Loire, le village n'entretient pas de relation évidente avec le cours d'eau.
La Loire est difficilement visible, seulement à quelques endroits stratégiques comme la Roche de Mûrs.
Quelques ruelles seulement rappellent que le Louet est existant et accessible.
Les randonneurs peuvent aussi en profiter, en faisant la concession de ne pas profiter du village.
L'organisation urbaine se concentre en direction d'une place publique en bord de Louet, d'où iradie un réseau de voie en étoile le long duquel s'implante un bâti traditionnel peu élevé, à R+C, ponctuellement R+1+C.
Le château St Pierre (XIXème), aujourd'hui foyer handicapés, domine le centre bourg sur son éperon rocheux et accueil de sa silhouette les visiteurs venant des Ponts-de-Cé.

Erigné

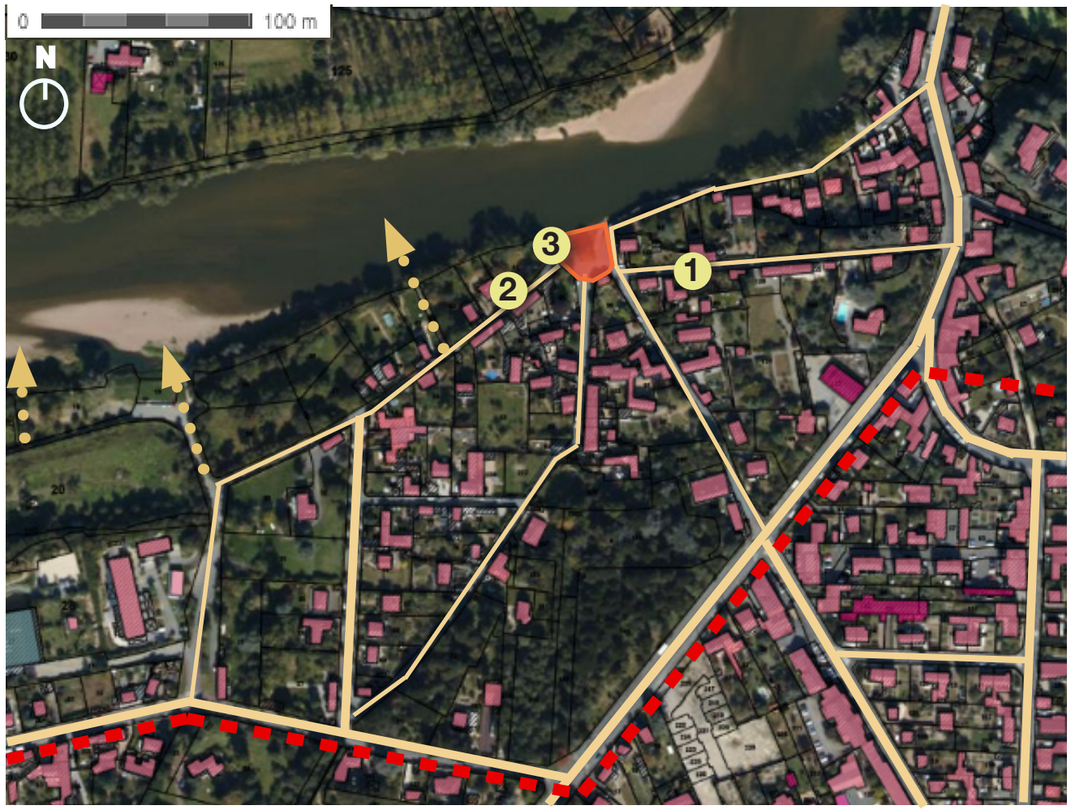

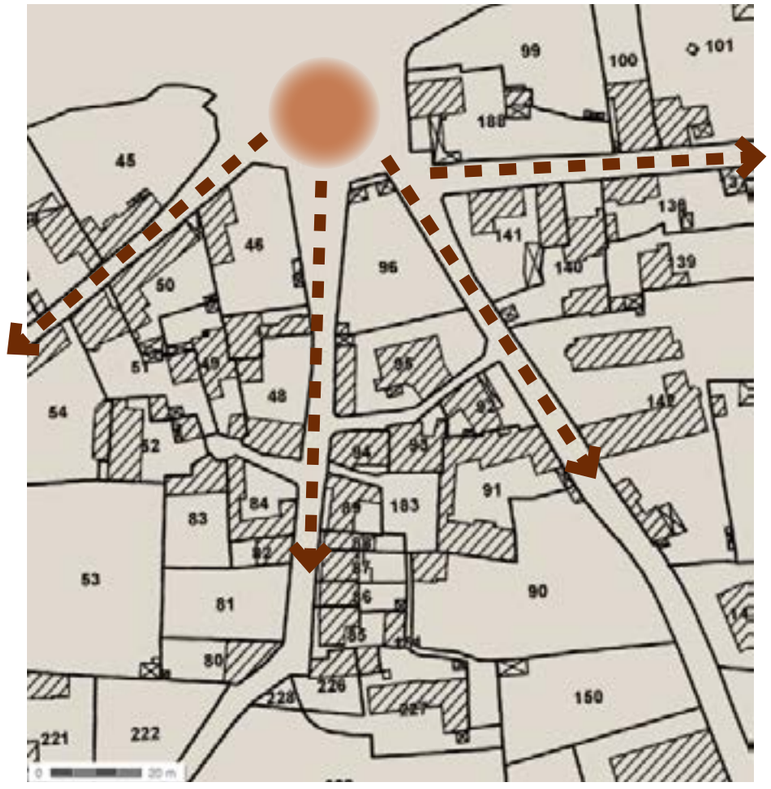

La venelle descend vers le Louet, perspective resserrée sur le cours d'eau.

Espace public principal en bord de Louet, dédié en partie aux stationnements automobiles

Front bâti sur Louet

Mûrs

Rue principale en perspective sur le clocher.

Le village initial est installé en rebord de coteau, sur une crête jalonnant la Route Départementale 751.
Le centre bourg est assez restreint, concentré autour de l'église, depuis laquelle irradie un réseau de voies secondaires remontant le coteau.
Le bâti est contenu à R+1+C, et accueille quelques commerce en rez de chaussée côté Sud. Des édifices remarquables (château, presbytère, mairie) jalonnent la rue principale dans un style architectural plus travaillé associant tuffeau, briques rousses et enduits sur moellons de schiste. Les espaces publics sont fortement restreints (parvis de l'église) ce qui donne au village une ambiance assez calme. La végétation se présente uniquement sous forme arborée, ponctuellement en accompagnement des édifices majeurs.

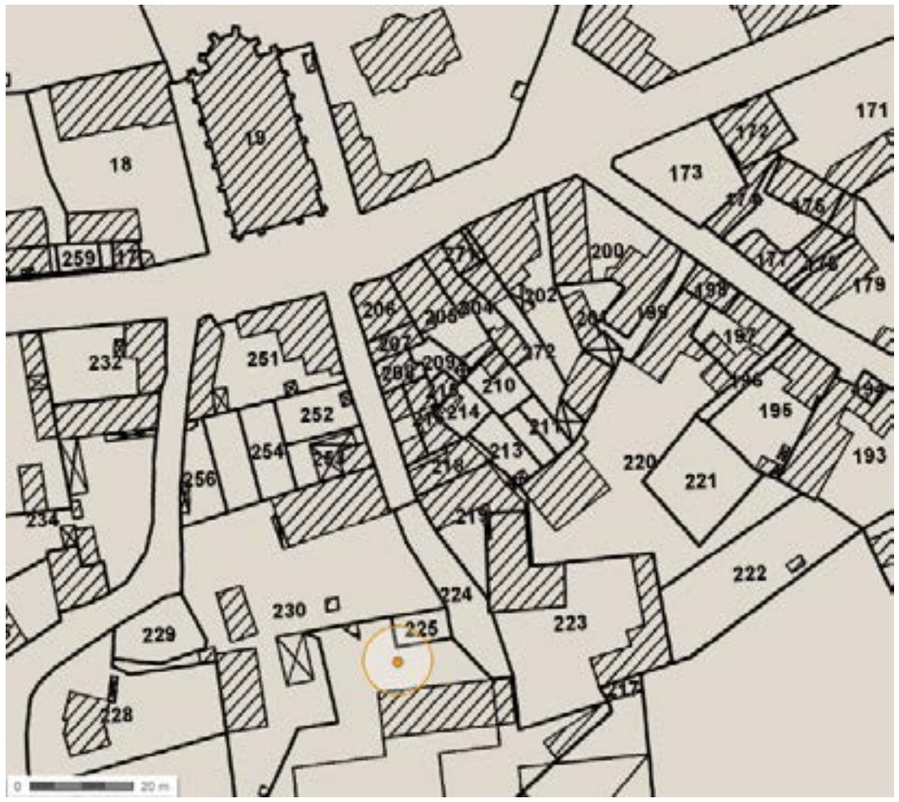

Détails de matériaux, couleurs et motifs.

Différents exemples architecturaux illustrant l'association traditionnelle ligérienne des éléments structurants en tuffeau (encadrement de porte et de fenêtres, lucarnes, chaînages d'angle), des toits en ardoise, des cheminées en briques, et des murs recouverts d'enduits de couleur plus ou moins claire.

Les composantes végétales

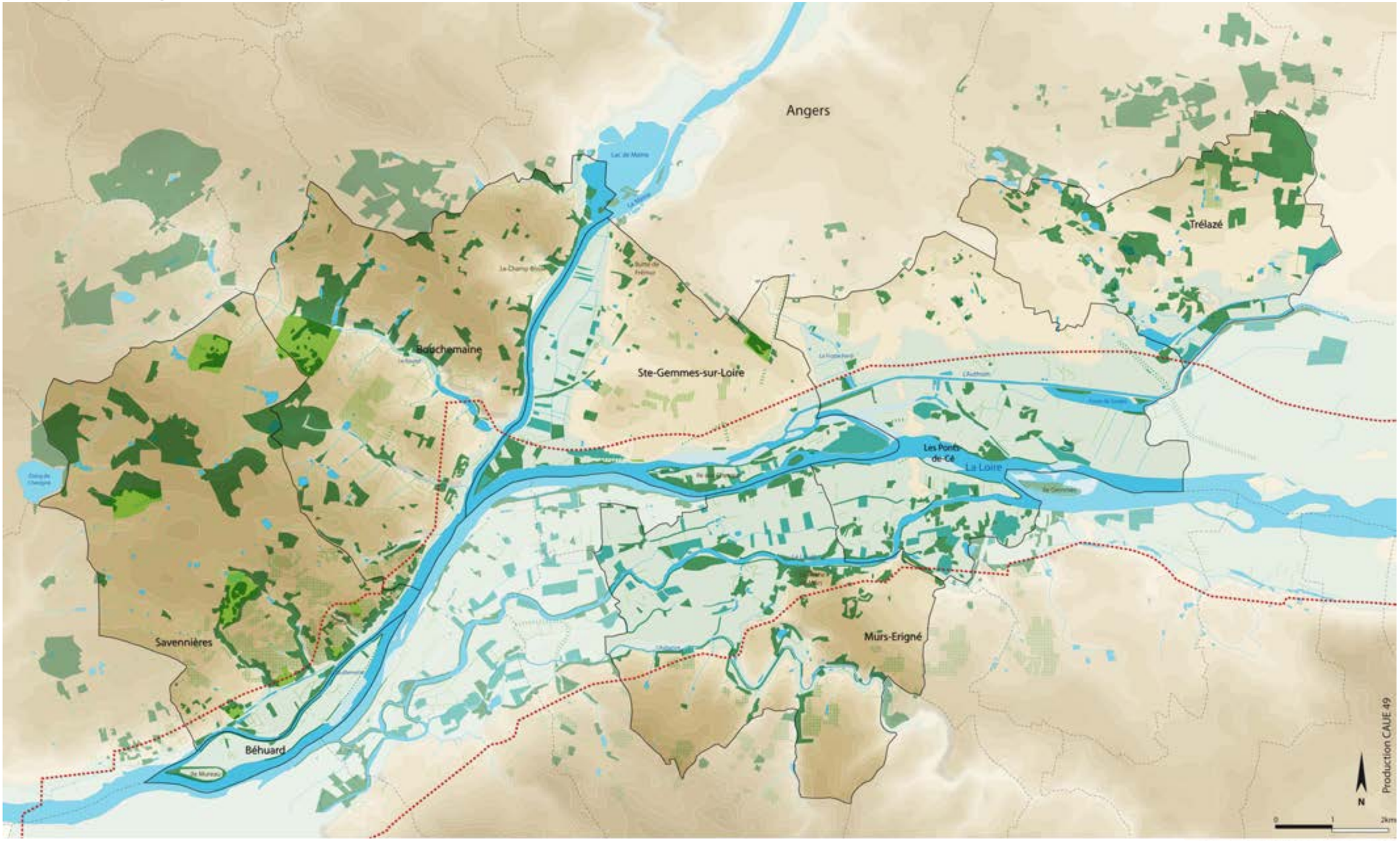

Sources : Scan 25® ©IGN 2010, BD Topo, Cadastre 2011

Les composantes végétales

- Bois/ forêts
- Peupleraies
- Vignes
- Maraîchage / vergers
- Alignements d'arbres d'intérêt
- Parcs et jardins remarquables

I.1.3 - La diversité des composantes végétales

Une vallée jardinée

L'organisation des paysages ligériens se fonde initialement sur le modèle d'enchaînement paysager traditionnel «domus-hortus-ager-saltus». C'est la prépondérance de l'hortus (vignes et vergers) demandant davantage de soin, sur l'ager (les champs), qui donne à la vallée son caractère jardiné.
La douceur du climat est à l'origine de cette orientation culturale communément retrouvée dans les territoires méridionaux.
Les terroirs viticoles sont de grande qualité et d'excellente réputation. En rive droite, à Savennières, ils couvrent les coteaux abrupts qui surplombent la vallée, parfaitement exposés au Sud où ils produisent des vins blancs secs et demi-secs. En rive gauche, les vignobles occupent plateaux et coteaux entre la Loire et l'Aubance, qui a donné son nom aux vins blancs moelleux et liquoreux.
L'ensemble des ces productions viticoles de grande renommée fait l'objet d'une inscription en aire d'Appellation d'Origine Contrôlée, garantissant la protection du terroir auquel ils sont associés.
La vigne n'est pas la seule spécificité du territoire ligérien de l'agglomération, les productions horticoles (maraîchage et ornement) de la plaine de Sainte-Gemmes-sur-Loire et du Val d'Authion, en rive droite du fleuve, complètent la grande variété des productions dites « jardinées ».
Ces motifs sont autant de composantes identitaires du val de Loire et leur préservation est garante de l'intégrité des paysages, au même titre que les ensembles bâtis traditionnels auxquels ils sont associés.

Des plateaux plus «ordinaires»

Les motifs de la végétation sont de manière générale plus « communs » sur les plateaux alentours bordant la vallée. Les paysages sont représentés par les terres de grandes cultures et de pâtures, structurées par le bocage ; forêts et bois sont bien représentés sur le territoire, ils ponctuent notamment les plateaux du Segréen et de Verrières. Leur répartition forme une mosaïque qui participe de l'animation et de la dynamique des paysages.

La banalisation des motifs de plaine

Les cultures intensives

Les terres les plus basses de la plaine alluviale ont naturellement tendance à être en prairie naturelle, autrefois closes de haies d'arbres émondés, aujourd'hui concurrencée par les monocultures de maïs autorisées par la présence de levées (plaine de l'Authion) qui protègent la plaine des crues.

En haut à gauche. Les coteaux viticoles de Savennières.
En haut, à droite. Vue depuis la crête de Frémur, les productions horticoles de la plaine de Sainte-Gemmes-sur-Loire marquent le bord de ville d'Angers.
En bas, à gauche. Les filets paragrêles rendent très visibles les vergers du plateau de Saint Martin du Fouilloux.
En bas, à droite. Le paysage de la plaine de l'Authion, de grandes étendues de cultures de maïs bordées de boisements.

Les peupleraies

Autrefois plantés en ligne le long des cours d'eau, les peupliers sont aujourd'hui préférés en «massifs», occupant de vastes surfaces au sol. La carte montre à quel point les parcelles dédiées à la populiculture sont dispersées et participent d'un mitage général du paysage. Ces plantations font suite dans leur majorité aux mesures incitatives (exonérations fiscales) et primes (contrat de plan Etat Région, Europe) des années 1990.

Les peupleraies sont critiquées pour leurs effets sur les paysages essentiellement pour 3 raisons :
• leur dispersion, et l'effet de banalisation dû à la répétition du motif vertical
• leur forme (qui soutient le premier argument), jugée trop régulière, à l'aspect « non naturel »,
• la dissonance produite aujourd'hui au regard de modèles économiques passés, où elles étaient absentes.

Une image de l'agro-foresterie dans la plaine alluviale de Mûrs-Erigné : pâturage sous les peupliers.

Les paysages ligériens de l'agglomération angevine

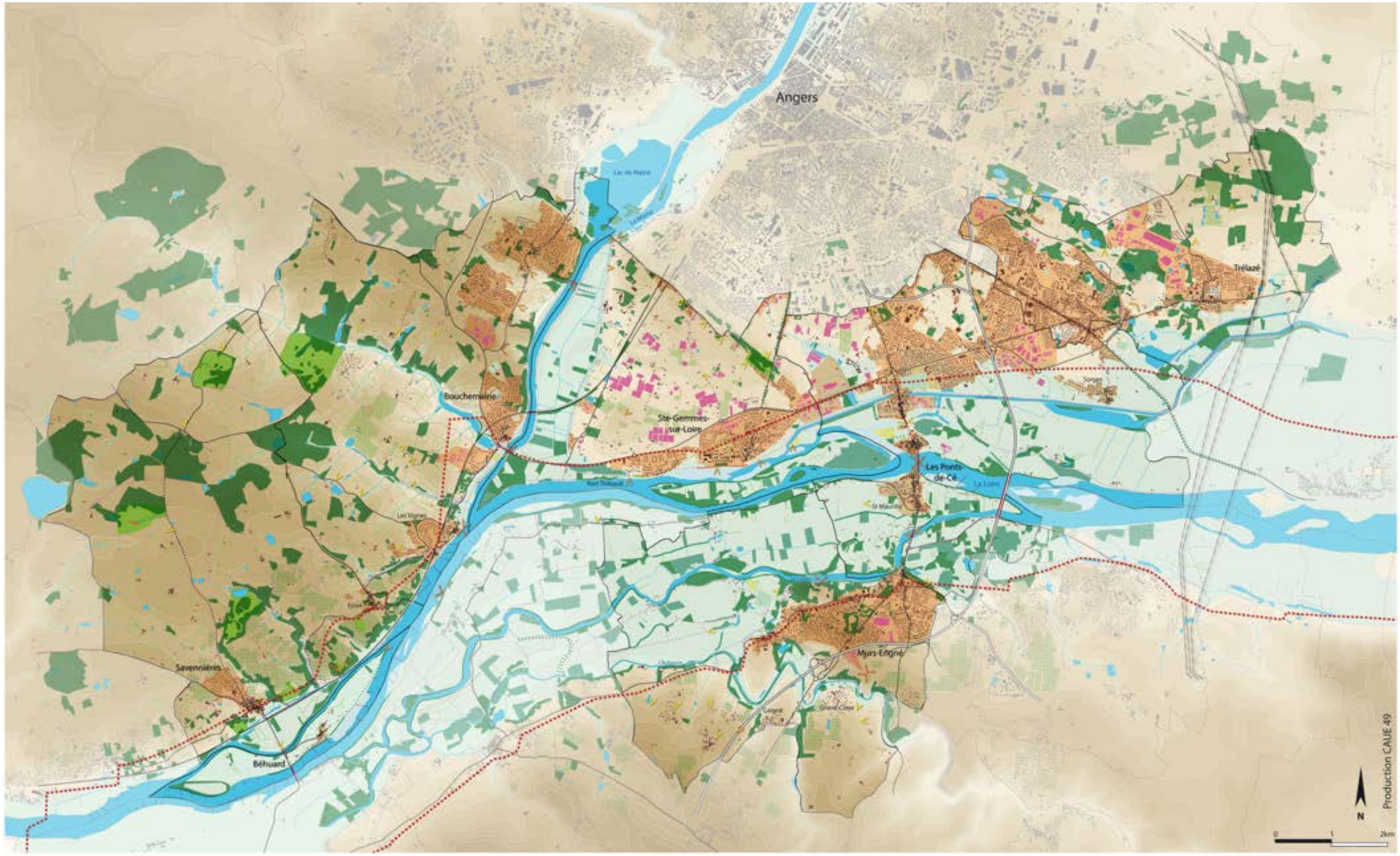

Sources : Scan 25® ©IGN 2010, BD Topo, Cadastre 2011

Unités et sous-unités de paysages

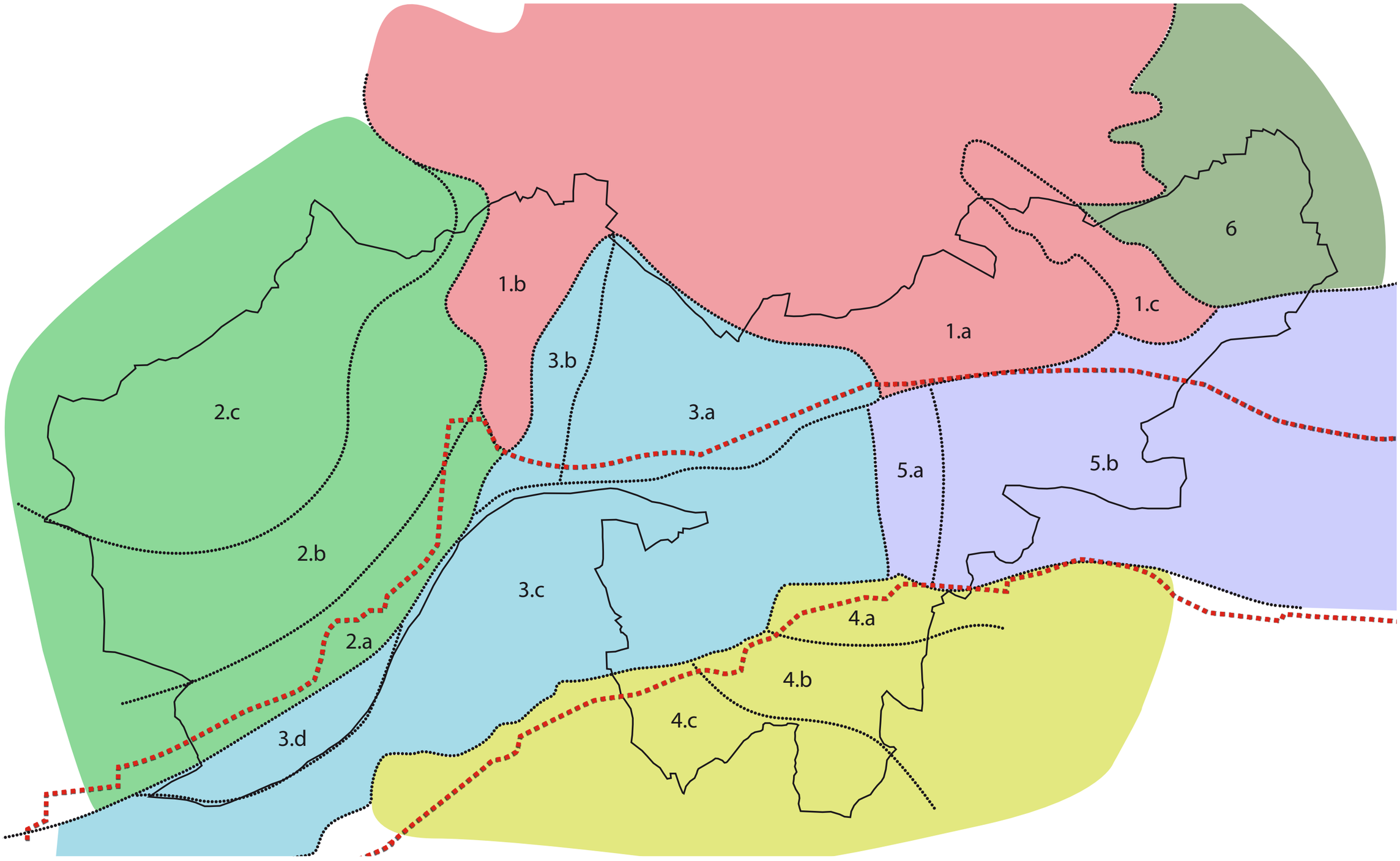

1.1.4 - Les composantes des paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

Les composantes végétales

- Bois/ forêts
- Peupleraies
- Parcs et jardins
- Vignes
- Maraîchage / vergers
- Alignement d'arbres

Les composantes bâties

- Tache urbaine (zones U)
- Habitat ancien (avant 1950)
- Habitat récent (après 1950)
- Activités / industries
- Equipements / loisirs

Infrastructures

- Autoroute / route nationale
- Route départementale
- Voie ferrée
- Ligne HT

Eléments remarquables

- Clocher «repère»
- Pont
- Quai
- Epi

Circulations douces

- Gr, Pr, Loire à Vélo

Points de vue

- Exceptionnel
- Remarquable
- Intéressant

- Périmètre du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

La cartographie des paysages est issue d'un assemblage de plusieurs couches de données (BD Topo, Interprétation du SCAN 25© (IGN 2010), Cadastre 2011) croisée à l'analyse de terrain. Elle est éditable au 1/25000.

La carte s'attache à mettre en valeur les grandes structures du paysage, ainsi que les éléments de patrimoine participant de la reconnaissance d'une «identité» ligérienne.

Plusieurs thèmes ont guidé sa composition :

• La charpente naturelle
Association du relief, de l'eau, des grands ensembles de végétation (boisements, peupleraies), ainsi que des modes d'occupation agricoles, elle est le socle structurant de l'organisation des villes et des villages ligériens, l'écrin physique des lieux.

• Le patrimoine naturel et bâti identitaire
Sont représentés les éléments remarquables du paysage «urbain» ligériens angevin, centres bourgs anciens, édifices repères (clochers), mais aussi les ponts, les ouvrages liés à la navigation (cales, quais, épis), et les ports qui témoignent de la culture d'aménagement liée au fleuve. Sont associés les grands ensembles paysagers remarquables (parc et jardins) et structurants (alignements d'arbres).

• Les conditions de perception des paysages
Ce sont d'abord les itinéraires depuis lesquels une lecture du paysage est possible : les routes, voies ferrées, et aussi l'ensemble des itinéraires de tourisme en circulation douce, sentiers de grande randonnée, petite randonnée et Loire à Vélo. L'analyse de terrain a permis de compléter cette approche par le recensement des points de vue, déclinés selon leur intérêt dans la découverte des paysages ligériens.

I.2 - UNITÉS ET SOUS UNITÉS DE PAYSAGE

I.2.1 - Méthode de définition des unités paysagères

L'analyse de terrain complétée des analyses de chacune des composantes précédemment développées permet de dégager 6 grandes unités de paysage, elles-mêmes divisables en sous unités de paysage.
Cette organisation s'inscrit à plus large échelle dans le découpage proposé en 2003 par l'atlas des paysages du Maine et Loire.

La méthode de découpage se fonde sur l'analyse des caractéristiques physiques de la « charpente naturelle » du territoire et de ses composantes (formes construites, végétation…).
Elle permet de déterminer des « entités spatiales homogènes » qui se différencient les unes des autres par des variations dans l'organisation ou la prépondérance de l'une ou l'autre de leurs composantes.

Les paysages ligériens, au delà du périmètre d'inscription

La superposition du périmètre d'inscription UNESCO au découpage en unités de paysage révèle deux informations majeures :

• **La vallée offre une grande diversité de paysages**, en témoignent les 5 unités paysagères qui la composent et les 12 sous unités qui en révèlent les nuances au sein de mêmes unités. La diversité doit être comprise comme un atout, notamment une grande potentialité d'attractivité touristique. Dans ce sens, quelles seront alors les possibilités de confortement de cette diversité de paysages au sein d'une même vallée?

• **Plusieurs sous unités de paysage se prolongent au-delà du périmètre d'inscription**. Le périmètre d'inscription définit suivant les critères centrés sur le fleuve et son histoire peut donc être interrogé sous l'angle de l'approche plus «générale» du découpage en unités paysagères.
Ce point amène deux interrogations :
- Quels sont les relations entre les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et les paysages situés au delà du site?
- Comment ces paysages peuvent-ils potentiellement être compris comme des continuités paysagères entre les paysages ligériens et les «paysages urbains» de l'agglomération?

Les 6 grandes unités de paysage et leurs sous unités :

1. L'agglomération d'Angers

1.a. La plaine urbanisée des Ponts de Cé et de Trélazé
1.b Les coteaux de Bouchemaine
1.c Le site des ardoisières de Trélazé

2. Le plateau du Segréen

2.a Le coteau habité de Bouchemaine et de Savennières
2.b Le plateau bocagé de Bouchemaine et de Savennières
2.c Le plateau boisé de Bouchemaine et de Savennières

3. Les plaines de la confluence

3.a Plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire
3.b Prairies de la baumette
3.c Plaine alluviale de Loire et d'Aubance
3.d Ile de Béhuard

4. Les plateaux de l'Aubance

4.a Coteaux de Mûrs-Erigné
4.b Vallée de l'Aubance
4.c Plateau de Denée

5. Val d'Anjou

5.a Les Ponts-de-Cé
5.b Plaine alluviale de l'Anjou

6. Plateau boisé de Verrières

I.2.2 - Description des unités de paysage

I.2.2.1 - L'agglomération angevine

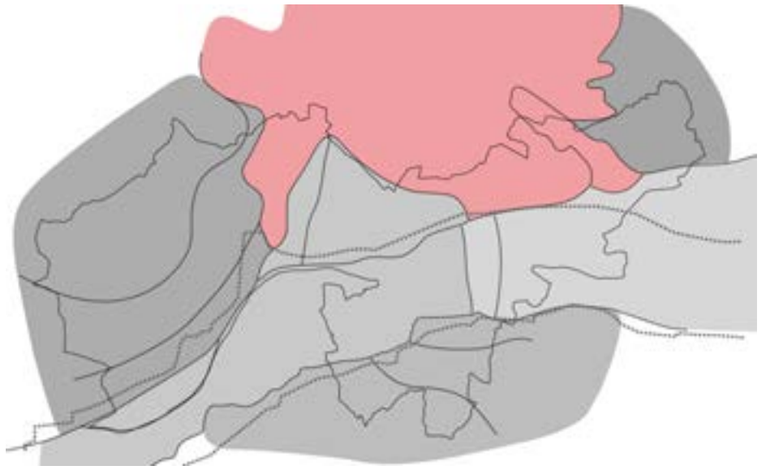

Communes concernées :
Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé, Trélazé.

C'est l'unité de paysage urbaine par excellence, fédérée par la ville d'Angers.
Sur le territoire d'étude, l'unité est représentée par les développements urbains de première couronne situés en rive droite de la vallée de la Loire.
Les ambiances dominantes sont celles des marges urbaines, communes des espaces péri-urbains des grandes agglomérations et caractérisées par :

- des extensions urbaines diffuses à dominante d'habitat pavillonnaire,
- des zones d'activités et d'industries qui côtoient ces zones d'habitat,
- de grandes infrastructures routières et de transport d'énergie,
- des espaces vacants, «champs urbains» enclavés dans la ville, dont la vocation peut évoluer.

Limites et voisinages
De manière générale, les limites sont la plupart du temps franches et écrites par le contraste d'une urbanisation dense avec des espaces plus ouverts et plus calmes, à vocation agricole ou naturelle (plateau bocager de Segré, crête de Frémur, plaine de l'Authion, plateau boisé de Verrières).

Conditions de perception
Cette unité représente des territoires où l'usage de la voiture prédomine. Les parcours s'effectuent rarement à pied (l'échelle des espaces bâtis ne le permet pas).
La découverte se fait donc préférentiellement via les grands axes de circulation : RD102E, RD 112, RD4, RD260, RD952.
Ces grands axes desservent de nombreux quartiers résidentiels, et zones d'activités à l'organisation labyrinthique, très souvent tournés sur eux-mêmes.

L'unité est perceptible dans son ensemble depuis les points de vue lointains de la Roche de Mûrs (Mûrs-Erigné) ou du Champ Bossé (Bouchemaine).
A gauche, la silhouette de la ville, d'où émergent la flèche de la cathédrale, les tours de la Roseraie, la tour Saint Aubin, sur le premier plan «agricole» de la plaine alluviale.
A droite, les franges urbaines du quartier de la Roseraie et le château d'eau de Frémur signalent la présence de la crête marquant aujourd'hui une limite de l'extension de la ville.

Quartier pavillonnaire aux Ponts-de-Cé. Le lotissement en impasse ne présente que des pignons aveugles à son entrée. L'ensemble tourne le dos au canal de l'Authion situé juste à l'arrière.

Des éléments peu valorisants s'accumulent dans les territoires de marges, lignes électriques et espaces de stationnements associés aux zones d'activités.

Franchissement de la RD 260 entre Angers et Les Ponts-de-Cé. Les grandes infrastructures de transport qui traversent l'unité de paysage, principaux axes de découverte du paysage urbain, s'accompagnent de zones d'activités et de commerces peu organisées qui ne donnent pas une image satisfaisante du territoire.

I.2.2.1.a - La Plaine urbanisée des Ponts-de-Cé et Trélazé

Les ambiances urbaines dominent cette sous-unité paysagère, sous la forme de grandes infrastructures de transport, de zones pavillonnaires diffuses, de zones d'activités et de commerces. La plaine n'a pas opposé de limite paysagère à l'étalement périurbain de l'agglomération angevine qui s'est greffée en continuité du noyau urbain plus ancien.
Les limites de cette entité se dessinent par contraste avec les territoires plus ouverts à vocation agricole ou «naturelle» de la plaine horticole de Sainte-Gemmes (à l'Ouest) et de la plaine de l'Authion (à l'Est).

Ce sont les grands axes de communication (A87, RD260, RD4, RD952, RD160) qui forment l'armature à grande échelle de cette sous-unité de paysage, mais sans jamais participer de la structuration et de l'organisation urbaine des quartiers, qui sont autant de cellules isolées, agglomérées les unes aux autres.

Les infrastructures desservent donc ces vastes quartiers le plus souvent constitués par un réseau de voiries de desserte peu lisible et peu hiérarchisé (la Chesnaie, la Guillebotte aux Ponts-de-Cé), et caractérisés par l'absence de structure d'ensemble cohérente et de relation au paysage. La plaine est aussi le territoire des vides, des champs urbains cloisonnés dont la vocation pourrait évoluer (les Perrins).

Dans sa partie Sud, la ville trouve aujourd'hui une limite à son développement, sous la contrainte des zones de non constructibilité -soumises aux crues du fleuve-, et du canal de l'Authion qui tend à dessiner le futur «bord» de l'agglomération dans la plaine.

Cette limite incertaine prend aujourd'hui la forme de franges urbaines peu organisées, qui tournent le plus souvent le dos à la vallée, et sur lesquelles s'est «calé», en 2000, le périmètre du site inscrit.
Un paysage reste donc à inventer au contact de ces franges fortement mobiles, qui considérerait davantage la présence des qualités paysagères du site inscrit et s'inscrirait de manière lisible en relation avec les composantes paysagères en mesure de structurer ses développements.

Les limites de l'unité paysagère, au Nord : les motifs des «marges urbaines» caractéristiques des zones périurbaines : poche d'espaces agricoles cernés de zones pavillonnaires industrielles et d'activités, sur fond des grands ensembles du quartier d'Orgemont.

Vue depuis la RD 952, la plaine agricole de Sorges forme aujoud'hui une continuité agricole ouverte marquant la limite Sud de l'Agglomération sur la vallée de la Loire.

Les limites paysagères entre Les Ponts-de-Cé et Trélazé sont aujourd'hui absorbées dans un continum urbain dominé par les ambiances routières, qui ne parvient pas, la plupart du temps, à fédérer les composantes bâties.

Depuis le quartier du Grand Bellevue, légèrement surélevé vis-à-vis du fleuve, une vue intéressante sur le coteau de Loire, cadrée par les constructions.

Seuls les axes de circulation plus anciens jouent un rôle structurant vis-à-vis du bâti, dans une vraie composition d'un paysage urbain.

Eléments paysagers identitaires

• Les prairies bocagères, l'ambiance agricole en frange du quartier de la Guillebotte (Ponts-de-Cé)
• Les ouvertures visuelles vers le fleuve et ses composantes naturelles et bâties (perspective de la rue de David d'Angers)

Points de vigilance

• L'enfouissement du canal de l'Authion sous une épaisse végétation,
• L'organisation des franges urbaines pavillonnaires des quartiers de la Guillebotte et la Pyramide,
• Le traitement des franges des zones d'activités de moulin Marcille et la Guillebotte
• L'articulation des franges urbaines d'Angers à son armature territoriale : vallon du Frotte Pénil et crête de Frémur

I.2.2.1.b - Coteaux de Bouchemaine

La sous-unité paysagère des coteaux de Bouchemaine s'inscrit en continuité des développements urbains de l'agglomération angevine.
Les limites de cette sous-unité urbaine sont distinctement marquées à l'Est par la vallée de la Maine et à l'Ouest par la RD 102E, qui la sépare des plateaux bocagers alentours.
Initialement composée de trois villages (La Pointe, Le bourg et les Pruniers), la proximité de la ville d'Angers a généré une forte pression urbaine sur ce territoire.
Autour de ces trois entités initiales se sont greffées de nombreuses extensions pavillonnaires qui se sont développées indépendamment les unes des autres et qui ont peu à peu «comblé les vides» à partir des grandes dessertes (RD 111, RD 102).

L'unité de paysage révèle un riche patrimoine bâti de grandes propriétés, de logis ruraux ainsi que de villégiatures «balnéaires».

Ce patrimoine caractérise des époques du développement de la ville, et leur position sur la charpente naturelle est très instructive du point de vue de la composition paysagère.

Le paysage puise une part de sa grande qualité dans la forte présence du végétal dans la commune, à la fois dans les espaces publics particulièrement soignés et dans les jardins privés.

Un site emblématique, la façade du bourg de Bouchemaine. Le site a toujours suscité un intérêt touristique majeur. Autrefois plage, la rive est aujourd'hui occupée par les stationnements, qui rompent la continuité entre la ville et le fleuve et dissimulent, depuis ce point de vue, une partie des clos de murets.

Le paysage puise sa qualité dans la diversité des composantes qui le composent, du patrimoine bâti, des murets délimitant les propriétés aux jardins soignés, d'où émergent les plantes grimpantes et les arbres remarquables, qui structurent le paysage. L'ensemble est mis en scène depuis l'autre rive grâce à l'ouverture du fleuve et de la rive au second plan.

Les coteaux urbanisés de Bouchemaine s'inscrivent en continuité des quartiers du lac de Maine, perçus depuis les Gobours (Sainte Gemmes-sur-Loire), que souligne l'horizon des tours de Patton et de Belle-Beille (Angers).

Une venelle vers la Maine, depuis la nouvelle médiathèque «les boîtes à culture» (Pouillard et Cohen architectes). Une perspective sur le fleuve particulièrement soignée à laquelle participe autant la qualité du traitement de l'espace public que les jardins privés des résidences.

Les grandes résidences pavillonnaires du quartier de pruniers occupent aujourd'hui le coteau de Maine, «privatisant» ainsi une partie du paysage dont ils sont seuls à pouvoir jouir. Au Sud, la façade urbaine de Bouchemaine, parfaitement identifiée, se détache sur le fond boisé du coteau.

Bien qu'ils soient en rebord du coteau de la Maine, ces quartiers résidentiels, tournés sur eux-mêmes, ne profitent pas du paysage de la vallée qui les voisine.

Le passage de la voie ferrée constitue une importante brèche entre le bourg de la Pointe et les quartiers alentours. Cette coupure ne favorise pas les continuités de paysages et de parcours en direction entre le site inscrit et les quartiers de Bouchemaine..

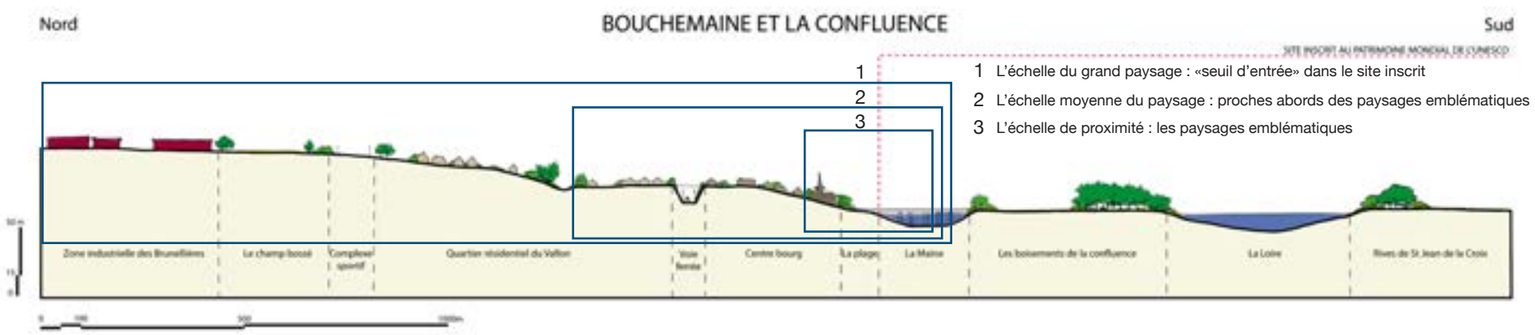

Coupe sur la vallée jusqu'au plateau.
Le périmètre d'inscription n'intègre pas la façade urbaine de Bouchemaine sur son fleuve, qui répond cependant, au delà de ses qualités propres, à certains des critères identitaires des paysages ligériens.
On comprend déjà le phénomène d'emboîtement des échelles du paysage, entre les différentes échelles de paysage, et dont la prise en considération est nécessaire à la réalisation de projets de qualité, tenant à la fois compte d'une préservation des valeurs existantes, de la valorisation des parcours d'accès et de l'intégration de projets urbains au sein d'un ensemble beaucoup plus vaste.

Eléments paysagers identitaires

- La façade urbaine du bourg sur le fleuve (site emblématique), et l'écrin paysager associé : la Maine, ses rives et le coteau boisé à l'arrière plan.
- Les vues sur la vallée et l'agglomération d'Angers depuis le coteau (Montplaisir, la Piverdière, le Champ Bossé)
- Le patrimoine des arbres remarquables, notamment à flanc de coteau, accompagnant les parcs des grandes villégiatures.

Points de vigilance

- L'évolution du site de la Piverdière et son rôle dans la découverte des paysages ligériens
- Les nombreux vallons en lien avec la vallée de la Maine, possiblement armature territoriale
- Les franges urbaines pavillonnaires non organisées (Val de Maine, Pruniers)
- Le paysage perçu depuis la RD 102E et la RD 111

I.2.2.1.c - Site ardoisier de Trélazé

Site historique exceptionnel, les ardoisières marquent profondément l'identité de l'agglomération angevine.
Ancien site industriel dont l'activité a aujourd'hui cessé, les traces de l'extraction de l'ardoise ont généré un paysage tout à fait unique.
Le site est dans son état actuel déjà fortement attractif : terils d'ardoise, anciennes excavations remplies d'eau, «motifs industriels» ponctuels des chevalements et usines,... ces éléments paysagers constituent aujourd'hui un ensemble tout à fait remarquable et original.

Les ardoisières font déjà l'objet d'usages (promenades, activités de loisirs...). Des aménagements récents valorisent une partie de l'accès aux ardoisières en respectant son aspect initial.

Les montils ou terrils de déchets d'ardoises, en cours de colonisation spontanée par les bouleaux.

Les chevalements témoignent du passé industriel des ardoisières et par leur silhouette font effet de «fabrique» dans le paysage.

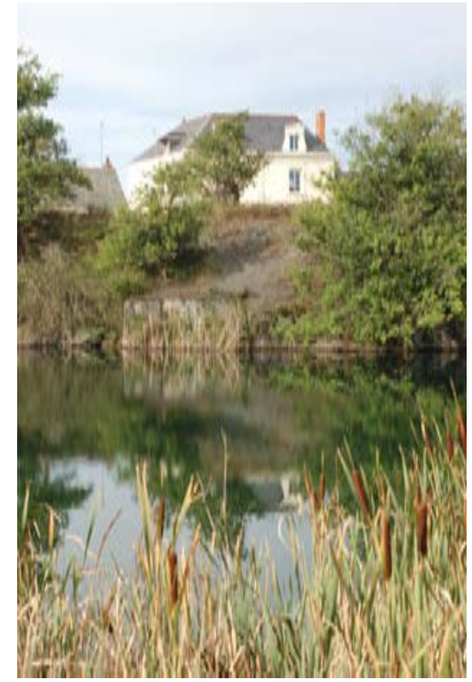

Les anciennes zones d'excavation aujourd'hui remplies d'eau sont une vraie curiosité du site.

Eléments paysagers identitaires

• Le site est lui-même un paysage original et exceptionnel, et structurant à l'échelle de l'agglomération.
• Les motifs d'intérêts sont nombreux : terrils d'ardoises, les excavations, la végétation spontanée qui s'y est développée, les chevalements témoins de l'activité industrielle passée, organisés dans une composition aux formes et aux couleurs diversifiées.

Points de vigilance

• La valorisation du site en tant que parc urbain composant de l'armature paysagère de l'agglomération, son articulation aux paysages ligériens (continuités de parcours...)
• La prise en compte des points de vue d'intérêt depuis les montils, vers la vallée

Les reliefs des montils organisent l'espace en de nombreuses chambres de paysage d'échelles variées, et sont l'occasion de points de vues lointains, notamment sur l'horizon du coteau Sud de Loire, et sur la silhouette de l'agglomération angevine.

Le parc du Vissoir (valorisant simplement les éléments existants tels que l'eau, la végétation du site...) constitue un exemple de requalification de site capable d'organiser un réseau d'espaces publics interquartiers.

I.2.2.2 - Le plateau du Segréen

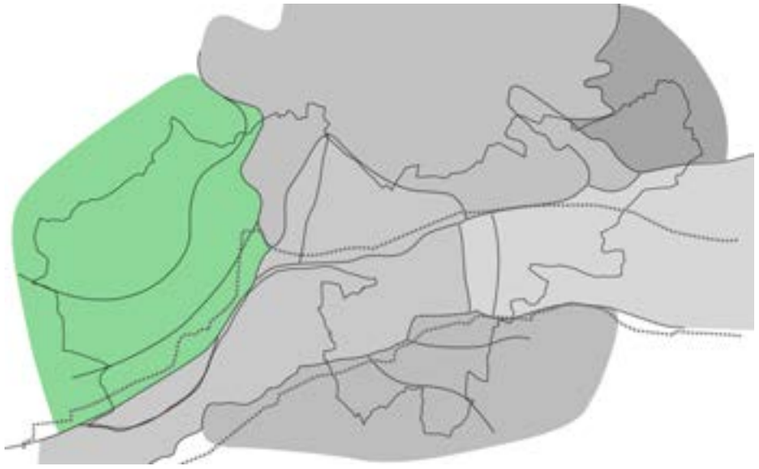

Communes concernées :
Bouchemaine, Savennières

L'unité de paysage compose un enchaînement subtil de paysages entre les espaces de nature « sauvage » de la Loire et la campagne boisée plus «ordinaire» du plateau.
Coteaux habités en surplomb du fleuve, plateau bocager au relief ondulé, plateau boisé ponctué de châteaux, la diversité des ambiances et le calme qui règne sur cette unité invitent à la découverte, suscitée par les nombreux chemins ruraux qui parcours cette campagne.

Limites et voisinages

- Dans sa partie Est et Sud, l'unité est délimitée par la vallée de la Maine et de la Loire, dont le rebord du coteau bénéficie parfois d'ouvertures visuelles permettant d'en apprécier la verticalité et la position de promontoire naturel sur le fleuve.

- Au Nord, l'unité subit l'influence de la pression de l'agglomération angevine, caractérisée par l'accumulation d'éléments caractéristiques des espaces péri-urbains : infrastructures de transports et d'énergies, activités, nappes pavillonnaires indifférenciées…une limite avec la ville aujourd'hui dessinée lisiblement par la RD 102E.

- A l'Ouest, la mosaïque des boisements marquent les limites des communes de Bouchemaine et de Savennières.

Conditions de perception

La RD 111 est l'itinéraire majeur de découverte reliant l'ensemble des villages du coteau. Elle franchit successivement les coulées, alternant entre des séquences en crête et d'autres en pied de coteau. Elle offre à cette occasion des visions contrastées du coteau (points de vue remarquables sur la vallée de la Loire, traversées des bourgs…).

Au Nord de l'unité, la RD 723 est le pendant de la route du coteau, en proposant un itinéraire parrallèle traversant le plateau boisé. Entre ces axes, un réseau secondaire s'organise, sans pour autant être structurant des implantations urbaines. Ce réseau secondaire emprunte la plupart du temps les positions de crêtes entre les coulées et propose des vues intéressantes en surplomb de la campagne bocagère et de la Loire, dont on ne perçoit que la lumière.
La voie ferrée (Angers-Nantes) est aussi un itinéraire de découverte intéressant de la Loire, en pied de coteau. A l'écart des habitations et de la route, elle se fait très discrète, souvent camouflée par les boisements.

Depuis le centre d'Angers, le GR3E propose un itinéraire de découverte à pied ou à vélo alternant promenades en crête et en pied de coteau.
Il offre d'agréables ambiances liées au fleuve, emprunte les espaces publics majeurs et les villages « typiques » de bord de Loire, serpente dans certaines coulées, et traverse les vignobles de Savennières.

A l'inverse, le reste du plateau n'offre actuellement pas de réel itinéraire de découverte à pied, bien que le paysage offre de belles opportunités de promenades en lien avec les micros reliefs des vallons, les grandes propriétés et les boisements du plateau.

La coulée de Serrant fait partie des vallons qui entaillent le plateau du Segréen. Elle est dans les esprits associée au domaine viticole AOC réputé de la Roche aux Moines. Elle participe du point vue du paysage et des usages potentiels de promenade, un lien physique entre le plateau et le val de Loire.

Le coteau se caractérise par la présence de grandes propriétés viticoles, des grands châteaux et de leur parcs accompagnés de leur clos de vignes. Cette position de «rebord» de coteau orienté au Sud-Est leur offre des conditions idéales de culture pour la vigne (Le sol, l'exposition, la douceur du Val...) mais aussi une vue exceptionnelle dominante sur la vallée.

Le plateau bocager est parcouru par les nombreux vallons rejoignant le val de Loire, produisant ce paysage en «tôle ondulée» caractéristique.

Le plateau boisé conclut les paysages à l'arrière du Val de Loire : ondulations plus souples, grands dégagements des cultures aux horizons structurés par les boisements.

I.2.2.2.a- Le coteau habité de Bouchemaine et de Savennières

Coteaux granitiques de l'Anjou noir, abrupts, ils sont dominés par les grandes propriétés et leurs parcs clos de murets de schiste, dont le cadre viticole bénéficie d'une exposition idéale Sud-ouest (Varennes, la Roche aux Moines, Champbourreau…).
Le relief s'élève à une cinquantaine de mètres au-dessus du niveau de la Loire et offre des vues lointaines sur le fleuve et sa rive opposée.
La structure du coteau est régulièrement entaillée de vallons affluents perpendiculaires à la vallée appelés « coulées », qui en marquent la typicité. Ces coulées, occupées par des boisements denses, s'enfoncent profondément dans le plateau et sont à l'origine de son ondulation caractéristique.
La végétation occupe les espaces les plus abrupts du coteau et forme « l'écrin boisé » du fleuve, identifié par le classement à l'UNESCO.
Savennières et La Pointe, initialement implantés en pied de coteau, se sont développés en retrait du fleuve, vers le plateau, qui n'a pas offert de limite paysagère à leur extension. La surface occupée par ces nouveaux quartiers pavillonnaires est supérieure à celle des bourgs initiaux. La conception de ces quartiers marque un souhait d'inscription dans le paysage ligérien, notamment pas des effets de perspective en direction du fleuve. La configuration urbaine et de ces quartiers reste toutefois en décalage (échelles, gabarits, espace public...) par rapport au tissu urbain existant.

Les coteaux de Savennières vus depuis la rive opposée. Un paysage riche de composantes : le socle granitique du coteau apparaît sous la végétation dense, tandis que les vignes valorisent par contraste de larges ouvertures plus lumineuses, cadrées par de grands conifères. A droite le clocher d'Epiré, accompagné du houppier de son Séquoia, émerge de l'horizon. Le coteau guide la grande perspective du fleuve dans une ambiance calme de nature préservée.

Les quais de La Pointe sont un exemple d'architecture ligérienne particulièrement préservée et mise en valeur. Ils témoignent de l'époque de la Marine de Loire des XVIIIème et XIXème siècles. La qualité paysagère du site tient pour beaucoup dans la relation d'équilibre entre les ambiances de nature (la Loire, les grêves, la végétation «spontanée» de berge...) et les espaces publics très soignés.

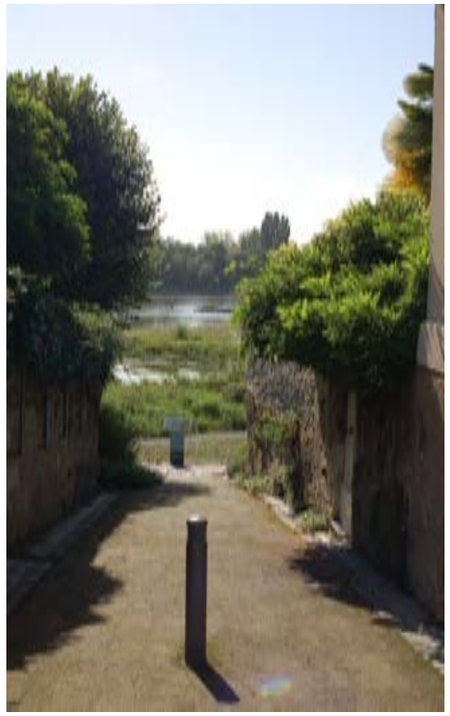

Les infrastructures qui parcourent le coteau sont assez discrètes dans le paysage. Toutefois le noeud d'infrastructure routier et ferroviaire (RD 106 / RD 111 / voie ferrée) en entrée de Savennières, maintient une distance entre la façade urbaine du village et le fleuve.

Le sentier de randonnée (GR3E) sillonne l'unité de paysage, en rive et en rebord de coteaux. Le parcours est l'occasion de découvrir des éléments remarquables du patrimoine naturel : la Loire, les coteaux rocheux, les vignobles en terrasses, les parcs paysagers des grands domaines surplombant la vallée. Il amène notamment à découvrir la Pierre Bécherel, monolithe de 15 m de haut entourée de ses grands rochers, et qui a tenu lieu de poste de perception des bateaux remontant la Loire. Le site est classé depuis 1912.

Une image emblématique de Loire : le château de la Roche aux Moines dans son parc arboré clos de murets, dans un écrin de vignes qui souligne le coteau du fleuve.

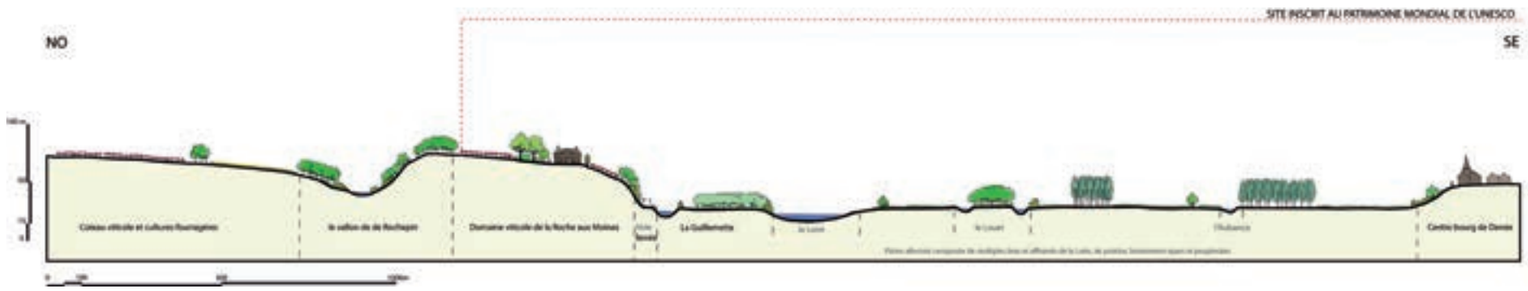

Coupe sur la vallée, du domaine de la Roche aux Moines à Denée.
En rive droite, (à gauche sur la coupe) le périmètre d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO prend en compte le paysage perçu depuis la vallée, qui se limite à l'horizon des grands arbres de parc accompagnant les domaines viticoles. Cependant, la qualité de paysage se poursuit au-delà avec des composantes similaires auxquelles s'ajoutent de nouvelles de grande qualité, et doit donc être appréhendée comme un «tout» en portant une attention particulière aux effets de continuités, notamment par les parcours.

Vue aérienne sur le bourg de Savennières, avant la réalisation du lotissement des Marronniers (dont l'emprise est signalée en orange).

Bien que le lotissement des Marronniers ait soigneusement préservé la perspective sur le clocher et l'horizon de la rive opposé, le modèle architectural et son organisation est celui retrouvé ordinairement dans les quartiers pavillonnaires en périphérie des villes (maison individuelle isolée au centre des parcelles, larges voiries de desserte, limites uniformes, manque de qualification des espaces publics...) et contribue de ce fait à la banalisation du paysage.

L'arrière du coteau est quant à lui marqué, à proximité des zones urbaines, par les extensions modernes pavillonnaires. Le modèle tend à banaliser fortement le paysage rétro-ligérien «d'accueil» des sites emblématiques.

Eléments paysagers identitaires

- Le bourg de Savennières, site emblématique ligérien
- Enchaînement des composantes : le fleuve, la rive et ses parcours, le coteaux abrupts rocheux, la vigne, les demeures et châteaux, leur écrin arboré ou boisé
- La qualité des façades urbaines de La Pointe et de Savennières, les habitations construites sur des levées et protégées par des murets, la structure de vennelles d'accès au quai rythmant les unités d'habitation le patrimoine végétal (les grands arbres (conifères) qui rythment la façade urbaine
- Les coteaux viticoles, ponctués de châteaux entre Savennières et La Pointe
- Les continuités viticoles structurantes entre les bourgs
- Les «respirations» entre les bourgs : Savennières, Epiré, La Pointe.
- Les points de vue d'intérêt sur Loire depuis le rebord et le pied de coteau.

Points de vigilance

- L'organisation des développements urbains sur le plateau
- La valorisation de la perception de la vallée depuis les routes d'accès majeur
- La valorisation de points de vue depuis la rive opposée (Denée) (accessibilité et aménagement ponctuel)

I.2.2.2.b - Le plateau bocagé de Bouchemaine et de Savennières

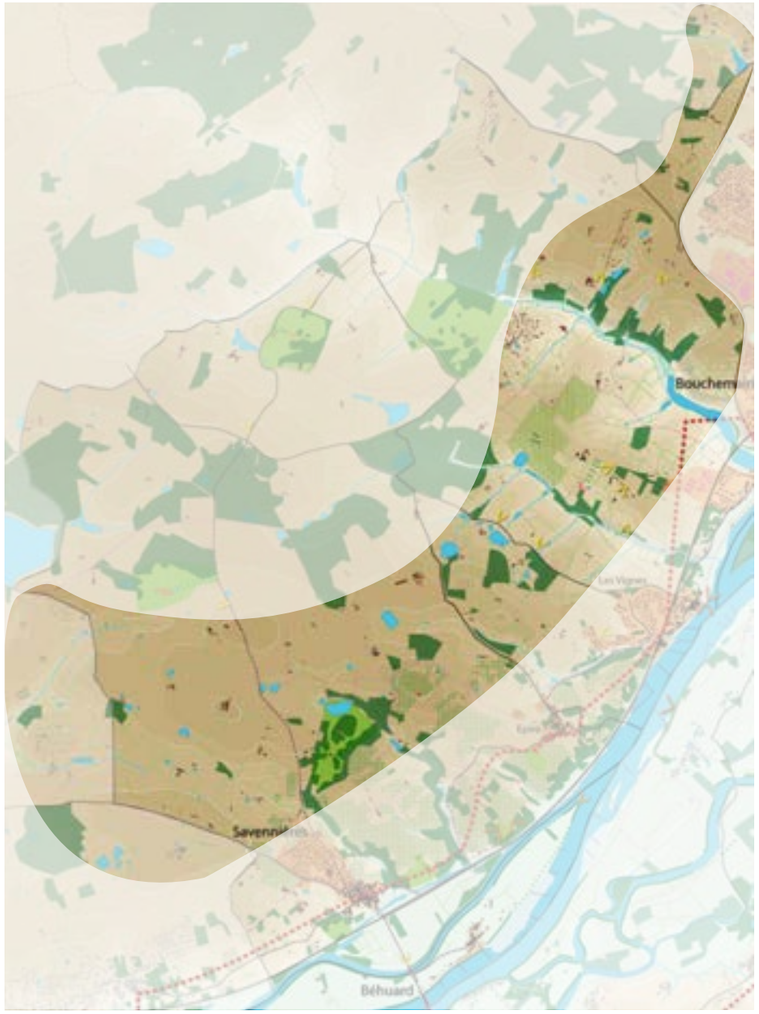

L'unité forme une longue écharpe qui s'étend des arrières de Savennières aux quartiers de Pruniers à Bouchemaine.
À l'arrière du coteau, les vallons doucement marqués donnent au plateau la forme caractéristique d'une « tôle ondulée » soulignée par la résille dense du bocage.
La campagne est animée d'une agriculture diversifiée : vignobles, vergers, grandes cultures et élevages. Cette ambiance rurale domine un paysage où les habitations sont rares, regroupées sous forme de hameaux isolés.
L'unité est par ailleurs ponctuée de châteaux qui s'accompagnent parfois de parcs qui confirment la qualité du paysage avec lesquels ils sont en relation.
Des plans d'eau et des affleurements schisteux ponctuent régulièrement le paysage et en renforcent l'attractivité.

Le plateau «ondulé» constitue un paysage d'intérêt aux portes du site inscrit.

Les grandes propriétés (comme ici à Louzil, Bouchemaine), dans une conscience paysagère, s'organisent en relation avec les éléments de la charpente naturelle et profitent de grandes perspectives sur la campagne bocagère.

Le patrimoine architectural des châteaux (privés) ponctuant le plateau n'est malheureusement pas, la plupart du temps, accessible au visiteurs.

Les Durelleries, Bouchemaine. Sur le plateau l'habitat s'organise sous forme de hameaux groupés dans un environnement agricole de qualité.

Eléments paysagers identitaires

- Le bocage «ondulé», trame végétale donnant une échelle humaine aux parcours sur le plateau
- La compacité des hameaux et des corps de fermes de belle facture
- Le patrimoine bâti des châteaux, l'originalité des édifices et des compositions de parcs associés.
- Des points de vues intéressant sur le plateau et aussi en direction de la vallée.

Points de vigilance

- «L'enfouissement» des ruisseaux et des plans d'eau sous la végétation
- La maîtrise de l'étalement urbain des hameaux
- La maîtrise de l'extension ou de la création de bâtiments agricoles

I.2.2.2.c - Le plateau boisé de Saint Martin du Fouilloux

Les ondulations du plateau s'estompent en direction Nord Ouest.
Les vallons laissent progressivement la place à de grandes étendues de cultures cadrées par des boisements de feuillus sur lesquels s'adossent, en lisières, de grandes demeures et des châteaux, mis en valeur par la lumière des grandes ouvertures cultivées. L'habitat est rare, groupé sous forme de hameaux.
Plus au Nord, les développements urbains se condensent le long de la RD 723 (ancienne route royale principale entre Paris et Nantes), qui correspond sensiblement à la limite du site d'étude.

Eléments paysagers identitaires

• La structure paysagère existante : les étendues cultivées cernées de boisements, les châteaux et manoirs ainsi que leur parc en dialogue avec ce paysage.

Points de vigilance

• La valorisation des itinéraires de découverte touristique (piétons, cycles) et leur mise en lien avec la vallée.

Vue sur la campagne boisée du plateau. les prairies et les grandes cultures offrent de belles ouvertures visuelles ponctuées de fermes et cernées par les horizons boisés.

Savennières, la Roberderie. La grande demeure est implantée en crête et profite ainsi d'une visibilité optimale sur le paysage ouvert du plateau.

Savennières, la Foresterie. La silhouette du château s'inscrit en continuité de celle de la lisière boisée sur laquelle il s'adosse.

I.2.2.3 - Les plaines de la confluence

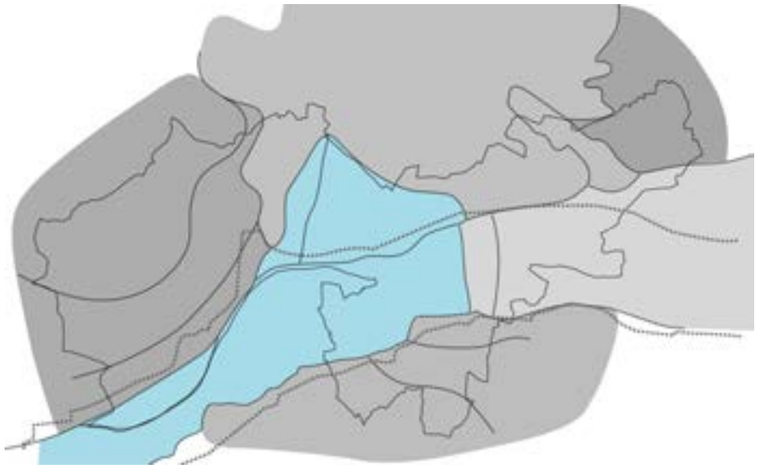

Communes concernées :
Savennières, Béhuard, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé.

Ambiance
L'unité de paysage est un vaste territoire compris entre Savennières et les Ponts-de-Cé, incluant une séquence du fleuve. Les plaines qui composent cette unité de paysage diffèrent dans l'intensité urbaine qu'elles supportent, mais sont unies par des caractéristiques géographiques communes et dans leur relation de proximité au fleuve.
C'est davantage depuis les coteaux alentours que l'on découvre l'organisation des paysages du lit du fleuve, qui présente un réseau hydrographique complexe: Maine, Louet, Aubance, mais aussi bras et boires, grêves et îles, se mèlent à une végétation arborée dense (boisements, peupleraies).
En l'absence de relief, le paysage ne produit pas de grands dégagements (hormis celui de la perspective du fleuve). Les différents boisements associés à l'ouverture des prairies dessinent le contour de différentes «chambres», qui donnent la sensation d'un paysage cloisonné, et sans cesse renouvelé par le parcours. Cette sensation est d'autant accentuée par les cycles de développement des grandes cultures (maïs) évoluant au cours de l'année.

Limites et voisinages
Sur cette séquence du fleuve, la Loire s'écoule dans le massif Armoricain de l'Anjou Noir, aux coteaux fortement dessinés, «en promontoire» naturel sur la plaine alluviale, qui en constituent la plupart des limites.
Cet environnement de coteaux diffère cependant selon la rive :
- Au Nord, Angers, ville centre, propose aujourd'hui une limite bien identifiée par la Maine (à laquelle s'associent les prairies de la Baumette) et par la crête de Frémur qui marque par le relief le bord de la plaine horticole de Sainte Gemmes-sur-Loire.
- A l'Ouest, le coteau viticole de Savennières et de Bouchemaine, parfaitement exposé,
- Au Sud, le coteau de Denée, de l'Aubance et de Mûrs Erigné tenus à l'écart du Louet et de la Loire par une vaste plaine alluviale.
- A l'Est, les Ponts-de-Cé, unité urbaine aux franges mobiles

Conditions de perception
La perception du paysage de la plaine est très variable. La planéité du relief donne davantage de «poids» aux composantes végétales et bâties qui vont fortement influencer les perceptions, notamment dans le sentiment d'ouverture lié à l'intensité de leur présence.
Hormis la plaine de Sainte-Gemmes-sur-Loire, les réseaux routiers sont peu nombreux et n'offrent souvent pas de conditions satisfaisantes de perception.
Le paysage peu ouvert demande à être parcouru à pied ou à vélo, pour être amené à découvrir les points de vue intéressants sur le fleuve, des fenêtres sur Loire, qui sont encore peu nombreux malgré un fort potentiel de mise en valeur.

La plaine alluviale de Loire et d'Aubance (Mûrs-Erigné-Denée), perçue depuis le coteau de Mûrs-Erigné. La vue permet d'apprécier les effets de cloisonnement du paysage par la végétation.

Le «bord» Ouest des Ponts-de-Cé (Saint Maurille) sur la plaine alluviale de Loire et d'Aubance, une frange urbaine encore mobile.

Le coteau de Savennières (à gauche) et de Mûrs Erigné (à droite), des limites franches de l'unité de paysage concordantes avec les limites paysagère du site inscrit.

La partie nord de l'unité de paysage est marquée par deux autres limites franches : le coteau boisé de Bouchemaine (à gauche sur ce panoramique) et l'horizon de la crête de Frémur (à droite à l'arrière plan), marquée notamment par l'horizon boisé du parc de Château Brillant.

I.2.2.3.a - Plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire

La sous unité de plaine est dominée par les motifs de l'activité horticole, qui lui confère une certaine homogénéité, qui, associée à sa forme géométrique lui vaut le nom de «Triangle vert». Cette vocation horticole s'est développée dans les années 1970 avec la construction de la station de pompage qui a permis d'irriguer la plaine.

Les limites de la sous unité correspondent sensiblement aux limites communales de Sainte-Gemmes-sur-loire.
Au Nord, les limites avec Angers sont clairement écrites par la crête de Frémur, portant notamment le château du Hutreau (XIXème) et son parc paysager.
À l'Ouest, la limite est nettement écrite par les prairies inondables de la Baumette, marquées par un faible dénivelé à cet endroit. Activités et habitations se situent en frange de ces prairies, à proximité de la voix ferrée et de la RD 411, et tournent le dos à la Maine.
Au Sud, la limite avec la sous-unité de la plaine alluviale est parfaitement lisible. la RD marque exactement la limite entre la plaine horticole et la plaine habitée, occupée par le bourg de Sainte Gemmes-sur-Loire et le village de Port Thibault.

Le contraste d'ambiances est important entre le coeur horticole de la plaine, propice à la promenade (présence de nombreux chemins agricoles), et ses franges «agitées» où se concentrent les infrastructures de transport.

- Côté Maine, les infrastructures (voie ferrée, RD 411) forment une coupure sensible avec le paysage magnifique des prairies de la Baumette, bien qu'il existe plusieurs franchissements des infrastructures.
- Côté Loire, les continuités entre la plaine et le fleuve sont encore plus ténues et l'accessibilité plus difficile. La RD 112 s'accompagne d'un merlon sur une grande partie de son linéaire, véritable occultation physique au très fort impact visuel en rapport à la planéité du relief.

En limite nord de la sous-unité, vers la pointe Ouest de la butte de Frémur, de la plaine de Sainte-Gemmes-sur-Loire, les abords de la butte aux ambiances champêtres, en surplomb sur la ville.

A l'Est, la plaine se poursuit au nord de la butte, et forme une continuité jusqu'à l'horizon urbain d'Angers.

Côté Ouest, depuis la plaine, la transition avec les prairies de la Baumette est peu perceptible. Les activités et les zones d'habitat agglomérées le long de la RD 411 et de la voie ferrée s'intercalent et restreignent la continuité de la plaine jusqu'à la Maine.

Au Sud de la sous unité, les aménagements réalisés, visant à réduire les nuisances sonores (Merlon) de la RD 112, marquent la coupure entre la plaine et les zones urbanisées.

La crête de Frémur : un itinéraire en crête cadré par des zones d'habitat, aux limites dessinées par des murets de schiste. Les vues sont intéressantes depuis cet itinéraire en surplomb sur le paysage.

Des éléments d'un patrimoine «vernaculaire», puits et moulins ponctuent le paysage.

- Le parcours sur la crête de Frémur est sans doute l'itinéraire le plus intéressant pour découvrir la plaine, et le plus motivant. Linéraire «tendu» entre le château du Hutreau et l'éperon rocheux en belvédère sur la Maine, il est l'occasion de découvrir un patrimoine architectural et vernaculaire, en belvédère sur la plaine, bien qu'à contre-jour.

La plaine est symboliquement, dans une vision à grande échelle, la séquence d'«Hortus» traditionnelle s'intercalant entre Domus (Angers) et «Saltus» représenté par la Loire Sauvage; bien que les échanges entre ces espaces soient aujourd'hui fortement contraints.
Les possibilités de parcours en modes doux sont actuellement assez peu exploitées. La butte de Frémur constitue par exemple un itinéraire de découverte intéressant et agréable (notamment grâce à son patrimoine vernaculaire, puits, moulins, et murets, en relation à la fois avec la ville d'Angers et le bord de Maine et bénéficiant de points de vue d'intérêt vers la plaine et la vallée de la Loire, et au départ de chemins agricoles qui sillonnent la plaine).

Structures urbaines de la plaine

Parcs et châteaux, un dialogue avec le paysage
L'observation de la position des châteaux et de leurs parcs dans la plaine horticole est riche d'enseignements. Leur implantation n'est pas le fruit du hasard. Le château de l'Hôpital sur la rive, le Hutreau dans le prolongement de la crête de Frémur, la Galonnière adossé à un léger relief, l'intention est à chaque fois de révéler toute l'intensité de la structure naturelle du paysage. Le relief intensifie la composition des parcs et jardins et peut permettre d'offrir des points de vue lointains notamment sur les vallées qui les environnent.

Le développement des activités horticoles de la plaine
La plaine apparaît comme peu organisée, où les motifs des activités horticoles, les serres, les zones de logistique et de stockage, les parkings, se juxtaposent les uns aux autres dans une ambiance confuse, mais cependant très dynamique. Cette ambiance «active» la distingue des sous-unités de plaines voisines, beaucoup plus calmes.
Le paysage de la plaine est très ouvert, avec quelques boisements se concentrant sur les limites de la sous unité.
En l'absence de relief, les motifs horticoles interviennent fortement dans les perceptions et fonctionnent comme des points d'appel dans la plaine, sans cependant participer réellement d'un rôle de repère, compte tenu de la ressemblance de ces motifs.
Le paysage de la plaine apparaît comme «instable» ou du moins «évolutif» au vu de la pression urbaine de la ville centre.

Sainte-Gemmes-sur-Loire, Port Thibault : paysages urbains de la plaine
Le centre urbain de Sainte Gemmes-sur-Loire est initialement associé au château de l'hôpital, qui prend position sur la rive de Loire.
La ville a connu un développement important avec la transformation du château (construit début XVIIIème) en hôpital psychiatrique. Plusieurs quartiers se sont alors développés, notamment des résidences d'habitat collectif pour les familles des patients.
Port Thibault est l'implantation native sur la plaine horticole. L'ambiance y est moins urbaine. Les implantations bâties se sont organisées autour du port, et de son quai, avec lequel elles ont conservé un lien physique, par de nombreuses venelles d'accès formant une trame en «peigne» caractéristique, laissant ainsi des percées visuelles entre les éléments construits, participant du «pittoresque» du paysage perçu en cadrage du fleuve, et d'un paysage d'usage par la possibilité d'accès à la rive.
Aujourd'hui, plusieurs lotissements et zones d'activités se sont agglomérés autour de la structure initiale de ces deux entités urbaines. L'ensemble est cerné par la rocade de contournement, la RD112, dont les terrassements viennent marquer nettement la limite Nord de l'urbanisation sur la plaine.

Châteaux et grandes demeures remarquables de la plaine : château du Hutreau, ancien Château de l'hôpital, l'Hermitage...en relation privilégiée avec la charpente naturelle.

Les ambiances dominantes de la plaine : serres et tunnels, zones de stockage et de logistique, stationnements, côtoient un habitat dispersé de fermes et de hameaux.

Les éléments de patrimoine urbains et architecturaux des centres urbains : église de Sainte-Gemmes-sur-Loire en promontoire sur un éperon rocheux, ruelles de Port Thibault aux ambiances plus intimes, associées aux venelles d'accès aux rives de Loire.

L'hôpital, un site emblématique de grande qualité qui a fait récemment l'objet d'extensions construites, associant une architecture contemporaine aux éléments de patrimoine. (Extension de l'hôpital : Edifices Architectes, 2000)

Les extensions récentes

Les développements urbains récents qui ont majoritairement pris place à l'arrière de Sainte-Gemmes-sur-Loire et Port Thibault, n'entretiennent pas de relation avec le paysage qui les environne.

Cloisonnés entre l'arrière des bourgs initiaux et la RD 112, ces nouveaux quartiers ont recréé des paysages intérieurs vers lesquels ils se tournent, en se raccordant difficilement à la structure urbaine patrimoniale via des liaisons douces.

Les zones d'activités se positionnent quant à elles le long de l'axe de transit de la RD 112, à l'entrée Est de Sainte Gemmes (La Pierre Martine), et occupe de vastes emprises en remblais sur les zones inondables.

Elle est aujourd'hui le nouveau visage d'entrée de ville et forme un continuum urbain jusqu'aux Ponts-de-Cé, effaçant la limite paysagère «naturelle» du ruisseau du Frotte pénil, dont le vallon discret est désormais invisible.

(1)

(2)

Les vastes emprises des zones d'activités sont fortement impactantes en frange de la commune. L'architecture et les traitements paysagers ne montrent pas de cohérence d'ensemble. Les vastes emprises des infrastructures sont adaptées aux nécessités de logistique des entreprises. La qualité des espaces publics et leur mise en lien avec le coeur de bourg ne sont aujourd'hui pas suffisamment prises en compte dans les schémas d'organisation des ces zones.

Le lotissement des «hauts» de Port Thibault est inclus dans le périmètre Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO. Cloisonné par le merlon de la RD 112, il a recréé un paysage interne vers lequel il se tourne : Les îlots bâtis sont organisés «en peigne» et les façades sont tournées vers des espaces collectifs centraux, dont l'échelle contraste avec celle des espaces publics de la trame urbaine plus ancienne (1).

À l'inverse, le lotissement situé le long de la RD 312, axe majeur d'entrée sur le site UNESCO, s'inscrit lui en position «d'accueil», mais n'offre au voyageur que la vision de ses pignons aveugles (2).

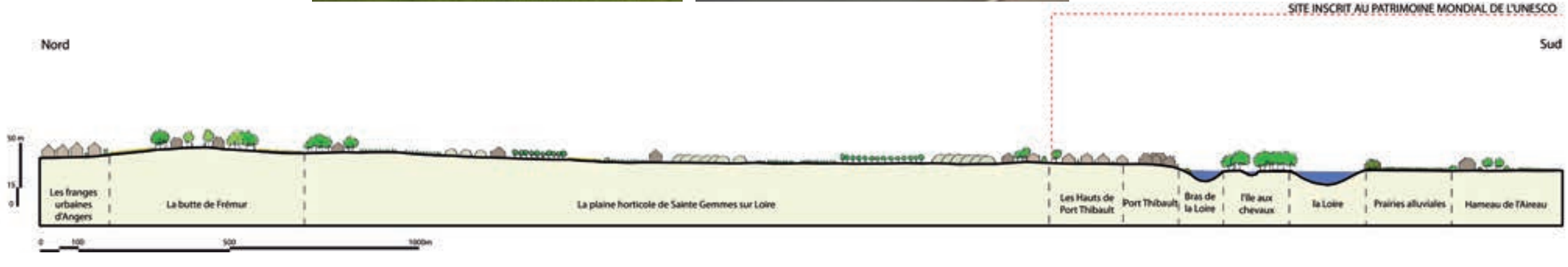

Coupe entre la crête de Frémur et le hameau de l'Aireau à Denée. La butte offre un léger promontoire sur les franges urbaines de la Roseraie (Angers) et sur la plaine, dominée par motifs des activités horticoles. Le périmètre du site inscrit est délimité par la RD 112, qui marque le bord urbain de Port Thibault sur la plaine horticole.

Les espaces publics, une relation privilégiée avec le fleuve

Les espaces publics de la sous unité sont d'une grande qualité. Dessinés par les ouvrages de soutènement des lévées, orientés plein Sud, ils s'articulent parfois avec de vastes prairies inondables ponctuées de têtards (comme à Sainte-Gemmes), apportent une structure supplémentaire dans l'enchaînement de la ville au fleuve, et des usages de loisirs et de détente.

Eléments paysagers identitaires

• La qualité urbaine et paysagère des sites emblématiques : Sainte-Gemmes-sur-Loire et Port Thibault (spécificité de l'organisation urbaine vis-à-vis du fleuve, le patrimoine architectural, la qualité des espaces publics en bord de fleuve...)
• Les points de vue d'intérêt sur le fleuve depuis les espaces publics
• Les points de vues sur la vallée et les bourgs de Sainte-Gemmes et Port Thibault depuis la butte de Frémur

Points de vigilance

• L'articulation des nouveaux quartiers avec la trame plus ancienne (greffe urbaine, invention de formes architecturales en respect de l'existant, réseau de circulations douces...)
• La gestion des phénomènes de co-visibilités d'une rive à l'autre, les potentielles mises en relation par l'ouverture de «fenêtre» dans la végétation dense des rives (île aux Chevaux, Saint Jean de La Croix, Villeneuve...).
• Les transitions d'ambiances entre la plaine horticole et les territoires de ses trois «faces» est à interroger : quelle articulation, quelles modalités de mise en lien (parcours, franchissement des infrastructures, relations visuelles...)
• Les modalités de «cadrage» des activités horticoles :
- quel projet de territoire à l'échelle de la plaine?
- l'insertion paysagère des bâtiments existants et neufs
- la mutualisation d'espaces (stationnements, stockage, plateforme de tri, stockage déchets et valorisation...)

Un réseau d'espaces publics aux ambiances variées : grandes prairies inondables ponctuées d'arbres émondés, quais aménagés en lien avec les maisons ligériennes et les éléments ponctuels de patrimoine bénéficiant à l'espace public : arbres remarquables des propriétés, murets, cabines (gloriette), quais...et aménagement spécifiques (jardin méditerranéen «Clos des Vignes» à la Roche Morna).

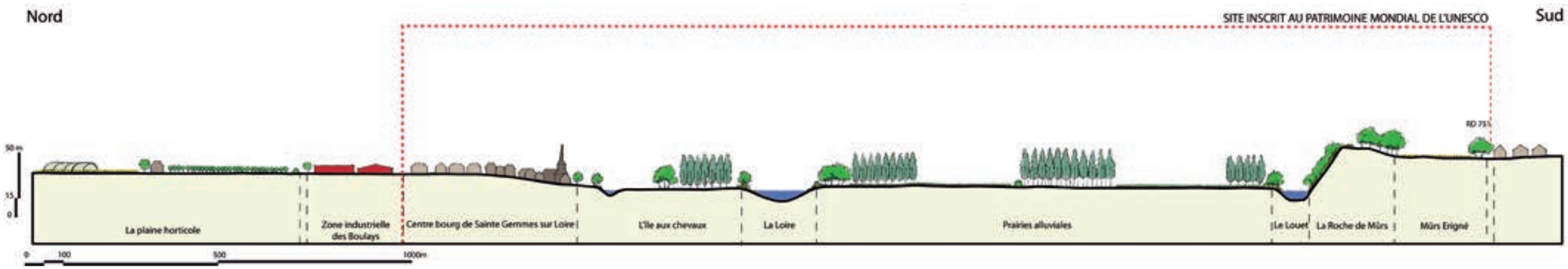

Le périmètre d'inscription UNESCO s'étend au delà des limites physiques de la perception depuis les rives du fleuve. Il intègre à Port Thibault l'ensemble des développements urbains récents (pavillonnaires), mais scinde en deux Sainte-Gemmes-sur-Loire, excluant une partie des zones d'habitat ainsi que la zone d'activité du Boulays.

I.2.2.3.b - Prairies de la Baumette

Site d'exception, largement identifié pour ses qualités paysagères et environnementales, il accompagne le fleuve, cadré des coteaux abrupts et boisés de Bouchemaine. Le dégagement des prairies offre des vues intéressantes sur les éléments de patrimoine architectural qui émergent du coteau.
Le paysage est ouvert, ponctué de quelques boisements et peupleraies (concentrées en partie Sud, à la confluence).
Le site est fortement «surveillé», et fait l'objet de nombreux dispositifs de protection de ses richesses environnementales -Sites natura 2000 (ZICO, SIC), Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF de type I et II- et paysagère -site inscrit au titre de la loi 1930, site classé-.
La relation de co-visibilité avec le coteau de Bouchemaine est à surveiller. Le site est perçu côté Ouest depuis les coteaux de Bouchemaine (Piverdière, Pont de Bouchemaine, quais...) ou encore côté Est, ponctuellement depuis certains accès.
L'enjeu global pour la valorisation du site réside dans son inscription dans un réseau d'espaces paysagers plus vaste, renforçant les continuités paysagères entre la Loire et la ville d'Angers.

Dans ce paysage très ouvert, l'enjeu réside principalement dans la maîtrise des relations visuelles de coteau à coteau, et dans l'intégration des aménagements à la micro topographie du site.

Depuis la route de crête de Frémur, en direction des Tourelles. Les murets des grandes propriétés cadrent la perspective vers la vallée dans une mise en scène que seule vient perturber la verticalité des réseaux électriques.

Le lycée du Fresne, en situation de rebord de coteau, surplombe les prairies de la Baumette.

Le caractère bucolique des prairies s'exprime dans la succession des grands espaces de pâtures et de fauche cernés de haies bocagères, jusqu'au fleuve, et au-delà, le sentiment de nature procuré par l'écrin du coteau de Bouchemaine.

Eléments paysagers identitaires

- Le caractère «naturel» des prairies et la structure paysagère existante : prairies cernées de bocage et de canaux, boisements ponctuels de feuillus.
- La valeur environnementale en tant que motif de découverte du site

Points de vigilance

- La conciliation des enjeux écologiques et paysagers, entre préservation du patrimoine naturel et fréquentation touristique
- L'attention à porter aux relations visuelles avec le coteau de Bouchemaine, dans l'objectif de préserver un cadre boisé «naturel»
- La concentration des peupleraies, leur impact paysager sur ce site naturel «emblématique»

C'est seulement depuis les points de vue en promontoire des coteaux alentours (ici la Roche de Mûrs) qu'il est possible d'embrasser d'un regard le paysage de la plaine alluviale. Les «chambres» de paysage sont ici visibles : les prairies ponctuées d'arbres têtards et les parcelles de grandes cultures (maïs) sont séparées les unes des autres par d'épais boisements et des peupleraies.

I.2.2.3.c Plaine alluviale de Loire et d'Aubance

Le «coeur» du site inscrit est une vaste plaine où s'entremêlent îles, bras et boires de la Loire et de l'Aubance.
Les limites de cette sous-unité sont lisibles. Elles sont formées, à l'Ouest et au Sud, des côteaux abrupts de Savennières, Bouchemaine et de Mûrs-Erigné, tandis qu'au nord et à l'Est ce sont les franges urbaines de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé qui signalent le périmètre.
Le territoire est essentiellement rural, formé de prairies de pâtures et de fauche, auxquelles s'ajoutent quelques grandes cultures de maïs cadrées de bois et de peupleraies, très émiettés sur cette unité. À proximité des bourgs et des hameaux, très dispersés, les structures bocagères sont assez bien conservées.
Dans la plaine, les formes bâties s'organisent «sur tertre», butte de terre naturelle ou artificielle servant à protéger les habitations et divers matériels des inondations mineures.
Malgré la densité du réseau hydrographique, les cours d'eau sont très peu perceptibles compte tenu de la planéité du relief. Leur découverte est de l'ordre de la surprise, que l'oeil expérimenté déjouera par l'observation de la végétation, des saules et des peupliers fortement concentrés sur les rives.
L'habitat se concentre sur les quelques tertres ponctuant l'unité, et sous la forme de hameaux traditionnels, puisque les extensions modernes n'ont pas pu s'étendre dans la plaine inondable, hormis en frange Est vers les Ponts-de-Cé, où certains terrassements ont permis de nouvelles constructions.

Différentes ambiances au coeur des plaines alluviales, entre paysages ouverts des grandes cultures et prairies bocagères plus intimes, où la présence de l'eau est très discrête, bien que parfois signalée par un alignement de peuplier (ici, l'Aubance).

Eléments paysagers identitaires

• Les motifs identitaires de la Loire «sauvage» : les îles, les bancs de sables, les cours d'eau sinueux, les grandes prairies parsemées d'arbres têtards, le cadre boisé du fleuve.
• Les constructions sur tertre dans la plaine alluviale

Points de vigilance

• La perception du fleuve : la mise en valeur d'un réseau de parcours dans la plaine en lien avec les paysages alentours, la réalisation ponctuelle de fenêtres sur Loire en lien avec des éléments de patrimoine naturel et bâti
• La dispersion des peupleraies dans la plaine

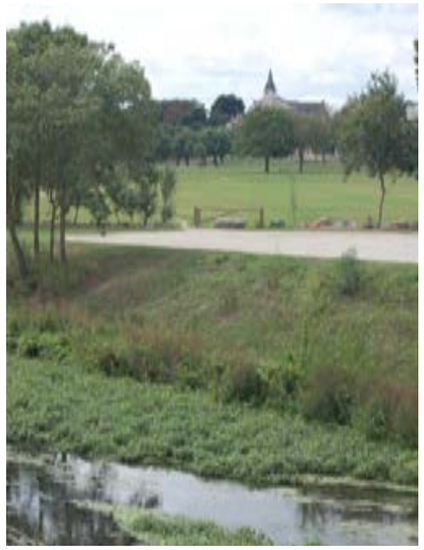

Les aménagements d'espaces publics permettant de profiter du paysage des plaines alluviales se concentrent à proximité des entités urbaines : camping du grand Jard à Sainte-Gemmes-sur-Loire, grandes prairies de jeux et de pique-nique ponctuées d'émondes...Ailleurs, c'est dans le parcours que l'on découvre le paysage, mais dont la notoriété souffre du défaut d'accessibilité et de mise en lien avec les paysages voisins.

Un exemple de tertre à Denée (lieu-dit «Les Jubeaux»). La butte artificielle est ici un espace de culture et de stockage de matériels divers.

La RD 132 relie le quartier de Sainte-Maurille (Ponts-de-Cé) à Denée. Malgré sa proximité au fleuve, cet itinéraire est la plupart du temps encombré par une végétation dense qui s'interpose avec la Loire. Hormis au hameau de Villeneuve aux Ponts-de-Cé, où est préservée une perspective précieuse sur le fleuve, perceptible depuis la route.

I.2.2.3.d - Ile de Béhuard

Unité de paysage insulaire et atypique, Béhuard est aussi la plus petite commune du territoire d'étude (127 habitants recensés en 2008). Son cadre rural et les ambiances qui lui sont liées sont particulièrement bien conservés, en raison des contraintes d'inconstructibilité (PPR Val du Louet) concernant l'ensemble de la commune.
L'unité fait partie des destinations touristiques majeures du Val de Loire, dont l'attractivité est renforcée par l'inscription de toute la commune au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que par son appartenance au réseau national des petites Cités de Caractère.
Sa notoriété repose en grande partie sur son intérêt religieux -notamment lié à la présence du rocher de la vierge Noire- que des milliers de pèlerins viennent chaque année visiter.
Son insularité en fait une destination tout à fait dépaysante, renforcée par un sentiment d'isolement procuré aujourd'hui par une épaisse végétation accompagnant les rives de l'île. Sa relation au grand paysage est donc quant à elle peu lisible, les points de vue sont rares et peu valorisés, malgré de beaux panoramas potentiels sur le coteau de Denée, les coteaux de Savennières ou encore la perspective du fleuve (pointe Nord et Sud de l'île).

Les caractéristiques morphologiques du village sont bien préservées. L'aménagement récent du coeur de bourg et la réorganisation des stationnements autour de l'église ont obtenu en 2009 le Prix Départemental de l'aménagement, récompensant la qualité de conception et de traitement des espaces publics.

Eléments paysagers identitaires
- L'équilibre dans la structure paysagère de l'île : le bourg, les franges jardinées, les cultures et les pâtures, la ripisylve, le fleuve.
- La qualité des formes urbaines et de l'architecture typique ligérienne, et de l'espace public

Points de vigilance
- La perception du fleuve depuis les espaces publics et les parcours, la gestion des ouvertures dans la ripisylve.

Les rebords boisés de l'île noient les quelques habitations en rives et renforcent le sentiment d'insularité ressenti dans le bourg.

Le bourg n'est accessible qu'à pied, son échelle est appropriée à la promenade. L'espace public, informel, profite de l'ambiance des jardins des propriétés.

Il existe un véritable équilibre, fragile, entre les différentes composantes du paysage de l'île : la silhouette du bourg, les jardins de franges, les grandes étendues cultivées et les prairies jusqu'à la ripisylve en dessinant l'écrin.

Depuis la place de l'église, l'allée couverte offre une vue sur le fleuve.

La qualité du traitement des espaces public réside à la fois dans le caractère incertain des limites avec les propriétés, et dans la sobriété des aménagements.

Parfois il est possible de retrouver la présence du coteau, comme ici où la fenêtre dans l'épaisse ripisylve laisse apparaître le coteau de la Roche aux Moines à Savennières.

Une autre vue d'intérêt, mais peu accessible : la pointe Nord de l'île.

Au Sud du centre bourg, une autre vue aujourd'hui peu valorisée : le quai de Denée

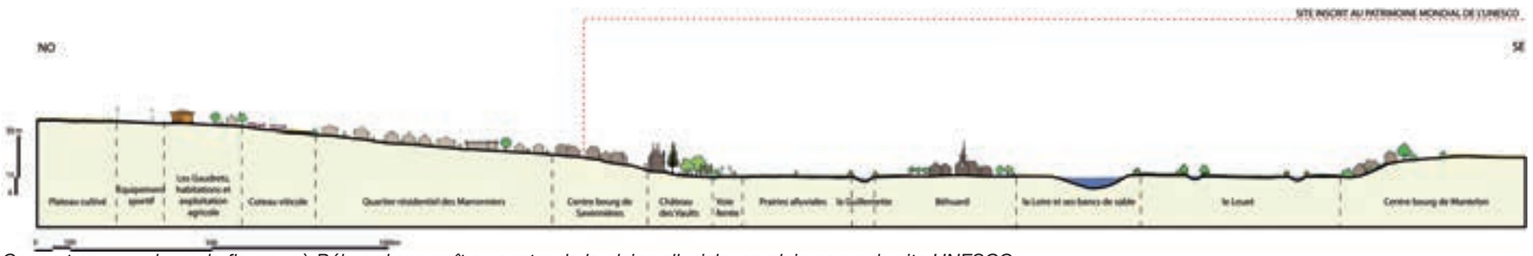

Coupe transversale sur le fleuve, où Béhuard apparaît au centre de la plaine alluviale, en plein coeur du site UNESCO.

I.2.2.4 - Plateau de l'Aubance

Commune concernée :
Mûrs-Erigné

Ambiances
«L'autre rive» du fleuve est occupée par la commune de Mûrs-Erigné, seule commune du territoire d'étude en rive gauche. Village de bord de coteau, en surplomb sur la vallée de la Loire, à l'image de Juigné-sur-Loire et de Denée, l'unité de paysage unit par le socle du plateau offre une grande diversité d'ambiances entre le coteau urbain au nord et les grandes ondulations du relief au Sud, produite par les circonvolutions de l'Aubance et de ses affluents, aux coteaux couvert de vignes qui a donné son nom au vin de renommée.
Cette qualité d'ambiance ressentie est cependant perturbée par le passage des lourdes infrastructures routières de l'A87 reliant Cholet, qui cloisonnent les espaces et leurs ambiances.

Limites et voisinages
Au Nord, la limite avec la vallée de la Loire est très nette, marquée par un coteau abrupt en surplomb du fleuve.
Au Sud l'unité paysagère du plateau se poursuit bien au delà des limites communales de Mûrs Erigné.

Conditions de perceptions
L'unité de paysage est parcourue par deux axes routiers majeurs :

- la route de coteau (RD751), aussi appelée «Corniche Angevine», reliant les bourgs de Denée, Mûrs-Erigné et Juigné-sur-Loire, selon l'axe Ouest-Est
Ce réseau de routes secondaires permet de découvrir un paysage de grande qualité, entre plateau et coteau, avec des vues imprenables sur le fleuve et l'agglomération d'Angers, et donnant d'ailleurs accès au point de vue emblématique du site d'étude, la Roche de Mûrs.

- la RN 160 reliant Angers, aujourd'hui renforcée par l'Autoroute de Cholet (A87) selon un axe perpendiculaire Nord-Sud.

Ces grands axes de transport très empruntés conditionnent fortement la perception des paysages qu'ils traversent.
L'échelle des nouvelles infrastructures répond aux nécessités d'échanges entre les grands pôles métropolitains, mais s'accorde difficilement avec la sensibilité du relief de l'unité de paysage (importance des remblais et des ouvrages, talus conséquents).
La vallée de l'Aubance est quant à elle «écrasée» par le noeud d'infrastructure (A87-RN160) qui a pris place sur son coteau.
L'arrivée sur Mûrs-Erigné est caractérisée par une ambiance plutôt commune de frange urbaine, où l'on retrouve activités et commerces essaimés le long de l'autoroute.

L'autoroute A87 traverse le plateau du Nord au Sud. L'effet de seuil avec la vallée de la Loire se ressent au franchissement de l'Aubance (dans le pli du relief sur cette prise de vue), mais les conditions d'accueil sont aujourd'hui celles des zones périurbaines aux motifs peu qualitatifs vis-à-vis du caractère exceptionnel du site inscrit.

Dans le quart Sud-Est, des effets de «coulisses» du paysage sont organisés par les masses boisées alternant avec les vignobles, sur un plateau doucement ondulé, composent un paysage très dynamique.

Le points de vue emblématique de la Roche de Mûrs, panorama exceptionnel sur la vallée et l'agglomération angevine, et chargé d'histoire.

Vue depuis le hameau des Brosses, l'enchaînement des sous unités : au premier plan le plateau s'incline légèrement en direction de la vallée de l'Aubance qui rejoint la la grande vallée de la Loire et, à l'arrière plan, le coteau de Mûrs et ses franges urbaines récentes surmontées du clocher.

I.2.2.4.a - Coteau de Mûrs-Erigné

Le coteau de Mûrs Erigné est une sous unité à dominante urbaine, entre le bourg de Mûrs et le grand échangeur de l'Autoroute A87 et la RD 748 en direction de Brissac Quincé.
L'unité est limitée dans sa partie Nord par la vallée de la Loire et dans sa partie Sud par le rebord de la vallée de l'Aubance (côté Ouest) et l'Autoroute A87 (côté Est).
Le territoire urbain est constitué de deux communes Mûrs et Erigné, initialement distinctes et aujourd'hui agglomérées. La fusion des deux entités urbaines s'est faite au gré des opportunités foncières, sous forme pavillonnaire principalement, plus ou moins consommatrices d'espaces, et cadrée d'une double armature constituée des grands axes routiers et de limites «naturelles» de la vallée de la Loire, de l'Aubance et de leurs affluents.

Le territoire urbain est hétéroclite, mêlant habitat individuel et petits collectifs, ainsi que plusieurs parcs boisés clos de murets. La commune est marquée par le développement récent de son hypermarché, dont l'échelle est adaptée au flux de l'A87 qu'il capte, et qui tend à déplacer la centralité du bourg historique, dont la vitalité est remise en question. Les espaces publics en relation avec la vallée sont rares. Hormis au centre d'Erigné, où quelques quais permettent de jouir du fleuve, ailleurs la ville s'est peu appropriée le coteau, resté d'aspect naturel, densément boisé.
La RD 751 marque la limite du périmètre d'inscription. Elle est aussi une limite (au niveau de la Roche de Mûrs) entre les lotissements pavillonnaires et la vallée. Ces franges pourraient faire l'objet d'une réflexion pour valoriser la relation de la ville avec son paysage en intégrant les modalités d'accès et de découverte du site emblématique de la Roche de Mûrs.

Eléments paysagers identitaires
- l'implantation originelle du bourg sur le coteau
- Le patrimoine architectural des bourgs initiaux, en relation avec la Loire
- Les points de vue d'intérêt sur Loire depuis la Roche de Mûrs et d'Erigné
- Les espaces publics de bord de Louet

Points de vgilance
- La constitution d'une façade sur la vallée (Les Mazières, la Fontenelle)
- La perception de frange de ville depuis l'autoroute, l'effet «d'accueil» sur le Val de Loire

Vue depuis la Roche de Mûrs, le bourg d'Erigné occupe l'ensemble du coteau de la vallée du Louet.

Vue depuis la Roche de Mûrs, mais en direction Sud, la friche occupant la crête de la roche de Mûrs au premier plan du Bourg.

Le restaurant panoramique profite de la position de belvédère. Les stationnements qui l'accompagnent occupent une vaste emprise. L'ensemble demanderait aujourd'hui à être re qualifié.

Les pignons aveugles des pavillons récents impactent la vision d'entrée de bourg de Mûrs.

De nouvelles opérations de renouvellement urbain avec des densités supérieures permettent de combler au manque de foncier en frange de bourg, et de re dynamiser certains quartiers.

Un des rares espaces publics en relation avec le Louet, à Erigné, mais dont les vocations d'usages sont à redéfinir plus clairement (stationnements).

Les franges Sud de Mûrs Erigné. L'Autoroute marque une limite nette de l'urbanisation sur le coteau. Les activités (le Grand Moulin, le grand Clos) et les commerces bénéficient de l'effet de façade sur l'infrastructure, mais posent la question de la qualité urbaine souhaitée sur cette séquence d'accueil dans le Val.

D'autres franges (la Tremblaye) composent des limites plus «ordinaires», en relation directe avec les vignobles du coteau de l'Aubance, et s'interposent dans les possibilités de vues lointaines sur la vallée.

I.2.2.3.b - Vallée de l'Aubance

Ses coteaux ont donné leur nom à un vin moelleux de grande notoriété, mais l'Aubance est elle-même assez secrète. Affluent du grand fleuve sauvage, ses caractéristiques paysagères sont cependant bien différentes.
L'Aubance serpente dans une direction générale Nord-Est, Sud-Ouest et ses multiples affluents (Jonchères, Jutelle...) sont à l'origine les grandes ondulations ressenties sur le plateau.
Ligne de force majeure des paysages du plateau, elle constitue une limite physique entre les zones urbaines de Mûrs-Erigné au Nord et les paysages ruraux au Sud. La relation à la ville est brutale, matérialisée par la présence de l'autoroute, dont l'emprise et ses terrassements sont disproportionnés au regard de l'échelle de la vallée.
La sinuosité de la vallée organise des relations co-visibilité de coteau à coteau et au delà, vers le site inscrit.
Si son nom jouit d'une grande notoriété liée à ses productions viticoles, le paysage de la vallée est quant à lui peu connu : densément végétalisé, inaccessible, le cours d'eau est invisible depuis les coteaux alentours, mais se signale dans les visions lointaines par ses importants boisements de rives.
Les ondulations douces de ses coteaux sont ponctuées de fermes et de hameaux groupés depuis lesquels il existe des points de vue d'intérêt sur la vallée.
La partie aval de l'Aubance serpente dans la plaine alluviale de Loire, à l'intérieur du périmètre d'inscription. La partie amont en est donc exclue, mais constitue potentiellement une continuité paysagère de grande ampleur en lien avec les paysages moins identifiés du plateau. Les conditions de cette relation sont à étudier, en tenant compte notamment des futurs projets de développement urbain sur les coteaux.

Eléments paysagers identitaires

- La structure paysagère de la vallée : les flancs cultivés ouverts des coteaux s'enchaînant avec le fond de vallée semi-ouvert (alternance de boisement et de prairies)
- Une vallée aux méandres sinueux et aux coteaux abrupts, un paysage d'une grande intensité
- De coteaux à coteaux, les dégagements visuels permettant une lecture d'ensemble du paysage

Points de vigilance

- L'enfouissement de l'Aubance sous une épaisse végétation
- Son accessibilité et sa mise en valeur, en lien avec la vallée de la Loire
- Une identité et un terroir aujourd'hui peu valorisés

Vue sur le coteau Nord (davantage marqué) de la vallée et le centre équestre de l'Eglantier. L'Aubance est dissimulée au creux du relief.

Les vignobles occupent le rebord du coteau, (ici bien exposés au Sud) maintenant des ouvertures lointaines sur le plateau.

Une séquence plus boisée à l'Est, d'où émergent ponctuellement quelques habitations.

Au coeur de la vallée, d'anciens méandres aujourd'hui semi ouverts, entre pâtures et boisements.

L'Aubance au Grand Claye. Une rivière secrète totalement inaccessible, mais d'intérêt du point de vue écologique (présence d'une ZNIEFF type 2 et d'un ENS).

Dans ce paysage ouvert et ces relations subtiles de coteau à coteau, chaque élément bâti ou naturel s'interpose avec force dans les continuités visuelles.

Les fermes et leur hangar occupent de manière générale les crêtes et sont d'autant plus visibles.

I.2.2.3.c - Plateau de Denée

Les plateaux de l'Aubance s'étendent bien au Sud du secteur d'étude. L'unité de plateau, ondulée par de nombreux ruisseaux affluents est légèrement inclinée en direction de l'Aubance.
L'unité est rurale, tenue à l'écart de l'agglomération par la vallée de l'Aubance et les lourdes infrastructures routières.
Le paysage est celui d'un plateau ouvert, aux visibilités lointaines, à dominante de grandes cultures mais ponctué de vignobles et animé d'un bocage qui renforce les ondulations ressenties (surtout dans sa partie Ouest).
L'habitat est représenté par des hameaux ruraux groupés, la plupart du temps autour de fermes.
Dans la partie Ouest, une mince portion du plateau bénéficie de la position de rebord de vallée, en promontoire, où la vue dégagée (bénéficiant d'un éclairage idéal) permet de lire la «skyline» d'Angers à l'arrière plan du fleuve.
À l'Est, l'horizon du plateau est «raccourci» par le coteau Nord de l'Aubance fortement marqué et les altitudes supérieures du relief au delà.

La limite du périmètre d'inscription UNESCO est déterminée par le rebord de coteau de Loire. Au-delà, les continuités visuelles existent entre le plateau et la vallée de la Loire, et devront faire l'objet d'une grande attention.

Eléments paysagers identitaires

- Un plateau incliné, aux dégagements visuels lointains sur la vallée de la Loire
- La compacité des hameaux et des fermes, en «belvédère» sur le paysage ligérien.

Points de vigilance

- Les relations de co-visibilité entre plateau et vallée
- La qualité paysagère des abords direct de l'A87, axe d'entrée majeur par le Sud dans l'agglomération

Depuis le coteau de la Roche de Mûrs, en direction Sud, le paysage du plateau de l'Aubance, aux ondulations douces, animé dans son quart Sud Ouest par un bocage encore bien constitué autour de grandes cultures, et ponctué de quelques hameaux et fermes isolés.

Vue sur l'A87 au seuil de Mûrs-Erigné, à l'Est de l'unité. Un plateau très ouvert soumis à des relations visuelles très lointaines.

A l'Ouest, de coteau à coteau, relations visuelles entre les extensions récente du hameau des Brosses et les franges Sud de l'agglomération angevine.

Bien qu'au-delà du périmètre d'inscription, les implantations sont potentiellement soumises à des relations visuelles lointaines avec l'agglomération.

I.2.2.5 - Val d'Anjou

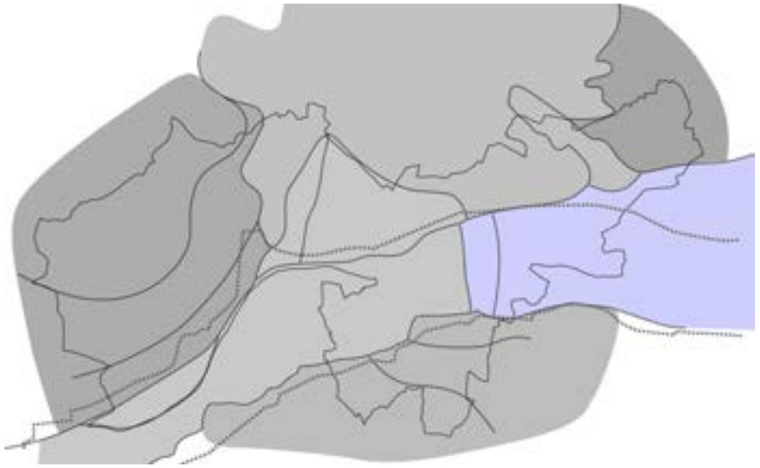

Communes concernées :
Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Trélazé

Ambiances
La «grande vallée d'Anjou» telle qu'elle était appelée autrefois, offre un visage bien différent de la Loire Armoricaine, à la structure physique bien marquée. Le sous-sol plus tendre du bassin parisien a laissé la Loire modeler un paysage de vallée dissymétrique :
- Au Sud, le coteau boisé et abrupt domine la Loire, où l'on retrouve, au-delà du site d'étude, les implantations traditionnelles en rebord de coteau (Juigné-sur-Loire, Saint-Jean-des-Mauvrets,...).
- Au Nord, c'est la plaine cultivée, maraîchère, très ouverte, du Val d'Authion, protégée par les levées (Belle poule et route de la Daguenière).
L'unité de paysage est partagée en 2 sous unités : à l'Ouest les Ponts de Cé, sous unité urbaine, et à l'Est le paysage agricole de la plaine alluviale.

Limites
La sous unité des Ponts-de-Cé marque cette limite, cette séparation physique entre Anjou Noir et Anjou Blanc, dont les caractéristiques paysagères sont en effet distinctes.
Le «Val d'Anjou» est en réalité bien plus vaste; il s'étend en amont de la vallée de la Loire au-delà des limites du site d'étude, entre son coteau boisé bien marqué au Sud et les franges urbaines des Ponts-de-Cé et de Trélazé en rive droite sur la plaine.

Conditions de perception
Les ouvrages de protection érigés pour se protéger des crues du fleuve sont aujourd'hui des itinéraires privilégiés pour sa découverte.
Les levées, légèrement surélevées sur la plaine, offrent sans doute les meilleurs points de vue du Val (la levée de Belle Poule, est aujourd'hui exclusivement réservée aux riverains et aux vélos).
En 1856, la crue exceptionnelle a noyé les ardoisières et avec elles une demi-douzaine d'ouvriers.
L'empereur Napoléon III vient en personne constater l'ampleur de la catastrophe.
L'Etat érige par la suite la levée dite «de Napoléon» qui vient renforcer la levée de Belle Poule, et qui protégera la vallée de nouvelles crues de la Loire.
Les grandes infrastructures routières qui traversent la vallée d'une rive à l'autre offrent des conditions de perception moins confortables, mais néanmoins intéressantes.
La route de David d'Angers aux Ponts-de-Cé est l'occasion, ponctuellement aux franchissements du fleuve, de ses bras et des ses affluents, d'ouvertures visuelles sur le paysage du Val d'Anjou. La vocation routière ne permet pourtant pas d'en profiter pleinement à pied ou à vélo.
De la même façon, l'autoroute A 87 offre de belles perspectives sur le fleuve, notamment en amont vers les Ponts de Cé et les ruines du Pont de l'anciennne voie ferrée, en en aval, une vision plus «sauvage» du fleuve cadré de part et d'autres par des boisements denses.

Depuis la levée de Belle Poule, l'arrivée sur Les Ponts-de-Cé, marquant la limite Ouest de l'unité paysagère.

Depuis la rue David d'Angers au Ponts de Cé, les franchissements (ici le Pont Dumnacus) sont l'occasion de grandes perspectives sur le fleuve. Le passage de l'autoroute aussi discrète soit-elle, en a réduit la profondeur de champ.

A l'arrière de la fosse de Sorges, l'itinéraire de promenade permet de découvrir les paysages de la plaine alluviale, caractérisés par de grandes cultures aux horizons boisés, la présence du bocage (en régression) , et les activités horticoles. Quelques fermes ponctuent, à l'horizon le passage de la levée de Belle Poule.

La RD 952, signalée par de grands alignements de Platanes, relie Trélazé à la Daguenière. Elle est l'occasion de découvrir les paysages cultivés de la plaine du Val d'Anjou.

L'unité de paysage des Ponts-de-Cé, est marquée par la succession de ses quartiers historiques structurés selon l'axe Nord-Sud de la rue David d'Angers, et enjambée par le franchissement de la Loire, de l'Authion et du Louet.

I.2.2.5 - a Les Ponts-de-Cé

La spécificité de son organisation urbaine justifie à elle seule la délimitation de cette sous-unité, «trait d'union» entre les rives Nord et Sud de la Loire.
Cette position stratégique de passage sur la Loire a été jalousement défendue au cours de l'histoire, comme en témoigne encore le château fort.
La sous unité regroupe l'ensemble des motifs qui font l'identité ligérienne; ponts depuis lesquels on apprécie les perspectives d'une profondeur exceptionnelle, cadrées par les boisements denses des rives et des îles, grèves de sables, cales et quais, façade urbaine en relation avec la Loire et ses affluents.
La sous unité des Ponts-de-Cé s'organise en une succession de quartiers dont l'implantation en plein coeur du fleuve a profité de la présence d'un éperon rocheux du massif armoricain.
L'Authion, le Bras de Saint Aubin, et la Loire séparent du Nord au Sud les trois quartiers anciens de la commune : Saint Aubin, l'île, et Saint Maurille.
La grande affluence de l'axe routier qui structure et unit les 3 quartiers produit une ambiance très agitée qui se calme rapidement dès que l'on pénètre dans les ruelles transversales, à l'échelle plus intime.
Malgré les fortes contraintes liées aux crues, le bourg continue de se développer, en s'étendant en épaisseur, à force de remblais sur la plaine alluviale (notamment à Saint Maurille).
Le modèle «ordinaire» des pavillons construits depuis les années 1970 produit un contraste de style avec le patrimoine bâti du centre bourg, autant dans l'organisation urbaine que dans la forme architecturale.
Côté plaine, leur position de frange de bourg impacte fortement les perceptions depuis les principaux axes de transport.

Un des paysages emblématiques de Loire : la façade Nord de Saint Maurille, fédérée par son clocher, dans la continuité du Pont Dumnacus.

Vue depuis le Pont de Verdun, le château-musée des Ponts de Cé, première forteresse de la ville, au positionnement stratégique vis-à-vis d'Angers.

Une organisation urbaine fédérée par la rue David d'Angers, aux ambiances dominées par la voiture.

Les extensions récentes de Saint Maurille prennent forme de lotissements pavillonnaires classiques qui contrastent fortement avec le bourg ancien sur lequel ils se greffent, malgré le soin apporté à l'espace public.

Les extensions récentes en façade du Bras de Saint Aubin ré-interprètent de manière contemporaine des formes et des motifs architecturaux plus anciens.

La zone industrielle à l'Est du quartier Saint Aubin, en frange de bourg, à l'image peu soignée.

L'arrivée sur Mûrs Erigné, une entrée de ville aujourd'hui peu valorisée

Les douves du chateau fort, prairies de détentes et de jeux

La nouvelle médiathèque de St Exupéry (Vié architectes), une réponse moderne dans un environnement riche de patrimoine.

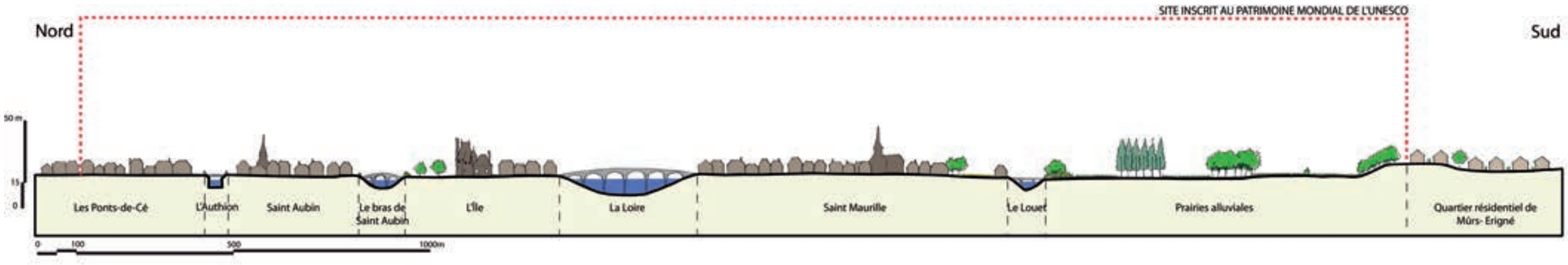

Coupe transversale sur la vallée. La coupe révèle la structure urbaine «en chapelet» du coeur historique de la ville, et les variations d'échelles dûes aux gabarits des cours d'eau qu'elle franchit.

Eléments paysagers identitaires

• Les façades urbaines des Ponts-de-Cé sur l'Authion, le bras de Saint Aubin et la Loire
• La structure urbaine ancienne sur l'île, Saint Maurille et Saint Aubin, l'organisation du bâti sur les parcelles et le patrimoine des privés.
• La qualité des espaces publics liés à l'eau : cales et quais, promenades de berges, Ponts et passerelles
• Les grandes perspectives sur les cours d'eau depuis les ponts.

Points de vigilance

• L'Authion comme limite paysagère des développements urbains de la plaine
• La requalification des zones d'activités et d'industrie en frange Est de bourg
• Les extensions pavillonnaires en franges de bourg, la relation au paysage de la plaine alluviale
• La requalification du site des usines Cannelle et son insertion dans le paysage
• La gestion de la végétation de berge, de sorte à maintenir un équilibre avec les composantes bâties (notamment Saint Maurille)

Le patrimoine bâti des Ponts de Cé, ruelles étroites cadrées par les maisons en colombage, église Saint Aubin datant du XI ème siècle, aujourd'hui classée monument historique.

De nombreuses venelles piétonnes qui irriguent les arrières de parcelles sont souvent cadrées par des murets de clôture qui dissimulent les jardins.

I.2.2.5.b - La plaine alluviale de l'Anjou

C'est l'autre visage du Val de Loire, qui s'étend bien au delà du territoire d'étude en amont de Saumur.
«Tenue» par les coteaux abrupts en aval des Ponts-de-Cé, la Loire prend ici une autre ampleur, entre le coteau boisé de rive gauche et la levée en rive droite protégeant les vallerots et leurs cultures.
Autrefois plus libre, le fleuve inondait régulièrement le «plat pays» laissé à la pâture. Aujourd'hui à l'abri des crues du fleuve et des débordements de l'Authion canalisé, les terres alluvionnaires fertiles permettent le développement d'une économie de cultures spécialisées (légumes, fleurs et semences) et de grandes cultures céréalières.
La sous unité est caractérisée par une ambiance rurale. Les formes urbaines sont représentées par quelques fermes installées à l'arrière de la levée de Belle Poule, et le village de Sorges dans sa couronne de cultures adossées au canal de l'Authion et les franges urbaines des Ponts-de-Cé.
Le paysage est plat, très ouvert. Le bocage, peu dense, voit son réseau s'amenuiser face aux nouvelles orientations agricoles de la plaine.
L'absence de relief donne aux composantes verticales davantage de présence: le passage des lignes haute tension d'une rive à l'autre, les éléments construits, les peupleraies «contenues» focalisent le regard qui ne trouve pas d'autres repères.
Au contact de la plaine, la RD 952, portée par sa levée, est signalée par son double alignement de platanes monumental à l'allure de figure «hiératique».
La fosse de Sorges, adossée au canal de l'Authion et assez discrète dans le paysage depuis les principaux parcours, constitue une réserve naturelle de 30 Ha en cas de pollution de la Loire.

La plaine vue depuis la levée de Belle Poule : Les étendues de cultures céréalières produisent d'importants dégagements, qui rendent particulièrement visible chaque composante verticale du paysage : ici à l'horizon, l'alignement de platane de la RD 952, les pylônes des lignes haute tension et le clocher de Trélazé.

Vue depuis le Pont Dumnacus, l'Autoroute franchit la vallée, mais de manière assez discrète, dissimulée par une végétation dense.

Depuis la levée de Belle Poule, le cadre «naturel» plus intime du bras de Saint Aubin.

Eléments paysagers identitaires

• Le réseau de bocage «résiduel» de la plaine
• Les ouvrages de protection des crues, la levée de Belle Poule et la RD 952 accompagnée de son magnifique alignement de platane.
• Les ambiances naturelles de la plaine : la Loire et ses bancs de sables, les radiers, le Louët, le bras de Saint Aubin.

Points de vigilance

• Le maintien d'une «coupure verte» autour de Sorges, le maintien de la compacité du village et de ses caractéristiques urbaines et architecturalres.
• Le maintien du bocage dans la plaine et sa valorisation

En haut, le double cadrage produit par l'octroi du pont de Sorges sur l'Authion et l'alignement de platanes, marque la sortie de l'agglomération sur la RD 952.

Le village de Sorges a conservé un caractère rural, en frange d'agglomération angevine.

Le village de Sorges fédère le paysage de la plaine dans le «coude» du canal de l'Authion. La grande écharpe de culture, qui le ceinture et participe de son unité, est cependant aujourd'hui affaiblie par des constructions de pavillons en excroissance du bourg et les zones d'activités du Chevreau.

I.2.2.6 - Le plateau boisé de Verrières

Commune concernée :
Trélazé

Ambiances
L'unité de paysage est très contrastée, entre les développements urbains du bourg de Trélazé associés aux zones d'activités (l'Aubinière, les Malembardières, et Grand Maison) et les paysages agricoles de grandes cultures et de vergers, eux-mêmes au contact de plusieurs boisements marquant la limite du territoire d'étude.
La transition entre ces deux paysages est très nette, marquée par le passage de la voie ferrée (Angers-Tours). Cependant, dans la partie «agricole» certains éléments rappellent la position péri-urbaine vis-à-vis de l'agglomération, comme les grandes infrastructures de transport d'énergie, ou l'échelle des nouveaux quartiers en chantier (Guérinière, Quantinière).
Le relief général de l'unité de paysage est simple, formé d'un plateau légèrement incliné en direction du fleuve. Et bien que le territoire urbain de Trélazé s'interpose entre la vallée et le plateau, la sensation de proximité à la Loire est fortement ressentie, notamment grâce au léger relief du promontoire.
Ce relief est suffisant pour obtenir des vues lointaines sur le territoire inscrit, et, à l'inverse, peut-être lu depuis les points de vues d'intérêt de la rive opposée (comme à la Roche de Mûrs).

Limites et voisinages
Le plateau de Verrières annonce «les Portes du Baugeois», un paysage varié marqué par la proximité de l'agglomération angevine, et caractérisé par des communes aux vastes développements pavillonnaires (Plessis-Grammoire, Saint-Sylvain-d'Anjou, Pellouailles les Vignes) inscrites dans un cadre agricole dynamique.
Dans sa partie Sud et Ouest, l'unité côtoie les franges urbaines d'Angers, et le grand site des ardoisières, prolongé par le paysage rural du val d'Anjou.

Le quartier de Malaquais à Trélazé, le visage «urbain» de l'unité paysagère.

Les lignes haute tension traversent le plateau, produisant un contraste d'échelle important avec les boisements qu'ils enjambent.

Conditions de perception

Le territoire urbain est densément irrigué d'infrastructures, mais le relief trop plan et la densité urbaine ne permettent cependant que difficilement une lecture d'ensemble du paysage. À l'inverse, dans sa partie haute, les rares routes qui traversent le plateau bénéficient de toute l'ouverture des champs cultivés, et profitent du léger relief, donnant ainsi la mesure de la vallée, de coteau à coteau.

En partie haute, le dégagement des cultures permet des vues lointaines sur le coteau de la rive opposée.

Perspective sur le clocher de Trélazé, depuis le futur quartier de la Quantinière.

Eléments paysagers identitaires

• Le plateau agricole et son réseau de bocage, cerné dans sa partie nord par les boisements
• la position de belvédère naturel sur la vallée, les vues lointaines vers la rive opposée.

Points de vigilance

• Le maintien de continuités de parcours et de paysages de part et d'autre de la voie ferrée
• La relation à la vallée dans la position en promontoire et dans l'impact des constructions futures qui pourront être perçues depuis la rive opposée.
• La prise en considération des composantes paysagères identitaires dans les projets d'aménagement (bocage, boisements, vues sur la vallée...)

Maisons accolées dans le futur quartier de la Quantinière...

...opération similaire à la Guérinière.

Ces nouveaux quartiers occupent des positions intéressantes sur le vallée, qu'ils semblent pourtant ignorer. Des vues lointaines, mais intéressantes, sont possibles vers le coteau de rive gauche, et inversement, les extensions de grands gabarits doivent veiller à leur visibilité depuis la vallée.

Parcours et visibilités

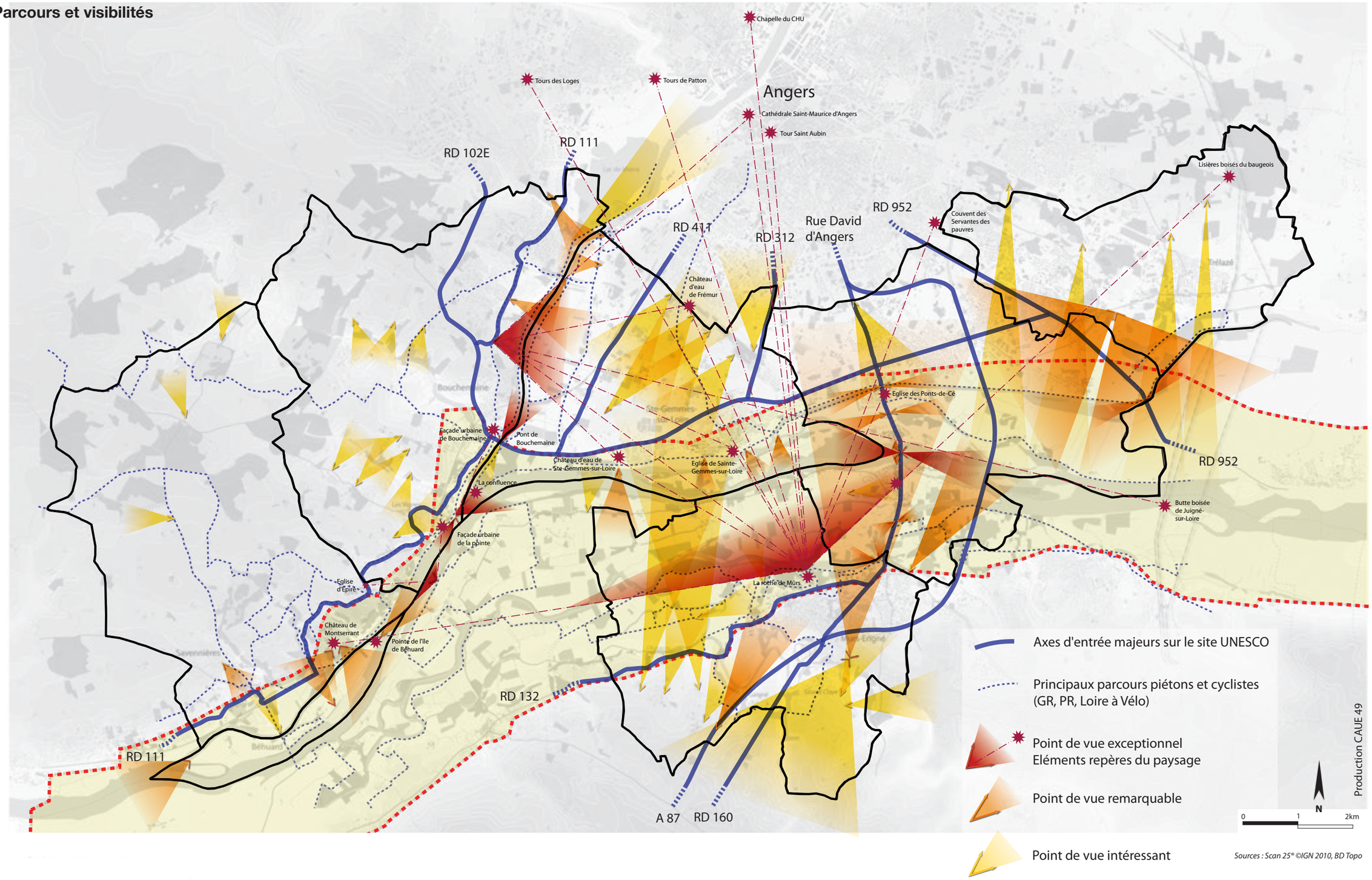

I.3 - PARCOURS ET VISIBILITÉS

Hiérarchisation des vues vis-à-vis du site

Les points de vue exceptionnels

• Vues panoramiques lointaines et dégagées donnant à voir un ensemble de composantes bâties et/ou naturelles des paysages ligériens.

• Points de vue identifiés par les cartes routières ou touristiques, accessibles, et souvent aménagés (accès facilité, bancs, table d'orientation...).

> Ces points de vue ne nécessitent pas a priori d'aménagements supplémentaires.

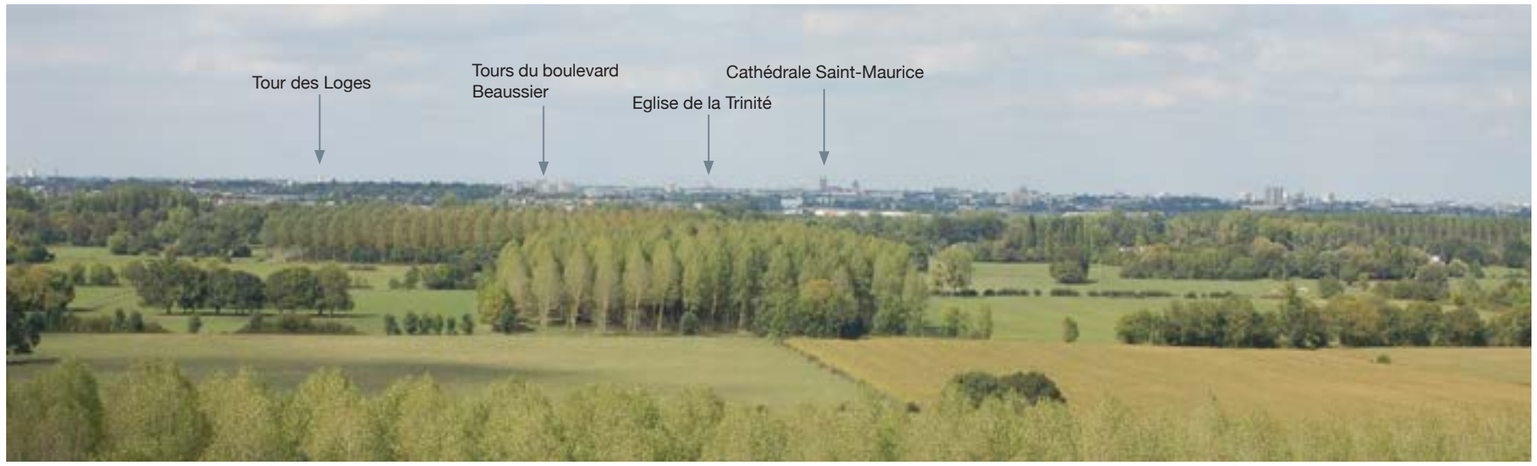

Depuis la Roche de Mûrs, le point de vue exceptionnel sur la vallée de la Loire et la silhouette de l'agglomération angevine.

Depuis les rives de Bouchemaine, vue sur le village de La Pointe

Depuis le Champs Bossé à Bouchemaine, vue sur Angers Sud, les plaines de Sainte-Gemmes-sur-Loire et le coteau Sud de Loire.

Les points de vue remarquables

• Points de vues lointains à rapprochés de moindre ampleur, donnant à voir les paysages ligériens de grande qualité

• Points de vue non-identifiés par les supports touristiques, accessibles, mais non aménagés.

> Ces points de vue sont potentiellement intéressants à valoriser en complément de l'offre de découverte existante.

Depuis la Quantinière à Trélazé, vue sur la silhouette de Juigné-sur-Loire en rebord de coteau

Depuis le lieu dit «les Brosses» à Mûrs-Erigné, la silhouette de Mûrs dominant la vallée dans un cadre ondulé du plateau

Les points de vue «ordinaires»

• Points de vue sur des paysages rétro-ligérien de qualité.

• Points de vue non-identifiés par les cartes et guides touristiques, peu ou pas accessibles et/ou non valorisés.

Depuis le lieu dit «Maison Neuve» à Bouchemaine, les ondulations du plateau mises en valeur par la résille du bocage

La ville d'Angers se révèle depuis les rives du lac de Maine

Reliefs et visibilités

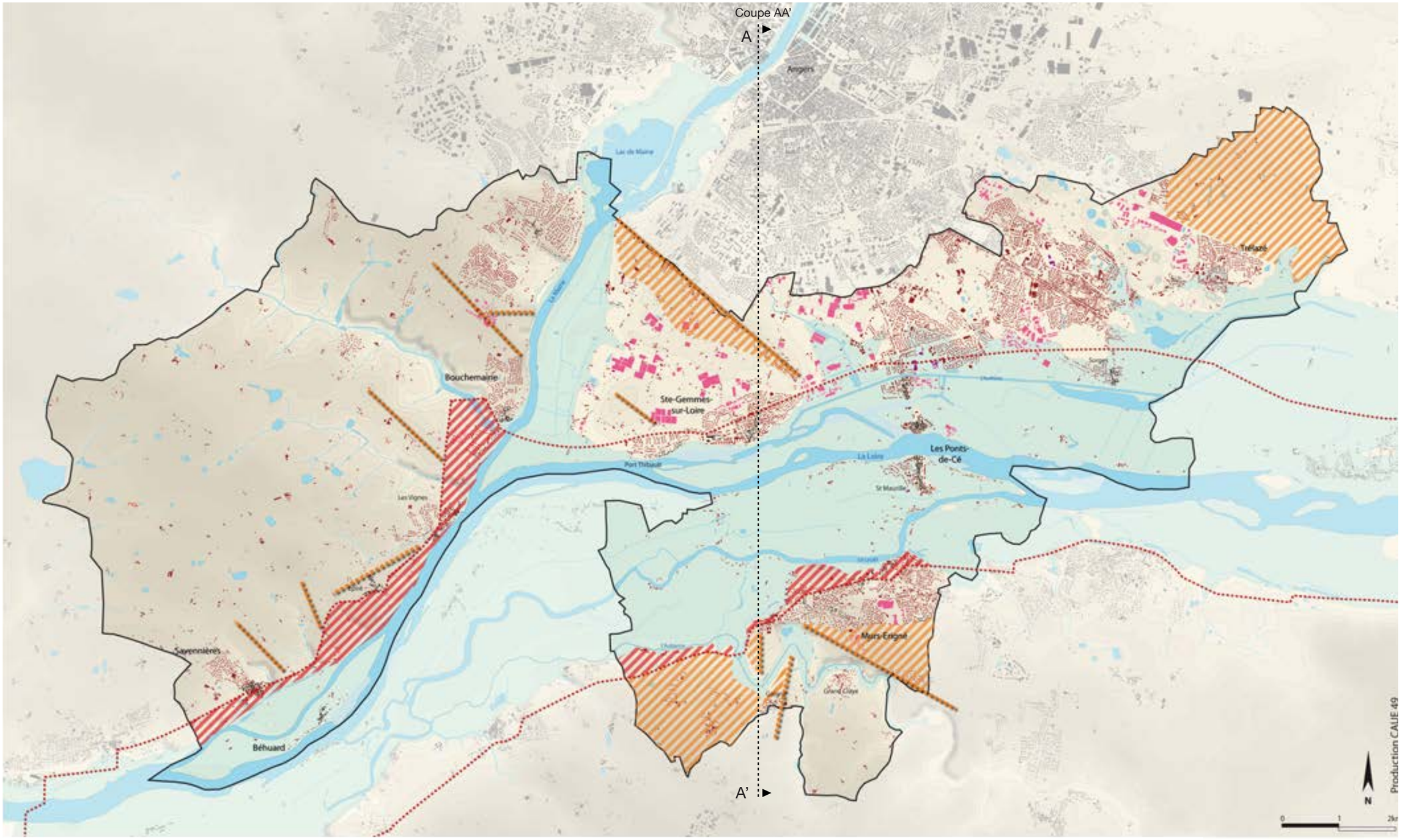

Sources : Scan 25® IGN 2010, BD Topo, Cadastre 2011

I.4 - RELIEFS ET VISIBILITÉS

«...La mise en valeur des coteaux et de la vallée, dans toutes leurs parties, représente un patrimoine vernaculaire, un bien de qualité majeure, indissociable du fleuve dans sa genèse et son évolution...» (Extrait du dossier d'inscription de la la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO, 2000).

La complexité du relief précédemment décrite impose d'intégrer à l'identification des secteurs «sensibles», au-delà des coteaux formant le cadre resserré du fleuve, les coteaux plus lointains, plateaux inclinés et buttes situés en dehors du périmètre d'inscription, ainsi que toutes les ondulations notables du reliefs participant d'une relation visuelle avec le fleuve.

L'analyse de terrain des phénomènes de perception a permis d'appréhender la complexité du relief et de révéler la diversité des relations au fleuve en hiérarchisant le degré de leur intensité.

Au-delà des relations visuelles de fleuve à coteau, ces secteurs participent fortement et de manière générale, du cadre d'accueil du site inscrit.

Pour toutes ces raisons, leurs conditions d'évolution sont donc à surveiller avec une grande attention.

L'analyse conduit à identifier 3 «types» de relations au fleuve, distinguées par leur typicité géographique.

Le coteau «cadre», en relation de co-visibilité directe et majeure avec le fleuve

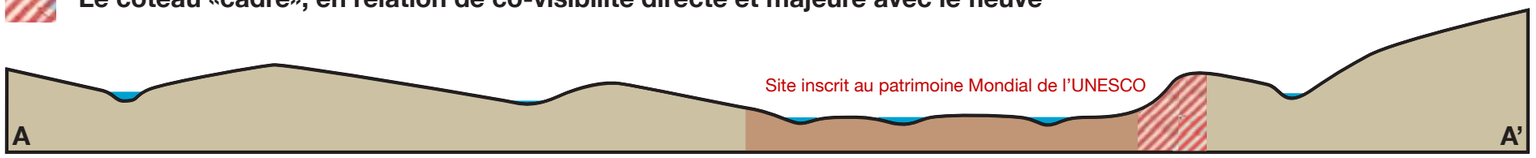

Le coteau «cadre du fleuve», exemple à Mûrs Erigné

...et à Savennières

Des coteaux ou reliefs plus lointains, dans la zone tampon, entretenant des relations visuelles lointaines sur la vallées

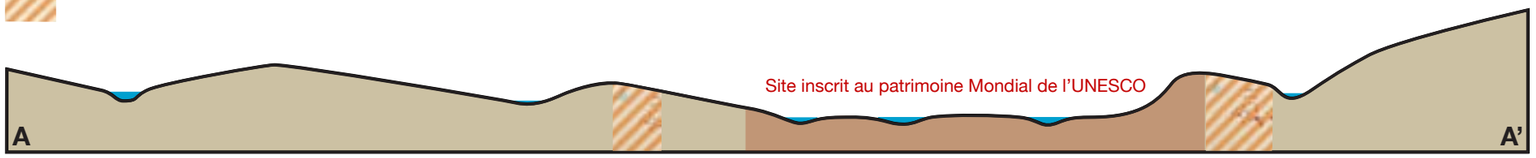

Le coteau de Verrières perçu depuis la Roche de Mûrs

Depuis la butte de Frémur, la silhouette urbaine de Sainte Gemmes-sur-Loire et le coteau Sud de Loire à l'horizon

Des crêtes ou points hauts, situés dans les franges rétro-ligériennes, présentant ponctuellement des secteurs particulièrement sensibles pour le site inscrit.

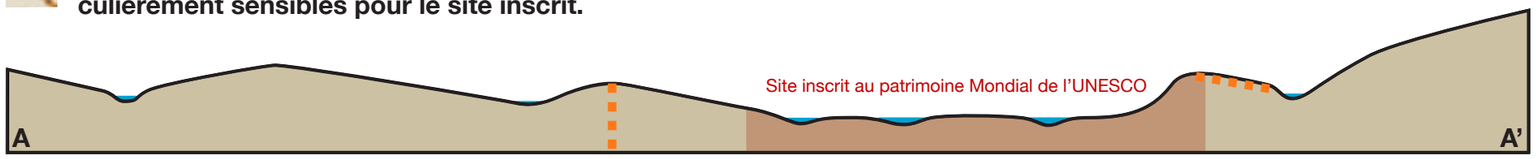

Les hauts de Mûrs ...

... et les hauteurs de Gaigné, crêtes sensibles des coteaux de l'Aubance, sont des points de vue sur Loire et sont potentiellement visibles depuis le fleuve.

II. EVOLUTIONS ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

Les dispositifs de protections environnementales et patrimoniales

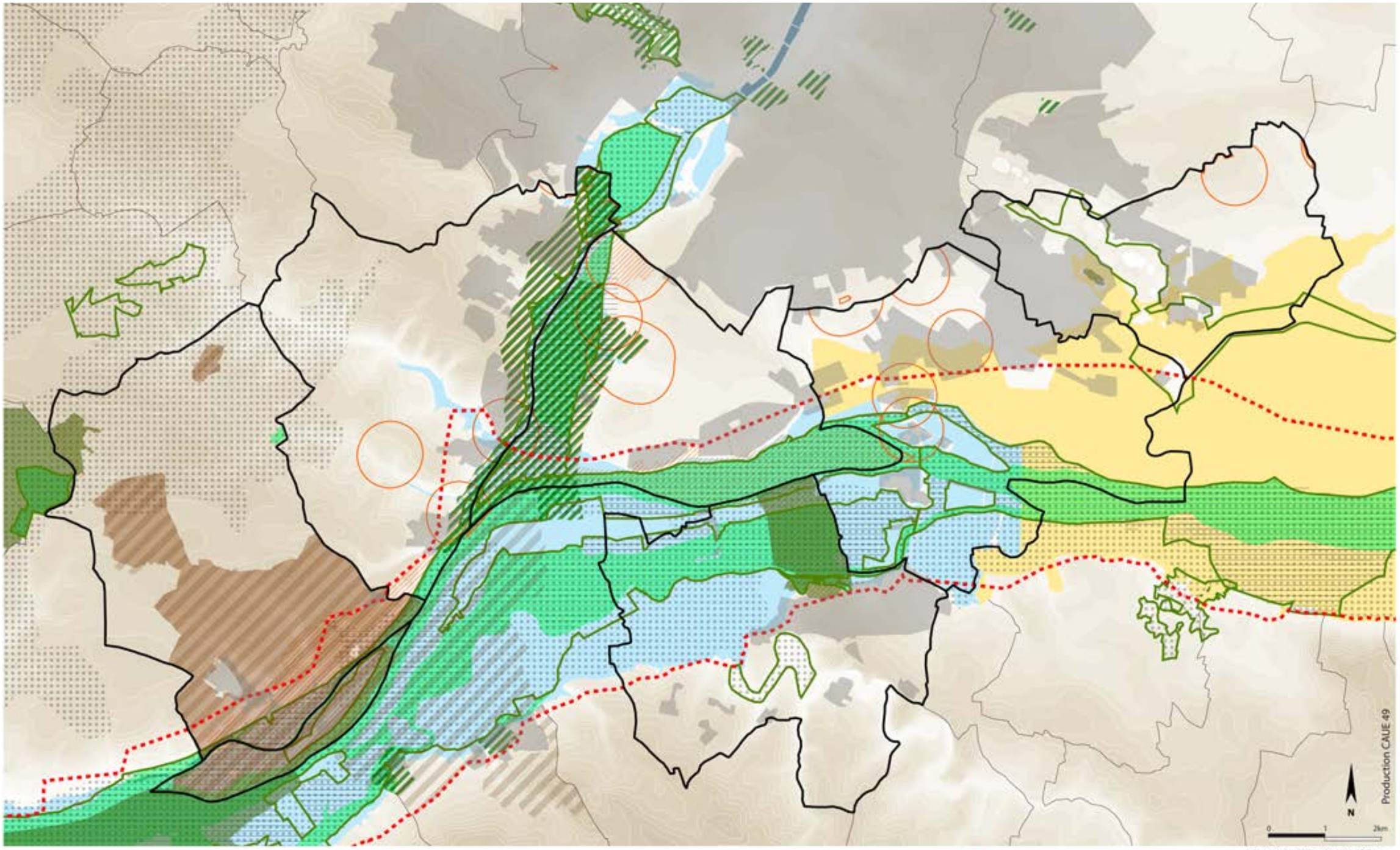

Sources : Scan 25® ©IGN 2010, BD Topo, DREAL Pays de la Loire, Conseil Général 49

Légende :

II.1 - LES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

Une vision collective du paysage assez récente

Plusieurs dispositifs de protection des richesses environnementales (Natura 2000, ENS,...) patrimoniales (Monuments historiques, ZPPAUP,...) ou paysagères (site inscrit, site classé...) sont recensés sur le territoire d'étude.

Les périmètres de protections se condensent et se superposent sur les vallées (Loire et Maine) plutôt que sur les paysages voisins (les plateaux), pour lesquels des démarches d'identification de leur valeur (paysagère / écologique) n'ont pas été initiées.

Cette logique de zonage a tendance à isoler les espaces les uns des autres selon des critères à dominante environnementale ou patrimoniale, plus rarement issus du paysage (Hormis les sites classés -Loi 1930-).

Les effets sur les paysages sont de deux ordres : ils se mesurent d'une part dans les difficultés rencontrées à l'intervention sur le territoire, soumis à un «millefeuille» réglementaire multipliant les gestionnaires et les processus décisionnels, et d'autre part, dans leur influence dans la maîtrise des éléments de paysage qu'elles préservent et dans le contraste d'évolution avec les paysages de «moindre valeur», de moindre inertie.

Cette tendance de sectorisation, d'appropriation collective par les institutions est très récente dans l'histoire des paysages. La vallée autrefois davantage occupée par les «vallerots» faisait l'objet d'une attention individuelle associée à des usages liés à l'agriculture, à la pêche ou au commerce. Le paysage (auquel on fait souvent référence aujourd'hui) résultait directement des aménagements associés à ces usages.

Les prairies de la Baumette, un paysage de grande qualité particulièrement «surveillé», dont les conditions d'évolution assez réduites.

De nos jours ces usages ont considérablement évolué, voire disparu. La Vallée fait l'objet d'une vision collective (l'Etat, les collectivités) pour protéger des motifs du paysage d'autrefois, menée grâce à des outils et des règles collectives de surveillance et de gestion aux périmètres bien définis.
Cette approche peut parfois s'avérer pénalisante pour des projets de grande échelle, visant à valoriser une cohérence des caractères et des valeurs au-delà des périmètres de protections définis.

Le paysage au-delà du zonage : l'armature paysagère de l'agglomération

Le regard porté aujourd'hui sur la vallée est double; il est écologique (voir par exemple les représentations iconographiques de la Maison de la Loire...), et touristique (comme le démontre le classement récent au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou encore l'engouement pour la Loire à Vélo...). Dans tous les cas, il est issu d'une vision collective prédominante sur une appropriation individuelle du paysage.
Le défi se situe bien aujourd'hui dans les possibilités de créer du lien entre les zones, de «décloisonner» les périmètres en les articulant les uns aux autres, de fédérer tout un chacun autour d'un projet fondé sur la notion de continuités d'échanges, ravivant les possibilités de dialogue entre urbains et ruraux.

Evolutions et dynamiques territoriales

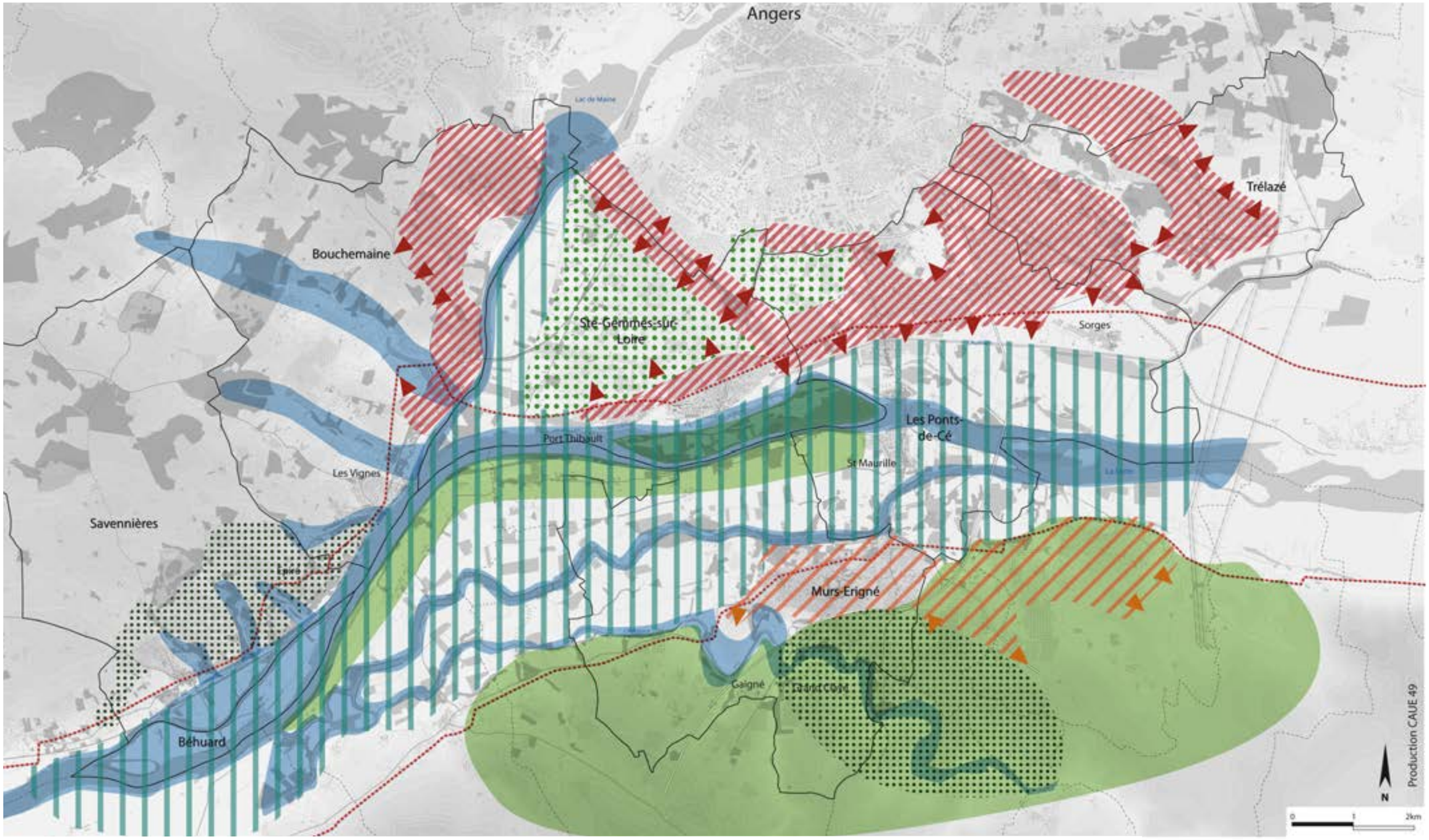

Sources : Scan 25® ©IGN 2010, BD Topo, Cadastre 2011

Légende :

II.2 - ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : LES GRANDES TENDANCES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

La caractérisation des évolutions et des dynamiques territoriales s'appuie sur plusieurs sources de données complémentaires :

- Les photographies aériennes de 1950 et 2008
- Les dispositions foncières du PLU, 2006
- Les observations de terrain

L'analyse croisée de ces données a permis de dégager des tendances d'évolution des paysages, qui ont été regroupées en 8 grandes thématiques.

Le développement urbain

C'est sans doute le phénomène le plus marquant à l'échelle du territoire d'étude.

Les développements urbains ont été déterminants dans la délimitation initiale du périmètre d'inscription UNESCO.

Là où le relief des coteaux n'étaient pas suffisamment marqué pour écrire une limite (notamment plaine de Sainte Gemmes, val d'Authion), ce sont les routes (RD par ex) et les franges des villes qui ont joué ce rôle. 10 ans après l'inscription, ces franges continuent pourtant d'évoluer.

La ville d'Angers s'est considérablement étalée vers le Sud et a rejoint les villes de sa première couronne. Les secteurs urbanisés des coteaux de Bouchemaine, de la plaine des Ponts-de-Cé et de Trélazé témoignent de cette forte dynamique qui est venue «combler les vides» entres les villes et en a unifié les ambiances : zones pavillonnaires diffuses, zones de commerces et d'industries, grandes infrastructures de transports et d'énergie…

Cette dynamique de développement urbain s'est souvent inscrite en rupture avec les formes bâties pré-existantes :

- non prise en compte des spécificités géographiques (limites naturelles, micro-topographie, points de vues...) et des qualités paysagères des sites,
- production massive de lotissements «mono-fonctionnels» de maisons individuelles en périphérie des bourgs banalisant les ambiances urbaines (faibles densités habitatives, implantations isolées au centre de vastes parcelles, espaces publics absents, ou dominés par les infrastructures...),
- développement des zones d'activités et de commerce sur des secteurs «sensibles» (hauteurs, zones inondables, entrées de villes...). L'objectif d'un maintien des valeurs paysagères du val de Loire nécessite de maîtriser davantage les conditions d'évolutions ainsi que la nature même des limites urbaines avec les espaces agricoles et naturels. Cette approche doit se fonder de manière globale sur la structure identifiée des lignes de force du paysage, en mesure de former un cadre accueillant de ces développements urbains.

Le développement de l'activité horticole

Le climat particulièrement doux et les terres sablonneuses se réchauffant rapidement au moindre rayon de soleil ont favorisé très tôt l'émergence d'une vocation horticole dans la vallée, en particulier dans la plaine habitée de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Cette vocation a pris son plein essor dans les années 1970, où les progrès techniques (irrigation) ont favorisé le développement des productions, principalement tournées vers l'horticulture ornementale. La plaine devient alors le «triangle vert», de l'agglomération de renommée inter-nationale.

La concentration des vignobles

C'est dans les secteurs des coteaux de Savennières et de l'Aubance que s'observent les principales concentrations de vignobles.

Ces deux sites produisent des vins blancs de grande renommée (AOC), sur la base d'un même cépage Chenin Blanc.

Le rapport de force établit entre les zones de production et les zones urbaines tend aujourd'hui à se stabiliser, au regard notamment des possibilités de protection de ces espaces (projet de création d'une Zone Agricole Protégée sur une partie des coteaux de l'Aubance, qui soustraira à la pression urbaine l'ensemble des parcelles du périmètre ainsi délimité).

Le développement des peupleraies et de la végétation de rive

Les secteurs concernés sont la vallée de la Loire et la vallée de la Maine, de manière générale occupées par des boisements denses.

Dans les années 1930, les vallées sont occupées par les cultures fourragères et les prairies, présentes sur les terres les moins rentables. Les prairies sont alors progressivement remplacées par les peupliers, qui présentent un avantage économique.

C'est dans les années 1970 que le déséquilibre entre les surfaces «ouvertes» et les peupleraies se révèle. M.Pisani soutiendra différentes aides (suite à la crise du choc pétrolier et aux années de sécheresses, particulièrement défavorables aux prairies), puis des incitations fiscales (exonérations foncières des surfaces boisées, subventions à la plantation, suivies des contrats de plan Etat et des primes aux boisements de l'Europe).

Le développement de la végétation spontanée est à considérer, notamment en rive, où il s'est largement développé au cours des 50 dernières années. Cette évolution a pour effet aujourd'hui de produire une rupture nette dans l'enchaînement des paysages, du fleuve à la plaine, et donc à limiter considérablement les possibilités de points de vue.

L'agrandissement parcellaire et la disparition des haies

La mécanisation des pratiques agricoles a permis de palier aux effets de l'exode rural qui a débuté dans les années 1850. Il faut permettre d'approvisionner l'agglomération d'Angers en plein développement. La crise économique des années 1970 bouleverse les modes de productions agricoles. Les objectifs de productivité sont plus élevés, et se traduisent, dans les vallées, par la disparition de nombreuses exploitations.

Ailleurs sur les plateaux, le phénomène de déprise est moins visible, compte tenu du fait que ces terres ont toujours constitué un potentiel agronomique intéressant et une accessibilité plus aisée.

Les paysages ligériens s'en trouvent modifiés. Hier, les paysages des plaines alluviales étaient structurés par des parcelles « en lanières », perpendiculaires au fleuve, et séparées entre elles par un réseau dense de bocage. On peut imaginer que les conditions de perceptions étaient sensiblement différentes d'aujourd'hui, la résille dense du bocage devait offrir un paysage davantage fermé l'été, et jouer de transparence en hiver, en offrant sans doute des vues sur le fleuve.

Aujourd'hui, la tendance est au regroupement parcellaire. Le paysage bocager a considérablement diminué au profit d'ouvertures plus importantes, cernées de boisements. On pourrait alors imaginer que les ouvertures sur le fleuve sont plus vastes, ce qui n'est pas le cas, compte tenu du fort développement de la végétation de rive.

II.3 - ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : LES SITES EMBLÉMATIQUES

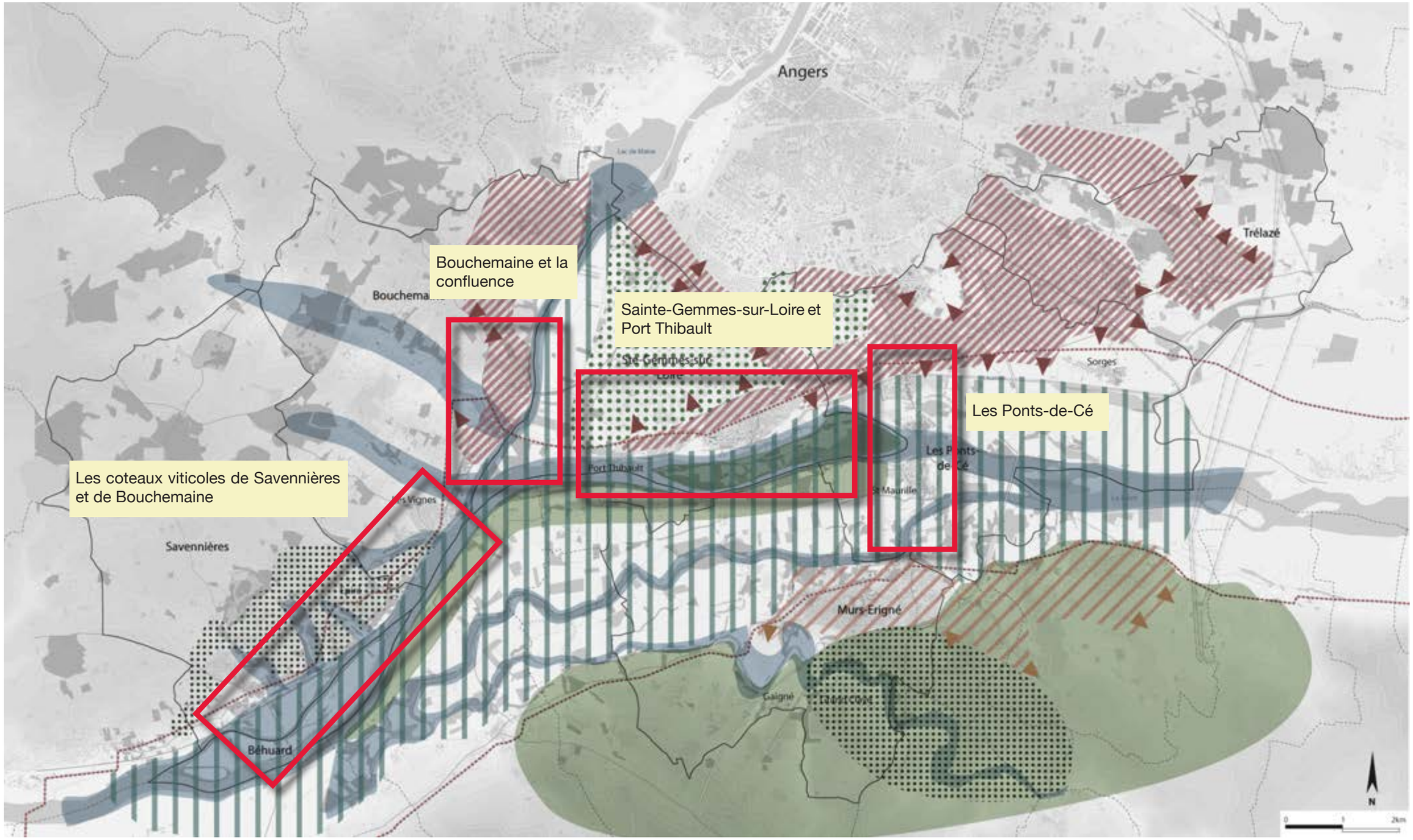

II.3.1 Bouchemaine et la confluence

2000

Classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO

Périmètre UNESCO

Evolution urbaine

- 1950
- 2002
- 2008
- Zone AU en 2008

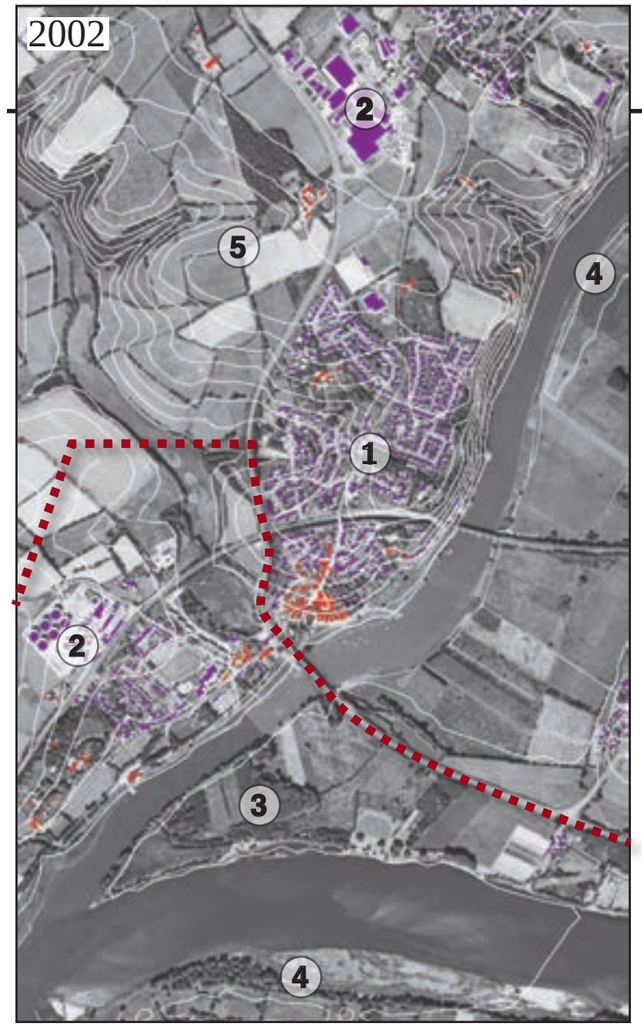

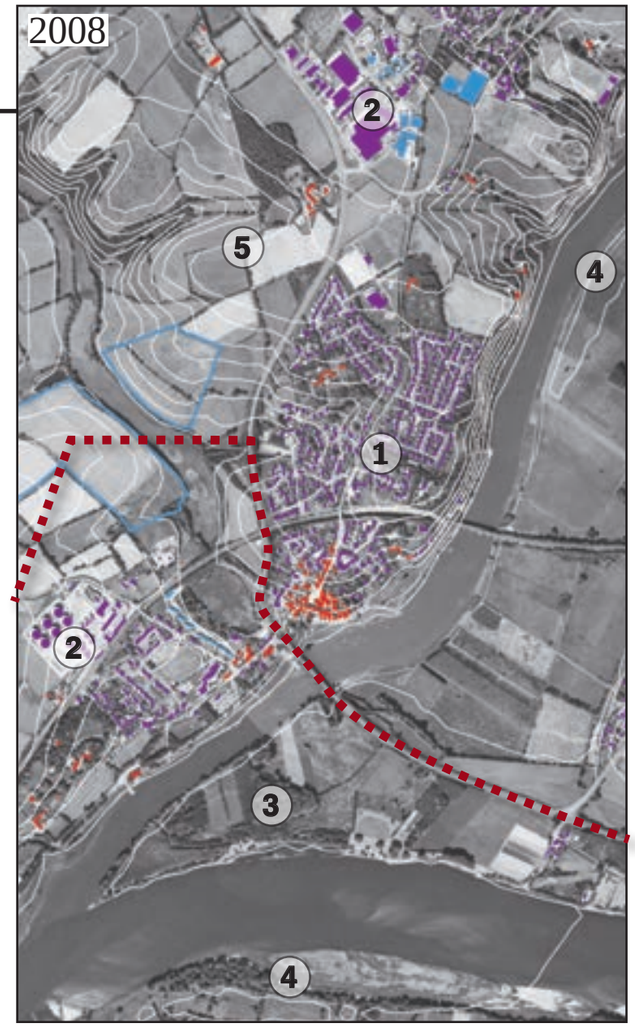

1

Une extension urbaine marquante
Le développement de Bouchemaine s'opère de manière importante entre 1950 et 2002. Cette évolution rapide traduit une pression urbaine de la ville d'Angers. La construction de lotissements dilate la structure urbaine jusque là compacte et regroupée autour de trois villages (Pruniers, Bouchemaine, La Pointe). En 2002, la ville est installée entre la route départementale, à l'Ouest, et le coteau boisé à l'Est, qui constituent les limites physiques de son développement. Deux zones AU, programmées en 2008 au contact du plan d'eau, laissent imaginer de nouvelles extensions au-delà des limites actuelles.

2

Le développement des zones industrielles en périphérie.
L'extension urbaine s'accompagne aussi de l'installation de zones d'activités sur les hauteurs, au Nord et à l'Ouest. Ces composantes récurrentes des «marges urbaines», sont sans cesse repoussées en périphérie des villes. Elles sont aujourd'hui prégnantes dans le paysage rétro ligérien, le long des grands itinéraires d'entrée dans le val de Loire UNESCO.

3

Plantation de peupleraies.
En 1950, la pointe de la confluence et les prairies de la Baumette sont de vastes espaces ouverts. En 2002, le passage de la RD 102E vient rompre la continuité des prairies. Le développement des peupleraies sur la confluence ferme davantage la relation à la Loire. Leur présence empêche certaines covisibiltés d'une rive à l'autre et ne permet plus de lire les prairies alluviales comme un vaste ensemble associé au fleuve. Ce nouveau paysage n'est cependant pas dénué de qualité. Les peupleraies fonctionnent comme des éléments de «repère» de la plaine alluviale, et participe d'un paysage évolutif au rythme de la croissance et de l'abattage des arbres.

4

Développement des ripisylves.
Entre 1950 et 2002, les ripisylves de Maine et de Loire se développent et s'épaississent. On peut supposer qu'avec la disparition progressive du pâturage, la végétation de bord de rive se développe plus librement.

5

Evolution de la maille bocagère.
Avec l'intensification des pratiques agricoles, le parcellaire du plateau de Bouchemaine s'agrandit. Le réseau bocager semble se maintenir, mais il a probablement changé de forme, notamment au profit de strates arborées davantage développées.

II.3.2 Les Ponts-de-Cé

1 2

Une extension urbaine marquante
En 1950, le bourg des Ponts-de-Cé s'étire sur près de deux kilomètres, le long d'un axe Nord-Sud tendu entre Angers et Mûrs-Erigné, reliant les deux bords de la vallée de la Loire. Le bourg initial franchit successivement le canal de l'Authion, le Bras de Saint Aubin, la Loire et le Louët, contraint par les zones inondables. Après 1950, la pression urbaine angevine provoque l'étalement de la ville sur les remblais de la plaine alluviale. De vastes lotissements pavillonnaires (la Chesnaie, la Guillebotte) et plusieurs zones d'activités se substituent aux cultures maraichères et effacent progressivement les limites urbaines d'Angers et de Trélazé.

3

Parallèlement à cette expansion, sur les îles, d'autres lotissements se développent sur des remblais, en frange du bourg initial.

4

L'attractivité touristique liée au fleuve entraine le développement de structures d'accueil et de loisirs qui bénéficient du cadre de «nature sauvage», à quelques kilomètres d'Angers, au coeur de la vallée. Les structures légères s'intègrent dans le volume des grands arbres et disparaissent l'hiver sous la crue du fleuve.

5

Transformation du parcellaire agricole
Le remembrement transforme profondément les structures parcellaires : leur agrandissement, et l'arrachage des haies lié au changement des pratiques agricoles provoquent une simplification du paysage.

6

Progression des boisements
L'abandon de certaines pratiques liée au changement d'économie agraire entraine le développement de friches dans la plaine alluviale, qui contribue paradoxalement à l'image «sauvage» du fleuve, autrefois davantage investi par les agriculteurs.

7

Développement des peupleraies
Les peupleraies gagnent du terrain avec l'intervention de M.Pisani (1970) et des différentes mesures fiscales incitatives (1990), les contrats de plan Etat (1989-1999). Le secteur des Ponts de Cé est quantitativement l'un des plus touché par cette tendance.

2000

Classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO

Périmètre UNESCO

8 Epaississement des ripisylves
L'abandon de certaines pratiques agricoles favorise le développement non controlé des ripisylves, et la fermeture de la vallée. À titre d'exemple, la RD 132, route de rive de Loire, n'offre aujourd'hui que très peu de fenêtres sur le fleuve.

9 Création des épis et ensablement du fleuve
La réalisation d'épis au début du 20ème siècle vise à stabiliser le chenal de la Loire et ainsi faciliter la navigation des bateaux. Cependant, les ouvrages perturbent aujourd'hui les écoulements naturels ainsi que les équilibres écologiques du fleuve.

Evolution urbaine
- 1950
- 2002
- 2008

II.3.3 Les coteaux viticoles de Savennières et de Bouchemaine

1950

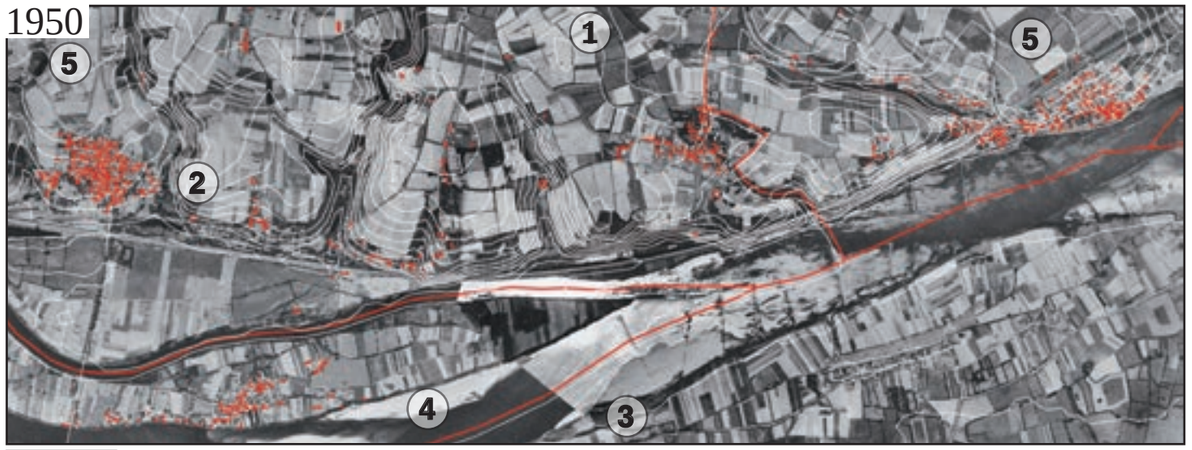

2000 Classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO

2002

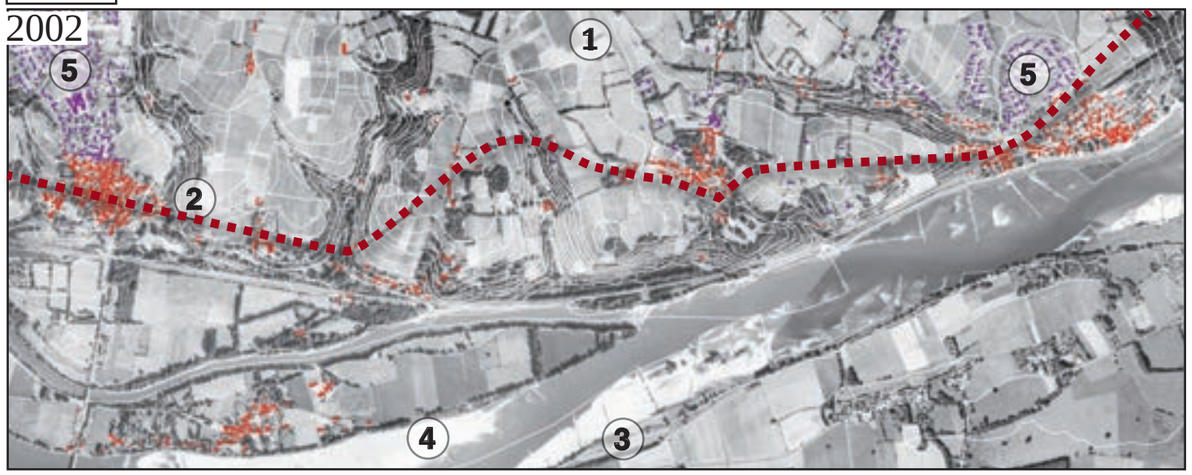

2008

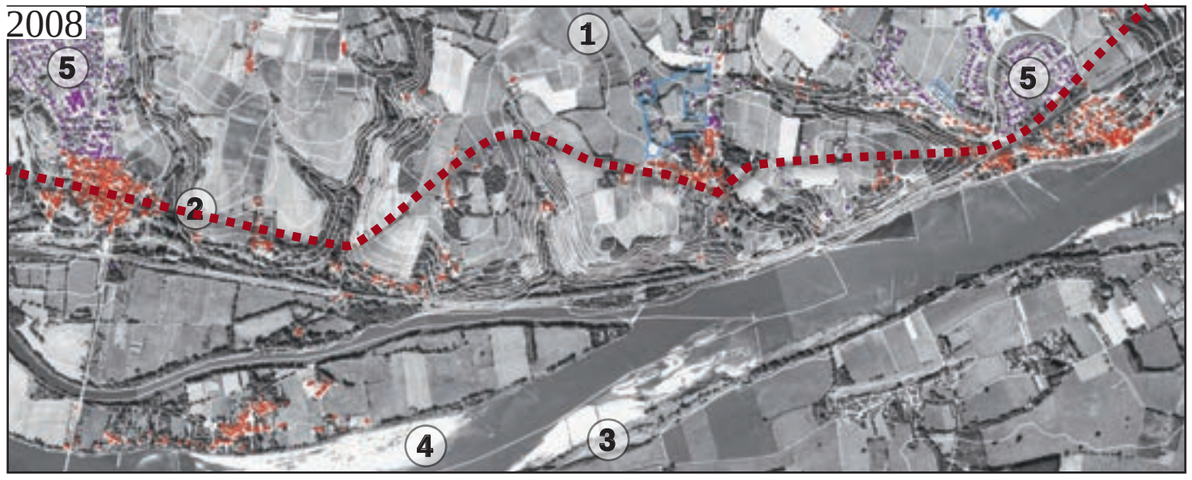

1

Tranformation du parcellaire agricole
Aux environs de Savennières, l'agriculture subit le même phénomène d'intensification des pratiques.
La taille moyenne des parcelles augmente, le nombre de haies bocagères diminue.
La déprise est néanmoins plus sensible dans la plaine alluviale, progressivement délaissée par les agriculteurs en raison des difficultés liées à l'élevage et au poids des charges. Les terres dites «basses» sont donc davantage en prairies naturelles alors que le plateau est sous cultures mixtes, prairies naturelles, cultures et vignobles .
La vocation viticole des coteaux de Savennières est renforcée en par la création d'une aire AOC, qui restreint les possibilités d'extensions urbaines et garantit un certain maintien de la «typicité» des paysages tout en en augmentant l'attrait.

2

Relative stabilité des boisements de fonds de vallée
Cette tendance concerne principalement les «coulées» caractéristiques du coteau.
La vigne a partout maintenu l'ouverture des coteaux, et laissé à la prairie les fonds de vallées plus humides, qui se boisent progressivement sans doute suite à une orientation agricole davantage tournée vers les grandes cultures du plateau.

3

Epaississement des ripisylves
Les boisements de rives ont progressé de manière générale sur l'ensemble de la zone d'étude. Ils participent aujourd'hui au sentiment de «fermeture» de la vallée, même si, dans la plaine et sur les îles (Béhuard), les parcelles plus grandes composent un paysage plus ouvert. Ils sont appréciés cependant pour leur effet «tampon» sur l'écoulement des eaux et sur le maintien d'une image «sauvage» de la vallée.

4

Installation d'épis
Ces aménagements réalisés au début du XXème siècle pour améliorer les conditions de navigabilité ont eu au contraire pour conséquence d'abaisser le niveau du fleuve.
Les volumes de sédiment ont sensiblement diminué, et au delà de l'impact sur l'écoulement des eaux et l'écologie du fleuve, les bancs de sables, plages et grèves participent fortement des caractéristiques du paysage, et de son image «mobile».

5

Extension urbaine (Savennières, les Vignes) et relative stabilité du village d'Epiré
Les villages se sont étendus en direction du plateau, sous la forme de grands lotissements pavillonnaires dont les formes urbaines sont en rupture avec le bâti ancien et dont la surface dépasse aujourd'hui celle des bourgs initiaux à Savennières ou La Pointe (Bouchemaine). Les villages ne trouvent pas dans ces conditions de limites naturelles à leur développement. La vocation viticole et le classement en AOC ont préservé le coteau. Le hameau d'Epiré a été préservé dans sa structure initiale.

Evolution urbaine

- 1950
- 2002
- 2008

II.3.4 Sainte-Gemmes-Sur-loire et port thibault

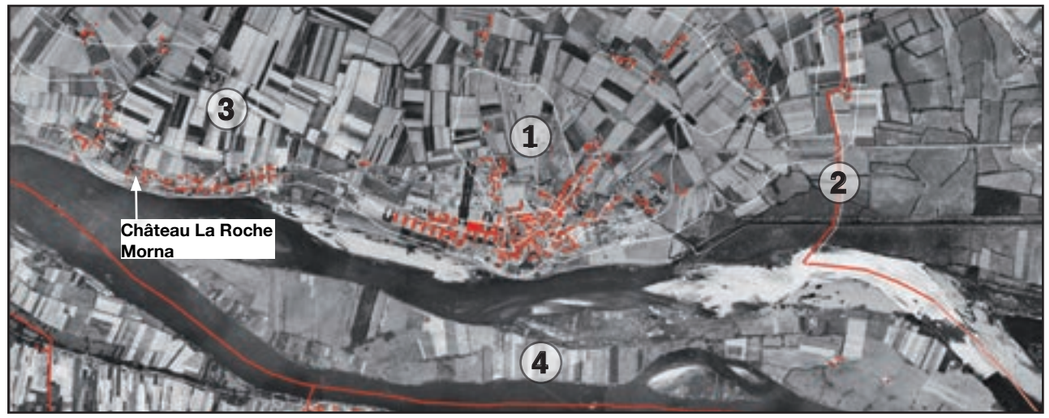

2000 Classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO

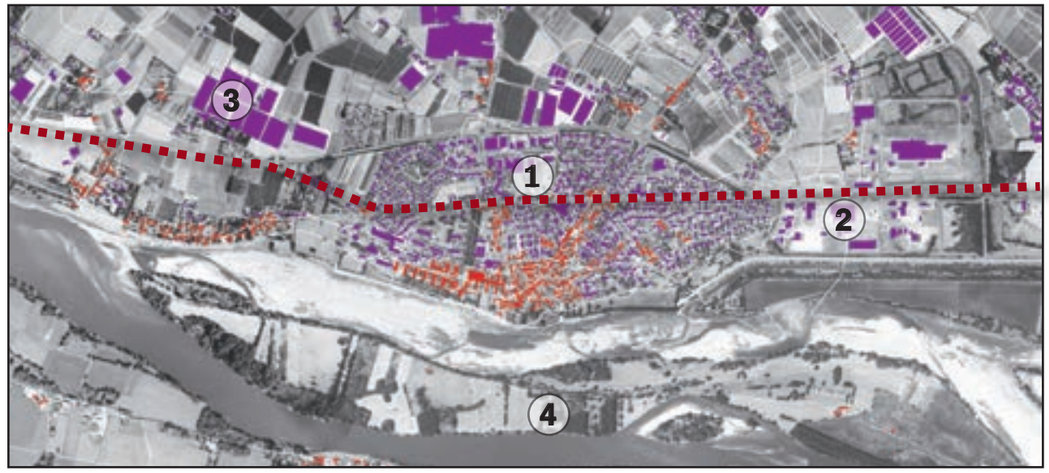

Evolution urbaine

- 1950
- 2002
- 2008
- Zone AU en 2008

1

Extension urbaine (Sainte Gemmes et Port Thibault)
Le phénomène d'étalement urbain est particulièrement sensible dans cette zone. En 50 ans, le paysage a été profondément bouleversé.
Initialement installés au bord du fleuve et protégés par une levée, les deux villages sont organisés dans une structure en relation avec le paysage : le château face au fleuve, construit au début du XVIIIème avec son parc et ses jardins en terrasse sur la Loire, est transformé en hôpital psychiatrique au milieu du XIXème. Les extensions vont par la suite constituer un véritable front de Loire; l'église, en promontoire sur son rocher, qui domine le village et participe de la lisibilité du village de son approche; Port Thibault, dont la trame urbaine et le patrimoine ouvrages d'art (quais et cales), et les nombreuses venelles, témoignent des liens très étroits entre le village et le fleuve.
Au XXème siècle, le développement de ces deux villages s'est effectué suivant d'autres logiques.
Les extensions (pavillons, activités, bureaux...) s'étendent vers la plaine, contenues par la RD 112. Bloqués entre les arrières des villages initiaux et le talus de protection sonore de la voie rapide, ces nouveaux quartiers sont reclus sur eux-mêmes et ne participent que difficilement à une continuité des paysages urbains.

2

Développement de zones d'activités
Le site est concerné par deux zones d'activités, celle des Boulays, construite dans le périmètre urbain défini par la voie rapide et celui de la Pierre Martine, établi au delà de ce périmètre, dans le vallon du Frotte Pénil.
Son impact paysager est considérable. Cette zone d'activité vient non seulement cotoyer les paysages emblématiques du site inscrit (façade urbaine de Sainte-Gemmes-sur-Loire, et le village initial des Ponts-de-Cé) mais aussi «effacer» la coupure verte du valon du Frotte Pénil, limite paysagère à l'extension urbaine des communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, et ainsi en atténuer considérablement la lisibilité. Elle contribue enfin à un aspect assez peu qualitatif dans sa position d'entrée de bourg le long de la RD 112.

3

Développement de l'activité horticole
Le «Triangle vert» prend réellement sa vocation dans les années 1970, (la première serre est construite en 1960) suite à la construction de la station de pompage qui permet d'irriguer la plaine. Les installations se modernisent, et se durcissent : serres, tunnels, aires de stockage, hangars de logistique couvrent petit à petit ce territoire, dans une organisation assez confuse. Le secteur est néanmoins très dynamique et bénificie toujours de son image de jardin de Loire, fortement appréciée des touristes.

4

Transformation du parcellaire agricole et développement des peupleraies.
Dans la plaine alluviale, à Denée, Saint-Jean-de-la-Croix, Mûrs Erigné, les-Ponts-de-Cé, le parcellaire est initialement organisé sur les bourrelets sableux, en lanières perpendiculaire au fleuve, tandis que les dépressions latérales sont réservées aux prairies. Au milieu du XIX ème siècle, l'éxode rural s'accompagne de la mécanisation qui permet de palier en partie au manque d'agriculteurs. Par la suite les parcelles s'agrandissent, les techniques de production s'intensifient pour faire face notamment à la demande du développement de l'agglomération. La crainte des friches favorise le développement d'aides à la plantation de peupliers (favorisée par le ministre Edgar Pisani dans les années 60, et relancée par de nouvelles subventions dans les années 1980). Les parcelles ont gagné en taille, et les boisements, auxquels s'ajoutent les peupliers et l'épaississement des ripisylves ferment fortement le paysage. Il est certain que suite à cette dynamique, plusieurs points de vue ont disparu, et avec eux l'image de certains paysages d'intérêt de la vallée.

III. ENJEUX : VERS UN PROJET DE PAYSAGE DU TERRITOIRE LIGERIEN D'A.L.M.

L'armature paysagère territoriale

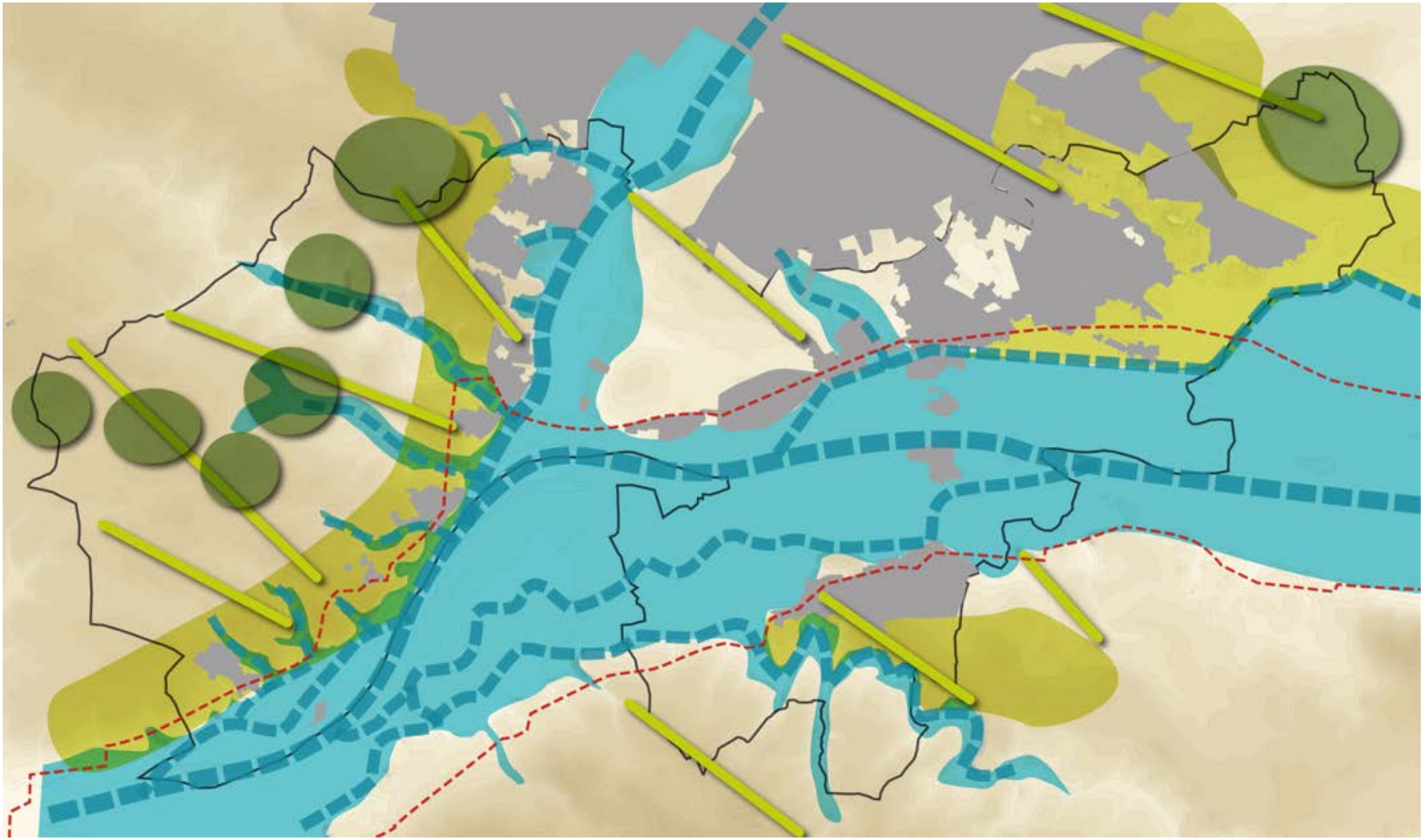

LES CONDITIONS D'ARTICULATION DE L'ARMATURE PAYSAGÈRE TERRITORIALE ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT

Des paysages ligériens inscrits dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération
L'analyse des unités paysagères à l'échelle du territoire d'étude a permis de mettre en évidence d'une part de grandes continuités de paysages s'établissant entre la Loire et les espaces rétro ligériens, et d'autre part un cadre paysager structurant de grande échelle en mesure d'inscrire plus fortement l'agglomération en cohérence dans son territoire.

La nature de l'armature paysagère territoriale
La constitution de l'armature paysagère territoriale est fondée sur l'identification d'éléments paysagers des espaces non-bâtis (les reliefs, les continuités agro-naturelles, les éléments remarquables de la végétation), dans l'idée d'offrir un projet de trame paysagère intégrant :
- la préservation des paysages de qualité identifiés par l'analyse
- la mise en valeur d'espaces potentiellement qualifiants, mais peu ou pas accessibles, nécessitant d'être «révélés»
- la constitution possible de limites paysagères à la ville, d'un cadre des développements urbains
- une offre de paysage et de parcours, par la connexion des espaces bâtis avec l'ensemble des paysages de qualité identifiés, notamment dans le cadre de la constitution d'un réseau de parcours intercommunal.

L'articulation avec la trame verte et bleue de l'agglomération (SCOT)
Sous de nombreux angles d'approche paysage et environnement se rejoignent, avec pour objectif commun la préservation et la mise en valeur des composantes naturelles.
Les deux approches sont distinctes et très complémentaires; la conciliation des enjeux de protection environnementale et de valorisation paysagère est possible, mais nécessite d'une part d'interroger la vocation de certains espaces, et d'autre part d'en organiser les conditions de découverte et de fréquentation.

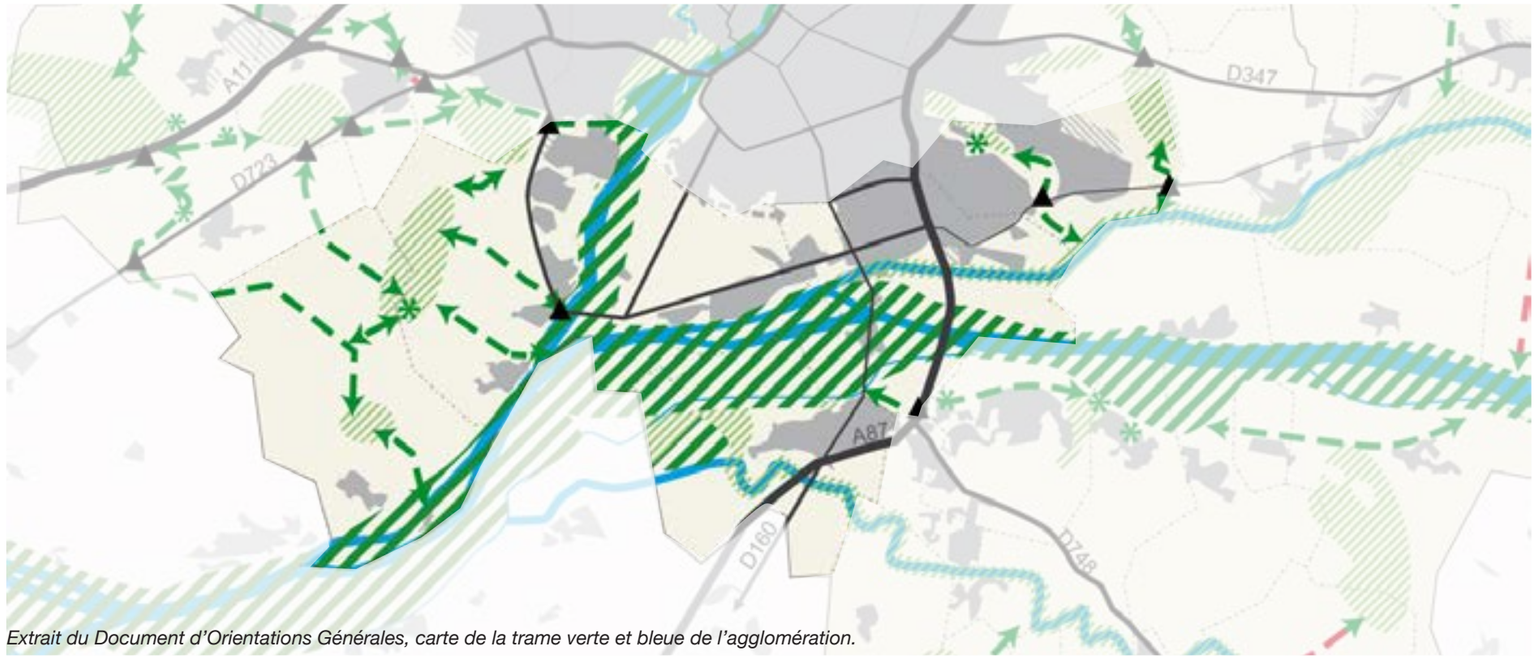

Extrait du Document d'Orientations Générales, carte de la trame verte et bleue de l'agglomération.

L'eau, les reliefs, socle de la charpente naturelle de l'agglomération
La présence de l'eau fédère l'organisation des paysages ligériens, sous diverses formes : la Loire, et la Maine, leurs nombreux affluents, les bras et boires, le canal de l'Authion, mais aussi leurs vallons «secs» et dépressions sensibles ont orienté, voire contraint certains développements urbains. Mals identifiés ou enfouis, ces composantes peuvent parfois être réduites à leur seule utilité écologique. Associés au reliefs, ces éléments sont, du point de vue des paysages, des composantes structurantes en mesure d'organiser les développements urbains avec lesquels «un dialogue» peut s'instaurer, permettant d'orienter l'organisation des espaces publics qui offrent possiblement des belvédères, et possibilités de parcours en circulations douces.

Les continuités agro-naturelles
Les grandes étendues de cultures, de pâtures et de bocage sont indissociables du patrimoine architectural et urbain des villages ligériens, de leur identité paysagère au sens de la VUE. Ces territoires considérés souvent comme des «disponibilités» foncières sont à préserver avec attention. Le maintien de leur continuité est garant de la lisibilité des villages ligériens et de leur patrimoine bâti.

Les boisements
Les boisements occupent «les hauteurs» des plateaux du Segréen et de Verrières, et forment l'horizon «en second plan de la vallée».
Identifiés comme des «noyaux complémentaires de biodiversité» par le SCOT, dits de «nature ordinaire», ils trouvent écho dans l'identification des «paysages ordinaires» des espaces rétro-ligériens. Composantes structurantes ou participant des qualités d'ambiances, ils sont possiblement des objectifs de promenades que relient d'ailleurs les nombreux vallons avec lesquels ils sont en réseau.

La valeur environnementale de certains milieux pourrait même, quant à elle, s'en trouver davantage valorisée.
L'intervention paysagère, loin d'être contradictoire, apporte des possibilités pour conforter ou même favoriser la biodiversité. Des actions de ré-ouverture partielle des fonds de vallées enfrichés ou bien encore de boisements dans le cadre d'un plan de gestion raisonnée peut permettre par exemple d'augmenter potentiellement la diversité des milieux et d'améliorer leur fonctionnement au sein d'un réseau plus vaste.
Les interventions d'aménagement dans ces espaces de «nature préservée» doivent néanmoins rester «minimalistes», fortement cadrées, de sorte à préserver les secteurs les plus sensibles.

Les enjeux de paysages

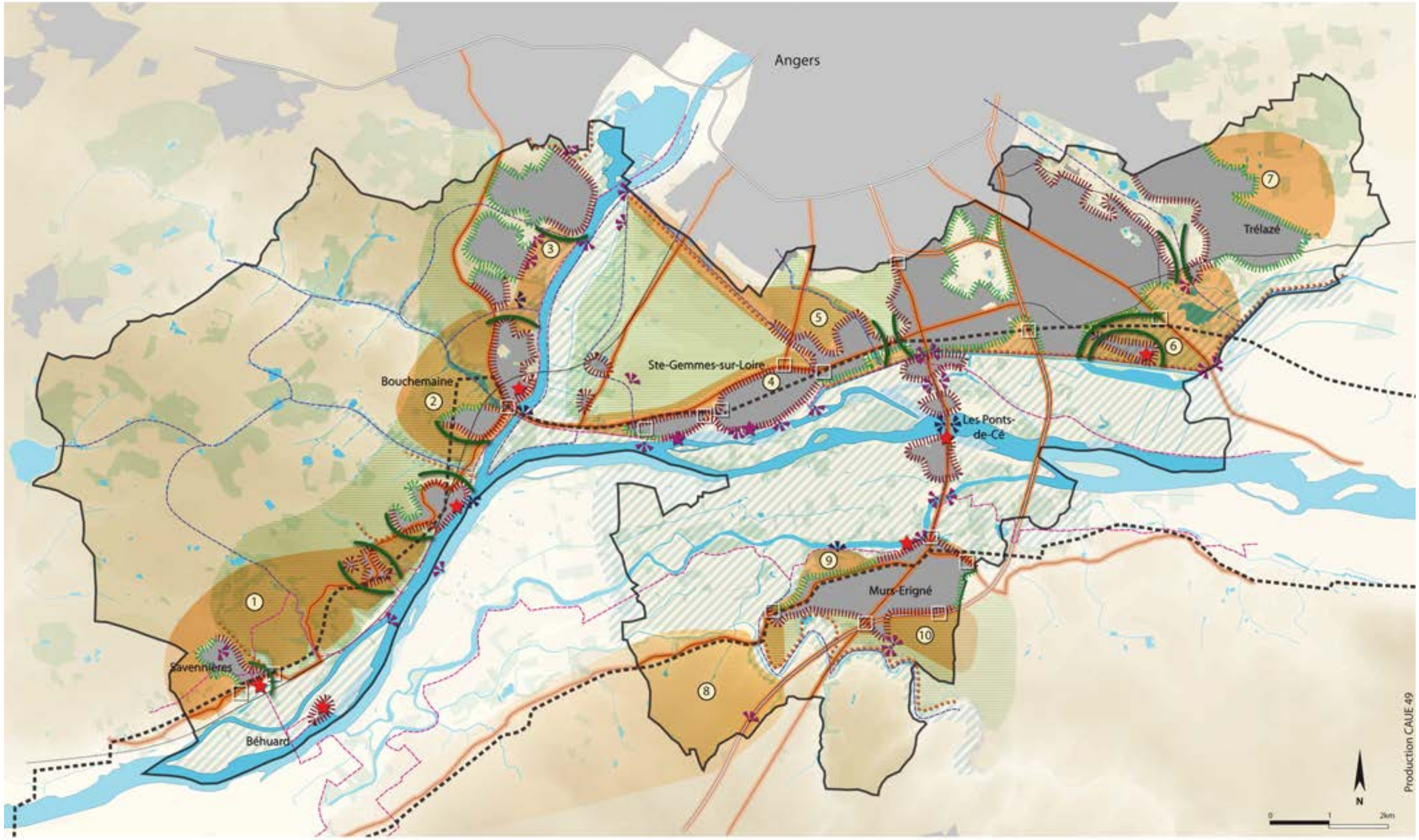

Sources : Scan 25® ©IGN 2010, BD Topo, Cadastre 2011

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des espaces emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir > Cf. Page 141
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère > Cf. Page 141
- Limite paysagère à l'urbanisation > Cf. Page 141

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DE PAYSAGE

L'analyse paysagère a permis d'une part d'identifier des ensembles cohérents de paysage et d'autre part de faire émerger dans ces ensembles les composantes participant de la qualité du territoire inscrit.
L'identification des enjeux considère les paysages avec le même soin, quel que soit leur degré de reconnaissance.
Elle permet de s'affranchir d'une focalisation unique sur la vallée elle-même et de considérer ce patrimoine dans un ensemble plus vaste élargi à l'agglomération en proposant un véritable projet de paysage intercommunal.
Les enjeux ne se limitent donc pas à une démarche de patrimonialisation de l'espace mais valorisent au contraire une dynamique évolutive du paysage, y compris sur les espaces emblématiques, en s'appuyant sur les valeurs urbaines et paysagères identitaires des sites et sur les potentialités d'accroche à l'armature paysagère d'agglomération.
Ces orientations devront évidemment s'accompagner, de manière systématique sur les secteurs patrimoniaux les plus sensibles, d'une analyse détaillée du contexte, préalable à toute intervention d'aménagement.

Ces enjeux sont regroupés en 4 grands axes de réflexion :

- **Le confortement de la qualité des paysages emblématiques,** ou comment garantir le maintien des composantes «identitaires» des paysages ligériens de l'agglomération

- **La valorisation des paysages depuis les principaux parcours**, ou l'identification des possibilités d'amélioration des conditions de lecture, de compréhension et d'usage des paysages ligériens et de leur abords

- **L'inscription des développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération,** ou l'identification des enveloppes urbaines et de leurs relations aux grandes structures paysagères

- **La construction du paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire**, ou l'anticipation sur le devenir de secteurs de projets en relation paysagère avec le site inscrit, et le cadrage de leurs conditions d'évolution.

III.1 - PRÉSERVER

Bouchemaine et la Confluence

La façade urbaine de Bouchemaine depuis le pont de la RD 102 E

Description des composantes paysagères

Arbre ou groupements d'arbres structurant les différents espaces

Ville établie en pied de coteau.
Harmonie du front urbain (échelles, gabarits, matériaux, couleurs) et présence d'édifices repères

Présence ponctuelle de maisons individuelles dans les coteaux boisés

Pont ferroviaire

Peupleraies

Rives de la Maine : ancien quai transformé en espace de stationnement, plage enherbée, promenade plantée, cheminements.

Zone d'accostage pour les gabares et bateaux de plaisance

Prairies de pâtures

Traduction des enjeux

- Protéger les arbres «remarquables» structurants

- Maintenir la lisibilité de la structure urbaine existante
- Éviter l'étalement et le mitage urbain
- Gérer les horizons boisés

- Éviter l'étalement et le mitage urbain
- Priorité à la protection du paysage (vallons, boisements)

- Préserver les éléments du patrimoine local (qualité architecturale de l'infrastructure)

- Éviter la fermeture des espaces ouverts par les reboisements type peupleraie ou l'enfrichement

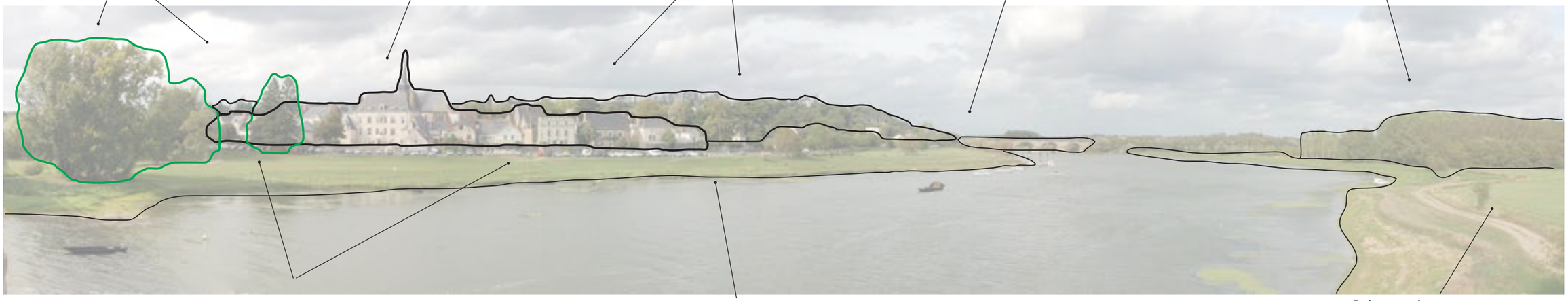

- Aménager qualitativement les zones de contact entre l'espace urbain et l'espace public lié à la rivière, en respectant l'esprit des lieux
- Réduire progressivement la place des stationnements
- Entretenir les ouvrages liés à la navigation

- Concilier la pérennité des activités de loisirs et de tourisme avec le site naturel

- Préserver des espaces ouverts permettant la co-visibilité d'une rive à l'autre et la lecture des prairies alluviales

Les Ponts-de-Cé, rive droite

Les Ponts-de-Cé : rive droite de la Loire

Description des composantes paysagères

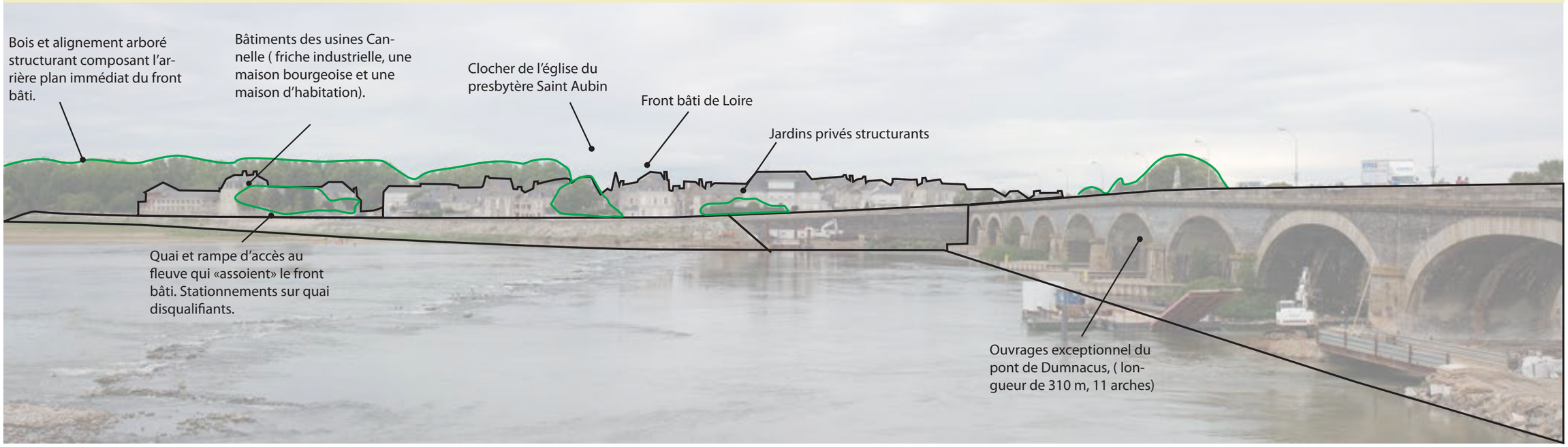

Traduction des enjeux

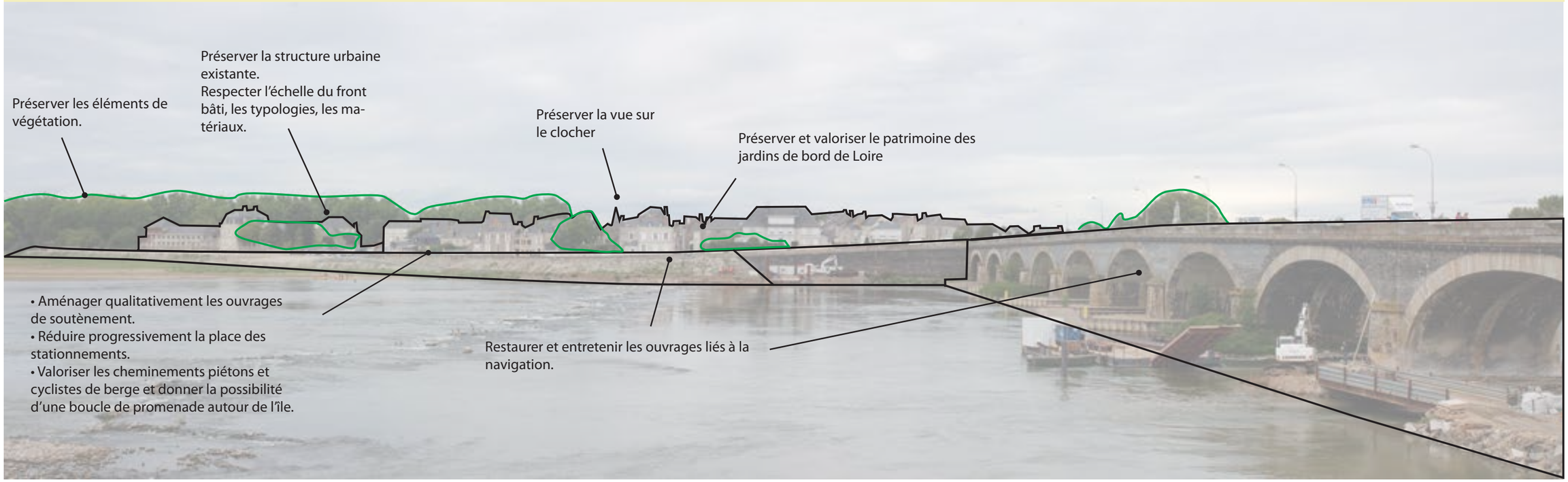

Les Ponts-de-Cé, rive gauche

Les Ponts-de-Cé : rive gauche de la Loire

Description des composantes paysagères

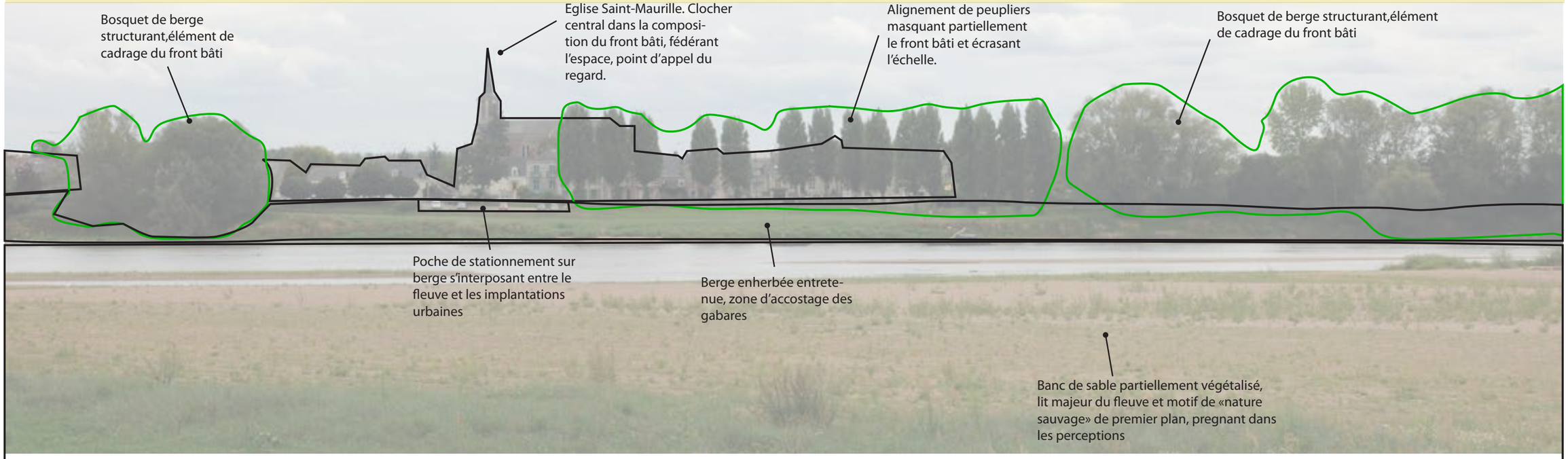

Traduction des enjeux

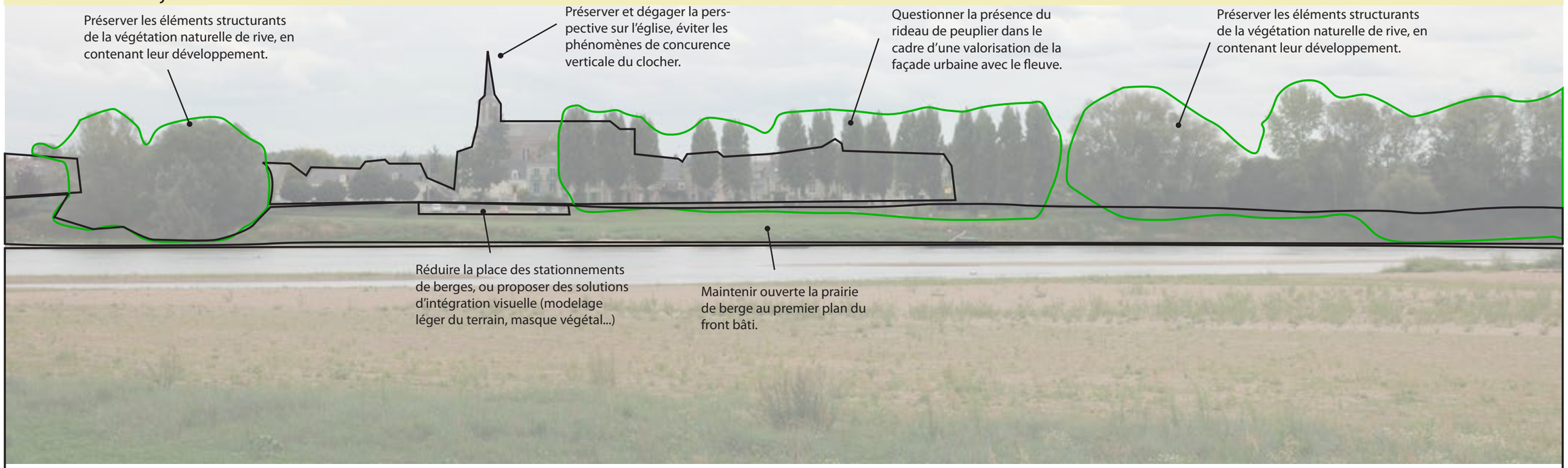

III.1.2 -Révéler les sites emblématiques

Des paysages à révéler

Cet enjeu concerne particulièrement les sites de Port Thibault et Sainte-Gemmes-sur-Loire, villages dont le développement s'est effectué de manière très étroite avec le fleuve.
Ces deux sites possèdent un grand nombre de composantes «identitaires» tout à fait spécifiques : le grand linéaire de quais et de cales longeant la Loire, surmonté de murets dessinant les limites des jardins en terrasses, et accompagnés de pavillons d'observation, les «gloriettes»; des villégiatures construites de tuffeau, de pierre ou de briques, au travers desquelles des venelles rejoignent le coeur des villages.
Ces sites ne bénéficient pas aujourd'hui de vues lointaines qui permettent d'apprécier les fronts urbains dans leur ensemble.

L'enjeu de préservation (n'interdisant pas l'évolution) qui concerne ces sites remarquables et sensibles doit s'appuyer sur une identification claire de ces ensembles cohérents.
Il s'agirait donc dans un premier temps de les révéler en tant que paysage, avant de s'intéresser, dans un second temps, à leurs conditions de préservation vis-à-vis de menaces potentielles pouvant porter atteinte à leur image.

Cette première étape de révélation des paysages trouve réponse dans l'amélioration des conditions de perception, notamment dans la possibilité d'accès au secteurs depuis lesquels ils peuvent apparaître en tant que paysages, et dans le maintien d'ouvertures visuelles entre l'observateur et le paysage observé.
Les sites sont donc tour à tour étudiés de manière à identifier les composantes en mesure de «faire paysage» et à proposer des pistes d'interventions pour leur mise en valeur. Ces propositions sont synthétisées sur la carte générale des enjeux.

Les quais de Port Thibault

Port Thibault vu depuis les quais de Sainte-Gemmes-sur-Loire

Le jardin méditerranéen

Les berges de Loire à Port Thibault

La façade de l'hôpital CESAME

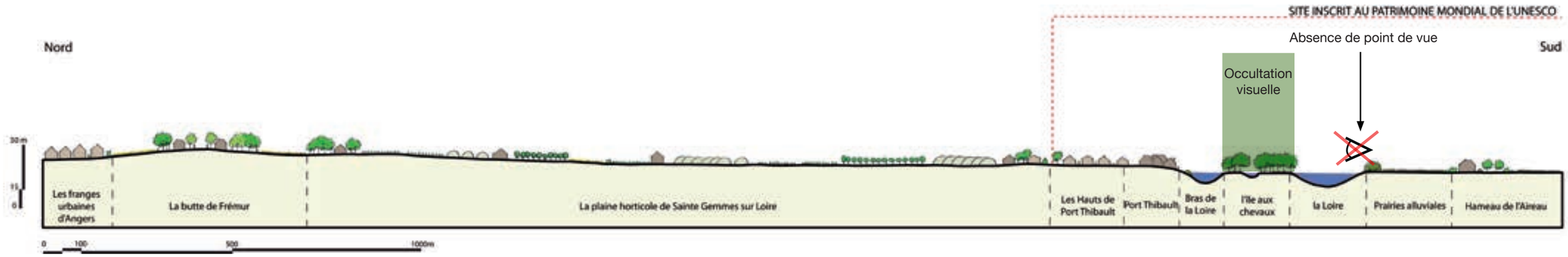

Les quais de Sainte-Gemmes-sur-Loire

La façade de l'hôpital CESAME

Les «clos» de murets se succèdent sur les quais, à gauche celui de l'hôpital et à droite les abords du jardin du presbytère.

L'église (XIIème) sur son promontoire rocheux, domine les jardins en terrasse

Les quais de la promenade de belle rive, à l'Est du bourg

Face aux quais, les prairies inondables ponctuées d'arbres tétards maintiennent la ville à l'écart du fleuve.

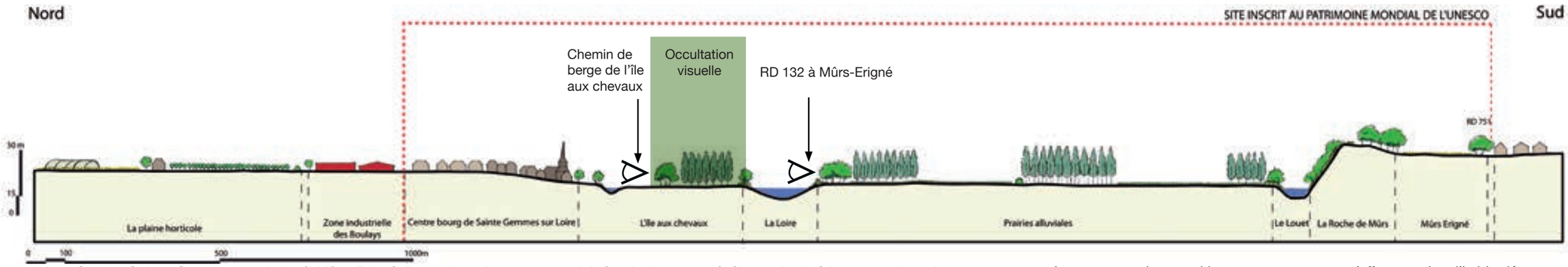

Coupe Nord-Sud de Sainte-Gemmes-sur-Loire à Mûrs-Erigné. Des points de vues potentiels à valoriser pour révéler le site ligérien exceptionnel.

Le reportage photographique montre comment s'effectue aujourd'hui la découverte du paysage lorsque l'on emprunte la promenade des quais de Port Thibault à Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Du jardin Méditerranéen, à l'hôpital CESAME en poursuivant jusqu'à la promenade de Belle rive, le paysage urbain se dévoile en plusieurs séquences distinctes. Si la vue sur le fleuve est imprenable, la perception de la ville est en revanche plus difficile, notamment en raison des hauts murs qui bordent les grandes propriétés de port Thibault, l'hôpital, le château et son jardin, ou bien encore les terrasses de l'église et du presbytère, ainsi que de la Chêneraie (ancien presbytère).
Les édifices bâtis d'intérêt et les grands arbres de parc qui souvent les accompagnent, seraient en mesure de composer une scène d'ensemble intéressante et lisible d'un regard, s'il était possible de prendre le recul pour l'apprécier.

Des points de vue sont possibles, mais nécessitent d'être mis en valeur, notamment par :
- un accès facilité de l'île au chevaux,
- la création de perspectives visuelles traversant l'île aux chevaux depuis le rive opposée à Mûrs Erigné et à Denée.
Au delà de l'intérêt pédagogique évident pour la compréhension de la genèse du paysage urbain et des «strates» historiques de construction de la ville, une telle vision est en mesure de renforçer l'attractivité touristique communale et sa résonance au sein du site UNESCO.

III.1.3 maintenir des coupures vertes entre les secteurs urbanisés

Des respirations essentielles au maintien de la lisibilité des paysages

Les villages ligériens sont pour la plupart des «sites», que l'on différencie des «lieux» parce qu'ils entretiennent une relation d'intelligence avec la charpente naturelle (le relief, l'hydrographie et les composantes végétales associées), avec laquelle ils entrent en résonance. La forme urbaine du village respecte alors les limites naturelles imposées, qui ont «contraint» son développement.

Lorsque les développements urbains franchissent leurs limites naturelles, ils perdent une partie de cette logique qui les associait à leur environnement naturel, et par la même occasion perdent de leur «typicité».

Les coupures vertes ont pour objectif de maintenir les développements urbains dans leur limites naturelles en désignant des espaces de respiration délimités par les lignes de force de la charpente naturelle. Elles évitent ainsi par exemple que deux entités urbaines ne s'agglomèrent et perdent de leur lisibilité.

Deux exemples de coupures vertes entre les bourgs de Savennières et Epiré (à gauche) et entre La Pointe et Bouchemaine bourg (à droite).

Maintenir des coupures vertes entre secteurs urbanisés

III.1.4 - Maintenir les continuités agricoles structurantes

L'agriculture participant de la lisibilité des paysages

Les continuités agricoles structurantes sont complémentaires de la notion de «coupures vertes». Elles participent en tant qu'élément de la charpente naturelle (en particulier comme composante végétale) à la structuration des développements urbains qui les côtoient. Elles correspondent le plus souvent à des paysages agricoles de grande qualité qui participent fortement de l'identité paysagère des villages les voisinant et ne doivent pas, à ce titre, être considérés comme «la page blanche» des développements urbains.

Le Triangle horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire marque aujourd'hui une continuité agricole structurante vis-à-vis de Sainte-Gemmes-sur-Loire et de Port Thibault. Très clairement, la route marque aujourd'hui une limite nette entre la plaine à vocation agricole et les développements urbains qu'elle contient.

De Sainte Gemmes-sur-Loire à Murs-Erigné

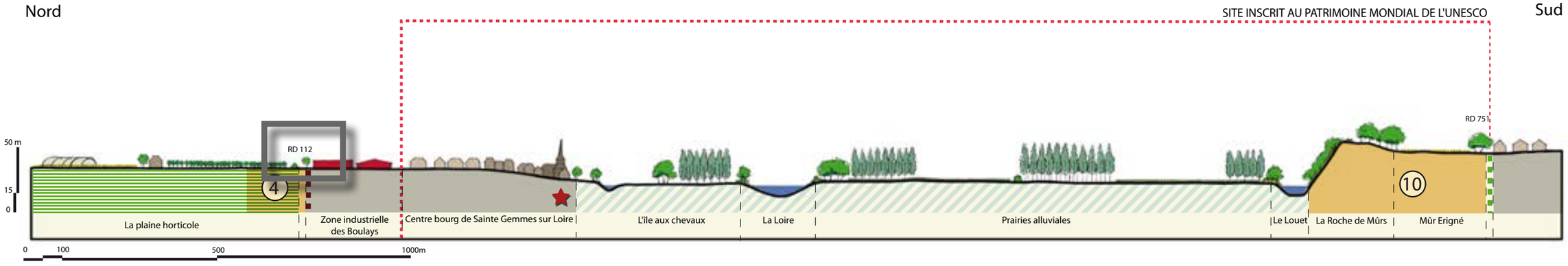

III.1.5 - Préserver les points de vue exceptionnels sur les paysages

Préserver les points de vue exceptionnels sur les paysages

Sans point de vue, pas de paysage...

Les points de vue exceptionnels sont finalement assez peu nombreux sur le territoire d'étude. En effet, le caractère d'exception nécessite de répondre à plusieurs critères proposés par cette étude, que sont la lisibilité lointaine et panoramique, l'accessibilité et le confort de lecture, mais surtout la possibilité de jouir des composantes naturelles ou bâties identitaires du Val de Loire. Peu de points de vue rassemblent tout ces critères, et sont donc à préserver en tant que «témoins» de la compréhension et de l'évolution des paysages.

La confluence entre la Maine et la Loire, vue depuis La Pointe, un événement géographique exceptionnel, et lieu de compréhension du territoire très apprécié des touristes.

III-2 - VALORISER

Les axes d'entrées majeurs du périmètre UNESCO

Route Départementale 102 E

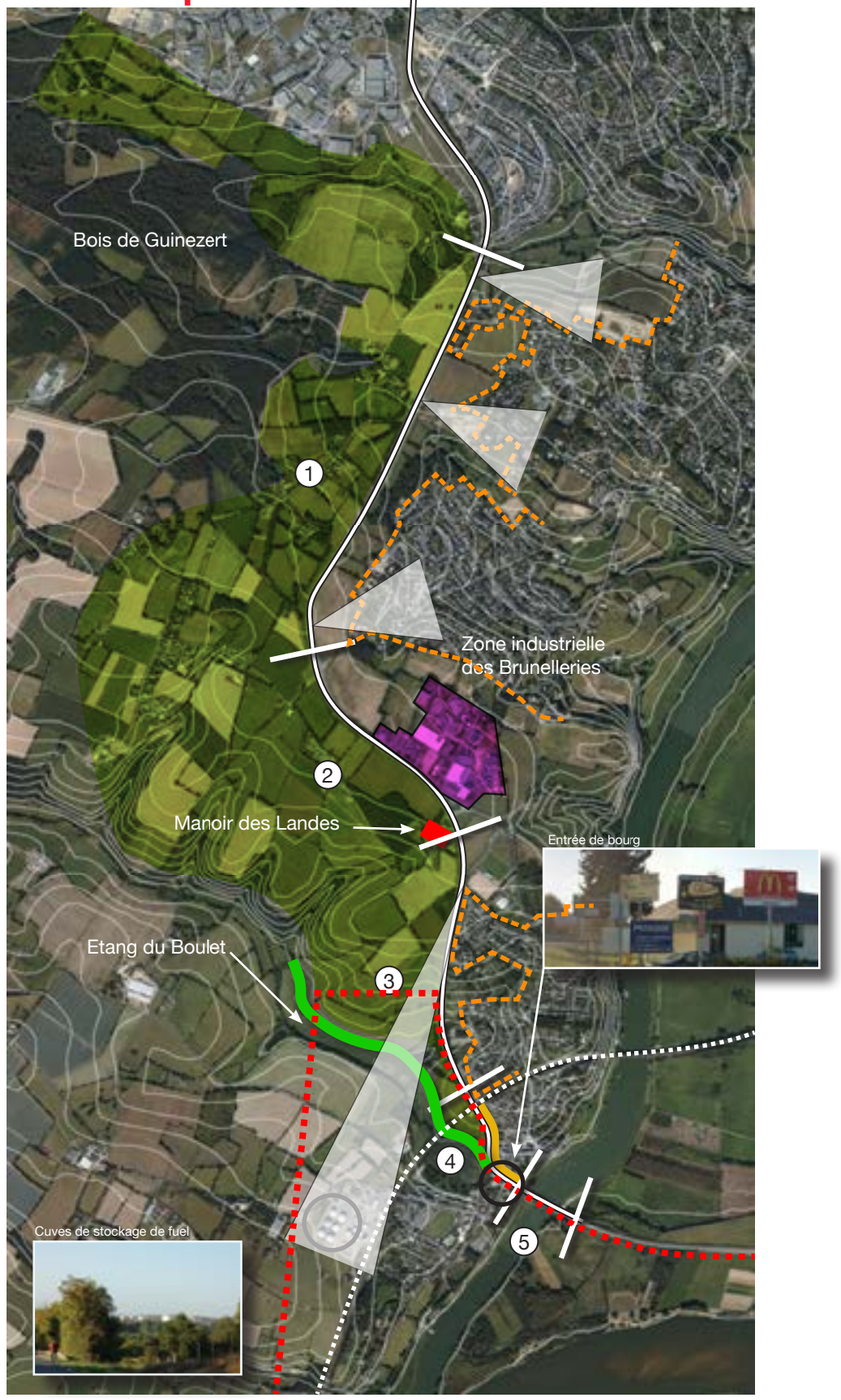

1. Les lisières boisées de Guinezert

2. La zone industrielle des Brunelleries

3. Le seuil d'entrée dans la vallée

4. L'arrivée sur Bouchemaine

5. Le franchissement de la Maine

ELÉMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
Deux ambiances très différentes de part et d'autre de la route. A l'Ouest, Une ambiance de campagne bocagère, aux horizons boisés. Un paysage animé par les jeux d'ouverture et de fermeture du réseau de bocage. À l'Est, les étendues pavillonnaires de Bouchemaine. La vallée de la Maine sensible ponctuellement grâce à plusieurs ouvertures visuelles, mais contrariées par des franges urbaines pavillonnaires peu organisées.	• Préserver la lisibilité de la structure paysagère en place : bocage, ouvertures cultivées, horizons boisés de Guinezert • Affirmer le rôle de la RD 102E comme limite d'urbanisation • Organiser le front (ou arrière) urbain vis-à-vis de la route • Valoriser des ouvertures visuelles ponctuelles sur la vallée de la Maine, évaluer la possibilité d'y associer des parcours en lien avec la campagne bocagère et le bois de Guinezert. • Permettre le franchissement de l'infrastructure par des cheminements doux en lien avec les quartiers de Bouchemaine.
Un effet de seuil produit par le relief, valorisant une mise en scène de la vallée de la Loire, dont on ressent l'échelle «de coteau à coteau». Les cuves de la station de stockage de gazoil et de fuel situées exactement dans la perspective d'entrée de site perturbe la lecture d'ensemble.	• Requalifier les abords de la zone d'activité : intégration des stationnements et volumes bâtis, mise en valeur des façades commerciales, traitement homogène des limites parcellaires, valorisation d'une trame de cheminements doux et paysagement des abords.
Un passage en crête donnant à voir une façade industrielle peu aimable, présentant parkings et zones de stockages, associée à une ambiance routière contrastant avec la campagne bocagère qui la voisine. Dissimulé par la végétation, face à la zone industrielle, le manoir des Landes (monument historique, XVIème) occupait déjà la position de crête, dominant la vallée de la Maine, qu'il cadrait par de grandes allées plantées.	• Préserver les conditions actuelles de perception et de cadrage • Intégrer visuellement les cuves de stockage par un dispositif de végétation s'inspirant des variétés environnantes. • Porter une attention forte à toute implantation potentielle située dans le cône de vue (intégration visuelle systématique)
Le passage du pont de Bouchemaine offre une vaste ouverture sur la vallée de la Maine. On regrette que le pont ne permette pas une découverte à pied ou à vélo à cet endroit. La végétation de berge ferme parfois l'ouverture sur la vallée.	Redonner une échelle humaine au site : • Atténuer l'impact des stationnements et valoriser la façade urbaine du bourg, • Valoriser les circulations douces et atténuer l'effet de rupture de la route, • Valoriser la présence du plan d'eau, gérer la végétation et permettre son accessibilité sécurisée depuis le centre bourg, • Réglementer l'affichage publicitaire (diminution et/ou regroupement)
L'arrivée sur Bouchemaine est dominée par une ambiance routière. Le gabarit de la RD 102E «écrase» de sa présence la structure paysagère en présence : le plan d'eau est rendu doublement inaccessible par le passage de la route et par les importants boisements de rive. L'effet d'accueil est dévalorisé par des poches de stationnements de part et d'autre de la voie (commerces, pharmacie). De nombreux panneaux publicitaires perturbent fortement la lecture du paysage en focalisant l'attention.	• Eviter les effets de fermetures visuelles par les arbres de berge. Proposer une gestion permettant de valoriser le site tout en maintenant certaines ouvertures pour mettre davantage en valeur la perspective de la rivière. • Réflexion à engager sur une valorisation de l'entrée de bourg constituée par le pont, le carrefour giratoire, l'entrée de la zone commerciale

Route Départementale 112

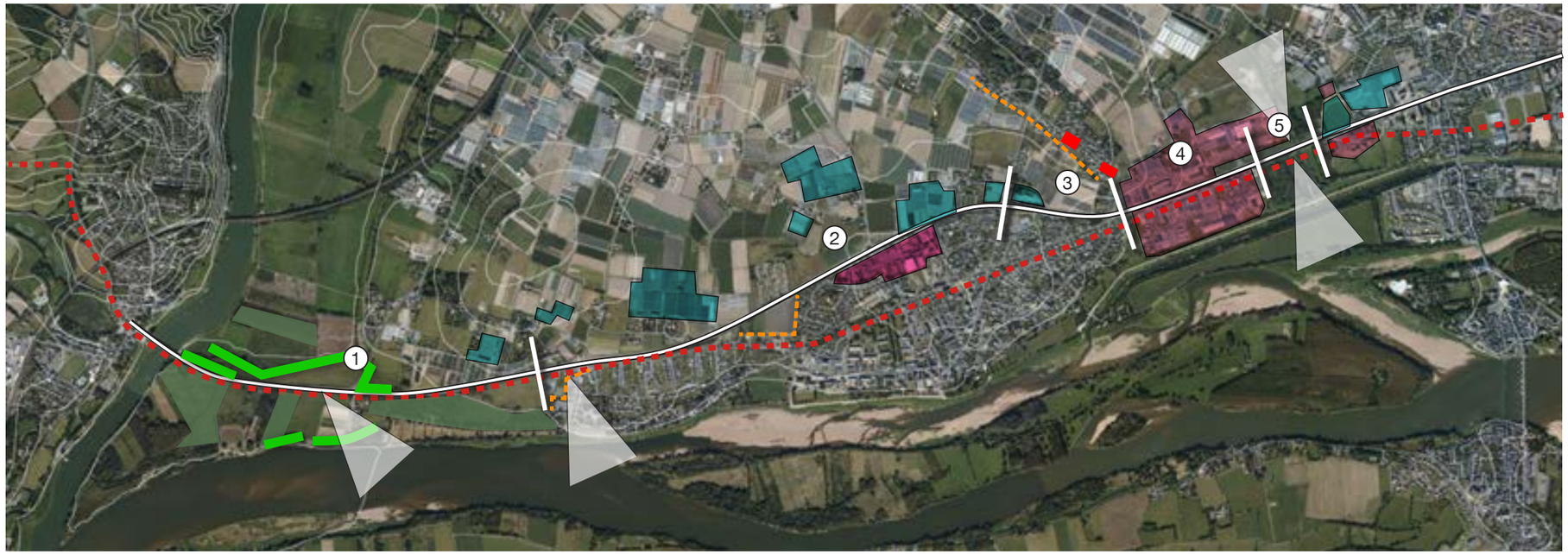

1. La confluence

2. La plaine horticole

3. La butte de Frémur

4. La zone industrielle du Moulin Carré

5. Le ruisseau du Frotte Pénil

ELÉMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
Une séquence caractérisée par la fermeture des boisements et des peupleraies, qui tiennent la Loire à l'écart de l'observateur. Une vue intéressante sur l'ensemble bâti de l'Hermitage	• Permettre ponctuellement de retrouver un lien visuel avec la vallée de la Loire, en organisant des ouvertures respectueuses des pratiques culturales et des écosystèmes. • Dans le cadre d'une réflexion globale sur la production de peupliers, imaginer un dispositif permettant d'en limiter la présence sur l'espace de la confluence. • Préserver la vue sur l'ensemble bâti de l'Hermitage
Au Sud, les terrassements de protection sonore liés au passage de la route protègent les lotissements pavillonnaires et bouchent les éventuelles vues sur le fleuve. Les regards se dirigent naturellement vers l'ouverture de la plaine dont l'ambiance est dominée par les motifs de l'activité horticole: serres de production, cultures de plein champ. C'est un paysage agricole animé, actif, mais dont les composantes dispersées en perturbent parfois la lecture (zones de dépôts divers, espaces de logistique ou de stationnements...). Une vue intéressante sur le château de la Roche Morna.	Les enjeux se concentrent sur la plaine horticole, puisque les terrassements liés au passage de la RD 112 occultent définitivement le paysage de la vallée. • Organiser les conditions d'intégration des activités horticoles sur la plaine • Valoriser le site de la Roche Morna
Alors que les terrassements et occultations diverses ferment définitivement le paysage au Sud de la route, l'ouverture Nord permet de lire d'un regard la structure paysagère remarquable de la butte de Frémur associée à la plaine. Au premier plan, l'élan des cultures dirige les regards vers la crête sur laquelle se concentrent et se côtoient les implantations urbaines anciennes (le Moulin Carré, le château du Hutreau...) et d'autres plus modernes (lotissement pavillonnaire).	• Préserver la lecture de la structure paysagère de la butte de Frémur associée à la plaine en : - conservant la lisibilité d'enchaînement activités horticoles de plaine - habitat de crête. - portant attention à l'impact des développements urbains en crête, et en proposant systématiquement des dispositifs d'intégration paysagère - Valorisant la lecture des éléments de patrimoine en intelligence avec leur paysage (Château du Hutreau, Moulin Carré...)
La zone industrielle de Vernusson Pierre Martine occupe une vaste emprise à l'entrée Est de Sainte Gemmes-sur-Loire. Les industries sont fédérées par la RD112 et tournent le dos à la plaine et au canal de l'Authion, sur lequel elle s'adosse. La zone industrielle est menaçante à double titre : dans sa position vis-à-vis de la vallée (elle est inclue pour moitié dans le périmètre UNESCO) et vis-à-vis du maintien de la lisibilité des entités communales des Ponts -de-Cé et de Sainte-Gemmes-sur-Loire.	• Mettre un terme à l'étalement de la zone d'activités le long de la RD 112 • Proposer des dispositifs d'intégration paysagère des volumes bâtis
Le franchissement du ruisseau du Frotte Pénil est anodin. Le ruisseau, inaccessible, est enfoui par la végétation et écrasé par l'échelle de la RD 112 et des bâtiments d'industries qui l'environnent. Il écrit néanmoins une limite physique entre Sainte-Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé, qui tend à être définitivement effacée.	• Valoriser la présence du ruisseau et l'inscrire dans le territoire comme limite paysagère aux développement urbains. • Permettre l'accessibilité, la découverte et le parcours du ruisseau, pour mettre en lien les franges de la ville d'Angers (Orgemont) et le canal de l'Authion.

Rue David d'Angers

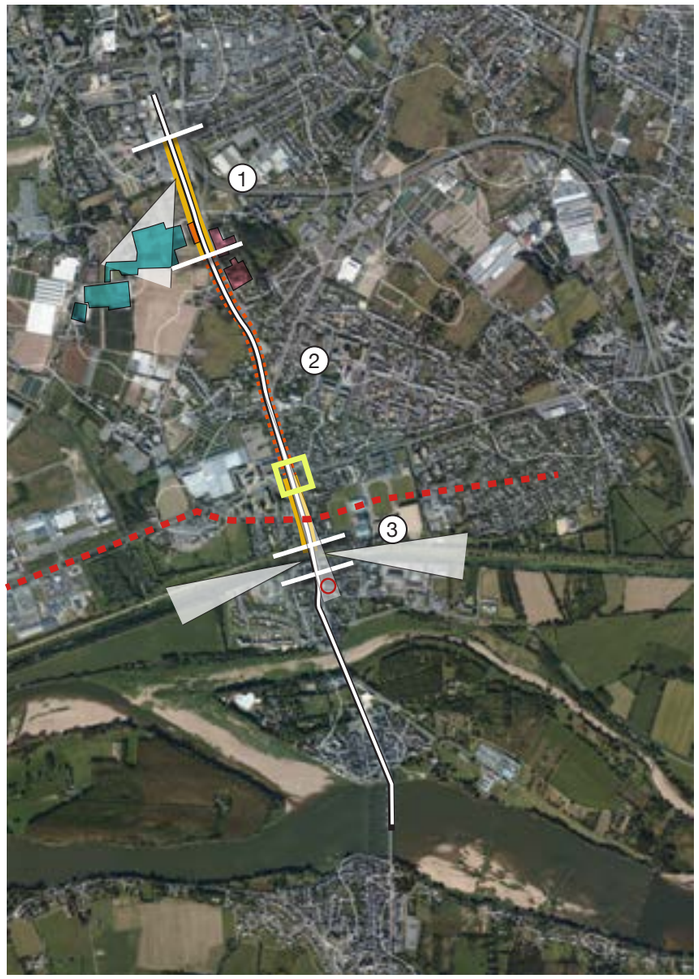

1. Franges urbaines nord

1

2

2. Les faubourgs des Ponts de Cé

3

4

3. Le centre urbain patrimonial

5

4. La traversée de l'Authion

ELÉMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
La séquence d'entrée sur le territoire communal bénéficie d'une position «haute», en rebord de coteau de la vallée de la Loire. Bien que le relief soit peu marqué à cet endroit, il permet toutefois d'apprécier de manière furtive quelques vues lointaines vers l'autre rebord de la vallée. Le premier plan est dominé par les toitures des serres horticoles de la plaine de Sainte Gemmes tandis qu'à l'arrière plan apparaît le coteau opposé (à contre jour) de la Loire nettement dessiné, où s'est implanté Mûrs-Erigné (1). Le paysage ne se prête pourtant pas à la contemplation. Ici les espaces péri-urbains de la ville d'Angers rencontrent ceux des Ponts-de-Cé dans une accumulation sans ordre d'éléments bâti (bureaux, activités, commerces et leur accompagnement publicitaire...), d'infrastructures (ouvrages du carrefour de la RN260) et de végétation («friches» des dépendances vertes, peupliers d'Italie censés «masquer» les grands volumes construits), qui perturbent dans leur ensemble la lisibilité du paysage de la vallée (2)).	• Procéder à une réflexion sur la requalification de l'entrée de ville en tenant compte de : - l'identification d'un seuil valorisant l'entrée dans la commune, - la mise en valeur de la position haute de rebord de coteau, et les vues lointaines vers le Sud, - la valorisation des circulations douces au devant des commerces, et leur mise en lien avec les quartiers d'Angers (Orgemont) et des Ponts-de-Cé (La Chesnaie), - La requalification des abords routiers, la définition claire de zones de stationnements et le renforcement de l'accompagnement végétal sur l'espace public, - la valorisation des abords des activités et des commerces, l'homogénéisation du traitement des limites (hauteur, matériaux, végétaux...) - la réduction / le regroupement des affichages publicitaires, la valorisation des dépendances vertes, en imaginant des traitements paysagers adaptés aux contraintes de gestion (pente et fréquences de passage).
Un gradient croissant d'urbanité se ressent à mesure que l'on s'approche du coeur de la commune. Les motifs périurbains des activités laissent peu à peu place à des quartiers d'habitats pavillonnaires denses (maisons de ville), très en recul de la voie. La rue est suffisamment large pour laisser place à une double piste cyclable, néanmoins peu confortable vis-à-vis du fort trafic et de l'absence de traitement spécifique de l'aménagement. Les accotements, très larges, sont souvent utilisés en poche de stationnement ponctuel au devant des pavillons (3). Le végétal est très présent sur cette séquence. Il s'exprime principalement sur les accotements (arbres d'alignements), les jardins privés des pavillons du quartier de la Chesnaie et ponctuellement par les frondaisons du bois du parc de l'école Supérieure Sainte Anne. La séquence bénéficie de l'éffet de perspective sur le clocher du presbytère Saint Aubin, qui signale le coeur urbain patrimonial de la ville et donne une échelle de distance à la Loire. Cette relation visuelle est néanmoins perturbée par la présence des réseaux aériens (4).	• Améliorer les conditions de circulations et de partage de la voirie en profitant de la largeur d'emprise de la voie et de ses accotements. • Valoriser et renforcer le patrimoine des espaces verts (notamment les grands arbres) • Enfouir les réseaux aériens
Dans la partie Sud, l'intersection des axes routiers Nord Sud (Angers-les Ponts de Cé) et Est-Ouest (Ste Gemmes-sur-Loire - Trélazé) est à l'origine d'un carrefour à l'échelle des grands flux de circulation. Les bâtiments qui le cadrent sont de typologies variées (pavillonnaire individuel accolé, R+2+combles, commerces), ne parviennent pas à «tenir» l'échelle dilatée par les infrastructures routières. La route domine les usages et les ambiances, malgré le soin apporté au traitement des espaces verts (5). Le prolongement de la rue David d'Angers jusqu'à l'Authion fait apparaître des ambiances similaires de faubourg, structuré par la rue David d'Angers, de part et d'autre de laquelle s'organisent des continuités bâties à dominante R+1+ combles avec commerces et services en Rez-de-chaussée. Les stationnements à cheval sur la chaussée et l'accotement rendent les circulations cyclables et piétonnes inconfortables, et ne participent pas d'une mise en valeur de l'accès au site exceptionnel de la Loire.	• Recomposer le carrefour vers une atténuation des contrastes d'échelle : penser par exemple à l'utilisation de grands arbres pour occuper l'espace, en s'assurant du maintien des perspectives visuelles identifiées sur le site. • Redonner la place aux circulations douces, piétons et cyclistes, associées aux déplacements inter quartiers, équipements et commerces de la zone. • Intégrer davantage les stationnements sur voie par des traitements paysagers adaptés.
Bien que le périmètre d'inscription inclut une partie des faubourgs précédemment décrits, le franchissement de l'Authion participe quant à lui d'un réel effet de seuil entre la plaine urbanisée des Ponts-de-Cé et les paysages inscrits de la Loire, pour plusieurs raisons : - le canal marque une limite physique avec le tissu ancien du quartier Saint Aubin, et crée une ouverture mettant en scène le paysage urbain : le canal, l'écluse fleurie, le front bâti sur rue et le clocher s'enchaînent dans une succession de plans visuels et construisent une image pittoresque du lieu (1). - le canal est immédiatement associé, dans les mémoires, au fleuve, à sa maîtrise et aux aspects historiques liés à sa navigation. - Il se produit un changement d'échelle, vers un rapport plus humain au paysage : les maisons de ville profitent de la présence du canal, les quais, agrémentés des jardins, sont propices à la promenade, et sont complétés par les passerelles piétonnes qui mettent en valeur le passage de l'Authion comme un élément du paysage urbain (2).	

Route Départementale 411

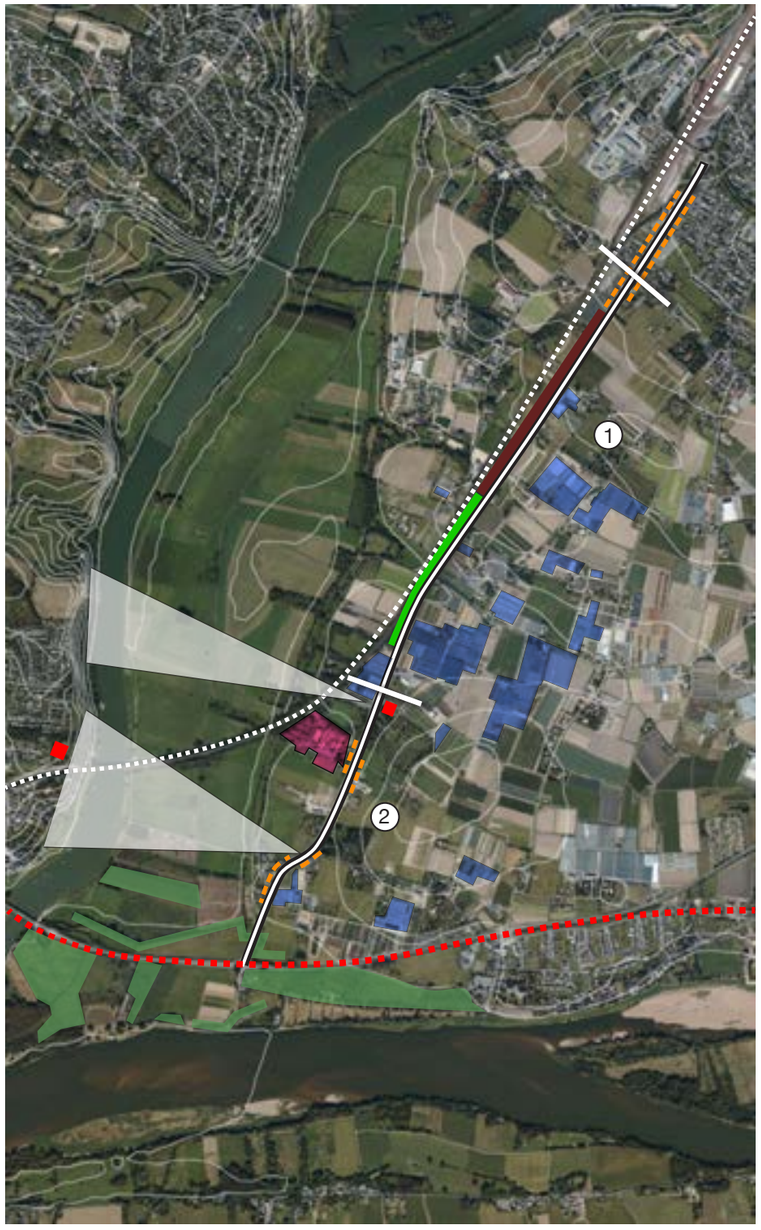

1.La plaine horticole

2.Les abords d'Empiré

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
La descente de la butte de Frémur vers la plaine horticole met en scène l'entrée dans la vallée de la Loire, dont on perçoit l'horizon boisé dans la perspective rectiligne de la route. La lecture est cependant perturbée par la forte présence de réseaux aériens, des haies de conifères opaques toute l'année et les abords de voie peu qualitatifs. La vallée de la Maine, toute proche est imperceptible, occultée par les terrassements de la voie ferrée qui la longe ainsi que par la forte végétation qui l'accompagne. Côté plaine, l'ambiance est dominée par les motifs du maraîchage et des exploitations horticoles. Les serres de production, blanches, sont particulièrement visibles.	• Valoriser la perspective d'arrivée sur le site de la vallée de la Loire en : - enterrant les réseaux aériens - interdisant les plantations de haies de conifères - requalifiant les abords routiers, par une réorganisation des usages (automobile, piétons, cyclistes) • Organiser les conditions d'intégration des activités horticoles sur la plaine
L'arrivée au niveau du château de la Boule (XIX ème siècle) marque l'entrée dans une séquence plus «aérée». L'horizon du coteau de la Loire disparaît à mesure que le relief s'aplanit, mais d'autres dégagements visuels apparaissent, notamment vers le coteau boisé de Bouchemaine dont la crête est signalée par la bâtisse du logis dit «l'Abbaye», accompagnée de ses grands conifères. Face à lui, la zone d'activité de Bernay, qui s'est développée entre la RD 411 et la voie ferrée, s'interpose dans les vues vers le coteau. Les abords de la zone ne font par ailleurs pas l'objet d'un traitement paysager spécifique permettant de l'inscrire dans le paysage. Côté plaine, la légère butte sur laquelle s'adosse le château de la Boule semble pour le moment tenir à l'écart les serres et offre davantage de dégagement visuel sur les cultures. L'arrivée sur le périmètre UNESCO offre en perspective l'ensemble bâti de l'Hermitage dans une précieuse ouverture vers le fleuve.	• Préserver les vues sur le coteau de Bouchemaine • Améliorer l'intégration paysagère de la ZA de Bernay (traitement des franges) • Préserver l'horizon de la butte de toute implantation «dure» • Valoriser le patrimoine architectural du château de la Boule, en permettre la découverte et la lecture d'enchaînement avec la butte. • Préserver la perspective sur le château de l'Hermitage situé dans le périmètre UNESCO.

Route Départementale 312

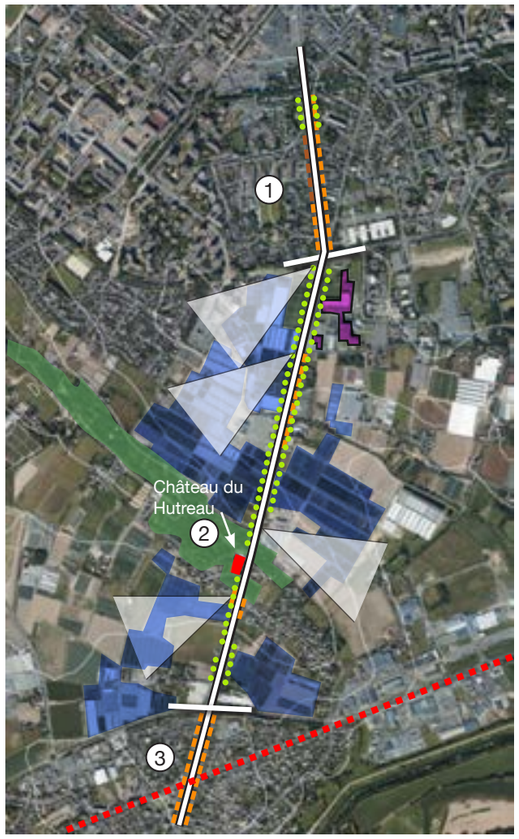

1. La traversée de Salpinte

2.La route de Frémur

3. Entrée dans Sainte-Gemmes-sur-Loire

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
La RD 312 est un axe «historique» reliant Angers à Sainte-Gemmes-sur-Loire, en franchissant la butte de Frémur. Une ambiance urbaine de faubourg est ressentie sur cette séquence, entre franges de lotissements pavillonnaires et immeubles collectifs (R+2, R+3). . La plupart du temps, la voie accueille des accotements particulièrement larges occupés par les stationnements, produisant un effet de dilatation de l'espace public et un aspect peu qualitatif lié à son aspect de délaissé. La voie bénéficie d'aménagement de pistes cyclables, mais dans un seul sens de circulation. La RD 312 descend progressivement le coteau jusqu'à l'intersection du boulevard Arbrissel qui marque la fin de cette séquence. À cet endroit on perçoit déjà les «motifs» caractéristiques des zones d'activités (grands bâtiments de logistique, parkings, entrepôts, dépendances vertes...) qui marquent le bord de la ville d'Angers et l'arrivée dans la plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire.	• Préserver, valoriser et compléter les alignements de platanes de part et d'autre de la voie. • Intégrer davantage les zones d'activités au paysage : réfléchir aux possibiltés de densification, de relation au tissu urbain plus vaste et aux dispositifs d'intégration au paysage (qualité architecturale, et de l'espace public, traitement des clôtures...) • Compléter le réseau des circulations réservées aux vélos.
La seconde séquence correspond à la traversée de la plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire. La RD 312 est bien ressentie comme un axe historique : la voie est sur la quasi totalité de son parcours bordée d'un double alignement de platanes particulièrement bien préservé. Le franchissement de la butte de Frémur est quant à lui signalé par le château du Hutreau et son parc clos de murets participant de la qualité du parcours et de la lecture du territoire à plus grande échelle. L'ambiance est plus intime et offre parfois quelques ouvertures permettent d'apprécier les motifs de l'activité horticole. Cette vision de la plaine horticole est parfois perturbée par quelques pavillons de banlieue en alignement de la voie.L'arrivée à Sainte-Gemmes-sur-Loire est signalée par le grand carrefour de la RD112, dont les caractéristiques routières constituent une rupture assez brutale avec les ambiances ressenties précédemment.	• Préserver et valoriser les alignements de platanes • Préserver et valoriser le patrimoine des murets de pierre du château du Hutreau • Préserver les percées visuelles sur le plaine • Eviter les implantations de constructions neuves dans les cônes de vues identifiés • Compléter le réseau des circulations réservées aux vélos.
La troisième séquence correspond à l'entrée dans le bourg de Sainte-Gemmes-sur-Loire, caractérisée par les ambiances «ordinaires» des lotissements pavillonnaires, avant de finalement rejoindre le coeur du bourg, marqué par des éléments bâtis plus anciens et une trame urbaine beaucoup plus dense.	• Atténuer le sentiment de traversée de lotissement peu qualitatif en réfléchissant aux possibilités de requalification de l'espace public. • Réfléchir aux possibilités de requalification du carrefour de sorte à remettre en lien les paysages ligériens de Sainte-Gemmes-sur Loire et les paysages cultivés de la plaine : - équilibrer les usages entre les véhicules motorisés et les circulations douces - Améliorer les aspects sécuritaires (vitesse, lisibilité du carrefour...)

Route Départementale 111, de Savennières aux Vignes (Bouchemaine)

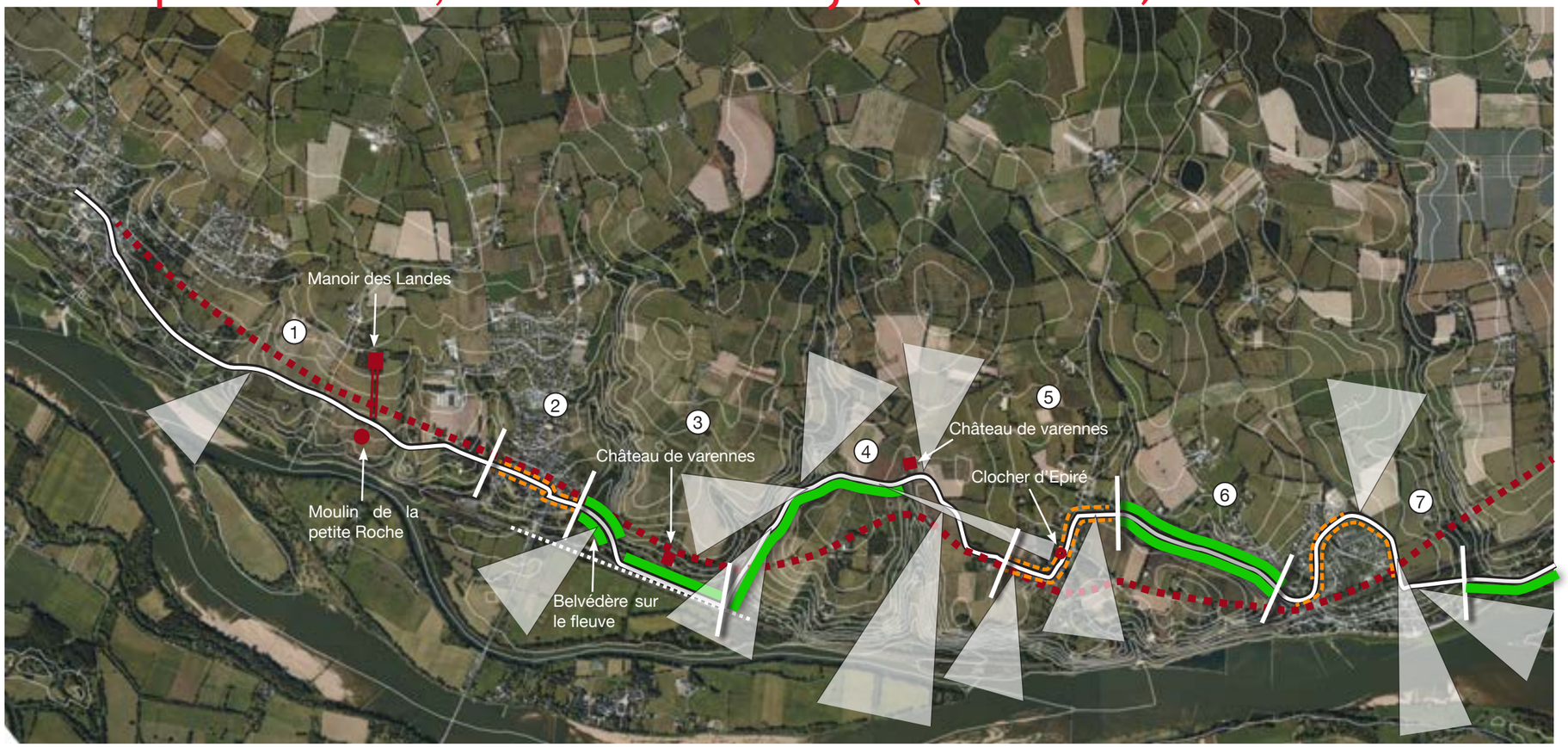

1. Les clos de vignes

2. Savennières

3. Le coteau de Varennes

4. Les coteaux de Serrant

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
La séquence est d'ambiance rurale, caractérisée par une position en rebord de coteau, avec de grandes ouvertures visuelles en direction de la vallée. L'entrée dans les terres viticoles de Savennières est ressentie par divers motifs : - Les vignobles, de part et d'autre de la voie, - Les murets des propriétés de la Grande Roche et de la petite Roche, sur laquelle s'adosse la RD111, - Les châteaux (l'Aiglerie signalé par sa grande allée plantée, mais aussi la Guerche, dissimulé derrière un boisement).	• Préserver et valoriser les caractéristiques du paysage viticole (les grands domaines, leurs clos de vignes et les grands parcs paysagers) • Préserver les vues sur la vallée depuis la route
Séquence urbaine, qui correspond à la traversée du village de Savennières, dans sa partie plus ancienne. L'entrée Ouest de Savennières offre des ambiances intimes, offertes par le cadre resserré de la route, tenue par les murets des grands parcs arborés des domaines viticoles (la Guerche) Par la suite le tracé de la RD 111 devient tortueux, cadré par un bâti continu dense de maisons en R+1+comble et des accotements étroits. Le clocher de l'église se positionne dans la perspective de la route, marque l'arrivée au coeur du village et le carrefour avec la RD 106 en direction de Béhuard.	• Respecter la structure urbaine et les typologies architecturales dans les opérations de renouvellement • Donner davantage de place aux circulations douces sur cette séquence et valoriser les espaces publics
Cette séquence est caractérisée par un passage en pied de coteau, densément boisé (traversée de la coulée Sud du château de Varennes) suivant le rebord courbe du relief, puis rectiligne, juchée sur le même talus que la voie ferrée. Malgré la position intéressante proche du fleuve, la route se retrouve «coincée» dans un couloir formé par la voie ferrée et le coteau boisé. Le château de Varennes, en rebord de coteau, est partiellement dissimulé par végétation.	• Réfléchir à la mise en valeur de cette axe d'entrée sur Savennières : - valoriser la vue sur le château de Varennes, - améliorer l'intégration paysagère de la voie ferrée - permettre par endroits des vues vers la vallée.
Avant d'arriver aux Forges, la route quitte brusquement la voie ferrée et remonte la coulée des Forges, dans un environnement de vignes sur le coteau et de boisements en fond de vallée. Elle quitte par la même occasion le périmètre d'inscription, qu'elle retrouvera plus loin, après le quartier des Vignes à l'Ouest du village de La Pointe. La route, en accord avec le relief, est alors l'occasion d'une grande perspective sur la vallée (en amont de la coulée). En haut du coteau de Serrant, le trajet se poursuit au milieu des vignobles, sur le plateau ondulé et bocagé de Savennières. La RD111 passe ensuite en amont de la coulée de Serrant (reconnue pour la qualité de ses productions viticoles), dans un paysage rural de grande qualité. Au loin le clocher d'Epiré émerge au dessus des lignes de bocage, et préfigure la traversée du bourg.	• Eviter la fermeture des coulées par la végétation, inscrire ces structures paysagères dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération, y associer parcours et actions de ré-ouverture (pâturage?...). • Préserver et la structure bocagère et la vocation viticole du plateau • Préserver et entretenir le patrimoine des murets formant les clos des vignobles

Route Départementale 111, de Savennières aux Vignes (Bouchemaine)

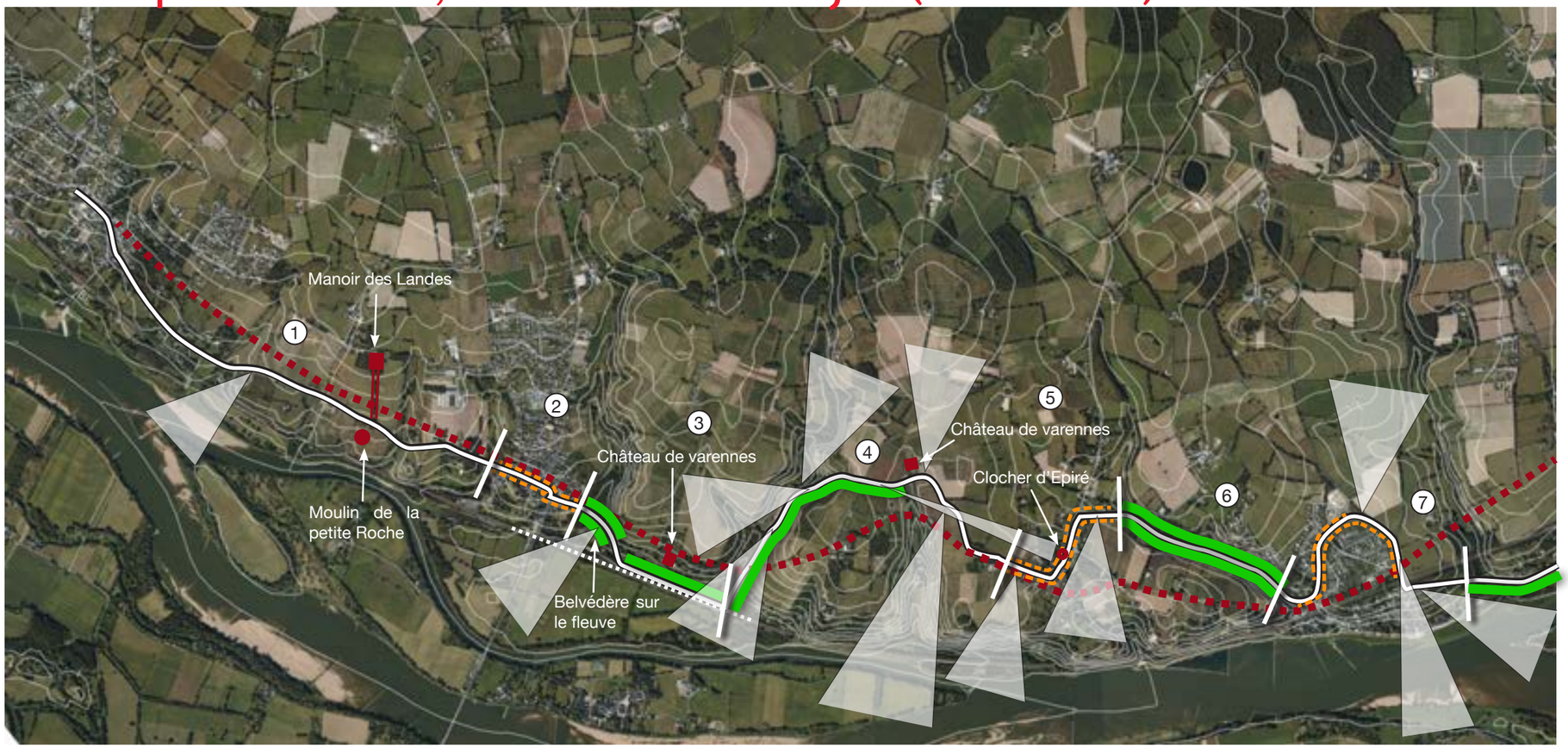

5. Epiré

6. Le vallon des Vignes

7. Les Vignes

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
Le village d'Epiré est resté à l'abri des extensions urbaines pavillonnaires (retrouvées par exemple aux Vignes ou à Savennières), et offre ainsi un paysage particulièrement préservé. Le village est en position de rebord du plateau, dominant la vallée, dans un écrin de vignes. La traversée du bourg a fait l'objet d'aménagement paysagers et sécuritaires ponctuels.	• Préserver la structure actuelle du bourg • Préserver les vues d'intérêt sur la vallée
Sur cette séquence, la RD 111 suit le talweg de la coulée Sud des Vignes. Cette séquence, particulièrement boisée, et ponctuée de quelques maisons isolées, n'offre pas de vues intéressantes sur le paysage alentours, En frange du bourg de la Pointe, le vallon s'ouvre davantage et laisse apparaître quelques maisons d'architectes accrochées au rebord du coteau, profitant de l'exposition plein Sud. et des vues sur la vallée.	
Au Vignes, la route remonte le coteau et contourne le village de la Pointe par le Nord dans une grande boucle dessinant l'emprise du lotissement marquant lisiblement la limite du bourg sur le plateau. L'itinéraire, en belvédère sur le village de la Pointe et la vallée, permet à la fois d'apprécier des vues lointaines sur le grand paysage et les ambiances de campagne cultivée du plateau. Le lotissement des Vignes n'entretient cependant pas de relation au plateau, auquel il présente «ses arrières».	• Réfléchir aux possibilités d'intégration des franges urbaines sur le plateau.

Route Départementale 111 - de la confluence à Pruniers (Bouchemaine)

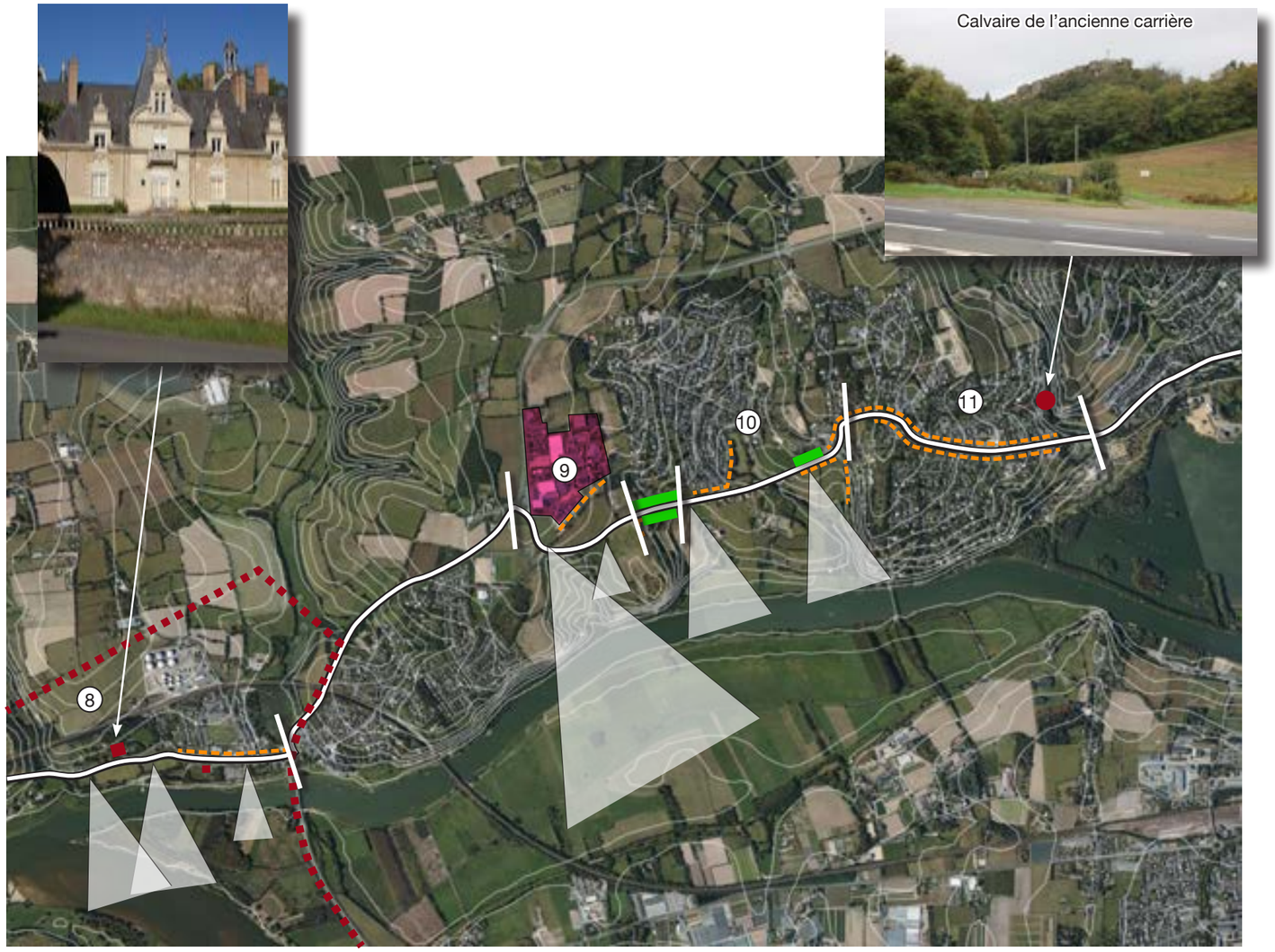

8. La confluence

9. Prairies du Champ Bossé

10. Prairies des Moirins

11. Traversée de pruniers

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
Sur cette séquence la route reprend une position en pied de coteau, tandis que la voie ferrée «remonte» quant à elle sur le rebord de plateau. La relation de la route au fleuve est alors beaucoup plus évidente. La rive est occupée par quelques grandes propriétés signalées par des manoirs et châteaux (ex du Fresne), eux-même dans un écrin de boisement qui s'interpose parfois entre l'usager et le fleuve. Malgré cet effet de cloisonnement, l'itinéraire offre régulièrement de belles transparences, notamment vers la confluence, mis en valeur par un bel alignement soulignant la voie, et offre des possibilités d'accès aux rives et au réseau d'espaces publics et de cheminement doux des berges.	• Maintenir les ouvertures des grandes prairies de rive. • Maintenir et valoriser les accès aux berges
Cette courte séquence est l'occasion d'un passage en belvédère sur le coteau de Bouchemaine, donnant lieu à des points de vue de grande qualité en direction de la vallée, des prairies de la Baumette et de l'horizon des quartiers Sud d'Angers. Cette séquence s'inscrit en continuité des paysages du plateau bocager ainsi que des paysages plus naturels liés au fleuve. Elle constitue une réèlle respiration entre le Bourg et les quartiers à vocation principale d'habitat du Val de Maine. Dans sa partie Nord, les ambiances agro-naturelles sont néanmoins contrariées par la zone industrielle des Brunelleries. La dépression du Champ Bossé est associée, dans sa partie Nord, à un relief, point haut de la grande «respiration» de Pruniers au Bourg, correspondant au site dit de «la Piverdière».	• Préserver la «respiration» paysagère, maintenir et valoriser la continuité avec les paysages bocagers du plateau (réseau de cheminements...) • Préserver les points de vue d'intérêt sur le vallée.
En continuité du Champ Bossé, l'itinéraire se poursuit en rebord du coteau, dans des ambiances similaires, mais cependant davantage cadrées par l'environnement pavillonnaires des quartiers du Val de maine et de Pruniers. Le site offre un paysage exceptionnel, actuellement préservé de l'urbanisation (hormis quelques habitations -fermes- isolées). Les mouvements de terrains sont très intéressants, et animent les grandes prairies cadrées de leurs boisements. On trouve le cimetière paysager de Pruniers, positionné en crête, en belvédère sur la vallée.	• Valoriser les accès et les parcours de découverte, en le mettant en lien avec les itinéraires en berge. • Préserver au mieux le site dans sa configuration actuelle, en valorisant son aspect «naturel»
La route remonte sur le plateau et trouve d'abord les éléments bâtis plus anciens du village initial de Pruniers, qui ne correspondent en fait qu'à une très courte séquence que la route contourne par le Nord avant de traverser les quartiers pavillonnaires. Le caractère «ordinaire» des lotissements, à l'organisation labyrinthique en impasse, est néanmoins atténué par la forte présence de la végétation, dans l'espace public et les jardins privés, qui produit une ambiance tout à fait agréable caractéristique de la commune.	• Préserver et valoriser le patrimoine végétal • Atténuer l'aspect «routier» de la départementale. en redonnant davantage de place aux circulations douces

A 87 / RN 260

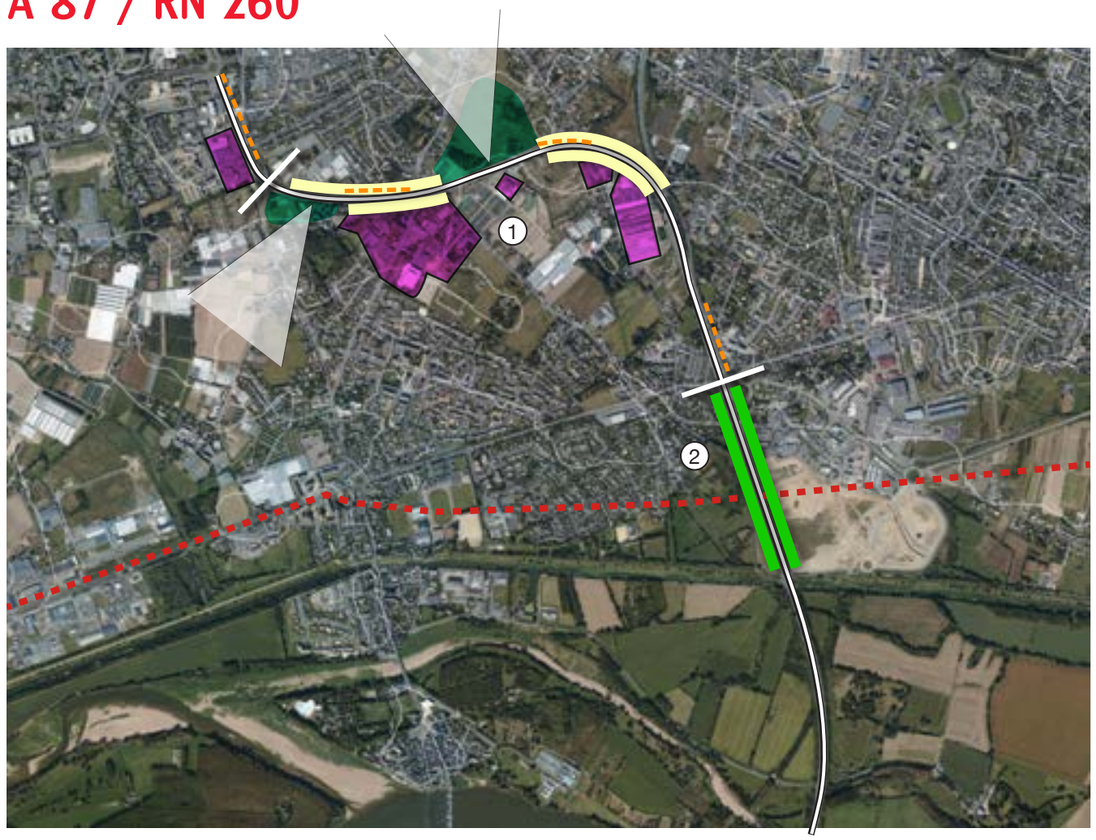

Les axes d'entrées majeurs du périmètre UNESCO

1. Traversée des Perrins

3. Couloir boisé de la plaine alluviale

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
Cette première séquence est marquée par les ambiances périurbaines : zones d'activités et de stockage, habitats diffus, équipements et no man's land... les motifs apparaissent et se mêlent en rebord des talus, la route étant encaissée sur la majorité de la séquence. Parfois ces motifs disparaissent et laissent place à de grandes ouvertures cultivées, champs urbains cernés par la ville, notamment au Prieuré St Augustin ou au Sud d'Orgemont.	• Réfléchir à l'intégration des bâtiments d'activités, les équipements, ainsi qu'aux franges urbaines des zones bâties.
La seconde séquence est définie par le franchissement de la RD4. Au delà, c'est l'arrivée dans la plaine alluviale de la Loire, la vallée reprend ses droits sur la ville qui ne peut s'étendre au delà. La route est portée par une levée dont les talus ont été spontanément colonisé par une végétation arbustive qui bouche totalement les possibilité de percées visuelles et donnent cet effet de «couloir vert» caractéristique. C'est le signal d'approche du fleuve, que l'automobiliste découvrira environ 2 km plus au Sud, après avoir franchit, sans réellement s'en apercevoir, le canal de l'Authion.	• Réfléchir à une approche de mise en valeur de la vallée par un travail sur les gammes végétales en bord d'infrastructure. Apporter de la diversité dans les variétés des arbustes et arbres (formes, feuillages), jouer de transparence ou d'ouvertures plus franches sur la plaine et son maillage bocager et intégrer les contraintes de gestion (accès au talus, maîtrise de la végétation spontanée...)

Les axes d'entrées majeurs du périmètre UNESCO

A 87 / RN 260

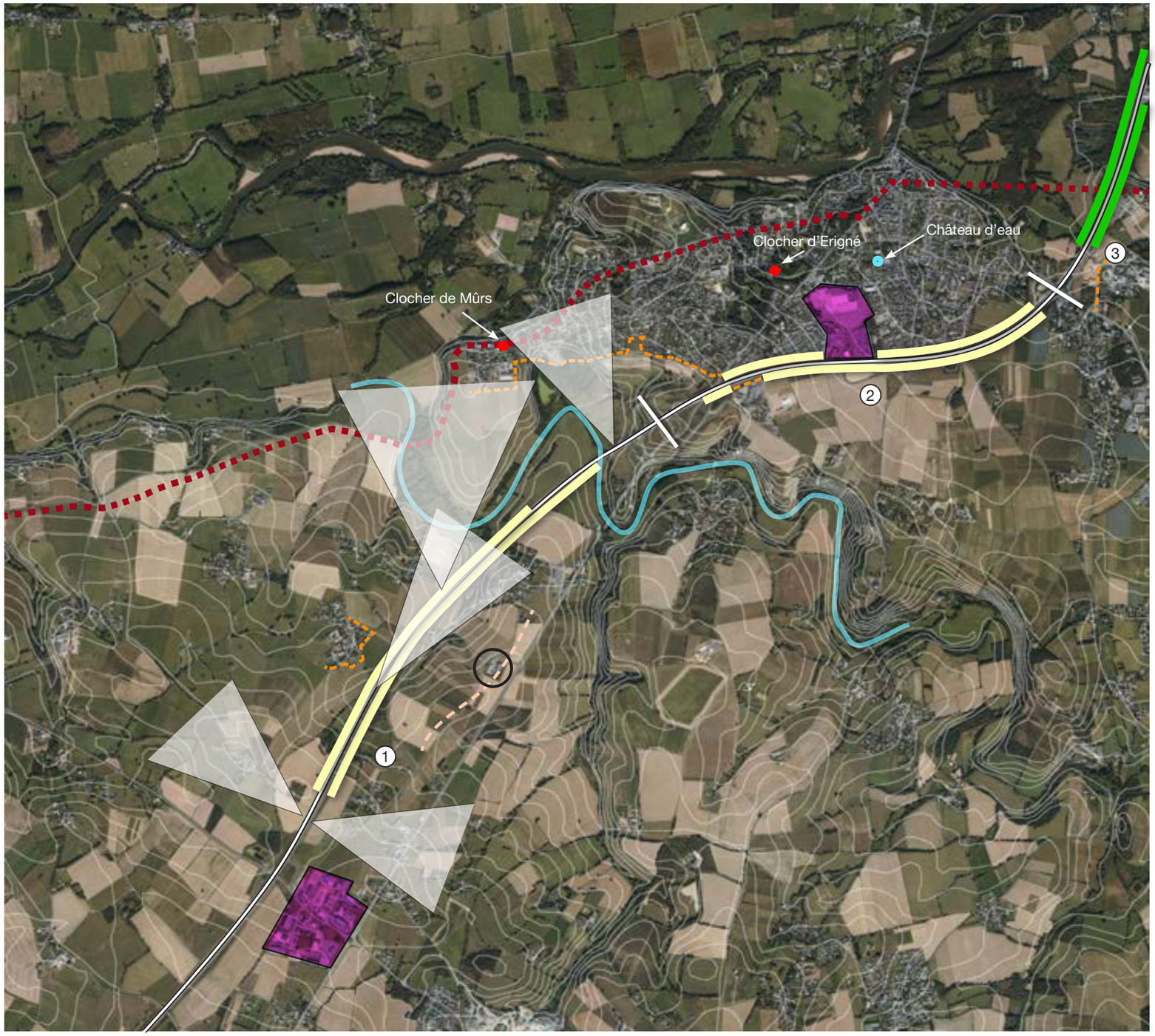

1. Traversée du plateau de l'Aubance

2. Franges urbaine de Mûrs Erigné

3. Couloir boisé de la plaine alluviale

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
Cet axe d'entrée majeur au Sud de l'agglomération offre un parcours très intéressant où le relief joue un rôle important dans la sensation d'approche de la vallée de la Loire. L'itinéraire suit les ondulations du plateau, lui-même légèrement incliné en direction de la vallée. L'autoroute d'abord en position de crête au Sud du hameau de Gaigné offre une vue plongeante sur les franges urbaines Sud de Murs Erigné. De part et d'autre de la voie, la résille du bocage alterne avec les parcelles des vignobles. Dans la cinétique du déplacement, elle produit un paysage très actif, changeant. Peu avant de franchir la vallée de l'Aubance, la route offre une vue intéressante sur le village de Mûrs, fédéré par son clocher, au devant duquel de grands dégagements cultivés sur le coteau qui le mettent en valeur. Le relief marqué du versant Nord indique clairement la présence de la Loire, de l'autre côté. Le village joue le rôle important «d'effet de seuil», ou «de vitrine» dans l'approche du site inscrit. Le franchissement de l'Aubance est peu sensible; le coteau nord, le plus fortement marqué, étant «écrasé» par les terrassements du grand carrefour avec la route départementale 160.	• Préserver et valoriser la vocation agricole et viticole du paysage traversé (en particulier du maillage bocager) • Intégrer les zones d'activités et bâtiments agricoles existants • Eviter les implantations en crête pour les futurs constructions, ou alors intégrer cette composante dans le projet envisagé. • Préserver la lisibilité de la structure paysagère du versant Nord de l'Aubance : la ville, le coteau cultivé, le fond de vallée semi-ouvert.
La seconde séquence correspond au contournement Sud de Mûrs Erigné. La ville présente ses «arrières» à l'autoroute, c'est à dire l'ensemble des zones d'activités et de commerces qui profitent de la position de façade ainsi que les franges pavillonnaires qui «tournent le dos» à la route. La position en déblais de l'autoroute réduit fortement les perceptions, et ne donne alors plus aucune vue lointaine sur le paysage.	• Réfléchir à l'intégration des futurs bâtiments commerciaux «en façade» sur l'infrastructure • Proposer des dispositifs d'intégration paysagère des quartiers d'habitat
L'entrée réelle dans le périmètre d'inscription est assez discrète. L'autoroute descend doucement le coteau dans un écrin de boisement de la plaine alluviale. Le «couloir» ainsi formé ne permet aucune vue sur le paysage ligérien, que l'on découvre brusquement à l'occasion du franchissement du Louët puis de la Loire.	• Dans le cadre d'une réflexion sur un réseau d'ouverture et de découverte du paysage dans la plaine alluviale, prendre en compte les vues de la vallée depuis l'infrastructure. Considérer de la même façon l'impact possible de l'infrastructure dans le paysage ainsi révélé.

RN 160

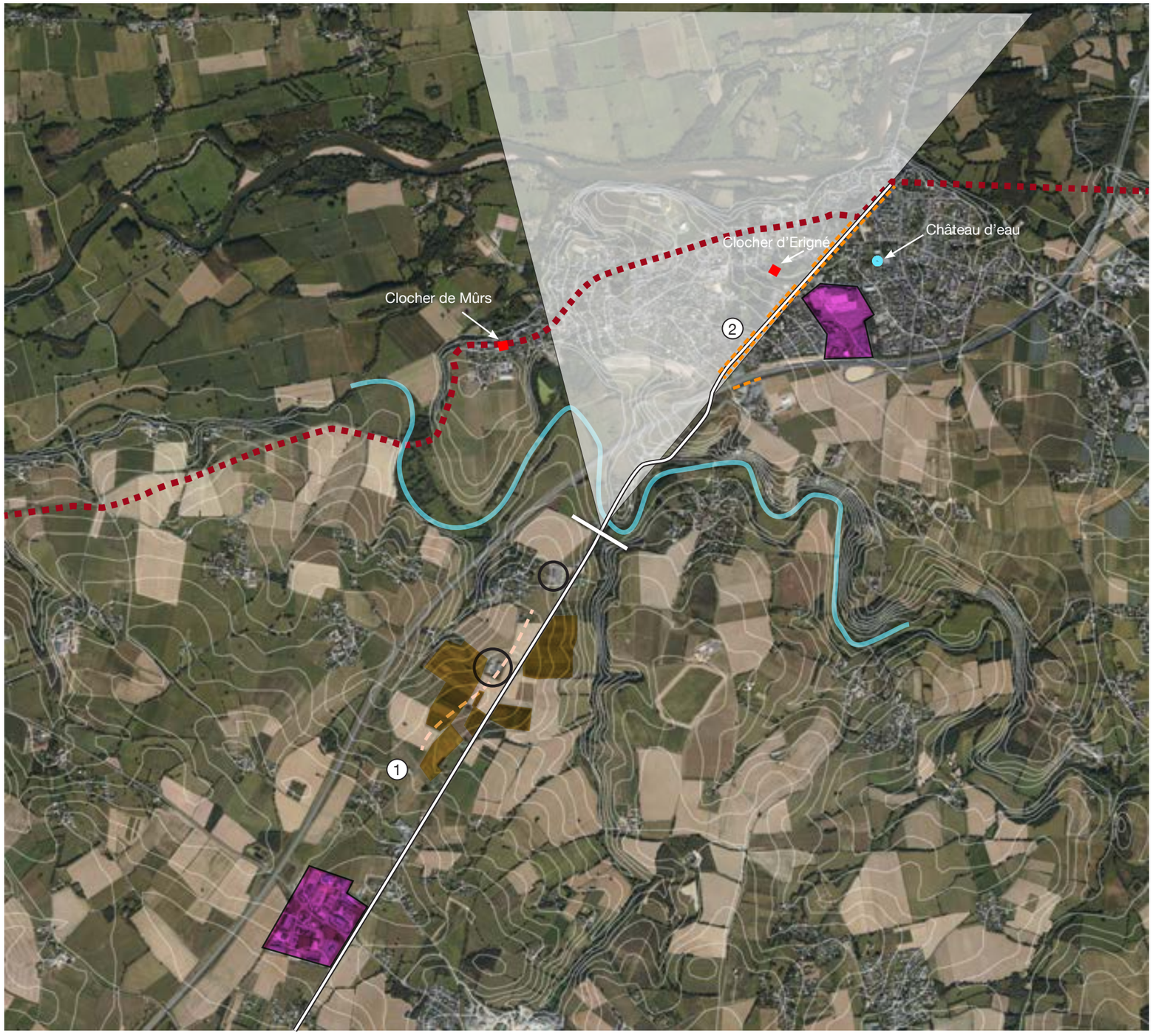

1. Traversée du plateau de l'Aubance

2. Traversée de Mûrs Erigné

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
La RN 160 est l'itinéraire «historique» reliant Angers à Cholet, aujourd'hui renforcé par l'autoroute A 87. Sur cette séquence, les deux itinéraires, parallèles, séparés d'environ 500 m depuis Beaulieu-sur-Layon, empruntent des itinéraires sensiblement semblables. La RN160 suit les lignes de crêtes, et les mouvements de terrain qui ont accompagné la réalisation de la route Nationale sont moins lourds que ceux de l'autoroute. La perception du paysage est plus sensible: ressenti des micro-reliefs et perceptions visuelles dégagées sur la campagne cultivée, notamment les vignobles. La transition avec la séquence suivante est marquée par la perception plus intense de bâtiments d'activités, signal d'entrée dans l'agglomération. Le franchissement de l'Aubance, est quant à lui peu sensible, la perception du coteau nord étant perturbée par les terrassement du carrefour avec l'A87.	• Préserver et valoriser la vocation agricole et viticole du paysage traversé (en particulier du maillage bocager) • Préserver la silhouette urbaine de Mûrs-Erigné, et la lisibilité du coteau Nord de l'Aubance • Prendre soin aux implantations de bâtiments agricoles le long de la route. • Maîtriser la signalétique commerciale et touristique le long de la voie.
La seconde séquence correspond à la traversée de Mûrs Erigné. Les ambiances sont dominées par les développements résidentiels récents de part et d'autre de la route. La voie est large, accompagnée de pistes cyclables, et épaulée d'alignements arborés, la perspective est dégagée dans l'axe de la route, parfaitement rectiligne jusqu'à l'arrivée sur le centre bourg. Le passage à proximité du parc St Pierre offre une belle respiration en coeur de ville, et un appel à la promenade.	• Compléter les alignements d'arbres le long de la voie pour renforcer l'identité végétale de l'agglomération • Valoriser la visibilité du parc St Pierre et améliorer les possibilités de stationnements à proximité du parc.

Route Départementale 751

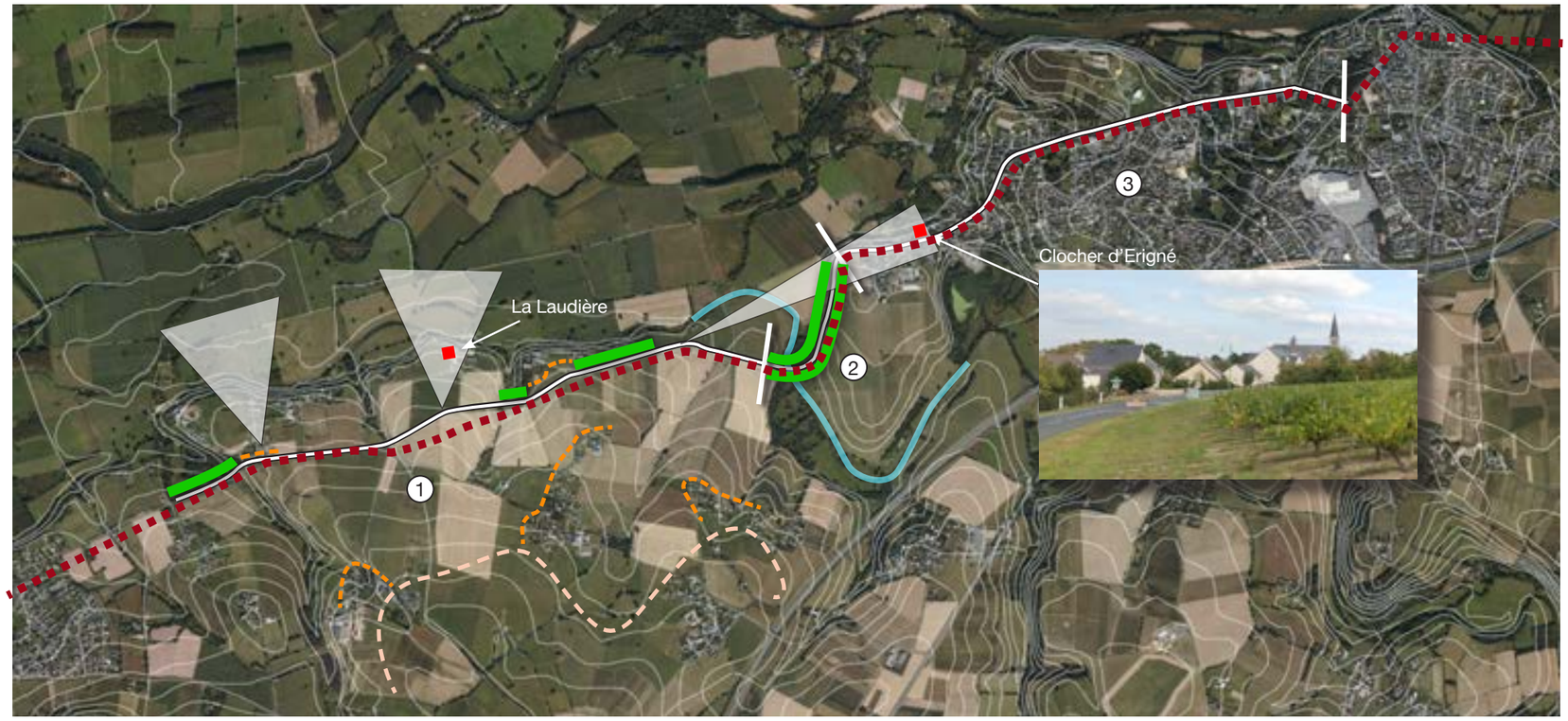

1. Les coteaux de l'Aubance

2. La franchissement de l'Aubance

3. Traversée de Murs-Erigné

ELEMENTS D'ANALYSE	ENJEUX DE PAYSAGE
La route départementale 751 suit le bord du plateau, et relie les villages traditionnellement implantés en haut de coteau. La position de l'itinéraire est donc très intéressante puisqu'elle bénéficie potentiellement de vues lointaines en direction de la vallée, parfaitement éclairée. Côté plateau, les dégagements sont raccourcis par le relief assez marqué du coteau, sur lequel on retrouve les groupements en hameaux caractéristiques de ce paysage. Le parcours dévoile donc de belles ouvertures lointaines parfois contrariées par les boisements (correspondant quasi systématiquement à des coulées) ou des maisons isolées.	• Maintenir les vues existantes vers la vallée • Imaginer des continuités de parcours en circulations douces empruntant les coulées et rejoignant le fond de vallée, depuis la route. • Eviter les implantations sur le coteau, ou prendre soin à l'insertion des nouvelles constructions (inscription en cohérence avec les formes urbaines existantes, intégration paysagère...)
La séquence suivante marque un effet de seuil dans le parcours et une transition dans l'enchaînement des sous-unités paysagères : de plateau la route franchit la vallée de l'Aubance et remonte par la suite sur les coteaux de Mûrs Erigné. L'itinéraire est marqué par un effet de «couloir». La végétation dense qui accompagne le fond de vallée et ses coteaux ne permet aucune vue sur le paysage alentours, ni sur les hauts de Mûrs, ni sur la vallée de la Loire.	• Révéler ponctuellement la présence de l'Aubance • Permettre des vues de part et d'autre de la route, en direction de la vallée de la Loire et de la vallée de l'Aubance. • Imaginer des continuités de parcours en circulations douces en appui sur l'Aubance, et permettant de suivre son parcours en amont jusquà la Loire.
La dernière séquence étudiée correspond à la traversée de Mûrs-Erigné. L'arrivée à Mûrs produit un bel effet d'accueil, mis en valeur par une entrée bien identifiée mis en valeur par le vignoble du coteau, mais dont la perspective est cependant altérée par les pavillons aux pignons aveugles au devant de l'église. Par la suite la route longe les franges urbaines Nord de la ville, dans une ambiance de faubourgs, entre les arrières des quartiers pavillonnaires et les espaces libres du coteaux de la Roche de Mûrs ponctués de divers équipements. L'ambiance est routière, et les espaces «naturels» du coteaux sont difficilement accessibles pour les piétons et les cyclistes. La route rejoint alors la RD 160 au centre d'Erigné sur laquelle se «cale» le périmètre d'inscription.	• Intégrer l'intégration des nouvelles constructions dans la réflexion de requalification de l'entrée de ville de Mûrs • Réfléchir à la requalification de la traversée de ville, en intégrant la proximité du site exceptionnel de la Roche de Mûrs, ainsi qu'une amélioration des conditions de circulations douces.

III.2.2 - Valoriser les entrées des villes ligériennes

Des conditions d'accueil à mieux encadrer

L'observation de la position des villes ligériennes vis-à-vis du périmètre d'inscription UNESCO montre qu'elles sont toutes pour partie à l'intérieur de ce périmètre (Savennières, Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Ponts-de-Cé, Mûrs Erigné), ce qui confirme une position stratégique d'entrée du site inscrit et donc un enjeu majeur d'avant poste et donc «d'accueil» de la vallée de la Loire.
Comme partout ailleurs, elles sont aujourd'hui perturbées par les phénomènes d'étalement urbain pavillonnaire, les zones d'activités, ou encore les zones de logistiques qui les côtoient dangeureusement. A cela se sur-ajoutent les objets publicitaires qui banalisent le paysage urbain et perturbent encore davantage la lisibilité des villes en retenant l'attention des usagers en dépit du patrimoine naturel et urbain en présence.
La valorisation des entrées de villes ligériennes doit donc être étudiée au cas par cas, en tenant compte à la fois de la de la relation aux éléments de nature formant l'écrin des villes, et des enjeux de dynamique et «d'image» urbaines.

Deux problématiques distinctes de valorisation d'entrée de bourg : à gauche, la route départementale 102E à Bouchemaine, un gabarit important et un impact sur la centralité du Bourg; à droite Savennières : des entrées par le plateau et en pied de coteau dans des contextes urbains très différents.

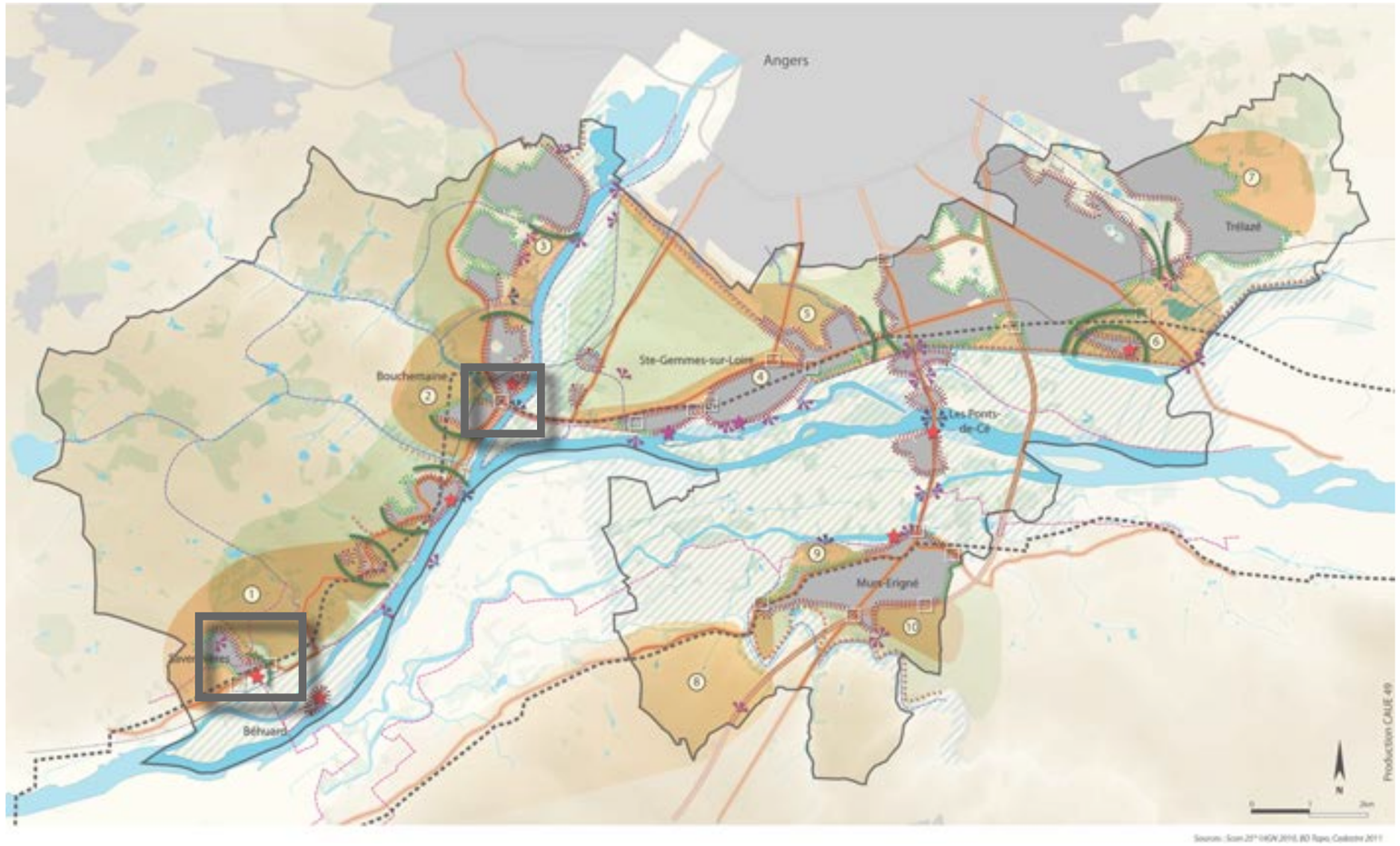

III.2.3 - Valoriser les parcours existants

Valoriser les parcours existants...

...et compléter la trame

Des conditions de découverte à l'échelle de la vallée

La vallée jouit aujourd'hui d'un réseau important de parcours, en témoignent les nombreux sentiers GR, PR, et la célèbre Loire à Vélo, très appréciée des touristes. Ils permettent de s'approcher au plus près des éléments de nature, et à l'inverse de s'éloigner de l'agitation des villes, en appréciant les paysages sans en imposer le rythme de découverte. La taille du territoire d'étude permet d'envisager de grands parcours, en boucle, d'une rive à l'autre du fleuve. L'analyse des évolutions paysagères a montré, au cours des dernières décennies, un développement important de la végétation de rive, qui forme par endroit un «mur» opaque occultant le paysage.
Au-delà des actions d'entretien des pistes, de leurs revêtements et de leurs proches abords, ces parcours existants doivent faire l'objet de réflexion spécifique sur la valorisation du paysage qu'ils donnent à voir (se reporter au chapitre «ouverture des fonds de vallée).

L'analyse a montré que la vallée de la Loire était elle-même, sur le territoire d'étude, «lovée» dans un écrin de paysages de grande qualité, avec lesquels elle entretient des continuités étroites, mais qui sont aujourd'hui mal identifiés.
Malgré leur intérêt, ils pâtissent de la grande notoriété de la vallée qui focalise l'attention, et sont insuffisamment parcourus.
La possibilité d'une armature paysagère territoriale serait l'occasion de reconnecter la vallée aux plateaux alentours, en s'appuyant sur les éléments de la charpente naturelle (les crêtes, les vallons...) peu valorisés. Des continuités naturelles de parcours sont possibles, sur de nouvelles thématiques d'itinéraires, associant des paysages contrastés, et re-dynamisant l'économie touristique locale.

A gauche, des itinéraires de bord de Loire entravés par une végétation dense de rive, et à droite, les belles ambiances de campagne bocagère aujourd'hui mal identifiées.

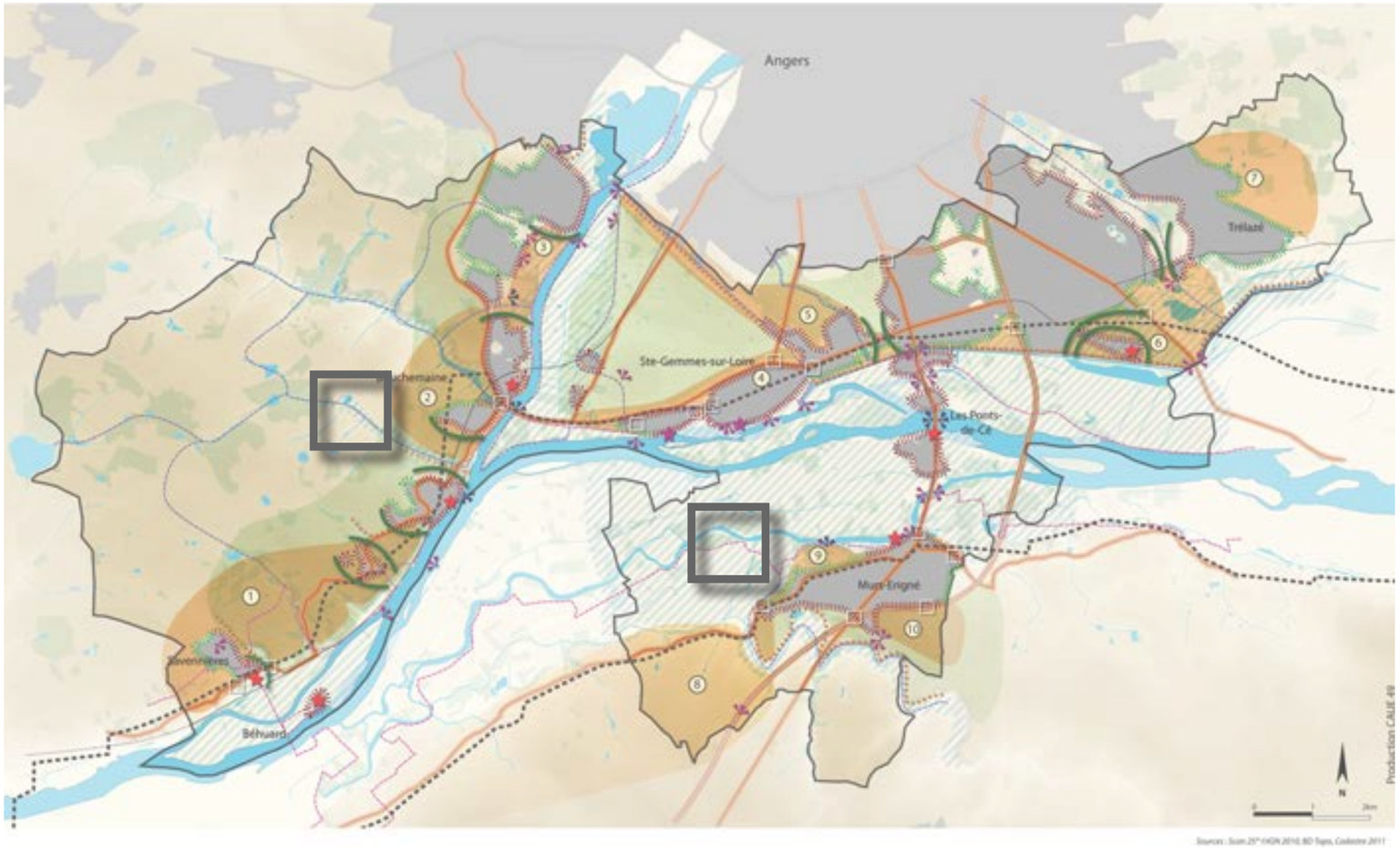

III.2.4 - Ouvrir les fonds de vallée pour ouvrir les paysages

La Loire comme un jardin Anglais

Fortement liée aux dynamiques des parcours, les enjeux d'ouverture du paysage de la vallée nécessitent une réflexion à plus grande échelle, tenant compte de la présence des sites emblématiques ligériens. Cette réflexion peut s'appuyer sur les principes d'organisation issus de la culture anglo-saxone de l'art des jardins, notamment dans l'idée d'une composition par le vide des grandes perspectives et les ambiances de nature particulièrement recherchées. Cette piste de réflexion peut permettre de renforcer le sentiment d'unicité du paysage ligérien de l'agglomération, en développant simplement les potentialités d'une composition paysagère à grande échelle.

Cette réflexion pourrait prendre le cheminement suivant :
- Identifier les composantes paysagères d'intérêt (patrimoine urbain des sites, ou événement naturel...) potentiellement en lien mais dont la mise en relation est aujourd'hui entravée par une végétation dense (boisements, peupleraies...)
- A partir de ce réseau de perspectives potentielles, identifier les «masses» végétales à préserver, et d'autres à réduire, de sorte à organiser les ouvertures visuelles.
- Il sera possible par la suite d'organiser l'ensemble selon une boucle de parcours permettant de profiter alternativement d'une vue à l'autre du paysage ainsi révélé.

Des aménagements ponctuels peuvent ensuite être proposés en accompagnement de ces perspectives (table de pique-nique, corbeille, aide à l'identification des paysages nouvellement révélés...) respectant le caractère naturel des lieux.

Mettre en relation, ponctuellement, les prairies permanentes et le lit du fleuve

Depuis les principaux sites d'intérêt, organiser un réseau de perspectives paysagères vers les principaux éléments de patrimoine repère du paysage, apparaissant comme des «fabriques».

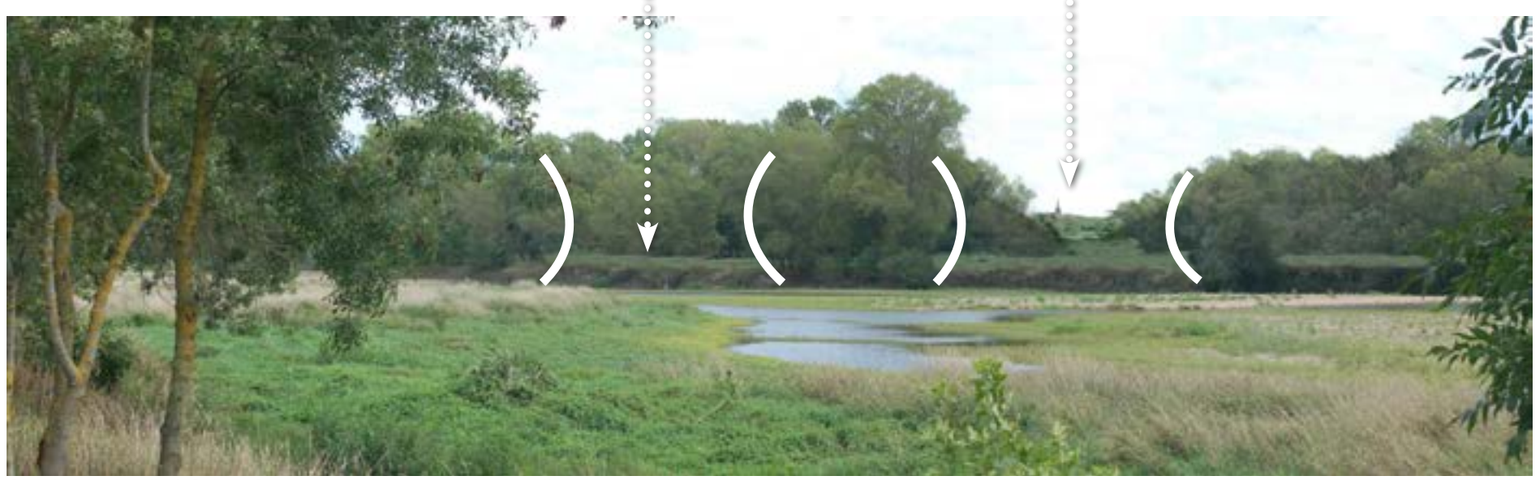

Simulation visuelle à Sainte-Gemmes-sur-Loire, organisation d'une perspective en direction du clocher des Ponts-de-Cé.

Projet de parc pour la propriété de Villiers (...) dressé par Édouard André, architecte-paysagiste, Paris, 1868, d'après Édouard André, op. cit., pl. II, p. 894.

Parc de Villiers, Edouard André, 1868. Exemple de composition de parc «paysager», faisant apparaître un réseau de perspectives dégagées sur des bâtiments d'intérêt ou des horizons lointains, cadrées par les volumes des bosquets, donnant ainsi l'appréhension de l'échelle du lieu.

III.2.5 - Limites paysagères à l'étalement urbain et traitement des franges

Limites paysagères à l'étalement urbain
et traitement des franges

Inscrire les développements urbains dans leur armature paysagère territoriale

L'analyse des dynamiques urbaines au cours des cinquante dernières années a révélé des disparités d'évolutions selon les secteurs, et selon la proximité à la ville centre. Certains sites ont perdu de leur lisibilité, agglomérés dans un continuum péri-urbain qui en a effacé les limites naturelles.

L'objectif est donc d'identifier aujourd'hui les limites physiques du paysage (naturelles ou non) en capacité de contenir certains développements, le «cadre» de l'armature du territoire, et, vis-à-vis de ce cadre, d'organiser le développement des franges urbaines.

Selon les secteurs géographiques, plusieurs situations se présentent.

Frange urbaine «mobile»

• Il existe une marge potentielle au développement urbain, dont les conditions d'organisation ou de qualification sont à étudier.

> Soit la limite paysagère existe mais n'est pas atteinte, et dans ce cas les développements futurs pourront considérer cette limite en tant qu'élément structurant du futur projet;

> Dans les autres cas, lorsqu'aucune limite paysagère d'échelle intercommunale n'est lisible, des développements sont aussi possibles, et devront trouver d'autres conditions d'organisation en relation avec le paysage, c'est le cas par exemple sur le plateau de Savennières et de Bouchemaine, où les développements urbains en direction du plateau pourront par exemple trouver un dialogue, une armature, dans la trame dense du bocage.

Frange urbaine «à contenir»

> Les orientations de projet d'armature paysagère territoriale ajoutées aux considérations de préservation de la trame verte et bleue nécessitent la préservation de certaines continuités paysagères, ou le maintien de certaines limites paysagères à l'urbanisation.

> Sur certains secteurs d'enjeux spécifiques, des «coupures vertes» viennent renforcer les franges urbaines à contenir. Elles identifient des continuités particulièrement importantes dans l'existence d'une armature paysagère territoriale.

Sur l'ensemble de ces franges, les développements urbains sont possibles, au cas par cas, en appui d'une étude complémentaire spécifique au site.

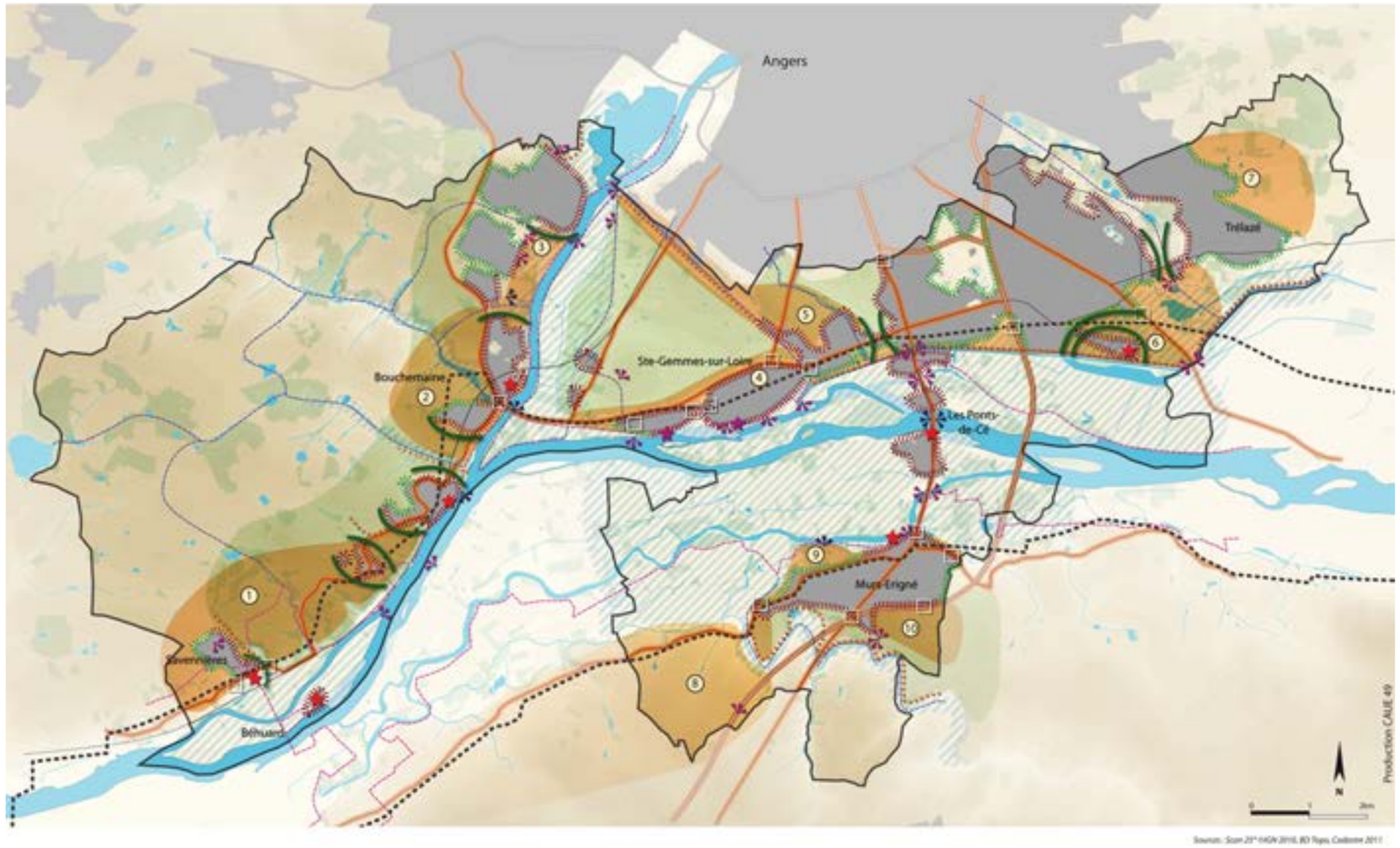

Carte des enjeux de paysage

III-3 - ACCOMPAGNER

III.3 ENJEUX D'ACCOMPAGNEMENT DES EVOLUTIONS SUR LES SECTEURS DE PROJET

Les conditions d'évolution

1. Les coteaux viticoles de Savennières
2. Les coteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les coteaux Sud de l'Aubance
9. Les coteaux de Mûrs Erigné
10. Le coteau de l'Eglantier

Les 10 secteurs sensibles identifiés précédemment désignent des territoires sur lesquels les évolutions urbaines ou agricoles futures pourraient être potentiellement impactantes sur le site inscrit, par leurs relations de covisibilité avec les composantes des paysages ligériens et par leur position de «seuil» d'entrée sur le val de Loire.

Pour chacun de ces 10 secteurs, il s'agit d'identifier, au regard de leurs valeurs paysagères identitaires, les conditions d'évolutions permettant de préserver l'intégrité et la pérennité des paysages ligériens.

Les orientations paysagères proposées par cette première approche nécessiteront d'être ensuite approfondies et intégrées, secteurs par secteurs, aux objectifs programmatiques des projets d'aménagements.

III.3.1 - Les coteaux viticoles de Savennières

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

• L'enchaînement des composantes : la rive, le coteau viticole et les grandes demeures, l'écrin boisé qui les surplombe et dessine l'horizon de la vallée.
• Les itinéraires routiers en crête offrent des vues sur les plateaux ondulés, les grandes demeures et les châteaux.
• La qualité des ambiances de campagne bocagère, associée aux cultures spécialisées.
• La position de belvédère naturel sur la vallée de la Loire sensible depuis les bourgs (Epiré, Savennières), les routes (RD111), les chemins (GR 3E) et les grands domaines viticoles (La Roche aux Moines, La Varenne, Champboureau).
• Les «coulées» qui rythment le coteau et s'enfoncent profondément dans le plateau.

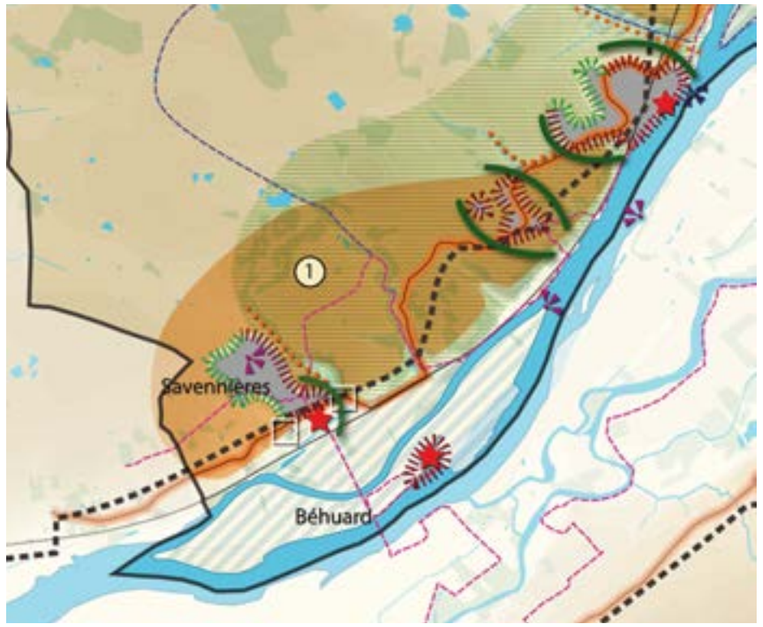

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Préserver la vocation viticole des coteaux

• Réfléchir aux sites d'implantation des nouveaux bâtiments agricoles (viticulture) et à leur intégration paysagère (éviter le positionnement en crête, choisir des matériaux appropriés, penser le traitement paysager des limites parcellaires...)

• Préserver l'intégrité des fronts urbains «Ligériens» (Savennières, La Pointe), et les caractéristiques paysagères et naturelles du coteau

• Accompagner l'organisation des extensions urbaines (franges mobiles du plateau) en intelligence avec le paysage ligérien (maintien des vues, intégration à la micro-topographie...)

• Inscrire les développements urbains dans la trame urbaine ligérienne traditionnelle

• Tenir compte des valeurs paysagères identifiées par l'analyse des parcours (RD 111)

• Valoriser les itinéraires de promenade en rive, en coteau et sur le plateau, en lien avec les éléments de patrimoine (château)

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.2 - Les coteaux de Bouchemaine

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

• Les itinéraires routiers en crête offrent des vues sur les plateaux ondulés,
•La qualité des ambiances de campagne bocagère, associée aux cultures spécialisées.
• La position de belvédère naturel sur la vallée de la Loire sensible depuis les routes (RD111), les chemins (GR 3E)
• L'étang du Boulet, structurant l'organisation de la commune
• Les respirations entre le village de la Pointe et le bourg de Bouchemaine

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Préserver la continuité agricole structurante du plateau bocager, et, dans le cas d'extension urbaine, considérer les potentialités d'articulation des développements urbains en intelligence avec la structure paysagère existante.

• Réfléchir aux sites d'implantation des nouveaux bâtiments agricoles et à leur intégration paysagère (éviter le positionnement en crête, choisir des matériaux appropriés, penser le traitement paysager des limites parcellaires...)

• Préserver l'intégrité du front bâti ligérien de Bouchemaine et de la Pointe (au regard des nouveaux projets)

• Valoriser la présence d'une armature paysagère territoriale (crêtes et vallons du Boulet et de Louzil) en tenant compte des principaux cônes de vues

• Préserver les points de vue d'intérêt sur la vallée et inversement, évaluer l'impact d'un aménagement sur la lecture du coteau depuis la plaine de Sainte-Gemmes-sur-loire.

• Maintenir les coupures vertes entre les zones urbanisées (le Champ Bossé, La pointe-Bouchemaine bourg)

• Tenir compte des valeurs paysagères identifiées par l'analyse des parcours (RD 111)

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.3 - La Piverdière

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

• La lisibilité, l'intégrité de la structure urbaine du bourg sur le fleuve, la Maine, ses rives, le front bâti et le coteau boisé à l'arrière plan.

• Les vues sur la vallée et l'agglomération d'Angers depuis le coteau (Montplaisir, la Piverdière, le Champ Bossé)

• Le patrimoine des arbres remarquables, notamment à flanc de coteau, accompagnant les parcs des grandes villégiatures.

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Préserver «la respiration» entre le Bourg et Pruniers, en s'appuyant sur les limites du site classé

• Préserver et valoriser les vues d'intérêt dans les projets d'aménagements futurs

• Considérer l'impact et travailler sur l'insertion paysagère de futurs projets, en tenant compte des points de vue depuis l'autre rive de Maine.

• Préserver au mieux les qualités paysagères sensibles du lieu dans les futurs projets d'aménagement :
- respecter la micro-topographie en limitant les terrassements
- Penser l'intégration des futurs projets aux ambiances agro-naturelles du site

• Valoriser le paysage perçu depuis la RD 102 E, axe d'entrée sur le site inscrit

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.4 - Sainte-Gemmes-sur-Loire

Les valeurs paysagères identitaires du val de Loire UNESCO

• La qualité urbaine et paysagère des sites emblématiques : Sainte-Gemmes-sur-Loire et Port Thibault (spécificité de l'organisation urbaine vis-à-vis du fleuve, le patrimoine architectural, la qualité des espaces publics en bord de fleuve...)

• Les points de vue d'intérêt sur le fleuve depuis les espaces publics

• Les points de vues sur la vallée et les bourgs de Sainte-Gemmes et Port Thibault depuis la crête de Frémur

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales des fronts urbains ligériens de Port Thibault et de Sainte-Gemmes-sur-Loire dans les projets d'aménagement

• Relier les nouveaux quartiers au réseau des parcours irriguant les espaces agro-naturels et les sites emblématiques

• Considérer les points de vue d'intérêt dans les projets d'aménagement

• Conforter l'activité horticole dans la plaine :
- Réfléchir à un schéma d'organisation des activités dans la plaine, inscrit dans l'armature paysagère territoriale, sur la base d'un réseau de parcours en circulations douces, associant les grandes structures paysagères d'intérêt (vallées, butte) et proposant des franchissements sécurisés des grandes infrastructures de la plaine.
- Proposer à l'échelle de la plaine, un cahier de recommandation pour l'intégration des activités horticoles (serres et hangars, zones de logistique, parkings...) et des nouvelles constructions, réfléchir aux possibilité de mutualisation de certains espaces (stationnement, stockage, plate-forme de gestion des déchets...)

• La gestion des phénomènes de co-visibilités d'une rive à l'autre, les potentielles mises en relation par un projet de gestion et d'ouverture de la plaine alluviale (île aux Chevaux, Saint Jean de La Croix, Villeneuve...).

• Les transitions d'ambiances entre la plaine horticole et les villages de port Thibault et Sainte-Gemmes-sur-Loire est à interroger : quelle articulation, quelles modalités de mise en lien (parcours, franchissement des infrastructures, relations visuelles...)

• Valoriser le paysage perçu depuis la RD 112 et la RD 412, axes d'entrée sur le site inscrit

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.5 - La crête de Frémur

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

• L'itinéraire de promenade en crête sur la butte de Frémur et les vues sur la plaine de Sainte-Gemmes-sur-Loire et la vallée de la Loire.
• Le belvédère naturel sur la vallée de la Maine et la skyline d'Angers (place Albert Cheux)
• L'armature paysagère territoriale potentielle constituée par le vallon du Frotte Pénil et la crête de Frémur.

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Inscrire la crête de Frémur dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération en définissant une limite naturelle d'urbanisation à la ville d'Angers
- Imaginer un dispositif d'articulation entre zones urbaines et espaces «ruraux» de la butte
- Valoriser la place Albert Cheux, belvédère naturel sur la vallée de la Maine et la ville d'Angers

• Révéler la présence du vallon du Frotte Pénil, et l'inscrire dans l'armature paysagère de l'agglomération.
- Préserver le ruisseau et son vallon comme limite naturelle aux développements urbains (Sainte-Gemmes-sur-loire, Les Ponts-de-Cé)
- Articuler les développements urbains de la plaine à cette structure naturelle.
- Révéler la présence du ruisseau en l'intégrant dans les réflexions de développement urbain (extension de la zone d'activité de Vernusson / La Pierre Martine, projets d'habitat) et du réseau d'espaces publics et des continuités de parcours

• Préserver la continuité agricole structurante de la plaine horticole, maintenant une respiration entre le bord de la ville d'Angers et les développements urbains de Sainte-Gemmes-sur-Loire

• Valoriser le paysage perçu depuis la RD 312 et la RD 112

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.6 - La plaine de Sorges

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

• La couronne agricole formant l'écrin de Sorges
• L'ambiance traditionnelle du bourg de Sorges, la compacité du bourg, la qualité architecturale et des espaces publics en lien avec les ambiances naturelles de la plaine
• Les prairies bocagères, l'ambiance agricole en frange du quartier de la Guillebotte
• Les ouvrages de protection des crues, la levée de Belle Poule et la RD 952 accompagnée de son magnifique alignement de platane.
• Les ambiances naturelles de la plaine : la Loire et ses bancs de sable, les radiers, le Louët, le bras de Saint Aubin,
• Les façades urbaines des Ponts-de-Cé sur l'Authion, le bras de Saint Aubin et la Loire
• La qualité des espaces publics liés à l'Authion : cales et quais, promenades de berges, ponts et passerelles, la perspective sur le canal

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Maintenir la compacité du village de Sorges

• Préserver la coupure verte de la plaine de Sorges, maintenir la vocation agricole spécialisée

• Préserver les points de vues d'intérêt sur l'Authion et la vallée de la Loire depuis la plaine

• Inscrire le canal de l'Authion dans l'armature paysagère territoriale, en tant que limite potentielle à l'urbanisation de la plaine :
- Révéler la présence du canal en limitant son enfouissement par la végétation
- Articuler les futurs développements au canal (relations visuelles, continuités de parcours...), quartiers de la Guillebotte et de la Pyramide
- Composer un «front urbain» ligérien en respectant la trame et les caractéristiques architecturales traditionnelles (Les Ponts-de-Cé)

• Préserver et valoriser le bocage et les prairies de la plaine; réfléchir à son intégration comme structure paysagère aux développements urbains futurs

• Intégrer les réflexions de requalification des entrées de villes en intégrant les projets futurs de développement urbain (RD260, RN952)

• Valoriser le paysage perçu depuis la RD260 et la RN952, axes d'entrée sur le site inscrit

• Inscrire la plaine dans l'armature paysagère territoriale, entre les ardoisières et le canal de l'Authion (continuités de parcours...)

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.7 - Le coteau agricole de Trélazé

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

Le plateau boisé de Verrières

• L'ambiance agricole du plateau cultivé, les productions spécialisées (vergers), les horizons boisés alentours

• La position en léger surplomb de la Loire, les vues lointaines vers la vallée

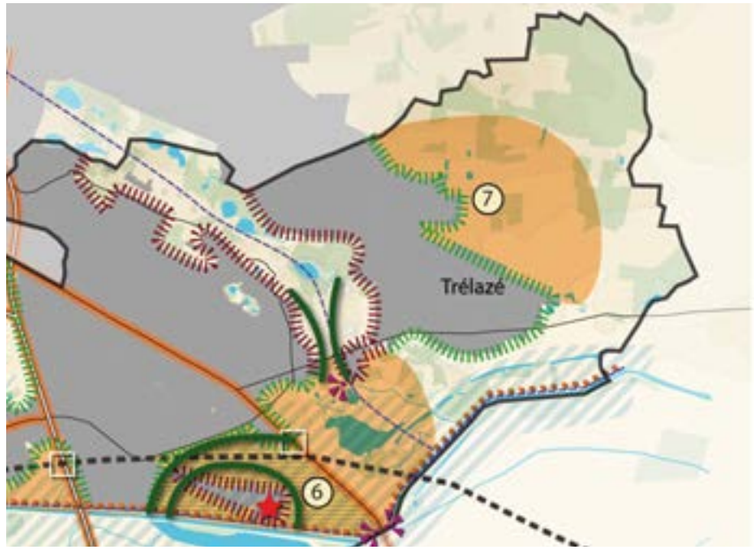

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Préserver la structure paysagère existante : coteau cultivé - bois de Verrières.

• Préserver les points de vue d'intérêt sur la vallée de la Loire et sur les éléments repère du paysage (clocher de Trélazé) et considérer la position en promontoire et dans l'impact des constructions futures qui seront perçues depuis la rive opposée.

• Conforter / valoriser les continuités de parcours et de paysages de part et d'autre de la voie ferrée.

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.8 - Les coteaux de l'Aubance

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

• La vocation agricole du coteau, entre vignoble et cultures rythmée par le bocage.
• Les panoramas offerts en direction de la vallée, et l'horizon de l'agglomération angevine
• Inversement, les vues depuis la vallée vers le coteau, à l'aspect agricole préservé
• La compacité des hameaux au centre des étendues cultivées

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Préserver la vocation agricole du coteau, entre vignobles et cultures cadrées de bocage

• Préserver la structure urbaine des hameaux (compacité, organisation)

• Préserver et valoriser la trame bocagère

• Préserver les vues d'intérêt sur la vallée et l'agglomération d'Angers, et considérer l'impact lointain potentiel de nouvelles constructions depuis la vallée et la rive opposée (Coteaux de Savennières et Bouchemaine, Sainte-Gemmes-sur-Loire)

• Valoriser le paysage perçu depuis l'A87 et la RD 751, axes d'entrée sur le site inscrit

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.9 - Les coteaux de Mûrs-Erigné

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

• La position de belvédère sur la vallée de la Loire (roche de Mûrs et roche d'Erigné), et les nombreux points de vue d'intérêt associés
• Le patrimoine architectural des bourgs initiaux (Mûrs et Erigné), en relation avec la Loire
• Les espaces publics de bord de Louet
• Les cultures et des vignobles en relation avec la vallée
• Le paysage fédéré par le clocher de Mûrs positionné en crête
• La vision de Mûrs au Sud depuis l'A 87, «bord de l'agglomération angevine», la possibilité de lecture des coteaux cultivés au devant des développements urbains

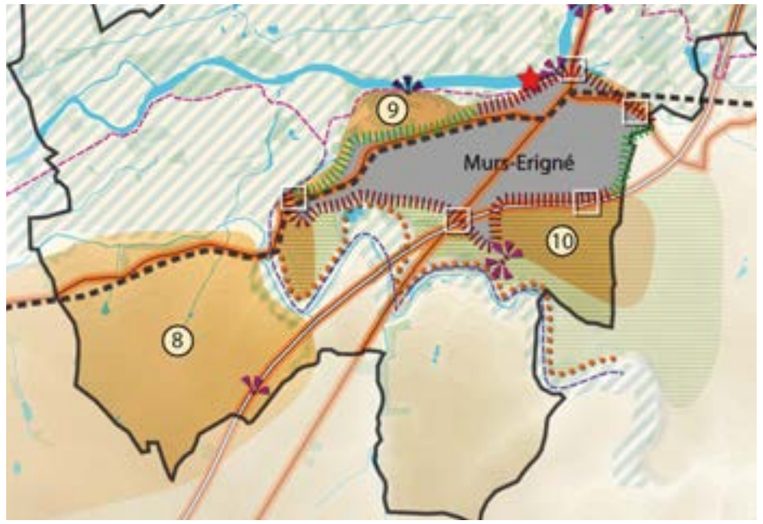

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Préserver les vues d'intérêt sur la vallée et l'agglomération d'Angers, et considérer l'impact des nouvelles constructions depuis la vallée (plaine alluviale de Loire et d'Aubance)

• Valoriser le paysage perçu depuis l'A87 (La perception de «frange de ville» (existante et à venir) depuis l'autoroute, l'effet «d'accueil» sur le Val de Loire et la RD 751, axes d'entrée sur le site inscrit)

• Valoriser/requalifier les espaces publics de Bords de Louet

• Inscrire la vallée de l'Aubance dans l'armature paysagère territoriale :
- Travailler l'insertion des nouvelles constructions en accord avec la trame urbaine ancienne, les continuités et organisations bâties, les gabarits,
- Articuler les développements urbains futurs en intelligence avec la vallée de la Loire et de l'Aubance (vues, continuités des espaces publics avec le bourg existant, mise en réseau de parcours de découverte des paysages de nature environnants...)
- Considérer l'impact des futurs développements urbains depuis la vallée, le coteau de l'Aubance (secteur 8), et les grands axes d'entrée du site (A 87 et RD 751)

• Intégrer la qualification de l'entrée ville de Mûrs dans les réflexions de développements urbains futurs

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

III.3.10 - Le plateau de Princé

Synthèse des valeurs paysagères des unités concernées

• La vocation viticole des coteaux de l'Aubance, dans un cadre bocager ondulé par les mouvements du relief

• Leur rôle structurant dans les développements urbains de Mûrs-Erigné

• Les vues lointaines depuis les hauteurs du coteau, en direction de la vallée de la Loire, et l'agglomération d'Angers

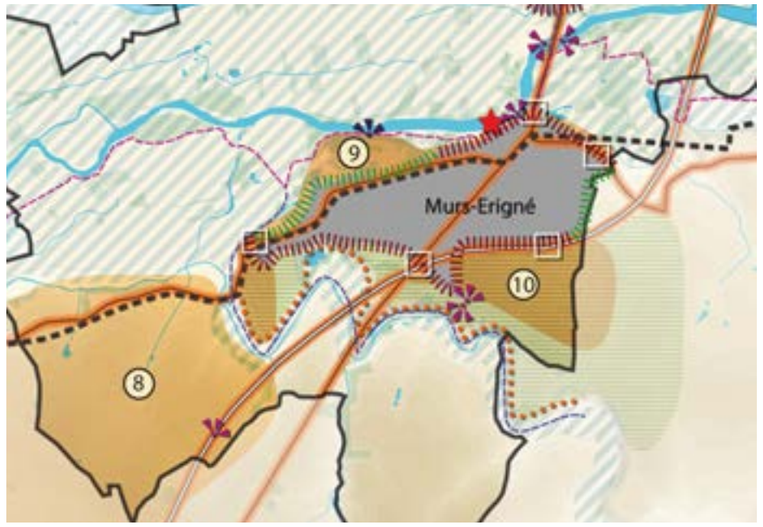

Les conditions d'évolution : orientations paysagères pour un développement cohérent de l'agglomération

• Préserver la vocation viticole du coteau, et son rôle structurant dans les développements urbains de Mûrs-Erigné

• Valoriser les points de vue d'intérêt sur la vallée, et les intégrer dans le réseau des parcours (vallée de l'Aubance)

• Procéder à l'intégration paysagère des constructions nouvelles sur le coteau

• Valoriser le paysage perçu depuis les axes d'entrées majeurs de la ville : A87, RD 751, RD 127, RD 160

LÉGENDE

1. Conforter la qualité des paysages emblématiques

- Préserver l'intégrité du patrimoine urbain et paysager ligérien des sites emblématiques
- Révéler les sites emblématiques et préserver leur intégrité
- Maintenir des respirations entre espaces urbanisés
- Maintenir des continuités agricoles structurantes
- Maintenir les points de vue exceptionnels sur le paysage

2. Valoriser le paysage depuis les principaux parcours

- Pérserver une qualité paysagère aux abords des accès majeurs des sites
- Qualifier les entrées de ville
- Valoriser les parcours existants (GR+Loire à vélo)
- Construire une trame de parcours en appui des structures paysagères remarquables
- Maintenir les ouvertures sur le paysage en fond de vallée ou aux abords du fleuve
- Maintenir les points de vue remarquables sur le paysage

3. Inscrire les développements urbains dans l'armature paysagère territoriale de l'agglomération

- Frange urbaine à contenir
- Frange urbaine à organiser vis-à-vis de l'armature paysagère
- Limite paysagère à l'urbanisation

4. Construire le paysage de demain en accompagnant l'évolution des secteurs présentant une sensibilité paysagère sur le territoire

1. Les côteaux viticoles de Savennières
2. Les côteaux de Bouchemaine
3. La Piverdière
4. Sainte-Gemmes-sur-Loire
5. La butte de Frémur
6. La plaine de Sorges
7. Le coteau agricole de Trélazé
8. Les côteaux de l'Aubance
9. Les côteaux de Murs-Erigné
10. Le plateau de Princé

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES, ÉTUDES

AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION ANGEVINE, Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire, Mission Val de Loire, Atlas des territoires du Val de Loire, 2005, 64p

AGROCAMPUS OUEST, Diagnostic inetrcommunal du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO entre Saint Sulpice et Chalonnes-sur-Loire, 2010

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE, PLU Centre et Sud Ouest, 1.A Rapport de présentation, échelle de l'agglomération, 1.B Rapport de présentation, Echelle du PLU, 1.C Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), 2. Réglement, pièces écrites, 2005

ANTAK, PAYSAGES DE L'OUEST, ZPPAUP, RAPPORT DE PRÉSENTATION, 2008, 36P

BÉCHU CHRISTOPHE (responsable de la publication). Archives Départementales de Maine et Loire (en ligne). http://www.archives49.fr/

CAUE de Maine et Loire, Paysage : entre sauvegarde et développement, IMAGO n°54, 2011

CONSEIL GENERAL DE MAINE ET LOIRE, Loire développement Durable, diagnostic et orientations, version 17, 2011

COURILLEAU Jacques, confluence Loire et Maine, étude paysagère préalable au classement du site, 2006, 45p

COYAUD Louis-Marie, MAZAS Alain, Proposition d'inscription du Val de Loire entre Sully-sur-Loire et la Maine au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 1998.

CROS Zsuzsa, LUGINBÜHL Yves, Schéma Directeur de la région Angevine, étude paysagère, 1993, 67p

JOLIET Fabienne, Véronique Beaujouan et Marta Jacob, « Quelle naturalité du paysage ligérien ? », Norois [En ligne], 192 | 2004/3, mis en ligne le 20 août 2008, consulté le 23 novembre 2011. URL : http://norois.revues.org/921

LEGRAND Valérie, Z.P.P.A.U.P. commune de Béhuard, pièce n°1, rapport de présentation, 2002, 35p

MISSION VAL DE LOIRE, Val de Loire, Patrimoine Mondial de l'UNESCO, projet de plan de gestion, référentiel commun pour une gestion partagée, version 4, 2011, 291p

MISSION VAL DE LOIRE, Les cahiers (2,3,4) du Val de Loire-Patrimoine Mondial, 2005-2008

MISSION VAL DE LOIRE. Val de Loire (en ligne). Mis à jour en nov. 2010, http://www.valdeloire.org/

OUEST FRANCE, La Loire édition spécial, un fleuve royal, trait d'union entre les hommes, 2011, 21p

SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION D'ANGERS, Schéma de Cohérence Territoriale, Document d'Orientations générales, Projet d'aménagement et de Développement Durable, 2010

VELCHE Anne, PENNERON Bertrand, Etude de définition du projet paysages du site Val de Loire - Patrimoine mondial, Septembre 2006

ARTICLES SCIENTIFIQUES

DAVODEAU Hervé, « La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? », Norois [En ligne], 192 | 2004/3, mis en ligne le 20 août 2008, consulté le 23 novembre 2011. URL : http://norois.revues.org/891

MONTEMBAULT David, « L'histoire comparée du Val d'Authion et de la Loire armoricaine en Anjou », Norois [En ligne], 192 | 2004/3, mis en ligne le 20 août 2008, consulté le 23novembre 2011. URL : http://norois.revues.org/880

SITES WEB`

HTTP://WWW.VALDELOIRE.ORG/

HTTP://WWW.PAYS-DE-LA-LOIRE.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/

HTTP://WWW.ARCHIVES49.FR/

C.A.U.E
de Maine-et-Loire

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage
312 Avenue René Gasnier - 49100 ANGERS
tél. 02 41 22 99 99 / fax 02 41 22 99 90
courriel : contact@caue49.com / site internet : www.caue49.com

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction Aménagement et Développement des Territoires
83 rue du mail - BP 80011 - 49020 Angers cedex 02
www.angersloiremetropole.fr